



**SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL REGIONAL
DE LA NOUVELLE-AQUITAINE DU 29 MARS 2021**

PROCÈS-VERBAL

In extenso

DERNIERE SEANCE DE LA MANDATURE 2015-2021

Etat de présence

Étaient présents :

Madame Andréa BROUILLE (PS), Monsieur UTHURRY Bernard (PS), Madame LANZI Nathalie (PS), Monsieur NAUCHE Philippe (PS), Madame COUTANT Françoise (EC-EELV), Monsieur NEMBRINI Jean-Louis (PS), Madame WASZAK Reine-Marie (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à mme LANZI, PS), Monsieur BLANCHARD Gérard (PS), Madame DERVILLE Sandrine (PS), Monsieur RAYNAUD Jean-Pierre (PS), Madame BOUDINEAU Isabelle (PS), Monsieur LAGRAVE Renaud (PS), Madame VEYSSY Catherine (PS), Monsieur THIERRY Nicolas (EC-EELV), Madame BARAT Geneviève (PS).

Madame ABELIN Véronique (UDI Ap), Monsieur AGUERRE Barthélémy (MODEM-Union Centriste), Madame ALCORTA Martine (PEPS), Madame ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie (PS), Madame AMMOUCHE Soraya (PRG NA), Monsieur ARGENTON Xavier (UDI Ap), Monsieur ASTIER Dominique (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Mme BOUDINEAU, PS), Monsieur AUDI Antoine (LR-CPNT, ayant donné pouvoir en cours de séance à Mme FONTALIRAN, LR-CPNT), Madame AVERLAN Joëlle (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Mme BEYRIS, PS), Monsieur BAUDE Vital (EC-EELV, ayant donné pouvoir en cours de séance à M. TRIFILETTI Stéphane, EC-EELV), Madame BAYLE Josie (MODEM-Union Centriste), Madame BEDU Anne-Laure (PS), Monsieur BEGUIER Vincent (PS), Monsieur BELOT Nicolas (LR-CPNT), Monsieur BERGÉ Mathieu (PEPS), Monsieur BERROYER Jean-Paul (D.I.N.A.), Madame BEYRIS Maryline (PS), Madame BEZIAT Françoise (LR-CPNT), Monsieur BITEAU Benoît (PRG NA), Monsieur BLANCHÉ Hervé (LR-CPNT), Monsieur BLANCO Jean-François (EC-EELV), Madame BONJEAN Elisabeth (PS), Monsieur BONNEFONT Xavier (LR-CPNT), Monsieur BOUDIÉ Florent (Non Inscrit, présent des dossiers 10 à 33), Madame BOULTAM Yasmina (PS), Madame BOURDIN Katia (EC-EELV), Monsieur BOUSQUET-CASSAGNE Etienne (RN), Madame BRUN Yveline (D.I.N.A.), Madame CASSIN Armelle (LR-CPNT), Monsieur CATHUS Christophe (PS), Monsieur CAVITTE Pascal (PS), Madame CHADJAA Sally (UDI Ap), Madame CHADOURNE Sandrine (RN), Madame CHARAÏ Naïma (PEPS), Monsieur CHARBONNEAU Jean-Roméé (RN), Monsieur CHARTIER Olivier (LR-CPNT), Madame CHASSAGNE Christelle (MODEM-Union Centriste), Madame CHAUMERON Lucie (RN), Monsieur CHÉRET Pierre (PS), Monsieur CIBERT Cyril (PS), Madame CLAVEAU Charline (PS), Monsieur COINAUD Pierre (LR-CPNT), Monsieur COLOMBIER Jacques (RN), Madame COMBRES Maryse (EC-EELV), Monsieur CORREIA Eric (PS), Monsieur CORSAN Jean-Jacques (PS), Madame COSTES Marie (LR-CPNT), Monsieur D'AMÉCOURT Yves (LMR), Monsieur DARBON Alain (PS), Monsieur DAURÉ Jean-François (PS), Madame DE AZEVEDO Aurélie (D.I.N.A.), Monsieur DEGUILHEM Pascal (PS), Madame DELCOUDERC-JUILLARD Nathalie (PS), Monsieur DELPEYRAT-VINCENT Stéphane (PEPS), Monsieur DELRIEUX Benjamin (PS), Monsieur DE LACOSTE-LAREYMONDIE Jean-Marc (RN), Monsieur DESHAYES Maurice-Claude (PS), Madame DIAZ Edwige (RN, ayant donné pouvoir en cours de séance à M DE LACOSTE-LAREYMONDIE, RN), Monsieur DORTHE Philippe (PS), Monsieur DRAPRON Bruno (UDI Ap), Monsieur DUBOIS Robert (RN), Monsieur DUFORSTEL Pascal (PS), Monsieur DURAND Pierre (LR-CPNT), Madame DURRUTY Sylvie (LR-CPNT), Madame DUTARET-BORDAGARAY Claire (LR-CPNT), Madame DUTOYA Emilie (PS), Monsieur EMON Jacky (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à M DESHAYES, PS), Madame ESPAGNAC Frédérique (PS), Madame ESTRADE Hélène (LR-CPNT), Monsieur FEKL Matthias (PS), Monsieur FELTESSE Vincent (PS), Madame FERREIRA Otilia (MODEM-Union Centriste), Monsieur FLORIAN Nicolas (LR-CPNT), Madame FONTALIRAN Nathalie (LR-CPNT), Madame FRANCO Natalie (PS), Monsieur FREL Lionel (EC-EELV), Madame FROPOS Sabine (D.I.N.A.), Monsieur FROUSTEY Pierre (PS), Monsieur GAMACHE Nicolas (EC-EELV), Madame GENDREAU Béatrice (PS), Madame GÉRARD Anne (PS), Monsieur GERARD Vincent (D.I.N.A), Monsieur GUERIN Guillaume (LR-CPNT, ayant donné pouvoir en cours de séance à M. DURAND, LR-CPNT), Monsieur GUILLEMOTEAU Patrick (PS), Madame HARRIBEY Laurence (PS), Monsieur HAZOUARD Mathieu (PS), Madame HÉRAUD Lydia (PS), Monsieur HOUDET Christian (RN, ayant donné pouvoir en cours de séance à M. COLOMBIER Jacques, RN), Monsieur HUSTAIX Gilles (RN), Monsieur IRATCHET Jean-Michel (RN), Monsieur JACQUILLARD William (PEPS), Madame JEANSON Françoise (PS), Madame JOUBERT Florence

(RN), Madame JUTEL Elisabeth (PEPS), Madame KASRI Shamira (PS), Madame LAFFORE Sandrine (PS), Madame LAMARQUE Gisèle (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Mme GENDREAU, PS), Monsieur LAOUANI Tarik (PS), Madame LAPOUGE Christelle (Non Inscrite), Madame LAPRÉE Véronique (LR-CPNT), Madame LATOURNERIE Marie-Angélique (LMR), Monsieur LAURENT Patrice (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Mme DUTOYA, PS), Madame LE GUEN Nathalie (D.I.N.A.), Madame LEICIAGUEÇAHAR Alice (EC-EELV), Madame LENFANT Julie (PS), Madame LE YONDRE Nathalie (PS), Monsieur Bernard LUMMEAUX (LR-CPNT), Monsieur MALHERBE Gonzague (RN), Madame MARCHAND Régine (PRG NA, ayant donné pouvoir en cours de séance à M BITEAU, PRG NA), Madame MARENDAT Véronique (MODEM-Union Centriste), Madame MARTY Christine (D.I.N.A.), Madame MESNARD Françoise (PS), Madame Sophie METTE (MODEM-Union Centriste), Monsieur MINVIELLE Michel (PEPS), Madame MOGA Martine (MODEM-Union Centriste), Monsieur MOLIERAC Guillaume (PS), Monsieur MOREAU Guy (PS), Madame MOTOMAN Laurence (EC-EELV), Monsieur MUÑOZ Jonathan (PS), Madame NADAU Marie-Françoise (LR-CPNT), Madame NAYACH Laure (PS), Monsieur ORVAIN Jérôme (EC-EELV, ayant donné pouvoir en cours de séance à Mme SEGUINAU, EC-EELV), Monsieur OXIBAR Marc (LR-CPNT), Madame OZSOY Mumine (EC-EELV), Monsieur PAGÈS Jean-Louis (EC-EELV), Monsieur PALUTEAU Bruno (RN), Monsieur PATIER Christophe (LR-CPNT), Monsieur PERREAU Thierry (EC-EELV), Madame PINVILLE Martine (PS), Monsieur PUYJALON Eddie (LMR), Monsieur RABIT Philippe (LMR), Madame REQUENNA Pascale (MODEM-Union Centriste), Monsieur ROGISTER Thierry (RN, ayant donné pouvoir en cours de séance à M CHARBONNEAU, RN), Madame ROUÈDE Laurence (PS), Monsieur SABAROT Henri (PS), Madame SABOURIN-BENELHADJ Muriel (PS), Madame SAINT-PÉ Denise (MODEM-Union Centriste), Monsieur SAINTE-MARIE Andde (PS), Monsieur SAUVAITRE Daniel (LR-CPNT), Monsieur SEBTON Aurélien (UDI Ap), Madame SEGUINAU Christine (EC-EELV), Madame SIARRI Alexandra (LR-CPNT), Madame SIMONÉ Maryline (PS), Monsieur SORE Serge (PS), Monsieur TAUZIN Arnaud (LR-CPNT), Monsieur TIRANT Benoit (PS), Madame TORTOSA Huguette (PS), Madame TRAPY Nathalie (PS), Monsieur TRIFILETTI Stéphane (EC-EELV), Monsieur TRIJOULET Thierry (PS), Madame TYTGAT Catherine (PS), Madame VALKO Odile (PS), Monsieur VERDIN Alain (D.I.N.A.), Monsieur VEUNAC Michel (MODEM-Union Centriste), Monsieur VICTOR Cyril (LR-CPNT), Monsieur VINCENT François (PS), Madame VOLPATO Mireille (PS), Madame WERBROUCK Séverine (RN), Monsieur WILSIUS (PRG NA).

Étaient représentés :

Madame CHEYROUX Claudie (RN, ayant donné pouvoir à M. DUBOIS Robert, RN), Monsieur DIONIS DU SÉJOUR Jean (MODEM-Union Centriste, ayant donné pouvoir à Mme REQUENNA Pascale, MODEM-Union Centriste), Madame HÉNAUT Christelle (D.I.N.A), ayant donné pouvoir à Mme LEGUEN Nathalie, D.I.N.A), Madame LAINEZ Marie-Claude (MODEM-Union Centriste, ayant donné pouvoir à Mme MOGA Martine, MODEM-Union Centriste), Madame PIEUCHOT Christelle (PS, ayant donné pouvoir à Mme DERVILLE Sandrine, PS)

Étaient Excusés :

Monsieur DINUCCI José (RN), Monsieur LAMARA Laurent (RN), Madame LAPORTE Hélène (RN)

S O M M A I R E

Séance Plénière du 29 Mars 2021

Sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET

Président du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

Secrétaire de séance : Mathieu HAZOUARD

- Ouverture de la séance	P. 9
- Approbation du procès-verbal de la Séance précédente	P. 14
	Vote P. 14
- N° 1 - Mesures financières exceptionnelles liées à la crise sanitaire	P. 41
	Vote P. 47
- N° 9 - Prolongation du pacte d'ambition régionale 2017 - 2020 pour l'agriculture biologique en 2021 et 2022	P. 48
	Vote P. 62
- N° 5 - Favoriser la poursuite d'études et accompagner la réussite de tous les jeunes dans les territoires de Nouvelle-Aquitaine	P. 63
	Vote P. 81
- N° 6 - Sécurisation des parcours professionnels : revalorisation et simplification de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle dans le cadre du plan de relance	P. 82
	Vote P. 84
- N° 7 - Transformation de la formation : accompagnement des organismes de formation dans le cadre du Pacte et du Plan de relance régional	P. 88
	Vote P. 91
- N° 8 - Convention pluriannuelle avec le GIP France 2023 pour l'accueil de la Coupe du Monde de rugby	P. 92
	Vote P. 97

- N° 10 - Conventions Néo Terra entre la Région Nouvelle Aquitaine et la Communauté de communes Marenne Adour Côte Sud, entre la Région Nouvelle Aquitaine et le Département de la Vienne, entre la Région Nouvelle Aquitaine et la Département de la Haute Vienne.
P. 98
Vote P. 105
- N° 13 - Politique contractuelle territoriale : Intensifier l'accompagnement régional et accélérer les transitions avec les territoires
P. 106
Vote P. 111
- N° 14 - Projet de parc naturel régional Montagne basque, Projet de parc naturel régional Gâtine poitevine et Projet inter-parcs en faveur des abeilles sauvages
P. 112
Vote P. 118
- N° 15 - Avenant à la Convention Pluriannuelle de Partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Association Régionale des Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Nouvelle-Aquitaine 2018-2021
P. 119
Vote P. 123
- N° 16 - Contrat de Partenariat Compétitivité énergétique - Gascogne Papier
P. 124
Vote P. 126
- N° 17 - Nouvelle-Aquitaine Rebond : stratégie régionale en faveur des démonstrateurs collaboratifs
P. 127
Vote P. 130
- N° 18 - Convention de Partenariat SAFT
P. 131
Vote P. 132
- N° 19 - Cadre de coopérations entre la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Gironde, Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux en faveur de l'Economie Sociale et Solidaire
P. 133
Vote P. 138
- N° 20 - DATAR - FERROCAMPUS® - Avenant à la Convention Pluriannuelle d'Objectif et de Moyens
P. 139
Vote P. 139
- N° 20b - Protocole de financement de l'Opération Mi Vie des rames AGC
P. 140
Vote P. 140

- N° 21 - Programme d'actions commun en vue du développement des mobilités durables et décarbonées dans l'agglomération de La Rochelle à l'horizon 2025/2030 P. 141
Vote P. 147
- N° 22 - Protocole pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'adaptation de rames ATER selon la technologie BioGNV P. 148
Vote P. 148
- N° 23 - Mise en place du forfait mobilités durables P. 149
Vote P. 151
- N° 24 - Poursuite de l'opération chèque « Solidarité Tourisme » pour favoriser le départ des familles les plus modestes en Nouvelle-Aquitaine et favoriser la consommation touristique de proximité P. 152
Vote P. 158
- N° 25 - Contrat-cadre de partenariat avec Atout France : renouvellement des contrats de destinations P. 159
Vote P. 162
- N° 26 - Projets touristiques structurants en Pyrénées Atlantiques P. 163
Vote P. 169
- N° 27 - Contrat de partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et l'entreprise EURENCO (24) P. 170
Vote P. 175
- N° 28 - Renouvellement du contrat de partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et Thales P. 176
Vote P. 179
- N° 28b - SEM Route des lasers - pacte d'actionnaires P. 180
Vote P. 181
- N° 29 - Règlement d'intervention des aides au développement économique et règlement d'intervention des aides à la jeunesse : Modifications diverses P. 182
Vote P. 182

- N° 30 Convention d'application relative à la mise en œuvre de la Convention de coopération entre la Région et la Banque des territoires - Caisse des Dépôts sur le "Volet revitalisation des centres bourgs" P. 183
Vote P. 189
- N° 31 Revitalisation centres villes / centres bourgs : conventions cadres Loudun (86), Ruffec (16), La Réole (33), Oloron-Sainte-Marie (64) P. 183
Vote P. 189
- N° 32 Langues et Cultures Régionales : Feuille de route 2021-2024 P. 190
Vote P. 201
- N° 33 - Conventions Pluriannuelles d'Objectifs dans le domaine de la Culture et du Patrimoine P. 202
Vote P. 204
- N° 34 - Conventions de délégation et de transfert de la compétence du transport scolaire avec l'Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM) de Tulle et convention d'affrètement avec l'Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM) du Bassin de Brive P. 205
Vote P. 205
- N° 35 - Entrée au capital de la Société Publique Locale de transports Trans-Landes du Syndicat des Mobilités du Pays Basque Adour P. 206
Vote P. 206
- N° 36 - Suivi des observations de la Chambre Régionale des Comptes inscrites dans son rapport de contrôle des comptes et de la gestion de la région Nouvelle-Aquitaine (transports express régionaux) P. 207
- N° 37 - Hommage à Samuel Paty : plaques commémoratives au lycée des Graves à Gradignan et au lycée Albert Claveille à Périgueux P. 213
vœu adopté et délibération Votes P. 218
- N° 38 - Fonctionnement du CESER P. 219
Vote P. 219
- N° 39 – Tableau des emplois P. 220
Vote P. 220

- N° 40 - Détermination des taux de promotion des agents de la collectivité pour l'année 2021
P. 221
Vote P. 223
 - N° 41 - Modalités d'attribution des indemnités d'astreinte, de permanence et des interventions en cas d'astreinte - Délibération modificative
P. 224
Vote P. 224
 - N° 42 - Communication : délégation du Président pour ester en justice au nom de la région Nouvelle-Aquitaine
P. 225
-
- Vœux et motions
P. 226
 - Motion « Oui au retour du train de nuit La Palombe Bleue avec son tracé d'origine » P 227
Motion adoptée P 228
 - Motion « On ne sauve pas le climat en rasant des forêts : la Région Nouvelle-Aquitaine s'oppose au projet Horizeo à Saucats (33)
P 229
Motion adoptée P 229
 - Vœu « vers la fin des coupes rases en Nouvelle-Aquitaine »
P 230
Vœu repoussé P 230
 - Motion « Pour une filière gras et volaille landaise résiliente face à l'influenza aviaire » P 233
Motion adoptée P 235
-
- Question orale
P 236
-
- Annexe
P 238
 - Liste des Conseillers Régionaux
P. 239

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR ALAIN ROUSSET,
PRÉSIDENT DU CONSEIL REGIONAL**

M. LE PRESIDENT. - Mes chers collègues, compte tenu du retour de la virulence du virus, compte tenu des variants, on a essayé d'organiser notre présence dans plusieurs salles pour maintenir les distances les plus sécurisées pour chacune et chacun d'entre nous. Ce qui fait qu'il y a d'autres salles qui sont mobilisées ici - il doit y avoir trois salles - avec bien entendu les dispositifs qui vont bien. Pour l'information, il faudra que l'on soit extrêmement précis sur les demandes de prise de parole.

Pour la pause-déjeuner, on va s'arrêter à 13 h 15, parce que là aussi, on devra profiter un peu de tous les lieux. Il n'a pas été possible pour les règles barrières de se trouver tous dans les salons du premier étage - j'en suis désolé - puisque nous devons respecter les règles de restauration de 8m² par convive. Il va falloir parler fort.

Le quorum est atteint. Nous pouvons donc commencer cette séance. Je ne voudrais pas désigner toujours le même comme Secrétaire de séance, mais j'ai l'impression que Mathieu HAZOUARD, s'il est là, s'y colle régulièrement. Merci Mathieu.

On a des dossiers qui ont été transmis dans le cadre de la procédure d'urgence. Un dossier qui est un pacte de gouvernance des actionnaires pour la SEM Route des lasers. Le Conseil d'Administration ayant eu lieu la semaine dernière, je n'ai pas pu vous le transmettre avant. Et étant Président de cette SEM, je ne peux pas le signer comme cela, sans la présenter à vous-mêmes. Il y a la réalisation des opérations.

Sur la contractualisation État/Région, on a convenu avec les Présidentes et les Présidents de Groupes de reporter puisque nous n'avons pas pu vous envoyer le texte, les dernières discussions ont eu lieu dans la nuit de jeudi à vendredi. Enfin, c'était hallucinant. Et l'on a convenu avec les Présidentes et les Présidents de Groupes de reporter le débat sur la contractualisation, vendredi après-midi. Pas de soucis. Je vous remercie.

Mme SEGUINAU. - Je voulais savoir quel cadre vous proposez. Je n'ai pas bien compris ce que vous avez demandé à l'Assemblée d'acter aujourd'hui. Est-ce que vous pouvez le préciser, s'il vous plaît ?

M. LE PRESIDENT. - SEM Route des lasers.

Mme SEGUINAU. - Oui, mais après, au niveau des délibérations concernant le plan du CPER ?

M. LE PRESIDENT. - Vendredi.

Mme SEGUINAU. - Et donc, on acte cela, comme cela, dans l'Assemblée.

M. LE PRESIDENT. - Comment ?

Mme SEGUINAU. - Je dis, on acte cela, comme cela, dans l'Assemblée, aujourd'hui ?
On fait un vote, que fait-on ?

M. LE PRESIDENT. - J'ai réagi à la demande des Présidentes et des Présidents de Groupes, parce que le texte n'avait pas eu le temps d'être analysé, lu. Cela me semble être simple effet de démocratie.

Mme SEGUINAU. - Peut-être le souci que nous avons ce matin, c'est que, effectivement nous avons une réunion des Présidents de Groupes, vendredi, mais là, aujourd'hui, on est avec tous les élus, et il nous paraîtrait important de faire respecter la démocratie, dans cet hémicycle.

M. LE PRESIDENT. - Justement, je la fais respecter en reportant un texte que l'on n'a pas eu le temps de voir. Et vous aurez la convocation pour vendredi.

Mme SEGUINAU. - Je pense que notre Groupe va demander une suspension de séance parce que nous avons une discussion, hier, et si vous le permettez, j'aimerais bien...

M. FEKL. - Monsieur le Président. J'ai beaucoup de mal à comprendre cette demande, parce que nous étions, vendredi, en réunion des Présidents de Groupe, et l'un des Groupes dont a émané la demande du report est celui qui vient de prendre la parole pour s'interroger sur le pourquoi du report. Je suis un peu perdu. C'est tout.

M. BERGE. - Je confirme les propos de Matthias FEKL. Il y a eu un processus démocratique, je pense d'une extrême qualité lors de la réunion des Présidents de Groupes, je pense qu'il y a eu un consensus. Tout le monde s'est félicité de cette proposition qui a été faite par le Président. Je suis donc extrêmement surpris de cette demande.

M. LE PRESIDENT. - La suspension de toute manière est de droit. Nous nous retrouvons donc dans cinq minutes.

Mme REQUENNA. - On pensait s'ennuyer.

M. COLOMBIER. - C'est dur d'avoir de tels alliés, quand même.

Suspension de séance de 5 mn

Poursuite de la séance

M. COLOMBIER. - Président. Je crois que l'on ne peut pas te reprocher d'avoir reporté ces dossiers car c'est à la demande, en effet, je crois d'une très grande majorité des Groupes et tu as joué là le jeu tout à fait démocratique, et tu as écouté les élus. Permets-moi de t'en féliciter au nom de mon Groupe.

M. RABIT. - Je n'ai pas le retour de Bordeaux. Je ne sais pas si l'on m'entend mais en tout cas, je voulais effectivement conforter ce qui vient d'être dit par plusieurs représentants des Groupes. J'ai pour ma part demandé le report qui nous a été accordé, donc je ne comprends pas très bien cette suspension de séance, mais je ne crois pas que ces personnes ont bien compris qu'il s'agissait d'une nouvelle session et non pas d'une adoption d'un texte, comme ça en catimini, à travers les Présidents de Groupes. Je pense donc qu'il y a une mauvaise compréhension de la part de la personne qui est intervenue au début de la session. Merci.

M. GUERIN - Madame le Première Vice-Présidente. Madame BROUILLE. Il est 10 h 30. Nous avons été convoqués à 10 h 00. Si vos alliés ont décidé de « foutre le bazar » dès le matin, c'est votre problème, ce n'est pas le nôtre. Parce qu'après tout le monde va se répandre en palabre, on va commencer les premières délibérations à 13 h 30. Comme d'habitude. Nous ne sommes donc pas responsables de ce qui se passe dans votre Majorité. On nous a convoqués à 10 h 00, ce serait bien que l'on commence à 10 h 00. Il est 10 h 30, le quart d'heure limousin est largement dépassé.

Mme MOTOMAN. - Nous sommes revenus avant cinq minutes, cher Monsieur, cher collègue.

M. GUERIN. - Oui, mais l'homme essentiel est parti, quand même.

M. COLOMBIER. - On attend le Président, là, quand même.

M. LE PRESIDENT. - Je ne savais pas que nos amis étaient revenus.

Mme SEGUINAU. - Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les élus. Tout d'abord, je suis complètement outrée par ce qui vient de se passer, notamment sur certaines réactions des Présidents de Groupes par rapport à la réunion de vendredi, puisqu'en effet, nous avons tous constaté qu'il y avait un problème de démocratie puisque ces documents nous sont arrivés à 17 h 45. Notre réunion de Présidents de Groupes était à 18 h 00. Et là, aujourd'hui, on nous annonce tranquillement que l'on va avoir ce report sur vendredi. Je suis donc un peu étonnée et vraiment très déçue des accusations qui ont été portées contre moi. Je n'ai jamais, jamais dit que notre Groupe était d'accord. Notre Groupe, on a toujours fonctionné, on a de la démocratie interne, des réunions de Présidents de Groupes, on nous donne des informations, et après je consulte les membres de notre Groupe. Apparemment, cela ne se pratique pas dans tous les Groupes de cette plénière.

Nous avons pris le soin, lors des plénières précédentes de ne pas renouveler les conventions pluriannuelles avec diverses structures, mais plutôt d'opter pour une courte prolongation, et ceci afin de laisser une réelle marge de manœuvre à la prochaine Majorité et au prochain Exécutif qui s'installeront dans, à peu près, trois mois. Nous avons en effet fait le

choix de ne pas cadenciser les choix qu'auront à faire nos successeurs sur ces bancs. Pour le dire autrement, nous avons respecté le temps démocratique. Aujourd'hui, vous proposez à l'Assemblée d'engager la Région pour sept ans avec l'accord-cadre du Plan État/Région, c'est-à-dire de voter sur l'un des documents les plus stratégiques et le plus engageant du mandat. Et encore une fois, ceci à deux mois de la fin du mandat régional. Accepter, cela reviendrait à ne pas respecter ni l'esprit de nos Institutions, ni le vote des citoyens qui interviendra dans quelques semaines.

Pour cette raison, nous ne sommes pas du tout d'accord, nous votons contre cette modification de l'ordre du jour et si cette dernière venait à être adoptée nous ne participerons pas à la plénière qui pourrait se tenir vendredi, afin de ne pas cautionner ce que nous considérons comme un réel problème démocratique. Nous n'avons pas à cadenciser la démocratie.

M. LE PRÉSIDENT. - Je rappelle que la seule Autorité qui a la décision de l'ordre du jour, c'est le Président de cette Assemblée. Premièrement.

Deuxièmement, que le texte de ce contrat État/Région sera complété notamment sur les infrastructures dans la deuxième partie de l'année, à la demande du Gouvernement. C'est une demande de l'État de pouvoir signer le plus vite possible pour engager les crédits sur nos territoires, notamment par rapport à l'urgence climatique. Alors, si vous interprétez l'urgence climatique comme un report de la décision, c'est un peu étonnant. C'est en tout respect de la démocratie que j'ai donc décidé de reporter à vendredi, pour laisser le temps à chacun des membres d'analyser ce texte. Je maintiens donc bien entendu l'analyse du texte sur le CPER, vendredi prochain.

Non. Il y a eu une intervention par Groupe, il n'y en a pas deux.

M. LE PRÉSIDENT. - La Région est souveraine. Jusque-là, l'ordre du jour dans les textes de loi, c'est le Président.

Mme COMBRES. - Vous reportez au second semestre une partie du CPER, on peut reporter le reste.

M. LE PRÉSIDENT. - Je note donc que le Groupe EELV n'est pas d'accord avec ce report.

Mme COMBRES. - On engage donc la future mandature sur un accord-cadre qui est établi avant des élections.

M. LE PRÉSIDENT. - Ce n'est pas un débat.

Mme COMBRES. - C'est un déni de démocratie manifeste.

M. LE PRESIDENT. - Non, non.

Mme COMBRES. - Si, si.

M. LE PRESIDENT. - J'ai plutôt l'impression que vous ne savez pas, entre vous, quoi voter.

Mme COMBRES. - Si, si. On sait très bien.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

M. LE PRESIDENT. - On a l'approbation du procès-verbal. Y a-t-il des observations ?

S'il n'y en a pas, je considère ce procès-verbal comme adopté.

Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 17 et 18 décembre 2020

ADOPTÉ

M. LE PRESIDENT. - Vous avez sur vos tables, deux textes, l'un qui nous avait été demandé à diverses reprises mais qu'il est difficile de synthétiser et de mettre à jour, sur l'application des plans d'urgence, tels qu'ils ont été consommés. Vous verrez, toutes les lignes n'ont pas été consommées à plein et entier, mais je pense que c'est un premier document. Bien entendu, on continuera d'informer l'Assemblée des décisions et de l'application de nos décisions collectives.

Et puis, on a un texte sur la place de nos langues régionales. Charline, vous pouvez en dire un mot ?

Mme CLAVEAU. - Oui, en effet, Président, il s'agit de notre feuille de route du plurilinguisme que je vous proposerai d'adopter, ce soir.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Les Présidents de Groupes ont souhaité aussi qu'il y ait certaines déclarations préalables. Alors, Jacques COLOMBIER, Pascale REQUENNA, Monsieur PUYJALON, Guillaume GUERIN, Nathalie LE GUEN, Aurélien SEBTON, Christine, Matthias FEKL, Mathieu BERGE.

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président. Nous voici arrivés à la fin de cette mandature, du moins si la crise sanitaire, si mal gérée par le Gouvernement macroniste, laisse le calendrier démocratique s'exprimer en juin dans les urnes. Quoi qu'il en soit, permettez-moi, avant de quitter le poste de Président de Groupe, de faire un rapide bilan.

Bilan d'un Groupe qui fut l'un des plus actifs de cette Assemblée avec plus de 357 interventions en séance plénière et près de 30 motions. Ces dernières furent toutes repoussées par vous-mêmes et votre majorité ; elles traitaient pourtant de problèmes régionaux réels et récurrents. Ceci montre bien que votre attitude fut purement politique, je dirais même politicienne, ne daignant même pas en discuter lors de nos Assemblées. Du soutien à la filière palmipèdes gras à sa vaccination face à la crise aviaire au soutien contre la privatisation des centrales hydrauliques régionales, en passant par la demande de gratuité des TER pour les Forces de Police, comme son rétablissement pour les Anciens Combattants ou la réouverture de certaines petites lignes, elles furent toutes balayées. Ne venaient-elles pas du Rassemblement National ?

Cette mandature fut marquée par deux nouveaux événements aux conséquences lourdes. Le premier fut la naissance d'une nouvelle région passant de cinq à douze départements, sur injonction de Bruxelles et sur le modèle allemand en nous imposant un véritable mastodonte administratif sans cohérence ni unité culturelle ou historique, ceci au motif de plus d'efficacité et d'économie pour ses habitants. Vous fûtes un chaud partisan de cette nouvelle formule, encore une pseudo-décentralisation qui affaiblit à notre avis un peu plus l'État.

Des économies ! Nous avons dénoncé ce mensonge d'État qui est à présent confirmé. En effet, selon la Direction Générale des Collectivités Locales, sous votre gestion, la Nouvelle-Aquitaine est une des deux Régions métropolitaines où les dépenses de fonctionnement ont le plus augmenté. Juste derrière Centre-Val-de-Loire, vous êtes malheureusement donc sur ce podium.

De même, nous vous avons alertés chaque année sur l'augmentation inexorable de l'endettement de la Région qui a dépassé la cote d'alerte et le seuil acceptable d'années de remboursement, ceci même avant que ne survienne la crise sanitaire en début de 2020. Nous voyons donc que les économies prévues ne sont évidemment pas au rendez-vous et que cette Région coûte beaucoup plus cher aux Néo-aquitains.

La deuxième nouveauté fut l'irruption de Néo Terra, vision dogmatique et punitive d'une écologie gauchisante qui intervient dans tous les crédits, dossiers et démarches régionales. Vos alliés, verts à l'extérieur, rouge à l'intérieur, sont là pour vous imposer leur vision de la société car il s'agit bien de cela, et ils en demandent, du reste, toujours plus mais ne tiennent-ils pas votre Majorité ? Ils vous menacent régulièrement de ne pas voter tel ou tel dossier, malgré vos remarques publiques, régulières et acerbes à leur rencontre. Nous venons d'en avoir un exemple du reste, il y a quelques minutes. Vous avez une Majorité artificielle et non une Majorité d'adhésion.

Cette obsession néo terrienne et jusqu'au-boutiste pourrait aller jusqu'à la trouvaille de budgets genrés, comme à Lyon ou à Grenoble. Heureusement que le ridicule ne tue plus, sinon les bancs de cette Assemblée s'éclairciraient comme s'éteindraient les insultes régulières dont nous sommes l'objet de la part de ces collègues-là.

Permettez-moi de vous rappeler la définition de l'écologie selon Le Robert : « doctrine visant à un meilleur équilibre entre l'Homme et son environnement naturel, ainsi qu'à la protection de ce dernier. ». Alors, pourquoi nier et favoriser le déséquilibre flagrant et destructeur du milieu naturel d'un peuple, par une émigration incontrôlée ? Elle est aujourd'hui facteur de désintégration sociale et communautaire, comme de violences quotidiennes, tout le monde le reconnaît. L'incohérence est flagrante aussi. Protéger la nature mais ne pas protéger l'Homme dans son milieu social naturel et culturel, mais là, on touche au grand tabou d'un monde politique, autiste sur le sujet de l'émigration. De même, l'incohérence sur le « zéro carbone » inatteignable, du reste, et votre soutien depuis des années au mondialisme et à l'Europe ultra libérale.

Au final, ici, dans cette Assemblée, ce sont des dossiers avec une avalanche de règles, de normes et de contraintes nouvelles, d'un coût toujours plus lourd et préjudiciable pour nos entreprises.

Monsieur le Président, je ne m'étendrai pas sur vos crédits culturels, pour partie, vulgaires tel entre autres, le soutien à un spectacle dont le titre « Bouffer le cul » parle de lui-même - ah oui ! Vous le savez - et de son contenu. De même, les multiples scénarii de films politisés, bien sûr à gauche, votés par vous tous ici, sont toujours en faveur de l'émigration contre le méchant Blanc ou militant d'Extrême-Droite ou catholique. C'est tellement caricatural que c'en est grotesque, mais en revanche, cela a un coût.

Enfin, vous avez vos dadas, et pas des moindres en termes financiers, tel la Pau/Canfranc, près de 550 M€, ou le GPSO Bordeaux-Toulouse pour gagner quatorze minutes et qui frise, je le rappelle, les 7,5 Md€. A raison de 40 % pour les deux Régions, ceci fait à peu près 1,5 Mrd€ pour la Nouvelle-Aquitaine. Alors, si nous avons toujours eu des relations courtoises et parfois chaleureuses - et je m'en réjouis - tellement de choses nous opposent à votre politique.

Je terminerai en citant le bon sens de Michel AUDIARD. Il constatait : « les conneries, c'est comme les impôts, on finit toujours par les payer. ». Je le paraphraserai : les mauvais choix, on finit toujours par les payer, et cher. Souhaitons que notre Assemblée n'ait pas à payer le prix fort de certaines de vos décisions, ceci dans un but commun qui nous réunit tous, je le sais, le bien de notre région et de ses habitants. Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Je rappelle, cher Jacques COLOMBIER, que l'envolée de l'endettement est due au Covid.

M. COLOMBIER. - Je parlais d'avant le Covid, je vous l'ai bien précisé, Président, jusqu'à fin 2019.

M. LE PRESIDENT. - Avant, c'était 4,3 années. Ce qui nous mettait au-delà de la moyenne nationale.

Mme REQUENNA. - Monsieur le Président, mes chers collègues. Nous voilà donc réunis pour une nouvelle semaine de séance plénière qui a une saveur particulière pour Nous toutes et tous, j'en suis persuadée, puisqu'il s'agira probablement vendredi de la dernière séance plénière de cette mandature.

Une mandature à nulle autre pareille, puisque marquée par plusieurs événements, le défi de la fusion des trois Régions dont le mariage ne tombait pas sous le sens, mais dans les mariages, il n'y a pas toujours que l'amour, il y a aussi des questions d'argent, dont finalement, nous nous sommes bien accommodés. A l'aune de ce début de séance, il y a d'ailleurs lieu de penser qu'il y aura des mariages plus difficiles qui s'annoncent.

La crise des Gilets Jaunes qui a mis au grand jour le résultat de décennies d'incurie dans certains domaines, et bien sûr, la Covid-19, ce mal étrange qui depuis plus d'un an

nous guette, nous moque, nous défie, défie nos organisations et qui nous a plongés dans une crise sanitaire sans précédent, doublée d'une crise économique et sociale majeure.

Une mandature au cours de laquelle j'ai pris conscience du rôle prépondérant que joue notre Institution dans la vie publique française. Les Conseils Régionaux, avec les compétences qui sont les leurs, sont des échelons stratégiques pour le développement et l'accompagnement des territoires, des acteurs sociaux, économiques et des citoyens.

Au cours de ces cinq années, Monsieur le Président, nous avons ainsi marqué nos divergences politiques légitimes, l'aménagement des territoires étant probablement celle sur laquelle nous avons le plus ferrailé. Monsieur le Président, nous nous sommes aussi trouvé des points communs comme le goût de la décentralisation qui est un marqueur profondément centriste mais nous regrettons qu'en la matière, vous la conceviez plus de Paris que de Bordeaux, Girondin à Paris, Jacobin à Bordeaux. Cette centralisation régionale est pourtant un moyen pour diversifier nos politiques et surtout les adapter au mieux, au plus près, au plus juste, à la diversité des territoires de Nouvelle-Aquitaine. La Nouvelle-Aquitaine est à la fois une et diverses. C'est ce postulat qui devra conduire l'action du prochain Exécutif.

Paris, Bordeaux, Bruxelles, cette mandature a aussi été marquée par un mélange des genres assez extraordinaire. Souvent difficile de démêler les fonds provenant de l'État, de l'Europe et de la Région, tellement le pouvoir est exercé de manière personnalisée et centralisée dans cet hémicycle. Un premier exemple avec le mail envoyé par Alain ROUSSET, lui-même, pour informer les bénéficiaires du Fonds de solidarité des sommes qui leur sont allouées. On sait qu'il n'y a pas de communes mesures entre l'engagement de l'État et les Régions, et c'est bien naturel, mais quand on lit le courrier d'Alain ROUSSET, lui-même, on peut s'interroger.

Autre exemple. Le 12 février dans un article paru dans le Populaire du Centre, abordant les mesures mises en place pour les jeunes par la Région, vous glissez, avec conviction - j'en suis sûre - « la Région mène aussi une opération musclée, dotée de 58 M€ sur la formation de 84 000 jeunes et étudiants de 15 à 25 ans, en situation difficile ou de décrochage ». En réalité, là où la Région est partenaire pour la mise en œuvre du dispositif d'État « Un jeune, une solution » lancée par France Relance en juillet 2020, vous vous en attribuez la paternité, sans vergogne et avec une sérénité totale. Alors, de la Région « C'est moi » d'Alain ROUSSET à l'État « C'est moi » de Louis XIV, il y a une frontière tenue avec laquelle vous flirtez allègrement et que peut-être, Monsieur le Président, vous allez franchir puisque 500 signatures de soutien, Monsieur le Président, c'est le nombre qu'il faut pour être candidat aux élections présidentielles.

Des divergences, des regrets aussi, sur cette séance particulièrement, nous regrettons que le compte administratif n'ait pas été appelé à l'ordre du jour. Il nous paraissait pertinent de clore une mandature, en même temps que les comptes y afférents. Nous aurions également assumé les choix collégiaux qui ont été faits dans cet hémicycle. Autre regret qui a émaillé la mandature, c'est la qualité de l'avis institutionnel et de l'exercice démocratique. Je pensais que ce sentiment serait plus partagé sur les bancs de l'Opposition que de la Majorité, mais il semble que ce ne soit pas le cas, que la Majorité se mette aussi à déplorer cet état d'esprit. Nous avons trop souvent le sentiment de faire office de chambre d'enregistrement.

Dernier exemple en date, celui des mesures en faveur des étudiants qui sera soumis à notre approbation ce soir, avec la création de 300 jobs d'été d'une durée d'un mois, la gratuité des transports en Nouvelle-Aquitaine des bus et des trains jusqu'à la fin de l'année scolaire. Nous allons en délibérer et la presse s'en fait l'écho depuis le début de la semaine dernière. C'est quand même un peu fort, ce n'est pas la première fois d'ailleurs, et si par cas, vous vous trouvez, Monsieur le Président, Vous ou vos camarades, dans l'Opposition, je ne suis pas sûr que vous appréciez tellement qu'il en soit ainsi.

Autre exemple, nous l'avons abordé, celui du débat sur le CPER Cadre que vous avez tenté de nous imposer ou bien de nous confisquer, selon, sous couvert d'une procédure d'urgence sans que nous n'ayons encore reçu les documents, puisqu'ils sont arrivés tardivement vendredi. Vous auriez donc bien admis que nous délibérions aujourd'hui, sans que nous puissions les lire, les analyser alors que le CPER définitif doit être voté avant le 31 décembre 2021. Il s'agit là d'un document stratégique et nous ne pouvons pas nous exonérer d'un travail et d'une position par Groupe. Ceci étant, je dois quand même admettre que la raison a fini par l'emporter et que vous avez accepté, vendredi, de retirer cette délibération, à 18 h en entrant en séance, donc vous avez proposé le retrait de cette délibération, ce dont notre Groupe se félicite.

Divergences, regrets, mais aussi des satisfactions, et rendons à César ce qui lui appartient. Il me semble républicain et juste de saluer aujourd'hui votre gestion des débats et la bonne tenue de cette Assemblée, car la tâche n'est pas toujours aisée, et la vigilance doit être de mise ; pour preuve la tentative d'intrusion violente d'un groupuscule extrémiste dans l'hémicycle régional d'Occitanie, la semaine dernière.

Ne pas parler que de ce qui nous sépare. Une mandature de cinq ans et demi, ce sont aussi de belles rencontres, des amitiés nouées, des moments de joies et de rires partagés, quelques altercations, fulgurances, coups de gueule, coups de sang, coups de cœur aussi. Et aussi des événements douloureux qui sont venus endeuiller notre Assemblée et nous

bouleverser à tous. J'ai donc ici une pensée émue pour nos collègues qui nous ont quittés et dont le départ a profondément affecté l'ensemble de notre communauté : Gérard VANDENBROUCKE, Laurent LENOIR, et Joan TARIS dont le départ demeure comme une plaie ouverte pour notre Groupe dont l'amitié, la finesse des analyses et l'humour nous manquent cruellement. Un Président auquel nous étions attachés et que nous aurions tellement aimé garder jusqu'à la fin de cette mandature.

C'est donc cette semaine, à la fois, la fin d'une mandature et la fin d'une aventure humaine, je le crois, sauf à banaliser tout ce qui est de l'ordre du relationnel. D'ici quelques jours, certains d'entre nous seront sur la ligne de départ, chacun dans notre couloir pour tenter d'obtenir les suffrages des Néo-aquitains. Ces élections feront office de juge de paix pour les six années à venir. Il nous appartient de faire de ce scrutin une réussite démocratique dans un contexte plus que complexe.

Pour conclure, Monsieur le Président, mes chers collègues, à toutes et tous, je souhaite le meilleur dans vos vies personnelles, et d'un point de vue politique, charité bien ordonnée commençant par soi-même, c'est d'abord, et c'est en premier lieu à la candidate que je soutiendrai que je souhaite le meilleur. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci Pascale. Juste par rapport à ce que vous avez dit, je vous lis un communiqué de presse, je crois, sur les crédits « Formation ». « Par son engagement avec l'État dans le Plan « Un jeune, une solution », la Région a ouvert plus de 4 000 parcours.... ». Par son engagement avec l'État.

La deuxième lettre à laquelle vous faites références, c'est une lettre que j'ai envoyée aux entreprises qui n'avaient pas été retenues par la BPI, c'est-à-dire neuf entreprises sur dix, pour le soutien du Ministère de l'Économie aux PME. Il est donc évident qu'il y a eu de la part de ces entreprises, une réaction assez inquiète. Nous n'avions jamais eu autant de projets d'investissement, et j'ai écrit à ces entreprises, effectivement, que je ne les laisserai pas tomber, que la Région ne les laissera pas tomber.

Deuxièmement, par rapport à cet argument assez étonnant, Girondin à Paris et Jacobin à Bordeaux, je vous conseille d'aller rencontrer le Maire de La Courtine...

Mme REQUENNA. - Ah oui, mais cela, vous nous l'avez déjà dit, Président.

M. LE PRESIDENT. - Voilà. Je vous le redis. Je vous conseille d'aller rencontrer les Maires de Vassivière. Je vous conseille d'aller voir le Maire et la Maire de Felletin, des plus petites villes, et vous verrez ce qu'ils vous diront. Où est le Jacobin et où est le Girondin. Par contre, on ne soupoudre pas. C'est vrai. 46 M€ pour refaire Felletin, qui aurait fermé s'il n'y avait pas eu la Grande Région.

M. PUYJALON. - Monsieur le Président et chers collègues. Une mandature va bientôt s'achever. C'est ma première, pour ma part, mais pas celle du Mouvement CPNT, puisque nous avons déjà eu un Groupe, il y a bien longtemps, à la Région.

Si je devais faire un bilan rapidement, tout d'abord, celui d'un partage d'hommes et de femmes engagés pour porter des valeurs communes, d'abord au sein du Groupe LR-CPNT, puis avec le Mouvement de la Ruralité. C'est l'occasion qui m'est donnée de remercier les collègues du Groupe LR pour ce travail partagé. Évidemment, une pensée pour Virginie CALMELS, qui m'a permis d'être présent dans cette Assemblée.

De même très heureux de pouvoir apporter modestement ma contribution au sein de la Commission n°10, Transition énergétique et écologique, présidée par Pierre FROUSTEY, pour lequel je remercie son sens d'ouverture et d'esprit ; au sein du GIA n°8, Transition énergétique et écologique, présidé par Laurence MOTOMAN, où, même si nous avons parfois des désaccords, je comprends et partage certains sujets environnementaux avec elle, et même parfois avec Nicolas THIERRY et Christine SEGUINAU.

Probablement, quelques regrets sur la lenteur de l'Exécutif sur les perturbateurs endocriniens et les stations d'épuration, ou sur celui de n'avoir pas suffisamment pu faire comprendre et prendre conscience des enjeux de l'éolien, de l'envahissement du Nord de la Nouvelle-Aquitaine par cette énergie, même en offshore, comme sur celui du développement anarchique des parcs photovoltaïques, par les « Sans foi ni loi » qui ne voient que l'appât du gain, comme le disent les nombreuses associations (135 pour la Nouvelle-Aquitaine) d'opposition à cette énergie renouvelable.

Un autre regret, et une conviction pour notre Groupe, nous qui avons participé aux réunions salariales, c'est que cette méga-région est une profonde erreur, qu'elle n'aura en rien généré des économies ; pire, elle aura éloigné encore plus les citoyens des élus régionaux et qu'elle aura engendré beaucoup de problèmes pour les agents de la Collectivité, des frustrations, des incompréhensions dans un climat salarial tendu, car la fusion des agents des trois Régions ne fut pas un long fleuve tranquille avec beaucoup de tensions. Si le Mouvement de la Ruralité en avait le pouvoir, à l'évidence, nous reviendrions aux anciennes Régions, moins dispendieuses et plus proches des citoyens.

Une rare satisfaction concrète, et c'est malheureux pour tant d'années passées dans cette mandature, c'est simplement d'avoir pu, modestement pour ma part, éviter la mise à la rue d'une quinquagénaire viticultrice, et qui, grâce à la réactivité de vos Services, Monsieur le Président, lui aura permis de finaliser son projet de reconversion et de ne pas se retrouver sans emploi, et sans appartement, à plus de 50 ans. La certitude que l'on peut, par les hasards de la vie, se retrouver à la rue, et sans toit, même après une vie de labeur, l'image

d'une vieille dame, rue Sainte-Catherine, qui me fait souvent la manche, et pour laquelle les passants tournent la tête, tristement d'ailleurs, mais qui, quelques mètres plus loin, vont donner quelques euros pour les chiens de quelques marginaux. C'est une situation pour l'humaniste que je suis, que je déplore, et je suis heureux, aujourd'hui encore, de penser à cette dame qui aujourd'hui, à plus de 50 ans, conduit un camion et qui peut subvenir à ses besoins.

J'ai des difficultés pour trouver un point fort et positif de cette mandature, notamment parce que nous sommes probablement les rares à avoir voté contre votre SRADDET, contre Néo Terra, et contre votre budget. Non pas pour s'opposer stupidement, Monsieur le Président. En d'autres circonstances, nous avons soutenu l'Exécutif, parfois même mieux que votre Majorité pluriel. Vous comprendrez, Monsieur le Président, que, nous qui avons soutenu et accompagné les recours juridiques contre le premier SRADDET, avec les associations, nous ne pouvions soutenir le second. Pour autant, la vie démocratique que nous exerçons dans cet hémicycle est salutaire. Il permet d'abord les sujets essentiels de la vie et au développement de notre région, et nous y aurons pleinement notre part, toujours de façon constructive, comme dans notre souhait d'aider l'Exécutif au début de la pandémie, avec la disponibilité et l'écoute de François GARRIDO. Nous ne gommerons pas ici nos différences, ni nos oppositions. Elles sont la richesse d'une démocratie vivante.

Enfin, pour finir, une pensée pour nos collègues disparus durant cette mandature, évidemment avec une pensée pour Yoan TARIS, avec qui j'avais plaisir à échanger. Belle continuation à celles et à ceux qui ne reviendront pas dans cette Assemblée, après les prochaines élections. Esprit du Sud ou esprit girondin, nous, nous ferons encore vivre la démocratie, même si ce n'est pas simple, et si certains souhaitent la bâillonner, nous serons présents aux prochaines élections pour faire vivre encore longtemps la démocratie. Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci Eddie.

M. GUERIN - Merci Président. Beaucoup de choses ont déjà été dites par mes collègues, donc je vais tâcher d'être le plus synthétique possible, revenir sur les six années que nous avons passées.

En 2015, un visionnaire appelé VALLINI créait les super-régions. Quel a été l'impact, pour nos contribuables, pour nos concitoyens, de cette super-réforme des régions ? De Lille à Marseille, de Strasbourg à Rennes, toutes les ex-capitales régionales ont subi un impact extrêmement lourd de cette décision politique. Impact extrêmement lourd sur l'emploi puisque nous avons perdu des fonctionnaires majoritairement de catégorie A des Services mêmes du Conseil Régional, des Services déconcentrés d'État, et je ne les citerai pas tous parce qu'ils sont extrêmement nombreux. Ceci a entraîné, Monsieur le Président, et vous le

savez mieux que personne, une contraction des bases fiscales pour ces ex-capitales régionales avec des difficultés pour les élus qui gèrent ces grandes villes et ces intercommunalités, de pouvoir continuer à maintenir un service public de qualité au bénéfice de leur population. Tout cela, dans l'optique, selon Monsieur VALLINI, de réaliser des économies d'échelle structurantes.

Or, en l'espèce, si l'on s'en réfère à ce qui s'est passé chez nous, en Nouvelle-Aquitaine, les charges de personnels des trois Régions consolidées en 2015 étaient de 323 M€. Si l'on regarde à combien nous sommes aujourd'hui, nous sommes à 393 M€, soit une hausse de 22 %. Alors, Monsieur le Président, je sais ce que vous allez me dire. Il y a eu des transferts de charges. Ok, c'est vrai, il y a eu des transferts de charges. Mais si l'on ramène ces charges à l'habitant en Nouvelle-Aquitaine, nous sommes à 60 € contre 50 € par habitant sur le plan de la moyenne nationale.

Notre collègue COLOMBIER et Pascale REQUENNA le disaient tout à l'heure, nous sommes parmi les plus mauvais élèves en termes de charges qui pèsent sur nos concitoyens. Sans compter, et j'insiste là-dessus, que l'impact pour les ex-capitales régionales sera long, difficile à compléter, difficile à combler, quand bien même, Monsieur le Président - et j'anticipe votre future réponse - les aides en volume allouées sur ce territoire sont supérieures à celles qui étaient allouées par les ex-régions administratives, mais la réalité, Monsieur le Président, c'est que quand vous perdez des fonctionnaires de catégorie A, vous perdez des contribuables, qui sont souvent en âge d'avoir des enfants, et vous perdez parfois plusieurs centaines d'enfants sur un territoire. Et ça, Monsieur le Président, toutes les aides, que vous pouvez voter, ne les compenseront jamais.

Voilà, le résultat de la brillante réforme voulue par Monsieur VALLINI.

A cela, aujourd'hui, vous nous demandez de créer 418 emplois non permanents sur des CDD dans cette plénière, allant de 1 à 6 mois sans connaître le coût de ces renforts de personnels. De quoi, Monsieur le Président, interroger un grand nombre d'entre nous, sur la capacité et la réalité de nos finances dans un contexte de crise sanitaire et sociale, sans précédent.

Pour revenir à la séance d'aujourd'hui, je ne vais pas paraphraser tout ce qui a déjà été dit, mais sur la contractualisation, vous êtes en négociation depuis 2019 ; ça fait bientôt deux ans que nous discutons de ce contrat-cadre. Or, le texte n'est disponible que 48 heures avant la séance, l'État et la Région se renvoyant mutuellement la balle sur le fait que « ce n'est pas ma faute, c'est de la faute de l'autre ». Pour votre information, Monsieur le Président, mais vous le savez puisque vous avez été Président des Régions de France, le

Grand-Est a validé ce document cadre, fin janvier. La Région Auvergne-Rhône-Alpes, fin février. Nous, tout ceci est programmé pour la fin décembre 2021, si tout va bien.

Sans anticiper la séance de vendredi, le document fait l'impasse - et j'insiste là-dessus - sur une partie extrêmement importante qui est le financement des infrastructures de transports. Vous allez me dire que l'on va rattraper ce qui n'a pas été fait entre 2015 et 2020. Certes, mais ce n'est pas très ambitieux pour une aussi grande région que la nôtre, puisque nous avons, vous le savez, deux problèmes de mobilité : le désenclavement des territoires ruraux, particulièrement du Nord et de l'Est de cette grande région, et des questions de mobilité du quotidien sur les agglomérations qui tendent aujourd'hui à s'intensifier tous les jours un peu plus.

Je ne vais pas revenir, Monsieur le Président, sur toutes vos déclarations en matière de désenclavement. Vous avez fait des choix politiques, qui sont les vôtres, il ne m'appartient pas de les commenter, qui mettent plus sur le ferré que sur le routier. C'est un choix politique que beaucoup partageront, d'autres pas. Vous avez toutefois dit qu'il y avait des efforts à faire sur certains grands axes routiers, et vous avez longtemps parlé du désenclavement du Nord de cette grande région et particulièrement de l'axe Limoges-Océan ou Océan-Limoges en passant par Poitiers. Je voudrais vous rappeler deux ou trois choses, Monsieur le Président. Cela fait plusieurs fois que l'on en parle ensemble, mais je voudrais les rappeler publiquement.

Il y a deux ans, vous êtes venus présenter vos vœux aux Consulaires et aux Forces vives du Limousin. Vous avez fait la même chose quelques jours avant en Poitou-Charentes. Vous avez évoqué, Monsieur le Président, que le sujet majeur de désenclavement de cette grande région, c'était un axe routier sécurisé entre Limoges et Poitiers pour pouvoir rallier à terme, l'océan. Et vous avez pris comme exemple, l'A65. La A65, qu'à l'époque, vous avez défendu, contre vents et marées, contre un certain nombre de barons de votre propre famille politique, et que vous avez - je vous cite - « imposée ». Vous, puissant Président de Région, Alain ROUSSET, avez décidé de tordre le bras de l'État et d'imposer une autoroute concédée, A65, entre Pau et Langon.

Monsieur le Président, vous avez pris l'engagement devant l'ensemble du corps économique du Nord de cette grande région, devant l'ensemble des acteurs consulaires de faire de même pour cet axe Limoges-Poitiers. Et puis, les mois ont passé, les années ont passé. Certaines échéances approchent, Monsieur le Président, et comme vous me le concédez de temps en temps, vous avez besoin d'une coalition. Vous avez besoin de faire une Majorité. Pour réaliser cette Majorité, pour arriver à faire cette future coalition, vous renoncez donc à des grands dossiers d'aménagement du territoire, vous repliant sur le fait

qu'il faut aller vite et donc, il faut s'en plier au CPER puisque les fonds sont là. Sauf que, ne comparons que ce qui est comparable, Monsieur le Président. Une mise à 2x2 voies de cet axe 147, route nationale 147, par le CPER mettra des décennies à voir le jour. Vous le savez, Monsieur le Président, aujourd'hui, l'État nous dit - alors je ne sais pas si c'est vrai - en tout cas, le clame dans des réunions publiques, que les concessionnaires privés seraient prêts à mettre 600 à 700 M€ sur cette route qui en coûterait 1 Mrd, si elle voyait le jour. Cela signifie qu'il resterait 300 M€ à la charge des Collectivités.

Non mais, vous regardez votre Directeur Général des Services. Moi, je vous dis ce que dit le Ministre des Transports. Ou il ment, ce qui peut arriver en macronie, mais il le dit publiquement dans toutes les réunions où il passe. Vous avez des Présidents de Chambre consulaire qui avancent à longueur de journée, ces chiffres, que ce soit la CCI de la Haute-Vienne, ou la CCI de la Vienne. On vous explique que cette autoroute concédée coûterait 1 Mrd€, qu'un concessionnaire serait prêt à mettre 600 à 700 M€, que deux concessionnaires seraient susceptibles d'être intéressés. Il resterait donc à la charge - je parle au conditionnel - puisque ce ne sont pas mes propos, ce sont les propos du Ministre des Transports et d'un certain nombre de Consulaires, encore une fois. Il resterait donc à la charge des Collectivités 300 M€. Eh bien, Monsieur le Président, si l'État, la Région, les Départements et les Agglomérations concernées ne peuvent pas mobiliser 300 M€ pour un projet aussi structurant pour le territoire, l'heure est grave, Monsieur le Président.

Mais, ce que je veux vous faire dire, publiquement, aujourd'hui, c'est que vous avez pris position ardemment sur ce dossier, que vous connaissez par cœur, et qu'aujourd'hui, vous êtes obligé de faire machine arrière au risque de mettre en péril votre future coalition. C'est cela, la réalité. Mais Monsieur le Président, à vouloir faire plaisir à tout le monde, je crois que vous êtes en train de faire plaisir à plus personne. Quand je lis dans la presse quotidienne régionale, les propos de notre collègue Nicolas THIERRY, qui dit : « Le problème avec Alain ROUSSET, ce n'est pas ce qu'il fait, c'est ce qu'il ne fait pas ». A vouloir contenter tout le monde, Monsieur le Président, vous ne contentez plus personne, à commencer par ceux qui vous ont longtemps soutenu, dont vous vous plaisez à dire qu'ils vous soutiennent, que sont les chefs d'entreprises, et le monde économique de ce Nord de territoire. Ils vous ont écrit, encore ce week-end. Nous nous interrogeons sur votre position et, Monsieur le Président, je regrette que vous ayez tenu ces propos aussi convaincants, aussi pertinents en comparant cet axe à l'A65 que vous avez imposée, il y a quelques années de cela.

Je vous souhaite de terminer votre mandat avec un peu plus d'apaisement que celui que l'on connaît en ce moment. Je ne sais pas si les élections auront lieu au mois de juin. Tout ce que je sais, c'est que le Alain ROUSSET que j'ai connu en début de mandature n'est pas

tout à fait le même que celui que je connais en fin de mandature. Merci Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Guillaume. On arrête l'Ecole vétérinaire de Limoges. On arrête les grands projets scientifiques et de l'Université ? Sur le désenclavement de Limoges, je ne change pas. Simplement, l'expérience que l'on a sur Bordeaux-Pau, c'est que si nous n'avions pas commencé à faire les travaux, notamment de la déviation d'Aire-sur-Adour, jamais on aurait pu faire une fois rapide. Ma position est donc que l'on commence à faire les travaux. La déviation de Lussac-les-Châteaux, la sortie Nord de Limoges. Parce que ce qu'il faut comprendre, c'est que si l'on reproduit avec l'autoroute exactement la même mécanique qu'avec la LGV, jamais Limoges ne sera désenclavée. Et cette espèce de mécanique où l'on renvoie à des débats au Conseil d'État, des recours à des financements, d'abord, ce n'est pas 300 M€, c'est plutôt 600 M€ à mettre au niveau des Collectivités locales, il faut se mettre d'accord pour la sortie Sud de Poitiers. Tout le monde le sait, et je n'ai jamais dit, y compris à Poitiers, que j'avais changé. Je suis pour une 2x2 voies entre Limoges et Poitiers, et cela suppose, vous le savez que toutes les Collectivités soient d'accord. Or, pour l'instant, on est loin d'en être arrivé là. Si on ne démarre pas, et vous avez participé, vos prédécesseurs, à la réunion que j'ai tenue, à mon initiative, à notre initiative, à Limoges avec le Président de l'Agglo et le Président du Département, pour se partager le surcoût de la sortie Nord de Limoges, et j'ai proposé à l'État, puisqu'il y avait 50/50, 50 État/50 Collectivités locales, que la Région fasse l'avance des crédits d'État. Je n'ai pas de réponse. Cela est du pragmatisme et de l'acte. Je n'ai pas de réponse. Alors oui, je suis Saint-Thomas à l'égard de la parole de l'État.

Regardez ce qui se passe dans le Plan de relance. Aujourd'hui, le Plan de relance va servir à l'État de rattraper son retard sur les infrastructures. Voilà. La vérité elle est là.

Quant à Grand-Est et à d'autres Régions, nous nous sommes battus pour avoir le plus de précisions possibles dans ce texte, ce qui n'a pas été le cas des autres Régions. Je ne voulais pas vous présenter un texte qui n'ait pas d'engagements précis.

Mme LE GUEN. - Monsieur le Président, chers collègues. Lors de la réunion préparatoire de cette séance plénière, Monsieur FEKL nous a gentiment suggéré de faire court. J'ai bien compris qu'il s'agissait là, de second degré, mais rassurez-vous, nous serons concis même si nous avons l'intention de prendre la part de liberté d'expression qui nous est allouée.

Au terme de cette mandature, ou pas, il nous convient de vous remercier. Merci pour ces Commissions, réunions, Commissions Permanentes, ou encore séances plénières qui en disent long sur votre vision de la Région, de la France, de l'Europe et du Monde. Les

Néo-aquitains profiteront donc, ici, d'un florilège du formidable spectacle de cette implacable farce qui s'est offert à eux, qui s'est offert à nous, depuis plus de cinq ans. La différence fondamentale entre Vous et nous est que nous ne jouerons jamais les acteurs humanistes au grand cœur. Non. Quitte à faire dans le luxe d'une classe affaire en avion, d'une première classe en train, ou encore d'une voiture avec chauffeur, nous ne pourrions hurler à l'humanisme en permanence. Qu'il est facile de penser avoir le monopole du cœur avec l'argent du contribuable. L'humanisme n'est qu'un outil au service de votre bonne conscience, mais qui aura coûté très cher à la Collectivité.

A quoi, reconnaît-on un humaniste dans un spectacle ? Rien de plus simple. C'est celui qui aura raflé la mise de toutes les associations en vigueur, telle l'UNEF, SOS Racisme, la LICRA, le MRAP, voire l'UOIF si besoin, et qui en aura inventé tant d'autres qu'il lui faudrait un expert-comptable à temps plein afin de les répertorier toutes. La différence fondamentale entre Vous et nous, est que nous ne défendons jamais de quotas à des fins électoralistes, que nous tomberons jamais dans les pièges du féminisme politique de la parité à toutes les sauces, des hashtags « me too », « balance ton porc » ou « blacklist matter », lequel donne aujourd'hui toute légitimité à la candidature d'une de vos amies en Région Île-de-France, qui demande à tous les Blancs de se taire. La différence fondamentale entre Vous et nous est que nous n'avons jamais voté pour tout ce qui relève de la culture.

L'imposture culturelle que subit la France et par ricochet la Région, est une déculturation avancée qui consiste à ériger les médiocres en idoles. Vous avez tenté de donner une légitimité à cette culture par le biais de spectacles art contemporain et autres films également subventionnés par la SNC prenant là, bien son sens, le multiculturalisme, la diversité, comme si rien d'autre n'existait à vos yeux. Et vous y êtes parvenus.

Nul doute que d'ici peu, certains d'entre vous se recycleront en maîtres sous une étiquette politique ambivalente dans un Ministère quelconque. Le choix sera alors vaste, celui de la diversité et du vivre ensemble, ou bien de la garderie nationale ou encore celui du mensonge et de l'imposture. A moins que l'histoire en décide autrement.

Une note positive, Président, néanmoins, afin de ne pas nous quitter sur un goût trop amer. Votre accueil toujours courtois en compagnie de Marc MOULIN, sur la ligne Bordeaux-Saragosse, que nous défendons et continuerons à défendre. Merci de votre écoute.

M. LE PRESIDENT. - Merci Madame LE GUEN.

M. SEBTON. - Monsieur le Président, mes chers collègues. Comme mes collègues l'ont indiqué, nous voilà donc arrivés à notre dernière séance au complet, on va dire, et notre collègue Matthias nous proposait, peut-être, d'avoir quelques éléments de bilan et de perspectives pour ce mandat qui s'achève.

Permettez-moi de commencer par avoir un mot public pour mes camarades du Groupe UDI et Territoires, les élus et les collaborateurs avec qui j'ai eu le plaisir de travailler pendant toutes ces années, en confiance et en amitié, et je veux les remercier pour leur travail et quelque part, de m'avoir supporté, dans tous les sens du terme évidemment. Ils me pardonneront d'avoir un mot particulier pour notre ami Bruno DRAPRON, qui, comme d'autres du Groupe, ne sollicitera pas de nouveau le suffrage des Néo-aquitains confirmant ainsi sa promesse auprès des Saintais de se concentrer sur ses mandats de Maire et de Président d'agglomération. Nous sommes très fiers de son parcours, élu et pompier dévoué pour ses concitoyens et qui, sans aucun accord d'appareil - je le rappelle - a fait valider notre ligne écolo-centriste auprès des électeurs de son territoire. Cela nous a confortés dans le travail que nous avons eu ici, notre positionnement iconoclaste refusant les cases et les postures que le jeu politique impose parfois dans une Collectivité très politisée compte tenu de son importance.

Nous avons pu, je le crois, à notre modeste niveau, qui plus est, dans un Groupe minoritaire, faire avancer des dossiers d'administrés avec le concours des Services et du Cabinet, que nous remercions aussi, en Commission mais aussi en plénière lorsque nous avons suscité le débat sur notre proposition d'accélérer sur le « zéro artificialisation nette », notre motion de travail sur le retournement de la filière aéronautique avec Véronique ABELIN, la question du harcèlement scolaire avec Sally CHADJAA, l'expérience de Xavier ARGENTON sur la question du développement territorial.

Nous avons tenu la ligne d'un Groupe responsable, tourné vers l'avenir, martelant l'attachement du Centre à ne pas faire peser sur les générations futures les errements de la dépense publique et donc de la dette de demain, soutenir en somme une sobriété essentielle à tous les étages. Mais la dette, vous l'avez compris dans nos interventions, doit être pensée aussi par le prisme de la dette climatique qui, pour nous aussi, doit être l'enjeu majeur de toute politique publique. Qu'y a-t-il finalement de plus important que de laisser un environnement vivable et viable à ceux qui vont nous succéder et c'est effectivement pour nous aussi la priorité des priorités.

Je le dis ici avec force, il serait irresponsable de minimiser ou de diluer cet enjeu de la même façon, qu'il est irresponsable parce que contre-productif de vouloir s'en arroger la seule légitimité à en parler, parce que l'on appartient ou non à un mouvement pionnier sur le sujet. De même qu'il est contre-productif de laisser croire aux électeurs que l'écologie est une affaire qui appartiendrait à un clan, un camp de gauche. Le climat se dégrade à force de surconsommation, d'ultra productivisme, d'une société d'avoir au lieu d'être, c'est certain. Mais la lutte contre le climat perd du terrain quand on veut l'associer systématiquement à des totems non essentiels, comme on dit, comme par exemple à la chasse à certaines

traditions, l'écriture inclusive ou à une forme de jusqu'au-boutisme parfois dérangent sur des sujets de société qui braquent plus qu'ils n'entraînent. Et ces postures parfois fermées sur elles-mêmes, nous avons pu aussi les éprouver ici.

Ce mandat de près de six ans qui s'achève n'a pas manqué de dossiers d'envergure. Une fusion de trois régions qui n'était pas naturelle de prime abord et qui pose encore beaucoup de questions sur l'équilibre de nos interventions régionales, le SRADDET, lourd chantier qui nous a vu débattre notamment sur le nécessaire ralentissement de l'artificialisation des terres, les mobilités essentielles pour mailler le territoire, et pour finir le travail transpartisan sur la feuille de route Néo Terra qui, disons-le, sans goûter notre plaisir, était une bonne démarche que chacun appréciera à sa juste valeur. Un bel outil de prospectives pour les uns et une habile communication pour les autres, sans doute un peu des deux.

Nous aurions aimé aller plus loin et plus vite dans l'accompagnement de nos politiques publiques. Trop souvent, nous avons pu constater que les annonces étaient parfois surdimensionnées par rapport à la réalité effective et qu'il faudra sans doute s'atteler urgemment à rapprocher la Région des territoires et de ses acteurs, en renforçant drastiquement l'ingénierie de la Région pour les rendre plus accessibles et plus humaines.

Et pour conclure, Monsieur le Président, comment ne pas finir par dire un mot sur Vous, puisque de facto, Président, vous êtes l'acteur principal de notre Collectivité, mais aussi parce que votre style de gouvernance, à l'instar de votre manière de défendre votre action au sein de la plénière, est centré sur Vous. Nous saluons évidemment l'homme politique et son parcours, cette longévité, cette succession de victoires électorales qui veulent dire beaucoup de vos qualités d'homme politique. Votre engagement durable, quelles que soient les divergences de fond et de forme qu'il peut y avoir, mérite un témoignage de respect. C'est, pour nous, important de le dire, surtout à la veille d'une période électorale qui ne devrait pas être le moment propice aux compliments. C'est sans doute, en partie, ce qui a dû pousser toute une génération complètement spontanée à lancer cet appel du 22 mars pour vous pousser à être candidat, à une cinquième reprise.

Eh bien, Monsieur le Président, nous constatons que vous n'avez pas encore répondu à cet appel. Vous avez eu raison. Résistez, Monsieur le Président. Cette hésitation pourrait hypothétiquement venir du fait que, comme beaucoup dans cette Assemblée, vous pensez peut-être que pour ce prochain mandat, une respiration démocratique est nécessaire, qu'il faut sortir des habitudes, avoir un regard neuf, une direction nouvelle s'appuyant sur la qualité des Services de l'Administration, évidemment, mais que l'Exécutif doit changer. Ce n'est même pas l'idée - et je ne veux surtout pas que l'on vienne me chercher là-dessus - de

remettre en cause votre personne, le problème est bien plus factuel, systémique. Nous ne pensons pas que l'on puisse incarner un nouveau souffle quand on se présente pour un cinquième mandat. Je ne veux surtout pas faire dans le jeunisme, surtout pas, ce n'est pas le sujet. Ce n'est ni approprié ni un argument valable à nos yeux, vous concernant. La question n'est pas générationnelle. La question, c'est le cumul dans le temps au même poste. Le sujet essentiel, c'est que le pouvoir est usant. Il isole et a tendance à nous faire croire que l'on est indispensable, que l'on est le seul. C'est tout simplement humain.

C'est pourquoi les garde-fous sont obligatoires dans ces affaires-là. Les réformes qui consistent à ne pas cumuler dans le temps sont nécessaires. Vous voyez, je vais prendre cet exemple, Monsieur le Président, je vous l'ai dit plusieurs fois en hémicycle, je vous l'ai dit dans le privé, donc je le dis ici tranquillement. Vous avez un tic de langage - on en a tous - qui consiste à dire « pardon de le dire mais qui... qui a fait de la Nouvelle-Aquitaine la première de ceci, la première de cela ? » Ce type de langage montre bien, Monsieur le Président, que vous êtes arrivé à un moment où vous pensez que vous êtes indispensable aux Néo-aquitains. Vous pensez que vous êtes le seul à pouvoir faire quelque chose de cette région, et donc je pense que quand on en arrive là, c'est le moment où il faut faire confiance aux autres. Il ne vous a donc pas surpris que nous n'ayons pas signé l'appel du 22 mars qui appelle à votre candidature. Je vous propose l'appel du 29 mars, un appel à la raison, l'appel pour un nouveau souffle, un appel qui consisterait à dire « Cher Alain ROUSSET, continuez à être un acteur de la vie politique. Vous avez encore de longues années d'engagement à donner sans doute, mais ici, à la Région Nouvelle-Aquitaine, sortez de ces schémas qui vous amènent à penser que vous êtes le seul. Faites confiance aux autres pour prendre le relais et pour impulser une nouvelle dynamique afin d'amorcer un autre cycle pour notre région néo-aquitaine ». Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous remercie de ce conseil, cher Aurélien, mais vous n'êtes pas tout seul, non plus. Il faut le dire. J'ai quand même l'impression que je préside une équipe, qui fait du bon boulot, que l'on est présent partout sur le territoire avec une belle Administration. Mais, je m'interrogerais sur votre appel du 29 mars.

Vous savez, à mon avis, les signatures, ce seront les bulletins de vote. Cela s'appelle la démocratie.

Mme SEGUINAU. - Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs les élus. Demain, il sera trop tard. Ce cri d'alarme lancé il y a déjà 35 ans par les scientifiques est devenu un cri de colère de la société civile. Les responsables politiques ne peuvent plus l'ignorer, si nous ne réduisons pas nos émissions de gaz à effet de serre dès maintenant, demain il sera trop tard. Et aujourd'hui, nous sommes presque demain.

Entre 2015 et 2018, pourtant, la France, qui a porté fièrement l'accord de Paris, n'a même pas respecté ses propres objectifs de réduction des émissions. Depuis, et cette année encore, le Gouvernement a repoussé ces objectifs de moins de trois ans. La politique nationale pourrait se résumer ainsi : beaucoup de communications pour cacher l'inaction. Mais en novembre, le Conseil d'État a sommé le Gouvernement de prouver que les mesures prévues sont suffisantes pour respecter notre trajectoire de bas carbone.

Dans le monde, 2019 a battu tous les records en termes d'émissions de gaz à effet de serre et températures. La baisse de 7 % des émissions mondiales attendues pour 2020 n'est que la conséquence directe de la pandémie. Ce n'est qu'un trompe-l'œil. Beaucoup à Paris ou dans cet hémicycle n'attendent qu'un retour à la normale, alors qu'il est urgent de repenser nos modes de production et de consommation.

Les propositions de la Convention citoyenne pour le climat sont détricotées. Ce nouveau renoncement, aucun référendum ne pourra le masquer. La plupart des mesures reprises dans le projet de loi sont vidées de leur sens ou ignorées. Hier encore, des centaines de milliers de personnes se sont rendues sur les marches « climat » dans chaque ville de la Nouvelle-Aquitaine pour réclamer une véritable loi « climat et résilience ». Une différence d'un demi degré à la fin du siècle, ce sont deux semaines supplémentaires de canicule, un tiers d'inondations en plus, 250 millions de personnes sans accès régulier à l'eau, et des centaines de millions de réfugiés climatiques supplémentaires, et des conséquences dramatiques sur la biodiversité et notre production alimentaire.

A la catastrophe climatique qui vient s'ajoute une catastrophe sociale qui, elle, est déjà là. Nous allons donc revoir nos priorités et faire preuve d'autant de volontarisme que celui que nous avons affiché pour sauver les entreprises. Mais au-delà du sauvetage des entreprises, il faut se pencher sur les reconversions professionnelles urgentes dans certains secteurs qui ne retrouveront pas leur activité antérieure et s'attacher à amortir la crise sociale qui est déjà là, par tous les moyens à notre disposition. La Région doit être beaucoup plus agile et active dans ses domaines : anticiper, donner des perspectives, une vision d'avenir.

Si je dénonce l'inaction du Gouvernement face aux catastrophes climatiques et sociales, c'est qu'aujourd'hui encore nous avons des délibérations qui vont dans le bon sens, mais certaines sont en contradiction avec nos objectifs Néo Terra ; le vieux monde a la peau dure.

Le Haut-Conseil pour le climat estime que 70 % des mesures contribuent à poursuivre la production et la consommation sans conditionnalité, ce qui ne permet pas d'infléchir les émissions et s'inquiète des verrouillages dans des activités fortement émettrices notamment avec des aides très importantes accordées au secteur de l'aérien et de l'automobile, sans

contrepartie environnementale suffisante. Ces alertes sur le décalage entre les objectifs fixés et les moyens mis en œuvre pour les atteindre, nous les martelons aussi depuis le début de notre mandat, tout comme nous réclamons sans cesse l'extension des éco-socio-conditionnalités.

Enfin, je souhaiterais conclure par une rapide intervention sur les vœux et motions que nous étudierons ce soir. L'épuisement que nous ressentirons en fin de séance ne nous permettra pas d'avoir des échanges à la hauteur des enjeux présentés dans ces textes. Nous soutenons pleinement la motion « Oui, pour un retour aux trains de nuit, La Palombe Bleue » avec son tracé originel permettant une réelle alternative aux liaisons aériennes portée par les Groupes PEPS, PS et le nôtre.

Une motion appelant notre Assemblée à ne pas soutenir le projet de raser 1 000 hectares de la forêt de Saucats qui équivaut à la surface de Périgueux, car nous avons la volonté, Nous Région, d'accompagner une transition écologique ambitieuse alors que ce projet est en contradiction avec les politiques régionales de préservation de la biodiversité, des objectifs du SRADDET et de Néo Terra. Nous demandons à l'État de ne plus autoriser l'implantation de tels projets de Centrales photovoltaïques qui sont surdimensionnées et bâties au détriment des espaces naturels et de la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine.

Chers collègues, j'espère que vous serez nombreuses et nombreux à voter ces deux motions et toutes les délibérations qui ne manquent pas d'ambitions face aux crises sociales et climatiques.

Je souhaite remercier également tous et toutes les élus, et les agents de la Région qui nous ont accompagnés tout au long de ce mandat, et j'espère que dans la prochaine mandature, la crise sociale et climatique sera traitée à sa juste valeur. Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. BERGÉ. - Juste dire que normalement c'est aujourd'hui notre dernière séance plénière. Nous aurons le bonheur de vous retrouver une dernière fois, vendredi, mais dire quand même que c'est un mandat éprouvant que nous avons dû affronter. Nous avons dû affronter des crises sanitaires, climatiques, économiques et pour pouvoir affronter toutes ces crises, il faut une boussole. Je pense que nous avons été capables de montrer que nous avons une boussole. Nous sommes de gauche, écologistes et républicains et décentralisateurs. Le constat, c'est une réussite de cette Majorité qui est forte de sa diversité. Nous avons un bilan. Nous avons fait face à la crise sanitaire, économique, à la fusion des Régions et avec des ratios financiers qui nous permettent encore d'envisager l'avenir. Nous célébrons donc notre diversité, ce matin encore, et n'en déplaise à l'Opposition.

Nous sommes attachés à la diversité. C'est le prix de l'intelligence collective. Tout va bien, on n'est pas tous d'accord. C'est cela, le vivre ensemble. L'ordre du jour de cette séance plénière est dans la continuité de notre action collective, dont beaucoup d'orientations, d'ailleurs, ont été partagées dans les rangs de l'Opposition.

Revenant sur le CPER, je ne peux que me féliciter du fait d'avoir repoussé le débat. Quand on fait partie d'une Majorité et que l'on négocie avec l'État, cela prend du temps, il y a des enjeux, il faut tordre le bras de l'État de temps en temps, et c'est ce que nous faisons dans cette période-là. Je pense que nous aurons l'occasion, dans le cadre de la richesse démocratique de cette Assemblée d'en débattre, vendredi prochain.

Je voudrais également revenir sur ce que nous allons célébrer aujourd'hui, avec cette Majorité : l'agriculture biologique, la formation, la politique linguistique, dont nous sommes très fiers dans nos territoires de Nouvelle-Aquitaine, et Néo Terra.

Néo Terra est un projet de contrat social que nous offrons aux citoyens et acteurs néo-aquitains. Ce contrat social est décentralisateur, propose la transition comme élément fondateur de ce nouveau pacte républicain. Notre république est historiquement sociale. Demain, elle doit être sociale et résiliente, condition au nécessaire vivre ensemble, que des deux côtés de l'hémicycle nous devrions chérir au lieu d'attiser les stigmates. Seuls les tenants du négationnisme s'y opposeront, comme ils se sont déjà opposés auparavant à la république sociale. Nous avons pris le chemin d'une transition déterminée et sérieuse. Il est urgent de garder le sérieux, le goût de l'action publique face aux postures publiques auxquelles beaucoup veulent réduire notre démocratie.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci Mathieu.

M. BITEAU. - Je vais essayer d'avoir un propos léger et surtout succinct. D'abord, une remarque un peu personnelle, ce n'est pas un exercice aisé que de prendre la parole pour une dernière séance. C'est probablement lié au fait que je commence à avoir des cheveux blancs, des poils blancs à la moustache, ces cheveux et cette moustache que vous adorez Monsieur le Président, et qui font qu'effectivement, arrive un moment dans sa vie politique où on prend la parole pour la dernière fois dans une Assemblée, puisque je ne serai pas candidat pour les prochaines Régionales, et donc, voilà, cela commence à venir, à l'âge où je suis, les discours de fin de mandature, et on commence à regarder derrière parce que justement, il y a quelques cheveux blancs et des poils blancs dans la moustache. Je fais un petit clin d'œil à Régine, non pas parce qu'elle a une moustache mais parce qu'elle aussi ne sera pas candidate pour cette nouvelle mandature, et donc je voulais saluer également sa

présence à côté de moi pour cette dernière plénière, même si, effectivement, vendredi on aura cette plénière exceptionnelle sur le CPER.

Je reviendrai sur la position qu'a été celle de notre Groupe pendant ce mandat, très rapidement. Ce n'est pas toujours facile non plus d'être dans un Groupe un peu minoritaire dans une Majorité. Certes, beaucoup de sujets étaient convergents avec les positions du Président, mais il y a quelques sujets effectivement - mais je ne vais pas les citer, vous les connaissez - où, dans cette Majorité, nous n'étions pas dans la majorité, justement, et c'est l'objet de débats qui sont toujours des débats enrichissants. J'espère qu'ils ont enrichi le Président, qu'ils ont permis à ce Président de pouvoir avancer dans des positions qui, peut-être, étaient trop tranchées de part et d'autre, mais en tout cas, du débat peut jaillir la lumière. Donc, beaucoup de soutien de la part de ce Groupe, même s'il est très faible, même si de temps en temps il y a eu ces quelques bras de fer.

Rappeler le contexte de cette crise sanitaire de fin de mandat qui ne facilite en rien les choses. Je tiens à ce que ce contexte sanitaire ne soit pas un contexte d'appauvrissement de la démocratie. Je constate, pas forcément ici dans cette Assemblée, mais dans celle où je siége à Bruxelles, que ce contexte sanitaire a tendance à nous plonger dans un mode démocratique dégradé. J'espère que la décision du report des élections, puisque j'ai entendu dans toutes les interventions que ces élections étaient omniprésentes, ne sera pas un prétexte de dégradation de la démocratie.

Je voulais revenir également sur le risque, dans ce contexte-là puisque l'on est dans un contexte où effectivement, les gens sont un peu plus à cran, d'une occasion d'un repli sur soi. Et je suis désolé, Madame LE GUEN, mais j'assume être un humaniste, j'assume présider un Groupe d'élus humanistes et nous en sommes fiers. Nous ne pouvons pas être que les comptables d'euros, quand on conduit des politiques publiques, nous devons aussi être les comptables de ce que nous sommes en tant qu'êtres humains sur cette planète-là. Je revendique donc cet humanisme et je le revendique au nom de notre Groupe, puisque c'est, je pense, l'ADN de ce Groupe et des élus qui y siègent, mais pas que. J'imagine que d'autres se revendiquent de cette humanisme-là.

Je souhaite conclure en m'adressant aux futurs candidats puisque c'est bien de parler du bilan, mais il faut parler aussi de ce que les candidats doivent relever de défis dans ce contexte un peu particulier. Cela a été évoqué par ma collègue Verte juste avant. Des défis sont devant nous et la prochaine mandature, quels que soient les candidats, quels que soient les élus qui sortiront de cette campagne électorale, ne peuvent plus faire l'autruche sur l'enjeu du climat, sur l'enjeu de la biodiversité, si nous voulons pouvoir continuer de vivre sur cette planète, si nous voulons continuer de préparer l'avenir des générations futures.

Et donc, par le prisme des compétences de la Région, qui sont des compétences fondamentales, centrales, qui jalonnent le quotidien des gens de Nouvelle-Aquitaine, que ce soit les compétences de développement économique qui, forcément, sont rebattues par rapport à cette crise qui a mis à mal les secteurs économiques, que ce soit les compétences des lycées, on voit la difficulté qu'ont nos jeunes à se projeter dans cette situation sanitaire, que ce soit la compétence des transports qui est une compétence extrêmement importante et extrêmement centrale, on l'a vu avec l'intervention des uns et des autres dans ce contexte climatique, je vous invite à ne pas perdre la boussole des compétences régionales, et que cette boussole soit attirée par l'urgence des défis que devra relever cette prochaine mandature.

C'est l'occasion pour moi de souhaiter bonne chance à ceux qui seront élus pour relever ce défi. Ce ne sera pas une mandature facile que celle qui va s'ouvrir à partir, j'espère, de juin 2021, pour ceux qui vont être élus parce que, comme cela a été dit, je pense qu'il y a urgence. Les scientifiques tirent la sonnette d'alarme depuis trop longtemps maintenant, et nous ne pouvons plus rester sourds à ces enjeux-là. Je vous remercie de m'avoir écouté, Monsieur le Président, et quoi qu'il arrive, je vous souhaite tous, bon vent pour les prochaines années, et bon vent à cette région et à tous les Néo-aquitains qui seront gouvernés par une prochaine mandature en 2021.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Benoit.

M. FEKL. - Merci d'avoir accordé ces temps de parole liminaires. Moi-même, habituellement, je ne suis pas le plus grand fan de ces déclarations de politique générale, mais il m'a semblé, comme à de nombreux Présidents et nombreuses Présidentes de Groupe qu'à l'heure du bilan de cette mandature, il était important que chacun puisse en donner sa vision.

En effet, cette mandature s'achève. C'est donc l'une des dernières fois que je prends la parole dans cet hémicycle en tant que Président de Groupe. Vendredi, ce sera Reine-Marie WASZAK qui portera sur le CPER la parole de notre Groupe. Je le fais avec reconnaissance, avec beaucoup d'émotion, et avec des pensées particulières pour les Lot-et-Garonnaises et les Lot-et-Garonnais qui m'ont accordé leur confiance. J'ai des pensées aussi pour nos collègues disparus au cours de ce mandat ; Gérard VANDENBROUCKE, Yoan TARIS, Laurent LENOIR. Trois disparitions bouleversantes, tragiques, et nos pensées vont aujourd'hui vers eux, vers leur mémoire, et vers leurs proches.

Je veux saluer les membres du Groupe que j'ai l'honneur de présider et les remercier pour la confiance qu'ils m'ont accordé, en espérant avoir porté aussi bien que possible leur parole, votre parole, dans l'hémicycle. Je veux remercier aussi les collaboratrices et

collaborateurs du Groupe et saluer la grande qualité de leur travail. Je veux saluer les membres de la Majorité et rassurer Jacques COLOMBIER qui, tout à l'heure, nous taquinait sur l'incident de séance en début de séance, en disant simplement que 98 % des délibérations au cours de cette mandature ont été voté avec nos partenaires d'Europe Ecologie Les Verts. Je verse ce chiffre à la réflexion de chacun.

Je veux saluer ensuite tous les élus dans l'ensemble des Groupes et leur dire que j'ai eu plaisir à échanger, à débattre avec eux, à travailler sur le fond des dossiers et j'associe à ces pensées les collaborateurs de ces Groupes et les Services de notre Région, dont là aussi, je salue l'implication et la très grande compétence.

Monsieur le Président, je veux vous saluer, Vous, cher Alain, avec qui j'ai tant plaisir depuis 2010 à travailler. Je veux saluer votre action, ton action, ton engagement au service de notre Région. Je le fais avec amitié et avec respect.

Nous avons voté près de 13 000 délibérations au cours de ce mandat. Alors, on pourrait dire que c'est beaucoup, et c'est beaucoup. On pourrait y voir aussi un simple foisonnement de textes, mais l'ensemble de ces délibérations ont été guidées par un certain nombre de principes ; principes presque philosophiques, j'ai envie de dire, et principes d'action, car c'était la première mandature de la nouvelle Région. Il fallait porter cette Région, regrouper les Services, en rationaliser l'action, et énormément a été accompli, sous votre présidence, avec l'ensemble des élus et encore une fois avec l'ensemble des Services.

La logique sous-jacente, c'est bien sûr le développement économique et social de notre région, c'est la saine gestion qui aujourd'hui permet de faire face aussi bien que possible à cette pandémie inédite qui nous frappe, comme elle frappe le monde entier. C'est Néo Terra, un programme d'une ambition exceptionnelle au service d'une écologie exigeante, pragmatique, concrète qui permet une vraie transformation des pratiques, une vraie transformation des modèles de production, des modèles de travail, au plus près du terrain et avec les acteurs du terrain, jamais contre eux.

Principes, c'est la solidarité avec l'ensemble des territoires qu'ils soient urbains, péri-urbains, ruraux. C'est la solidarité, aujourd'hui, avec les publics les plus frappés par la pandémie, que ce soit dans les différentes professions, les différents secteurs économiques et sociaux, ou que ce soit parmi les étudiants aussi, au service desquels nous travaillerons encore aujourd'hui. Et puis, c'est l'inventivité, l'idée d'être toujours innovant en matière de politique publique. Je pense en dernier lieu, à la demande que vous avez formulée en matière de réouverture des lieux culturels qui souffrent tant de cette pandémie, et nous espérons que notre région pourra, grâce à cette expérimentation être un modèle et

qu'ensuite les bonnes pratiques pourront être transposées à l'ensemble du pays. La région est diverse, elle est aujourd'hui de plus en plus unie et de plus en plus forte.

Je conclurai en disant que maintenant un débat démocratique va s'ouvrir à l'occasion des élections qui doivent normalement se tenir au mois de juin. Monsieur le Président, je vous ai dit, il y a un bon moment maintenant, que pour des raisons personnelles et professionnelles je ne briguerai pas de nouveaux mandats. Pour autant, vous savez ce que je souhaite dans ces élections et tout le monde sait bien le résultat que, pour ma part, j'appelle de mes vœux. Je me sens totalement en phase avec les signataires de l'appel du 22 mars.

Mais je souhaite aussi que le débat qui s'ouvre, et je conclurai là-dessus, soit un débat qui tire notre région vers le haut, que ce soit un débat mené de bonne foi, projet contre projet, vision contre vision, pour que chacun ensuite puisse faire librement son choix. La période récente montre plus que jamais, que notre démocratie est fragile, tant au niveau local qu'au niveau national. L'exercice des mandats d'élus est de plus en plus difficile, et parfois violent. Il est pour autant plus nécessaire que jamais, et toutes celles et tous ceux qui acceptent de remplir des fonctions publiques doivent être salués et méritent notre respect. Bonne chance à tous et à toutes. Bons vents, et merci à chacune et chacun d'entre vous.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Matthias. A mon tour, quelques mots d'abord de remerciements. Présider une Assemblée telle que celle-ci n'est jamais simple, mais en même temps, par-delà les échanges politiques parfois vifs, je voudrais saluer les relations amicales que nous avons pu avoir, que j'ai pu avoir avec chacune et chacun d'entre vous.

Il y a, bien entendu, dans le débat politique, souvent des simplifications, parfois des caricatures, parfois des chausse-trappes. J'espère, de ma part, les avoir évitées, même si mes propos ont pu paraître vifs à l'égard d'un certain nombre d'entre vous. Cette Assemblée que je préside est pour moi une fierté, dans sa diversité, dans ses propositions. Il y a une Majorité, il y a une Minorité plutôt que d'appeler cela Opposition. Matthias rappelait tout à l'heure que la plupart des dossiers, près de 100 %, ont été votés souvent à l'unanimité. Alors, bien entendu, plus on se rapproche des échéances, moins cette quasi-unanimité existe. Mais en tous cas, cela montre que, quand on se rapproche du terrain, et la richesse de notre Assemblée, je ne sais pas si on la mesure, mais quand on feuillette, ne serait-ce qu'une fois par an, précisément - et vous le faites- le dossier des Commissions Permanentes, au-delà des dossiers des Assemblées plénières qui sont plus des cadres d'intervention, on voit la richesse de ce que nous faisons ensemble.

Ce que nous faisons, je l'évoquais tout à l'heure, pour Felletin, ce que nous faisons pour Hagetmau, ce que nous faisons pour Saint-Jean-d'Angély, ce que nous faisons pour

l'ensemble des communes de cette région, et qui viennent d'abord des territoires. C'est bien pour cela que nous avons augmenté considérablement l'ingénierie de l'ensemble de ces territoires. Il y a, c'est vrai, financés par la Région, plus de 100 postes équivalent temps plein, pour nos territoires. Et cela permet le retour de ces territoires dans les appels à projets que nous pouvons lancer.

Merci donc de cette amitié - j'allais dire - de ce qui est presque de l'amitié dans ces relations que nous avons eues bien au-delà de la Majorité de cette Assemblée. Merci aussi pour l'équipe de l'Exécutif. Cette présence territoriale, forcenée, que vous toutes et vous tous avez eu sur les territoires, jusqu'au dernier moment, parce que l'action de la Région ne peut s'arrêter. Pierre HURMIC disait que l'écologie c'est le temps long, l'action publique c'est aussi le temps long qui ne doit pas s'arrêter.

Merci aussi, et je veux le dire à travers les collaborateurs et collaboratrices qui sont ici, qu'ils soient des Services ou du Cabinet, merci de ce travail précis, continu, de ce qui a été fait sur le CPER, jusqu'à la dernière minute. Je rappelle que le travail du CPER a commencé fin 2019, que cela a été très compliqué, peut-être le CPER le plus compliqué que je n'ai jamais eu à porter devant l'Assemblée, avec ce paradoxe - on l'évoquera vendredi - ou à la fois, on nous annonce à Paris des dizaines de milliards, et en même temps, quand on veut avoir la déclinaison notamment sur nos infrastructures, on n'en trouve pas tant que cela, la trace, y compris pour nos PME. Et puis, vraiment, ce travail a été fait aussi, si je refais un peu l'histoire de cette mandature, la première, peut-être la cinquième comme disait Aurélien, mais en tout cas la première de cette grande région. Chacun sait ici, au-delà de la Majorité, que je n'ai pas porté auprès du Président de la République de l'époque, la fusion des régions. Je pensais qu'il fallait faire comme pour l'Europe, l'approfondissement des pouvoirs de la Région et de la décentralisation.

Mais en républicain, et aux termes de cette mandature, quand je regarde ce qui a été fait dans le Limousin et en Poitou-Charentes - j'y étais encore, en Poitou-Charentes, deux jours la semaine dernière - sur l'Hôpital de Saint-Jean-d'Angély, à Vassivière, à Felletin, ce qui a été fait entre Poitiers et Châtellerauld sur justement ce que demandait Christine tout à l'heure, sur les reconversions professionnelles, la préparation des reconversions professionnelles, ce qui a été fait sur l'aéronautique pour qu'elle s'engage sur une voie d'avion vert, ce que nous faisons sur le plan de l'agriculture, je ne sais pas s'il y a une autre Région de France ou d'Europe qui ait signé avec 73 % des agriculteurs, la transition agroécologique. Qui a la confiance des agriculteurs pour porter Néo Terra ? Qui a cette puissance de feu, cette relation de confiance ?

Je pense que cette fusion qui a laissé, au départ, de l'amertume et parfois des rancœurs, je ne les entends plus. Nous sommes présents sur tous les territoires, peut-être pas assez encore. Je pense que la solidité financière de nos trois Régions a permis de passer l'obstacle de ce que l'on a pu découvrir dans une des trois Régions, et ce qui n'a pas fait exploser notre dette. Ce qui a fait augmenter notre dette d'ailleurs, pas simplement la dette de la Nouvelle-Aquitaine, c'est la solidarité que nous avons mise en place sur le Covid - bien sûr - qui a fait à la fois baisser nos recettes et bondir nos dépenses. C'est un constat que nul ne peut nier.

On a donc une nouvelle Collectivité, puissante, dans le cadre d'une recentralisation que je réproouve, que je critique. Rappelons que nous avons perdu la compétence apprentissage, même si nous volons au secours de beaucoup de CFA, aujourd'hui, que nous aurons moins de crédits européens à gérer demain, notamment par rapport à l'agriculture alors même que toutes les organisations professionnelles régionales étaient d'accord pour que nous portions ces compétences. Je regrette cela. La campagne viendra où nous pourrons, celles et ceux qui seront candidats, porter le bilan.

Je suis fier d'une chose. En tant que fils d'ouvriers, nous avons créé 36 % de l'emploi industriel net de France dans une région qui n'avait pas une tradition aussi industrielle. Et à chaque fois, avec les conditionnalités environnementales, sociales, nous avons inventé ici, ce qui fait l'usine de demain, qui met l'humain au cœur de la compétitivité et nous avons convaincu les chefs d'entreprises pour cela. Aujourd'hui, les socioprofessionnels sont tous, où qu'ils soient dans la grande région, accompagnant les actions de la Région, parfois les anticipant.

Je suis fier aujourd'hui que l'on puisse porter pour demain, « One Health », une seule santé, avec le monde scientifique, le monde économique, porter une nouvelle école qui ne sera pas si simple que cela, une école de vétérinaires parce que nous ne ferons pas le maintien de l'agriculture sans des médecins de santé animale, et parce qu'il y a une déprise du monde vétérinaire. Parce que nous portons à Saintes, autour du ferroviaire, le plus beau campus de France. Ce sont des idées qui sont venues, quel que soit l'âge du capitaine, de la Région et de l'Exécutif de la Région. Nous aurons demain, à lancer d'autres projets. Mais cela, c'est à la campagne électorale, comme le disait Matthias, de le faire.

Oui, j'ai toujours porté et je porte encore une application d'une république décentralisée, parce que cette république décentralisée, elle fait émerger tellement de projets. Nous étions, avec Pascal DUFORESTEL, autour de tous les projets d'économie sociale et solidaire. Fantastique. Que ce soit à Marmande, ou en Poitou-Charentes, à Surgères, avec des projets autour des sociétés d'économie mixte de traitement des déchets, et avec toutes les

valorisations autour ; que ce soit dans les Landes, à Surgères. On a là, des acteurs qui ont joué avec nous.

Bien sûr, cette mandature aura vu aussi disparaître beaucoup d'amis. Je pense bien sûr à Gérard VANDENBROUCKE, à Joan TARIS, à Laurent LENOIR, à Emmanuelle AJON, j'ai une pensée très forte aussi pour mon ami Jean GRENET ; ils ont siégé dans cette hémicycle. Ce sont des souvenirs qui resteront très forts, et ce que nous avons fait avec la Région, ensemble, sur Bayonne, notamment la réhabilitation d'un certain nombre de quartiers, et les équipements sportifs, resteront extrêmement forts.

Nous ne sommes pas sortis de la crise sanitaire, et nous ne savons pas aujourd'hui si nous allons être, ou non, reconfinés à cause des variants. Ce que je sais, c'est que nous continuerons à porter la solidarité, à essayer d'accompagner l'État, s'il le veut bien, sur la vaccination, sur les tests. On voit bien qu'aujourd'hui ce n'est pas si simple que cela de le faire.

Depuis 2016, saviez-vous que nous avons statué sur 12 589 délibérations en Commission Permanente. 92 158 dossiers d'aides. 1 000 délibérations en plénière auront été examinées. Un travail considérable que nous avons fait ensemble et je veux m'en féliciter et dire ma fierté et mon amitié à chacune et chacun d'entre vous. A celles et ceux qui ne repartiront pas, ou ne reviendront pas dans cette hémicycle, je les salue. Si je pouvais les embrasser, je le ferais, mais c'est un peu compliqué. En tout cas, sachez que les Services que nous avons, avec Monsieur FAUROUX, avec Caroline CALBO et maintenant avec François POUPARD, organisés, seront une force, une source d'inspiration, de conseils pour la future Majorité et le futur Exécutif.

Encore une fois, un grand merci.

1 - MESURES FINANCIERES EXCEPTIONNELLES LIES A LA CRISE SANITAIRE

Mme BROUILLE. - C'est une délibération sur des mesures financières exceptionnelles. Ce projet de délibération a deux objets. Le premier, à proposer pour une deuxième année de différer le remboursement des prêts consentis par la Région aux entreprises, ces fameuses avances remboursables, et de rendre compte des opérations techniques qui ont été réalisées dans le contexte de la crise sanitaire, en fin d'année, tout ce qui est prêts financiers, les virements de chapitre à chapitre, mais surtout l'utilisation des dépenses imprévues qui sont, comme vous avez pu le constater, essentiellement pour les banques alimentaires, grâce à notre délibération que nous avons pris unanimement en fin d'année dernière pour la distribution de produits de première nécessité au profit des étudiants en situation de précarité.

Concernant cette proposition, le différé de recettes sur le budget 2021 est estimé à près de 9 M€. Cela concerne potentiellement 256 entreprises. Nous veillerons bien sûr à ce que la durée globale des contrats de la date d'attribution du prêt jusqu'à la dernière échéance n'excède pas dix années, afin de respecter la réglementation européenne. Et par ailleurs, naturellement, si des entreprises le souhaitent, elles pourront payer leur échéance selon le calendrier initial.

Pour une information sur le retour du différé que nous avons acté en 2020, vous dire qu'elle a concerné 217 entreprises qui ont été bénéficiaires pour un montant de 8,7 M€ d'échéances reportées, et 23 entreprises ont réglé leur échéance.

Peut-être pour compléter, si tu me le permets Président, l'information sur l'endettement, et je ne voudrais pas que Jacques COLOMBIER reparte aujourd'hui avec une fausse information, lui redire que notre endettement n'est pas sorti du cadre puisque je vous redonne les chiffres sur notre capacité d'endettement. 2017, il est à 4,4 années. 2018, 4,5 années. 2019, 4,4 années. Tout cela, cette capacité bien avant le Covid, et avec le Covid, notre capacité de désendettement est passée à 7,3. Je vous rassure, la dette est donc bien maîtrisée. Elle est inférieure à la moyenne nationale, et elle est bien inférieure dans le cadre réglementaire puisque vous savez que nous sommes autorisés à aller jusqu'à 10 années. Donc, même en temps Covid, nous sommes à 7,3 années de capacité de désendettement.

M. LE PRESIDENT. - Merci Andréa.

M. RABIT. - Bonjour à tous. Après toutes ces belles déclarations, Monsieur le Président, chers collègues, juste un mot (*inaudible, problème son*), je voudrais quand même corriger un de vos propos sur la lecture que vous faites de votre mandat et notamment du fait...

M. LE PRESIDENT. - Les déclarations générales, Monsieur RABIT, sont terminées. Donc vous intervenez sur la délibération.

M. RABIT. - Je veux seulement rectifier un propos, l'Opposition n'a pas voté 100 % de vos propositions. Je vous rappelle que les budgets, le SRADDET et Néo Terra, notre Mouvement de la Ruralité ne les a pas votés, et cela va mieux en le disant. C'est pour cela que je voulais le rappeler au début de mon propos.

Bien entendu, nous allons voter les mesures que vous proposez pour le soutien à la trésorerie des entreprises. C'est à la fois une mesure de bon sens et de solidarité par rapport à ces acteurs qui sont en première ligne dans cette crise sanitaire et économique, et nous savons bien que les entreprises de notre région, comme ailleurs d'ailleurs, sont dans une situation extrêmement difficile et c'est toujours bien de donner un peu d'oxygène à ces entreprises, et nous savons bien que beaucoup d'ailleurs sont en sursis actuellement.

Juste un rappel pour étayer mon propos. Au troisième trimestre 2020, l'endettement des entreprises françaises, qui était déjà parmi les plus élevés au monde, 139 % du PIB, après l'aggravation de 19 % en moins d'un an de Covid. Alors, bien sûr, il est évident que cette aggravation n'est pas le fait de la Région, bien évidemment. Elle est due bien sûr au contexte mais aussi parfois des décisions gouvernementales qui sont à la fois contradictoires, imprévisibles, souvent incompréhensibles, et dont on peut légitimement se demander si elles ont toujours été nécessaires et proportionnées, tant du fait de leur sévérité que de leur manque de mesures et d'adaptabilité aux problématiques sanitaires locales.

Pour ne prendre que l'exemple des restaurants, du tourisme de montagne qui nous concerne, et du tourisme tout court, mais aussi de l'événementiel ou des activités de plein air, on peut se le demander, alors que l'efficacité sanitaire n'est aujourd'hui pas démontrée bien au contraire. Or, on le sait bien, les conséquences économiques et financières de ces mesures sont immenses, y compris dans notre propre région, alors même que, comme vous le signaliez, on parle d'un possible troisième confinement.

Il est évident que différer le remboursement des prêts consentis par la Région ne sera pas suffisant. Je serais curieux de savoir quel est actuellement le niveau d'endettement pour nos commerces de proximité, les hôtels, les restaurants, les bars et bien sûr beaucoup d'autres.

Je ne dis pas que la Région ne fait pas de son mieux pour apporter aux entreprises en difficultés, des aides, un accompagnement et des mesures d'urgence comme celle-ci, mais le problème est qu'à chaque fois qu'il y a une mesure régionale, on a souvent une mesure de l'État qui vient aggraver la situation, c'est ce que j'appelle du perdant/perdant. C'est la raison pour laquelle, au-delà des grandes politiques qui doivent rester au niveau du régional,

nous devons légitimement nous poser la question de savoir si l'échelon régional n'est pas mieux adapté pour gérer ce type de crise face à un État qui est souvent incapable de faire face en raison notamment d'une bureaucratie tatillonne, incohérente, d'une lourdeur incroyable et parfaitement incapable d'agilité, de réactivité et d'adaptabilité par rapport à des situations dont on sait qu'elles sont totalement différentes d'une Région à l'autre. Pour moi, la réponse est bien entendu, oui. C'est probablement un enseignement que nous devons tirer pour l'avenir par rapport à un État qui est parfois aux abonnés absents, parfois autiste ou tout simplement hors sol.

Ce qui m'amène à ma dernière remarque, une fois n'est pas coutume bien que. Je voudrais saluer à mon tour la décision que vous avez prise de reporter le vote de notre Assemblée sur le contrat de Plan État/Région, articulé avec le Plan de relance. J'avais fait cette demande en Commission au nom du Mouvement de la Ruralité, et je suis heureux que vous ayez pu nous donner satisfaction. En effet, comment aurions-nous pu faire notre travail correctement, comme je l'ai indiqué en Commission, sans accès à une documentation sur un texte effectivement extrêmement lourd, complexe et terriblement impactant pour le devenir de notre région, notamment sur le volet mobilité.

M. LE PRESIDENT. - Monsieur RABIT, vous avez dépassé votre temps de parole.

M. RABIT. - Ah non, ce n'est pas vrai. Je n'ai pas fait 5 minutes.

M. LE PRESIDENT. - 4,24 minutes.

M. RABIT. - Eh bien, je suis dans la Vienne, il y a un petit décalage horaire. En plus, c'est pour dire du bien de Vous, alors vous n'allez pas gâcher ce plaisir, même s'il est ultime. Je crois que vous avez pris la bonne décision en reportant ce débat. Je dois avouer que les Services n'ont bien sûr aucune responsabilité dans cette partie de bras de fer entre l'État et la Région. Je sais qu'ils ont fait le forcing pour avoir des réponses dans le temps, mais sans résultat. Ce qui m'amène à ce que je disais au début, c'est plutôt que de nous assommer par des réglementations ubuesques, incompréhensibles et incohérentes, l'État ferait mieux de se concentrer sur les vrais sujets au cœur de ses missions, car l'État ne doit pas s'imaginer qu'il va sacrifier nos politiques régionales et faire porter aux Collectivités locales les conséquences et les poids de ses décisions, voire amputer le soutien financier sur lequel il est engagé.

M. LE PRESIDENT. - Monsieur RABIT, malgré les félicitations vous me faites, il est 5 mn 35. Alors, si vous voulez bien conclure.

M. RABIT. - Oui, mais vous n'êtes pas toujours aussi pointilleux. Je crois que vous avez vos têtes, et que vous accordez à votre bon vouloir des temps de paroles différents suivant les intervenants.

Tout ça pour terminer, en faisant une interrogation, notamment par rapport à ce qui se passe sur un certain nombre de délibérations dans cette séance.

M. LE PRESIDENT. - Vous exagérez là, quand même ! Ce n'est pas sérieux.

M. RABIT. - Je dis qu'il y a une sorte de...

M. LE PRESIDENT. - Monsieur RABIT, vous exagérez.

M. RABIT. - On assiste, et j'en termine par-là, à un véritable désengagement de l'État qui veut faire porter sur les Collectivités locales un certain nombre de manquements. Et je disais, et cela devrait vous satisfaire, que tant que vous défendrez les positions pour la Région et ses habitants, nous serons, au moins sur ce point, à vos côtés. Je ne pouvais pas mieux vous dire.

M. LE PRESIDENT. - Bien. 6,50 minutes. Qui souhaitait intervenir ?

Mme COMBRES. - Le Groupe Ecologistes et citoyens votera bien évidemment pour cette délibération. J'avais juste une question concernant le report d'échéance d'avances remboursables. Est-il possible de connaître la liste des entreprises et des montants concernés ? Parce que, bien évidemment, le fait de proroger et de reporter ces remboursements, cela nous contraint à être moins efficaces sur d'autres potentialités d'aides. C'était donc juste pour savoir s'il était possible d'avoir cette information.

M. LE PRESIDENT. - Ce n'est pas être moins efficace, Maryse.

Mme COMBRES. - Non. Mais il y aura moins de moyens.

M. LE PRESIDENT. - C'est simplement, il y a des analyses qui sont faites par les Services sur les entreprises. Si ces entreprises ont l'incapacité de rembourser, il vaut mieux poursuivre l'aide, différer d'un an, parce que sinon on prendra la responsabilité de couler les entreprises. C'est cela, l'action économique. Mais, c'est un travail de Commission. Il faut poser la question en Commission.

M. FREL. - Président. Nous avons posé la question en Commission.

M. LE PRESIDENT. - D'accord. Pas d'oppositions ?

M. CHARTIER. - Simplement, un mot d'abord sur cette délibération où effectivement, nous avons un peu les mêmes réflexions et interrogations sur le report des 9 M€. Il a été posé la question en Commission des Finances, de savoir si, notamment sur ces 9 M€, il serait opportun de commencer à provisionner une partie de ces montants, et donc la question est restée en suspens.

Si vous me permettez quand même, Monsieur le Président, très rapidement, de porter un rapide regard sur deux autres points. Le premier, c'était, et vous y avez répondu en début

de séance, mais globalement dans ce début d'année, c'est vrai que l'on aurait aimé avoir une visibilité sans doute plus importante sur nos trajectoires financières actuelles sur le budget 2021. Je crois qu'il y a un document qui a circulé pour les chanceux qui sont aujourd'hui présents physiquement dans l'hémicycle, mais il est clair que si nous avons l'occasion dans une Commission, puisque nous n'avons pas de session, d'avoir un point sur l'évolution de la consommation du budget 2021, en se rappelant les remarques que nous avons portées sur la trajectoire financière de ce début d'année 2021, avec notamment des niveaux de recettes qui étaient élevés, des niveaux de dépenses qui étaient ambitieuses. Je pense qu'il serait utile d'avoir un point d'actualisation, même si Jean-Michel MELLIER a commencé à nous donner des nouvelles, semble-t-il, plutôt rassurantes tant en côté recettes que des dépenses. Je pense que compte tenu de la crise, il est dommage de ne pas avoir eu, mais peut-être que les réponses sont dans le document que vous avez donné ce matin et auquel je n'ai pas eu accès, des éléments qui peuvent nous donner les premières orientations de la façon dont le budget 2020 s'exécute correctement, ou s'il nécessite des corrections de trajectoire.

Le deuxième point, toujours un peu sur une question de trajectoire financière et de budget, je crois que cela a été dit tout à l'heure par Pascale REQUENNA, je m'associe à son propos de dire que je pense vraiment qu'il est dommage que nous n'ayons pas la possibilité d'examiner le compte administratif 2020. Même pour vous, je pense qu'effectivement, on ne sait jamais de quoi les lendemains sont faits, et je pense que de finir cette mandature avec un compte administratif qui aurait été examiné par l'Assemblée, aurait été quelque chose de positif. On sait que cette année a été, en plus, marquée par des événements exogènes lourds, et je pense que cela aurait été aussi l'occasion de faire un point, même si cela a été partiellement fait aujourd'hui, sur l'ensemble de la mandature de 2015-2020, qui a été marquée, on le sait, pour des raisons exogènes - je n'y reviendrai pas - mais aussi endogènes par des dégradations sévères et fortes de nos ratios financiers.

Enfin, un dernier mot pour, à mon tour, remercier en tant que Président de la Commission des Finances, d'abord Vous, Monsieur le Président, qui nous avait permis d'accéder à cette fonction de contrôle, nécessaire et légitime pour le débat démocratique, et sa qualité. Remercier les Commissionnaires, les membres de la Commission des Finances et bien sûr l'ensemble des Services, à commencer par Jean-Michel MELLIER, à qui je souhaite une bonne continuation pour ses futurs projets. Je pense et j'espère en tout cas qu'au travers de nos débats riches, ils l'ont été évidemment plus avant la période du Covid qu'après, nous avons utilement éclairé l'Assemblée Régionale sur la question budgétaire. Je pense notamment aux outils de suivi que nous avons mis en place, le compte administratif anticipé, les outils de suivi de trajectoire budgétaire, justement, le travail nourri que nous

avons fait pendant les audits de la Région Poitou-Charentes, ou encore la répartition des aides entre les territoires ou encore les risques sur les emprunts toxiques qui ont pesé à un moment donné sur la Région. Je pense que tout cela a été utile.

Avec un regret, je pense que nous aurions pu débattre de façon plus approfondie sur les conditions, la façon dont s'organise le travail du Conseil Régional, sur son fonctionnement, sur son organisation avec la mutualisation de ses trois Régions, et sur la façon dont les pouvoirs peuvent s'organiser de façon peut-être différente sur l'ensemble du territoire, à l'avenir. Je pense que ce sera l'un des sujets majeurs du prochain mandat régional pour répondre à cette question de l'efficacité de l'organisation et des moyens mis en œuvre sur le territoire par la Région.

Ce travail, je ne le ferai pas non plus, Monsieur le Président, puisqu'après avoir beaucoup reçu et beaucoup donné aussi, je crois, à la politique, j'ai décidé de ne pas me représenter pour des raisons à la fois personnelles. La plus belle réalisation de cette mandature, en ce qui me concerne, aura été le fait de devenir Papa, donc vous comprendrez qu'il faut que je m'occupe aussi de ces sujets-là. Et puis, évidemment pour des raisons professionnelles, je laisserai la main à d'autres, mais je veux ici remercier chacune et chacun d'entre vous. Dire que la politique, c'est absolument quelque chose d'épanouissant, de formidable, c'est quelque chose aussi d'exigeant qui nécessite un engagement quotidien ou presque, et que la politique peut aussi être parfois brutale. Sans donner de leçon à personne, j'encourage donc chacun et chacune à la modération, à toujours veiller à la qualité des échanges pour que les gens qui nous écoutent ne désespèrent pas complètement de la politique.

Je voudrais aussi avoir une pensée pour les habitants de la Vienne, pour ce territoire que j'aime tant. Une pensée pour mes patrons politiques qui ont inspiré beaucoup d'entre nous, au moins dans l'Opposition. Je pense à Alain JUPPE, à Dominique BUSSEAU, évidemment à mon patron de cœur, Jean-Pierre RAFFARIN, à qui je dois beaucoup de choses et qui a tant fait, et tant aimé le fait régional.

Je voudrais souhaiter bonne chance à ceux qui vont continuer. Et évidemment, vous comprendrez, Monsieur le Président, en vous saluant que j'appuie évidemment cette chance, plus profondément, du côté de mon ami Nicolas FLORIAN, à qui j'adresse amitiés et soutien. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci et merci, cher Oliver, de votre présidence. Il fallait que, dans cette difficulté considérable qu'il y avait pour redresser des comptes qui étaient malheureusement en sérieuses difficultés - je rappelle que c'était 19 années d'endettement sur l'ancienne Région - nous avons réussi sans faire exploser l'endettement, et en reprenant

la plupart des politiques. Je regrette aussi, Olivier, que l'on n'est pas pu présenter le CA. Ce que nous disent les Services - je parle sous le contrôle d'Andréa - c'est que la consommation s'est accélérée. Donc, finalement, j'aurais eu plutôt intérêt ou nous aurions eu plutôt intérêt, au niveau de l'Exécutif, à le présenter, mais il en est ainsi.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais demander à Andréa, s'il y a juste un point.

Mme BROUILLE. - Un point, pour Maryse. Dire que la liste des entreprises, elle la retrouve dans l'annexe du budget 2021. C'est une annexe au budget où on a toutes les listes d'entreprises et les sommes qui sont engagées.

Redire à Olivier CHARTIER sur la provision, on ne provisionne que quand le risque est avéré. C'est la réponse que l'on vous a donné en Commission des Finances. Donc, pour l'instant, c'est un report d'échéance, cela ne joue pas sur l'avenir des entreprises, ou non, à nous rembourser ces différés.

Et puis sur la trajectoire, vous pouvez tout à fait vérifier nos hypothèses que nous avons travaillées en débat d'orientation budgétaire, mais pour l'instant, c'est vrai que nous n'avons pas assez de recul sur nos recettes en 2021 et surtout, sur l'exécution que nous aurons en 2021 pour traduire si nous avons ou tort d'être optimistes sur notre trajectoire.

M. LE PRESIDENT. - Y a-t-il des oppositions à cette délibération ?

Unanimité.

Je vous remercie.

N° 1

Vote sur «Mesures financières exceptionnelles liées à la crise sanitaire»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, Non Inscrit (1)**

ADOPTE A L'UNANIMITE

9 - PROLONGATION DU PACTE D'AMBITION REGIONALE 2017-2020 POUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN 2021 ET 2022

M. LE PRESIDENT. - On est sur la prolongation du pacte d'ambition régionale 2017-2020 pour l'agriculture biologique. Avec deux intervenants, Jean-Pierre RAYNAUD et Jérôme ORVAIN. Je ne sais pas si Jérôme est...

Simplement, Jérôme ORVAIN, qui est délégué à l'agriculture biologique, a une obligation personnelle. Donc Jean-Pierre et puis Jérôme.

*Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, 1^{ère} Vice-présidente
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

M. RAYNAUD. - Merci Président. Chers collègues. Il s'agit de la délibération sur la prolongation du pacte d'ambition régionale pour l'agriculture biologique 2021-2022, pacte qui avait été signé en 2017. Il avait été décidé avec l'ensemble des partenaires de l'agriculture biologique, l'État bien sûr, la Région, les Chambres d'Agriculture, INTERBIO qui est l'interprofession bio de Nouvelle-Aquitaine, et BIO Nouvelle-Aquitaine.

Pour ce nouveau pacte sur 2021-2022, puisque le pacte a été signé en 2017 pour les trois ans de la fin du PDR 2014-2020, mais comme là, on va vivre deux années de transition, donc au niveau du PDR sur la prochaine programmation, nous devons donc prolonger ce pacte sur 2021 et 2022.

Pour la prolongation de ce pacte, nous aurons trois signataires supplémentaires, donc les deux Agences de l'Eau, Loire-Bretagne et Adour-Garonne, plus la Coopération agricole qui sera signataire. On signe jusqu'en 2022 puisque, comme vous le savez, à partir de 2023, la politique agricole européenne, donc l'État a souhaité reprendre la gestion de toutes les mesures surfaciques. Les crédits européens seront donc gérés par l'État, et plus par les Régions. Ce qui est une aberration à notre sens, mais c'est ainsi aujourd'hui, les arbitrages sont rendus, on est donc obligés de faire avec.

Puisque l'on a beaucoup parlé du mandat, donc un point sur la situation. En 2015, vous avez sur la gauche, l'ensemble des départements de Nouvelle-Aquitaine avec les taux de pourcentage de surfaces qui étaient en bio à l'époque...

Mme BROUILLE. - C'est vraiment insupportable. On se croirait vraiment dans une classe, quand le professeur est parti, c'est... Un peu de respect pour Jean-Pierre qui présente une délibération qui concerne l'ensemble de notre territoire. Merci.

M. RAYNAUD. - Merci Andréa. Effectivement, ce qui est intéressant sur cette diapositive, c'est de voir que l'on est parti avec des départements qui étaient encore peu engagés, mais ce sont les marges de progression qui sont très intéressantes à voir sur

l'ensemble des cinq ans, avec des taux de pourcentages à trois chiffres sur quasiment l'ensemble de la région. On voit qu'à partir des départements qui avaient le plus faible taux, qui ont le plus progressé ; c'est donc rassurant de voir qu'il y avait un vrai besoin de structuration de la filière bio sur l'ensemble de ces territoires.

Sur les objectifs qui nous sont fixés dans cette prolongation du pacte, je voudrais attirer votre attention sur le premier carré bleu en haut, où sur 2019, nous avons eu une augmentation des conversions en agriculture biologique de 17 %, ce qui était largement supérieur au taux de conversion au niveau national. Si nous voulons atteindre les objectifs de 2022, nous devons maintenir cette dynamique pour pouvoir atteindre l'objectif de 11 % de la surface de la SAU en région Nouvelle-Aquitaine, à l'issue du pacte.

On est parti en 2017, à la signature du pacte, de 5,6 % de SAU en bio, et nous sommes passés en 2020 à 8,2 %, donc une augmentation importante quand on voit que le taux d'augmentation par rapport au national est là aussi plus important. L'objectif est de 11 %. Quand on reprend en nombre d'exploitations, c'était 6,6 % des exploitations agriculture biologique en 2017, on est passé à 11 %. On voit que l'on a là aussi un taux supérieur au national ; cela veut dire que l'on a un taux plus important que les surfaces, c'est-à-dire que l'on convertit plutôt des petites exploitations. Je crois qu'il faudrait que l'on ait une attention particulière à la conversion de grandes cultures, si l'on veut avoir un effet sur les surfaces plus importantes, notamment sur la qualité de l'eau, cela nous amènera à travailler un peu cet aspect-là.

Je signalerai quand même l'importance très forte du chiffre d'affaires, puisque l'on est parti de 800 M€ de chiffre d'affaires en 2017. Nous sommes passés quasiment à 2 Milliards en 2020. L'objectif est de 2,5 Milliards en 2022.

La part des produits bio dans les lycées était de 7 % en 2018 et nous sommes passés à 13 % en 2020. L'objectif est de 20 % en 2022. Nous comptons, là, sur la dynamique du pacte alimentaire qui a été signé par énormément de partenaires et notamment sur nos partenaires de l'ACENA qui travaillent sur ce sujet-là.

Sur la partie budget, vous voyez qu'en 2017, nous avons un effort total sur l'ensemble du domaine qui part de l'accompagnement technique en passant par les conversions, le maintien et l'accompagnement de l'agroalimentaire bio, de l'installation en agriculture biologique, nous sommes passés de 25,5 M€ en 2017. Juste à mot sur ce sujet-là, parce que vous voyez que la part Région était assez faible en 2017 puisque l'on était à 5,4 M€. On explique cet échelon important par le fait que sur les mesures maintien en 2017 étaient financées par l'État et ne concernaient donc pas la Région, ce qui explique un important gap.

On passe en 2020 à 51,8 M€ d'accompagnement de la filière agriculture biologique à 55 M€ en 2021 et 2022.

Là, vous avez l'ensemble des actions qui étaient faites dans le premier pacte avec des nouveautés notamment un accompagnement spécialisé au Conseil Collectif de Viticulture, c'est de travailler sur le collectif et d'encourager cette pratique. Un focus sur les filières pour une meilleure orientation des soutiens. Nous avons créé un réseau des Conseillers viti avec l'ensemble des partenaires qui ont créé un réseau de leurs techniciens qui seront astreints à une formation continue de quatre jours par an. Nous avons également créé un site web sur l'Observatoire de la conversion.

Un mot sur le dernier point des poursuites d'actions. Sur l'incitation à la conversion des fermes des lycées agricoles, de rappeler que l'on a 67 % des lycées qui ont un atelier ou qui sont en bio en totalité. Il y en a 22 sur 33 qui ont un atelier bio, 15 qui ont un atelier HVE. Il y en a que 5 qui, pour le moment, on peut des fois l'expliquer par d'autres raisons, mais on va poursuivre l'effort pour que l'ensemble des lycées puissent avoir tout ou partie de leur surface en bio.

Je ne sais pas si Jérôme ORVAIN veut compléter.

Mme BROUILLE. - Merci Jean-Pierre.

M. ORVAIN. - Pour compléter la présentation que vient de faire Jean-Pierre, je dirais qu'au final, nous aurons pendant huit ans, de 2015 à 2022, mené une politique agricole régionale sur la bio, notamment en accompagnant tous les agriculteurs 100 %. Je trouve, comme le savent les producteurs, qu'une politique sur le long terme permet une visibilité, un engagement et une confiance dans ce que sera aujourd'hui et demain.

Accompagner toute une filière de l'amont à l'aval, de la production à la consommation, en passant par les outils de transformation, permet un réel développement.

Pour compléter la présentation de Jean-Pierre, je voulais remercier tous les acteurs de la Commission régionale de l'agriculture biologique qui ont participé à la construction de ce pacte, où chacun s'engage à développer les productions, à structurer les filières de l'amont vers l'aval, à promouvoir les produits bio régionaux, notamment, en plus de manger dans les cantines, de faire que nos fermes dans les lycées agricoles produisent en agriculture biologique, j'ajouterais que la Région soutient aussi la marque « Bio Sud-Ouest », le label « Territoire bio engagé ». Aujourd'hui, 200 communes sur notre région sont labellisées Territoires bio engagés et commencent à faire des petits dans d'autres régions françaises, de soutenir la transformation de l'agroalimentaire et de prioriser l'accès au foncier, délibération que l'on a vue à la dernière plénière, de prioriser lors de la reprise du foncier, les exploitations en bio.

Pour terminer, ce Pacte ambition bio est une véritable reconnaissance des aménités positives que nous apporte l'agriculture biologique : la non-pollution des sols et des eaux, une santé environnementale et humaine de qualité, une alimentation saine et de proximité, une économie sur nos terroirs, des emplois locaux. L'agriculture biologique, sur cette période-là, n'est pas, n'est plus un gros mot, mais une vraie proposition concrète pour la prochaine PAC allant vers un meilleur soutien aux petites fermes et pour une orientation nette sur l'agroécologie et l'agriculture biologique.

Avec ce Pacte ambition bio, c'est aussi une ambition pour les années qui viennent. Nous pouvons porter le souhait et des propositions que la Région conserve la gestion des Fonds européens pour maîtriser une politique agricole régionale cohérente, ambitieuse et clairement orientée vers la transition de toute l'agriculture régionale. Un défi à venir.

Mme LAPOUGE. - Mes chers collègues. Les objectifs de conversion bio sont élevés dans une région qui est déjà très largement convertie au bio. C'est bien, mais cela ne doit pas être l'alpha et l'oméga de la politique agricole régionale. Il y a un moment où il faut que l'on se pose la question de rééquilibrer les aides et plutôt que de continuer à encourager massivement et surtout indistinctement la conversion bio avec les aides, il faut avant tout accélérer sur la recherche, face aux impasses techniques du bio, le but étant que les exigences techniques du bio puissent être respectées par l'exploitant dans la durée.

Si on doit avoir, par exemple, en Gironde uniquement des exploitations viticoles qui grillent les sols avec du cuivre parce que c'est tout ce qu'elles pourront utiliser en bio, on va avoir de gros problèmes. Vous le soulignez de façon indirecte dans votre rapport en mentionnant les impasses techniques.

Je pense donc que c'est dans l'ordre des choses d'accompagner de façon prioritaire la recherche sur le bio contrôle, par exemple, pour ne pas se retrouver avec du bio et des impasses techniques. Je sais que la Région n'est pas inactive en la matière. Je pense, par exemple, à Immunrise, mais cela doit vraiment devenir la priorité de la Collectivité régionale.

Je voterai pour cette délibération.

M. AGUERRE. - Madame la Présidente, mes chers collègues. La délibération que vous nous présentez évoque des préoccupations que je partage et sur lesquelles, j'aimerais revenir parce qu'elles ne sont pas légères.

Premier point, le défi de la juste rémunération des agriculteurs. C'est un défi important qu'il ne faut pas négliger et la délibération semble bien mettre l'accent sur cette question, une question d'actualité puisqu'il est désormais urgent d'aider les agriculteurs à retrouver de la dignité dans leur travail. Vous vous fixez des objectifs à atteindre. C'est très bien. Mais attention à ne pas aller trop vite sur la question puisque, à mon sens, le plus urgent est bien

de permettre aux agriculteurs d'avoir une juste rémunération, plus que d'augmenter les surfaces converties en bio ou d'augmenter le nombre d'agriculteurs en bio. Il va être important pour nous de ne pas reproduire les méandres de l'agriculture conventionnelle sur la question de la rémunération.

Il ne faut pas perdre de vue qu'à augmenter l'offre de produits issus de l'agriculture biologique, nous pouvons aussi faire baisser les prix sur le marché, et rencontrer des problématiques qui sont semblables à celles que nous combattons aujourd'hui, si nous ne tenons pas compte de la parité offre et demande. Le dernier rapport du Sénat qui a été publié sur ce sujet met en avant ce risque, Présidente et mes chers collègues.

Le deuxième point, le deuxième défi à ne pas négliger, la question des intrants. Je ne pense pas être le seul à partager cette deuxième préoccupation. Oui, les agriculteurs convertis font l'économie des intrants mais augmentent les charges de mécanisation et de travail, et n'améliore pas l'excédent brut d'exploitation.

Par ailleurs, ils ne font pas l'économie du risque. Il y a des solutions à trouver pour remplacer les intrants, mais encore faut-il que nous y mettions les moyens en tant que Collectivité publique. Cela pose, à mon avis, le problème même de la conversion puisque les agriculteurs conventionnels seront réticents à passer au bio, et cela peut se comprendre. Le risque est grand, il faut l'admettre. Alors, Présidente, vous pointez le sujet dans cette délibération avec les solutions de bio contrôle, mais je vous alerte sur les moyens. Nous devons les mettre sur la table.

Le troisième et dernier défi, qui, à mon sens, est primordial sur le sujet, c'est l'eau, la gestion de l'eau. Il n'y a pas d'agriculture viable sans maîtrise de l'eau. C'est également vrai pour l'agriculture biologique. Soyons clairs, sur la qualité des eaux, le bio a un impact globalement positif. Pour autant, nous avons des quantités astronomiques de pluies qui tombent chaque hiver, qu'il faudrait retenir par des infrastructures de retenues d'eau, des constructions de barrages, par exemple, afin de les utiliser à des fins plus intelligentes et durables. La ressource en eau, pour pouvoir être garantie tant en qualité qu'en quantité, pour pouvoir être retenue afin d'être redistribuée selon une politique de gestion économe et partagée de la ressource et ce, pour tous ces types d'usage. Ces retenues viennent aussi en soutien des fonctionnalités des zones humides, aident au maintien de la biodiversité. En effet, l'enjeu est aussi de préserver les niveaux d'étiage corrects l'été pour assurer cet équilibre. J'irai même jusqu'à dire que les retenues d'eau devraient répartir l'eau à 50 % pour l'agriculture et à 50 % pour le reste, c'est-à-dire la biodiversité et les niveaux d'étiage.

Il ne faut pas opposer à cette question celle de l'adaptation des cultures sur tous les territoires. Il est, à mon sens, très paradoxal de s'opposer à des solutions de partage

équitable de la ressource lorsque l'on veut favoriser des circuits courts, et lorsque l'on veut développer des biocarburants pour décarboner les transports. Là, encore, il faudra que l'on m'explique comment on pourra être ambitieux et indépendant sur le sujet, en France, si nous n'avons pas une politique sur les retenues d'eau. Il y a alors un défi considérable, qu'il ne faudra pas éluder, pour lequel nous devons être plus entreprenants lors du vote du prochain Pacte d'ambition régional en 2022. Pour le moment, sur le papier, les intentions sont là, mais il faudra des actions plus concrètes. Je compte aussi sur votre implication - au Président qui n'est pas là, qui est Président du Comité de Bassin Adour - Garonne - pour que nous puissions passer des mots aux actes sur la question de l'eau.

Voilà, pour ces quelques réflexions que je souhaitais partager avec vous et chers collègues. Et en cohérence avec notre vote du Pacte initial et dans l'attente du futur Pacte d'ambition régional, nous nous abstenons sur cette délibération.

Mme BROUILLE. - Juste peut-être, parce que je suis plus en charge de la partie financière, mais vous stipuliez dans votre intervention de donner les moyens, mais c'est le but de cette délibération, de donner les moyens et de continuer à faire progresser cette ambition.

M. VERDIN. - Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues. Les exploitations familiales de taille faible doivent faire l'objet d'une attention des pouvoirs publics, leur rôle économique, social et écologique n'étant plus à démontrer. L'État et les Régions doivent limiter le nombre de faillites en proposant un moratoire des dettes, une limitation de la bureaucratie, une politique active de soutien des prix agricoles, ce qui implique une révision de la politique agricole commune de l'Union Européenne, ainsi qu'une contestation des dictats de l'OMC imposés à nos dirigeants par les États-Unis.

La défense des intérêts des producteurs agricoles menacés par les technocrates de cette Union Européenne comme par l'impérialisme économique américain demeure pour nous une priorité absolue. Une politique nouvelle aura pour but de freiner la course à l'industrialisation souvent synonyme de qualité médiocre. La modernisation à outrance pèse lourdement sur nos exploitations agricoles. L'agriculture est une activité pluriséculaire au sein de laquelle la tradition a son importance. Ce serait commettre une grave erreur que de vouloir y appliquer les principes de l'économisme libéral. La modernisation exige d'importants investissements de la part des agriculteurs. Elle engendre souvent un excès de production qui a pour conséquence la chute des prix. L'agriculteur prolétarisé, endetté, esclave des banques et des usuriers, un drame humain que refuse DINA, notre Groupe, qui se prononce en faveur d'une agriculture traditionnelle, saine et naturelle. Vous l'avez

compris, le but est de ne pas laisser tomber les petites fermes. Je vous remercie de nous avoir écoutés. Nous voterons contre cette délibération. Merci.

Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président

M. LE PRESIDENT. - Merci Monsieur VERDIN.

M. BITEAU. - Je vais réagir du tac au tac aux propos de Monsieur VERDIN. Je suis surpris de son propos puisque ces amis au Parlement Européen votent exactement le contraire de ce qu'il vient de nous expliquer. Donc voilà, cela s'appelle peut-être de la schizophrénie mais je voulais quand même le signaler à cette Assemblée.

Mme LE GUEN. - Quels amis, Monsieur BITEAU ?

M. BITEAU. - Des amis qui siègent dans le Groupe ID. Jacques COLOMBIER vous expliquera de quoi il s'agit.

Mme LE GUEN. - Pas Monsieur VERDIN. Il n'a pas d'amis à l'Europe.

M. LE PRESIDENT. - Mme LE GUEN, s'il vous plaît.

M. BITEAU. - Je voulais d'abord saluer le courage de cette Région parce qu'effectivement, le Président le dit souvent, mais là en l'occurrence sur ce dossier-là, c'est le cas, cette Région est vraiment exemplaire sur la politique qu'elle conduit sur l'agriculture biologique. Je vous rappelle qu'en 2018, l'État s'est désengagé de son soutien au maintien à l'agriculture biologique, et malgré le désengagement de l'État qui pèse quand même 25 % de l'enveloppe, la Région a été courageuse et s'est substituée à l'État avec bien sûr des limites budgétaires qu'il a fallu gérer, mais la volonté de maintenir le maintien à l'aide à l'agriculture biologique est à saluer, et donc l'exercice n'était pas aisé.

Sur les aspects purement techniques, en 2021 cette aide au maintien à l'agriculture biologique va être de 6 000 € plafonnée - j'espère ne pas dire de bêtises - pour les structures qui sont éligibles au maintien à l'agriculture biologique, et ce plafond va être porté à nouveau à 10 000 € - si mes souvenirs sont bons - en 2022. Jean-Pierre, si je dis des bêtises, tu me corriges.

J'attire juste votre attention sur un aspect technique dans la mesure où l'on est sur des reconductions tacites. Il ne faudrait pas que l'État, qui est guichet unique, s'appuie sur l'aide de 2021 et qu'il limite par le fait que l'engagement de 2021 est plafonné à 6 000 €, l'aide 2022 qui peut être portée à 10 000 € mais qui, vous avez compris la mécanique, donc j'espère que cet aspect technique sera éclusé.

Après, et cela va sûrement répondre aux inquiétudes de Barthélémy AGUERRE, la bio n'est pas une niche. La bio est une agriculture de masse. On doit souhaiter dans l'intérêt de l'avenir des générations futures, parce que c'est l'agriculture qui préserve la biodiversité,

parce que c'est l'agriculture qui préserve le climat, qui n'est pas systématiquement associé à une augmentation de la mécanisation comme Barthélémy a pu le dire. Et donc, il faut traiter l'avancée de l'agriculture biologique dans une approche globale qui convoque l'agroécologie. Et quand on pratique l'agroécologie, on ne mécanise pas davantage en agriculture biologique, on n'a pas besoin d'intrants et on est sur des logiques qui font que le revenu des agriculteurs est aussi au rendez-vous.

Dans une approche globale, puisque Barthélémy a parlé des moyens, effectivement aujourd'hui, il y a des moyens pour soutenir l'agriculture biologique mais il y a aussi beaucoup de moyens - et il a fait références à l'agence de l'eau, et je finirai par l'eau d'ailleurs - qui sont engagés pour réparer les dégâts d'une agriculture qui utilise beaucoup d'intrants, des pesticides, des engrais de synthèse. Sur l'eau par exemple, où il faut retirer ces pesticides, retirer ces intrants de synthèse, quand elle a rejoint l'eau pour qu'elle redevienne potable. Si demain, les politiques publiques et la Région peut être tête de file de ces politiques publiques-là, ne sont plus engagées dans des solutions curatives pour réparer les dégâts mais pour rémunérer les agriculteurs qui prennent soin, en amont, dans des solutions préventives, dans des solutions d'anticipation, de ces ressources vitales, que sont l'eau, l'air, par exemple, effectivement, on peut encore davantage soutenir le revenu des agriculteurs et peut-être, et probablement, et peut-être certainement même, créer des vocations pour installer de nouveaux agriculteurs sur ces engins-là, s'ils sont bien accompagnés et s'ils sont rémunérés pour les services qu'ils rendent à l'intérêt commun.

Le dernier sujet qui a été évoqué, c'est l'eau. Effectivement, l'eau peut être incontournable. Mais quand j'entends que l'eau est indispensable pour que l'agriculture produise, je rappelle quand même que 90 % des agriculteurs produisent sans eau, et que donc, ils ont trouvé des solutions via l'agroécologie pour réussir à produire sans eau. Nous devons donc nous inspirer de cela, sans pour autant remettre en cause l'intérêt de l'irrigation sur certaines productions, sans remettre en cause pour autant l'intérêt du stockage de l'eau dans certaines conditions. Mais soyons raisonnables. Faisons-le dans le respect des hiérarchies des usages. D'abord l'eau potable, ensuite le bon état des milieux aquatiques, et seulement en troisième priorité - ce n'est pas moi que le dit, c'est le Code de l'Environnement - le stockage de l'eau et l'eau économique. Mais c'est seulement la troisième priorité.

Je rappelle que la problématique des bassines a été auditionnée par l'Union Européenne, la semaine dernière. Il en ressort dans les projets tels qu'ils sont conçus aujourd'hui, des projets qui enfreignent neuf Directives cadres européennes. Que veut dire une Directive cadre européenne ? Cela veut dire que c'est un vote à l'unanimité des États membres, et que tous les États membres s'engagent à appliquer la Directive européenne en

Droit national. Donc, il va falloir revisiter ces projets pour qu'effectivement, on déploie une irrigation qui soit conforme aux enjeux que j'ai décrits et qui sont déjà dans la loi comme le Code de l'Environnement et que l'on imagine un partage équitable de la ressource en eau, y compris pour développer l'agriculture biologique.

M. LE PRESIDENT. - J'ai visité, il y a quelques semaines, une ferme bio, qui utilisait l'eau pour irriguer. Et mon souci, en tant que Président du Parlement de l'Eau, maintenant, c'est de s'appuyer sur les scientifiques pour que l'on réussisse à ramener un peu d'apaisement et de se sortir de la guerre de l'eau, parce qu'il y a une forme d'incompréhension. J'étais avec deux Présidents de Coopératives bio autour de Saint-Jean-d'Angély en Saintonge, et eux aussi souhaitent que l'on puisse stocker et irriguer.

M. BITEAU. - Cela a toujours été notre propos, Monsieur le Président, et je le redis ce soir.

M. DUFORESTEL. - Dans la continuité de ce qu'il vient d'être évoqué, et même si le protocole me permet de parler derrière un député européen, je voulais revenir sur la question de la PAC et des aides au monde agricole. Et avant de souligner l'importance de la délibération, je vais juste rebondir sur la question de l'eau puisque pour regarder cela de près, il y a néanmoins une corrélation qui est très forte, c'est que l'agriculture bio évolue d'autant plus vite quand il y a une garantie d'accès à l'eau. Et si l'on regarde par département ou par zone, on voit qu'il y a une nécessité absolue d'accéder à l'eau, d'une manière ou d'une autre, avec les garanties qu'il faut apporter, bien entendu, mais du coup, cela repose quand même la question des retenues de substitution. Mais nous en débattons dans d'autres cadres, j'en doute pas Benoit.

Pour le reste, sur la délibération, j'en souligne l'importance au moment où l'État veut reprendre en mains la question des aides dans le cadre de la PAC à l'agriculture bio. Je ne vais pas tenter de faire du « Alain ROUSSET » dans le texte mais on voit bien la dichotomie qu'il y a et la contradiction qu'il y a au vu des efforts et de la progression qu'il y a eu ici en Région. C'est très bien que le législateur demande dans le cadre de la loi Alim qu'il y ait 20 % de bio dans les cantines en janvier 2022, mais pour pouvoir nous-mêmes alimenter ces cantines, il faut que le bio se développe plus rapidement. Et cela, nul mieux qu'une Région est en capacité de faire la corrélation entre ce besoin des différentes cantines publiques d'un côté et la nécessité d'aider et de contribuer. On voit que l'évolution notable qu'il y a eu en Région, bien plus notable que dans d'autres Régions, montre la nécessité que les Régions continuent à avoir la main en la matière et puissent contrôler. En tout cas, je tiens à féliciter les élus et l'ensemble de l'Exécutif qui a suivi cette montée en charges du bio dans la région.

C'est bénéfique pour tout le monde, pour l'intérêt général et pour nos enfants dans le cadre de leur alimentation.

M. LE PRESIDENT. - Merci Pascal.

M. PUYJALON. - Monsieur le Président, chers collègues. Sur ce sujet-là, je ne crois pas qu'il y ait une seule version, celle de Benoit BITEAU, celle de Monsieur AGUERRE, parce qu'en réalité, il y a les deux. Je ne crois pas qu'il y ait une seule agriculture bio qui fonctionnerait sans eau, et de l'autre côté des agriculteurs qui voudraient beaucoup d'eau.

Cela fait quand même plus de dix ans que j'entends parler de favoriser une agriculture raisonnable et responsable sur les zones de captage. Je ne vois toujours rien venir. Or, c'est du bon sens. Évidemment, si l'on met des gens à travailler sans les intrants sur les zones de captage, il faut leur trouver un marché et un débouché qui puissent leur permettre de vivre de leur travail. Je ne connais pas grand monde qui voudrait travailler que des subventions et ne pas pouvoir vendre à des citoyens, le produit de leur travail.

Or, la première des choses que fait le Gouvernement, c'est de fermer les petits marchés pendant la période Covid et de laisser les grandes surfaces qui nous vendent de la merde arrivée d'ailleurs. C'est quand même incroyable.

De l'autre côté, on nous parle de faire de l'agriculture sans eau. Je n'y crois pas. Enfin moi, j'ai toujours fait de l'agriculture avec de l'eau, raisonnablement. Or, il s'avère qu'aujourd'hui la gestion de l'eau dans cette Nouvelle-Aquitaine est pitoyable, à tous les niveaux. Il y a des scientifiques, et je reprends Monsieur le Président puisqu'il veut faire un vrai débat. J'espère que l'on invitera des gens d'une version et avec un pluralisme qui va à l'opposé de celle qui nous est préconisée, qui consiste à supprimer tous les barrages et à laisser l'eau partir en grande quantité vers la mer, et que l'on ait une discussion responsable avec tous les spécialistes de l'eau que peut avoir notre grande région, et même au-delà, de façon à avoir la bonne décision pour peut-être ne plus voir ce que l'on voit en ce moment, c'est-à-dire des fossés, des grandes jalles complètement asséchées, comme sur le Marais Poitevin encore actuellement. J'en faisais part avec Henri SABAROT qui est très bien au courant. On nous dit que ce sont des problèmes de manipulation d'ouvrage d'art intempestifs. Il faut arrêter les bêtises. On y est habitué.

Aujourd'hui, la gestion de l'eau doit être partagée, intelligente, raisonnable. Elle doit donc être hors de ces clivages où il faudrait qu'il n'y ait rien sur un cours d'eau, pas un barrage, pas une retenue, et que l'on laisse comme ça, les grandes masses d'eau, que nous annonce le GIEC, qui tombent en grande quantité, partir à la mer pour ensuite retomber d'ici un mois si le temps continue comme celui-là, avec des phases de sécheresse.

Je considère qu'aujourd'hui les deux agricultures, qu'elles soient bio ou pas, doivent être maintenues, encouragées, avec intelligence, que l'on puisse avoir ce débouché sur tous nos marchés et au-delà, dans nos services publics. Je me rappelle qu'en 2012 déjà, certains candidats à la Présidentielle parlaient de 20 % de bio dans les marchés publics, notamment dans les écoles, les hôpitaux. En début de mandature, je crois qu'au Président, je lui disais que j'avais été surpris de voir que Paris 7^e avait une école qui marchait entièrement à 100 % de bio et qu'elle avait réussi même à faire du poisson frais arrivant de Dunkerque. Ici, en Gironde, on a aussi des écoles comme cela. Je trouve que l'on n'a pas évolué sur le partage d'expériences pour que tous nos établissements puissent avoir cette formation. Si certains y sont arrivés avec des coûts compétitifs, on doit pouvoir y arriver.

Je vous remercie beaucoup et j'espère que l'on passera à autre chose que ce clivage sur une gestion de l'eau qui aujourd'hui ne correspond pas à nos attentes.

M. LE PRESIDENT. - Je veux rassurer Eddie PUYJALON, parce que vous avez deux choses qui ne sont pas vraies. D'abord, les captages sont systématiquement protégés. Et l'on a voté des dossiers ici. Systématiquement protégés.

Deuxièmement, regardons ce qui reste à faire, mais considérons que dans la plupart de l'agriculture, il y a une baisse de la consommation d'eau, qu'il y a une baisse considérable pas suffisante des intrants, et qu'il est vrai que notre devoir est d'accélérer cela, parce que ce que nous rejetons dans l'océan ou dans la mer, si ce sont des déchets de plastique, des polluants, des perturbateurs endocriniens, et Dieu sait que l'on se bat pour avoir la technologie qui filtre ces perturbateurs endocriniens. On a deux technologies qui sont au point mais qui ne permettent pas notamment au sortir des stations d'épuration d'épurer la totalité de l'eau : une technologie UV et une technologie de compression entre les écorces et le lin. Nous sommes donc en train d'y travailler.

Enfin, bon sang, on a fait des progrès considérables. On a voté Néo Terra. La coopération agricole a signé une convention ici même avec Néo Terra ; ce sont 73 % de l'agriculture. Attention. Si l'on veut embarquer tout le monde - je le dis à tout le monde - on ne peut pas renvoyer la malédiction où rejeter ce que nous réclame nos concitoyens.

Aujourd'hui on a une structure qui s'appelle l'ACENA, que l'on a initiée, qui est présidée par le gestionnaire de Saint-Jean-Pied-de-Port, avec nos chefs de cuisine, qui adresse 57 millions de repas sur des circuits courts, sur le bio, et sur des produits de meilleure qualité parce que dans le cadre de la commande publique, il y a un logiciel qui permet de dégrader les produits qui contiennent des perturbateurs ou qui contiennent des conservateurs. Donc, je demande, qui a fait autant de progrès, parce que le Diable se niche dans le détail. On a réussi à mobiliser tous les acteurs de la transition. Il faut que l'on définisse mieux

l'agroécologie. Il faut que l'on accompagne. Mais cela se fait dans la confiance. Mais le bilan que nous avons de l'agriculture régionale, je ne dis pas qu'il est exceptionnel, mais en tout cas, il est remarquable. Et je salue cet effort. J'ai juste une discussion, mais on l'aura même s'il n'est plus là, avec Benoit BITEAU. Je ne voudrais simplement pas, à l'égard des agriculteurs, que renaisse avec la transition agroécologique une forme de pénibilité du travail. C'est pour cela que l'on ne peut pas mettre une fatwa sur la mécanisation. Il faut que l'on adapte le matériel à la transition agroécologique. Et c'est une chance ensuite pour notre région d'industrialiser, comme je l'ai vu faire dans les Landes sur le ramassage des asperges, comme je l'ai vu faire dans d'autres régions et dans des fermes bio, que l'on invente le matériel agricole de demain, parce que les agriculteurs, s'ils savent que l'on va repénibiliser leur travail, ne passeront pas en agroécologie et en agriculture biologique.

M. TAUZIN. - Tout d'abord ce débat nie un premier point qu'il faudrait rappeler, c'est que les objectifs, que notre Assemblée s'était fixés il y a trois ans en matière d'agriculture biologique, n'ont pas été atteints. On visait 10 % de la surface agricole utile, on n'en est qu'à 8. On visait 20 % dans les restaurations scolaires des lycées, on n'en est qu'à 13. Et ce, en dépit de moyens très importants dépensés par la Région avec 52 M€ dépensés en 2020. Il est donc malheureusement nécessaire de prolonger ce pacte. Notre Groupe y est favorable, et votera pour.

Les produits issus de l'agriculture biologique correspondent à un segment de marché en croissance où malheureusement - et cela n'a pas été dit jusqu'à présent - la part de marché issu des importations est importante, beaucoup trop importante. Il est donc primordial de renforcer notre offre de produits bio issus des fermes de Nouvelle-Aquitaine, et ainsi conforter ce créneau où pendant longtemps l'Aquitaine a été en retard, créneau si utile aux côtés des autres signes officiels de qualité que sont le label rouge, l'IGP, les AOC.

Si les inflexions apportées à ce pacte vont dans le bon sens avec en particulier la signature de la Coopération agricole, mais aussi des Agences de l'eau, la maîtrise de la ressource en eau, qui vient de faire débat, est indispensable et l'irrigation tout aussi nécessaire en agriculture biologique qu'en conventionnelle, ce pacte comporte encore des points faibles et des manques pour être pleinement efficace.

En effet, dans les indicateurs retenus, sont mis en avant le pourcentage de la surface agricole et le pourcentage du nombre d'exploitations en agriculture biologique. Nulle part, il est fait mention du chiffre d'affaires, l'excédent brut d'exploitation, des fermes converties en bio. Or, le plus important à nos yeux consiste à savoir si ces conversions en bio sont-elles génératrices d'une amélioration des revenus pour les exploitants. En Commission de

l'agriculture, les Services ont avoué que ce travail avait été amorcé mais qu'il est resté difficile à mener et donc à ce jour, nous n'avons pas de statistiques en la matière.

Au regard des budgets mis sur la table, je rappelle qu'entre 2017 et 2020, l'aide aux structures accompagnatrices des agricultures en agriculture biologique a augmenté de 72 % pour atteindre 4,3 M€ en 2020. C'est à nos yeux une priorité et une urgence. Quelles sont les filières sur lesquelles la conversion en bio apporte le plus d'augmentation dans les prix de vente des produits agricoles ? Dans quel domaine la conversion en bio est la plus rentable ? Quels sont les modèles économiques qui fonctionnent et qu'il faut donc encourager ? Quelle est la taille minimum des exploitations bio ? Quel recours aux nouvelles technologies, à la mécanisation pour réduire les surcoûts en main-d'œuvre qu'implique l'agriculture biologique, maîtriser les rendements ? Bref, gagner en productivité.

C'est cette bataille-là qui doit être au cœur de l'action régionale et qui permettra de réussir. La réussite des conversions en agriculture biologique passe avant tout par cette maîtrise agroéconomique et économique. Seule la réussite économique des conversions en agriculture biologique garantira que ces conversions soient durables. C'est aussi le meilleur moyen qu'elle fasse tache d'huile et ainsi que l'agriculture accroisse sa pénétration tant sur les étals que dans les menus de nos cantines.

M. LE PRESIDENT. - Merci Arnaud.

Y a-t-il d'autres intervenants ? Je voudrais que l'on arrête dans 5 minutes. Alors, qui souhaite intervenir ?

Mme WERBROUCK. - Monsieur le Président, chers collègues. Nous voterons pour cette délibération comme nous avons voté en juin 2017 pour le Pacte en faveur de l'agriculture biologique, ayant à cœur de soutenir la conversion et la pérennité des exploitations agricoles en reconversion biologique.

Toutefois, si nous avons tous besoin d'écologie, nous rejetons cette mode néo écolo bobo qui voudrait nous imposer une politique dictée par certains fanatiques en nous imposant par exemple, les menus sans viande comme on le voit imposé par la Mairie de Lyon, ou encore la volonté de Pierre HURMIC, Maire de Bordeaux, d'augmenter le nombre de repas végétarien dans les écoles. La Ministre de la Transition écologique, Barbara POMPILI, en visite sur Oléron, est venue partager avec les petits élèves oléronais un repas végétarien pour - je cite - « illustrer l'expérimentation des menus sans viande quotidiens dans les cantines ». Il eut été judicieux de défendre la biodiversité oléronaise en intégrant aux menus quelques huîtres ou quelques poissons de la Cotinière.

Entre parenthèses, le lobbying écolo n'ayant pas de limites, elle en a profité au passage pour soutenir le projet éolien oléronais au mépris de la vie des représentants professionnels

de la pêche, notamment du Comité régional des pêches, des élus locaux et des populations concernées. Je referme la parenthèse.

Nous tenons ici à réaffirmer notre soutien total à nos éleveurs, à nos producteurs et à nos pêcheurs. La destruction de nos producteurs au profit d'un modèle dit biologique mais purement idéologique, serait un désastre absolu pour l'économie de notre région et pour l'équilibre de nos agriculteurs déjà profondément fragilisés. Un nouveau coup de poignard dans le dos de nos éleveurs avec une idéologie anti-viande pourrait se révéler fatale. La Nouvelle-Aquitaine mérite une écologie du réel, saine et pragmatique, fondée sur la préservation de nos terroirs, sur l'ensemble de nos acteurs de la terre et de la mer, de la biodiversité, ainsi que la mise en place systématique de circuits courts, et du localisme avec un objectif 100 % viande, poissons, légumes issus de nos productions régionales dans les assiettes de nos lycéens. C'est cette vision de l'écologie que le Rassemblement National portera aux élections régionales.

M. LE PRESIDENT. - Je parlais de l'ACENA, tout à l'heure, cette association liée à la commande publique. Nous sommes en train de travailler avec le monde des coopératives, etc. Il y a des progrès assez considérables qui sont faits dans la souveraineté à la fois de l'alimentation humaine et à la fois de l'alimentation animale. Il y a tout un projet qui est en cours pour essayer de substituer les tourteaux de colza, aux tourteaux de soja qui viennent plus ou moins OGM, d'Amérique Latine.

Prenez en compte ces progrès, ces avancées. Elles ne se font pas en claquant des doigts. Elles se font avec les organisations professionnelles. Une ferme est aussi une entreprise, et il faut convaincre et accompagner pour pouvoir avancer.

Je vais mettre aux voix ce rapport.

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président. Juste une phrase, s'il vous plaît.

M. LE PRESIDENT. - Mais c'est bien ton Groupe qui s'est exprimé là ?

M. COLOMBIER. - Ou une explication de vote. Je demande une phrase. Que notre Groupe va donc voter ce dossier. Je le dis pour notre ami BITEAU, en parfaite adéquation avec le Groupe des Députés européens du Rassemblement National. Merci.

M. LE PRESIDENT. - Qui est contre ?

Le Groupe DINA.

Qui s'abstient ?

Mme REQUENNA. - Explication Monsieur le Président, s'il vous plaît. Nous nous abstenons suite aux propos et pour les motifs indiqués par Barthélémy AGUERRE, précédemment. Je propose d'avoir la parole et avant que vous fassiez la suspension de

séance pour le déjeuner. Je viendrais vers vous dans quelques secondes pour vous remettre deux documents puisque ce matin, vous avez contesté mon propos liminaire en me disant que je ne faisais pas forcément références aux bons éléments. J'ai beaucoup appris avec vous tout au long de ces cinq années, et particulièrement que le Diable se niche dans les détails. Donc, en règle générale, j'essaie d'avoir avec moi les articles et copies d'articles, et éléments. Je vais donc venir vous les remettre, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Je vous ai lu un communiqué de presse.

Alors le Groupe DINA, vote contre.

Le Groupe MODEM s'abstient. Le Mouvement de la Ruralité aussi.

Le Groupe LR vote pour ?

M. GUERIN. - Abstention.

M. LE PRESIDENT. - Ce dossier est donc adopté. Juste, Guillaume, j'ai la liste...

M. GUERIN. - Autant pour moi. Tu as raison, autant pour moi.

M. LE PRESIDENT. - Pour ?

M. GUERIN. - Pour.

M. LE PRESIDENT. - Pour, pour LR. Juste pour donner une précision aux propos de Guillaume et le rassurer. En Limousin, au 31.12.2016, pour le Conseil Régional, il y avait 174 cadres A. Au 31.12.2020, il y en a 236.

M. GUERIN. - Mais tu ne parles pas des services déconcentrés de l'État, là ?

M. LE PRESIDENT. - On est au Conseil Régional !

M. GUERIN. - Oui. Mais l'impact de la réforme régionale n'est pas que sur les fonctionnaires du Conseil Régional. La perte de la DREAL, la perte de la DRAC, une partie de la perte de la DRAAF, les Services de l'INSEE, etc. on peut en parler toute la journée.

M. LE PRESIDENT. - On n'a rien à voir. Je suis désolé.

M. GUERIN. - Si. C'est lié à la réforme. Si.

M. LE PRESIDENT. - La Région, et l'on a sauvé le Rectorat, et je me suis beaucoup battu, tu peux en témoigner, là-dessus.

Mes chers collègues, je vous propose de suspendre la séance et d'aller déjeuner.

N° 9

Vote sur la «Prolongation du pacte d'ambition régionale 2017 - 2020 pour l'agriculture biologique en 2021 et 2022»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Rassemblement National, Non Inscrit (1)**

- **CONTRE : Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

-**ABSTENTION : Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Modem-Union Centriste**

ADOpte A LA MAJORITE

- Pause déjeuner -

5 - FAVORISER LA POURSUITE D'ETUDES ET ACCOMPAGNER LA REUSSITE DE TOUS LES JEUNES DANS LES TERRITOIRES DE NOUVELLE-AQUITAINE

M. LE PRESIDENT. - Je voudrais que l'on puisse aborder le dossier «Favoriser la poursuite d'études et accompagner la réussite de tous les jeunes dans les territoires ». Est-ce que Gérard BLANCHARD est en ligne ?

M. BLANCHARD. - Oui, Président, je suis en ligne.

Chers collègues. J'ai le plaisir de vous présenter de façon synthétique cette délibération qui vise à favoriser la poursuite d'études et accompagner la réussite de tous les jeunes dans les territoires de Nouvelle-Aquitaine. Évidemment, cette délibération s'adresse principalement aux jeunes qui poursuivent des études supérieures, quelles que soient les établissements, pas seulement les universités. Cela concerne aussi les écoles, les BTS dans les lycées et puis toute la formation paramédicale.

Ce que l'on a voulu faire, ici, c'est essayer de revisiter l'ensemble de nos dispositifs, de les remettre en perspective et de renforcer certains d'entre eux, suite à ce qui s'est passé ces derniers mois et ces deux ou trois dernières années. Souvenez-vous. Tout d'abord cette priorité à l'enseignement supérieur à la poursuite d'études c'est quelque chose qui est une priorité de la Région depuis longtemps, et nous l'avons inscrit volontairement dans notre schéma régional de l'enseignement supérieur à la recherche et l'innovation en 2018, sur la base d'un constat structurel qui est très fort pour notre région. Le constat est qu'il y a une moindre poursuite d'études dans l'enseignement supérieur en Nouvelle-Aquitaine qu'au niveau national et ceci avec plusieurs points d'écart, alors même que le taux de réussite au Bac est légèrement supérieur à la moyenne nationale. Donc là, il y a une vraie question structurelle vraiment très importante.

Et puis, cette caractéristique a été renforcée par deux événements majeurs. Un premier qui est aussi structurel, qui résulte de plusieurs lois qui ont modifié l'accès à l'enseignement supérieur. Je pense en particulier en 2018 à la loi Orientation réussie des étudiants et du dispositif phare de cette loi que vous connaissez tous, qui s'appelle « Parcours Sup » qui a rendu l'accès plus compliqué. Alors, si tous les étudiants arrivent finalement à trouver une place dans une formation, vous le savez aujourd'hui, que c'est après un processus compliqué et en partie compétitif ;, donc les choses sont un peu plus compliquées. Il y a eu la réforme d'accès aux études de santé. Il y a eu la réforme du Bac. Donc tout cela rend les choses plus compliquées.

Et puis enfin, et j'ai gardé ce point pour la fin parce que c'est celui qui, évidemment, impacte le plus fortement l'accès à l'enseignement supérieur, c'est la crise sanitaire que nous connaissons depuis un an. Cette crise, non prévisible, brutale, qui s'avère malheureusement durable, est venue révéler deux choses importantes : la première chose, on le savait un peu mais là, cela nous a vraiment mis en avant cette difficulté, c'est-à-dire une grande précarité chez les étudiants et un nombre significatif non négligeable d'étudiants qui vivent aujourd'hui une situation extrêmement compliquée. Et puis aussi un impact fort sur les méthodes pédagogiques, aujourd'hui, dans les établissements d'enseignement supérieur puisque, vous le savez, à cause de la crise sanitaire, l'obligation de l'enseignement à distance, toute la question de la numérisation de l'enseignement a été posée et à partir de là, les conditions de la continuité pédagogique pour tous les étudiants. Tout cela nous a amené, comme je le disais tout à l'heure, à revoir l'ensemble de nos dispositifs.

On vous les présente sous trois axes prioritaires :

- Le premier axe qui est le plus urgent en termes social en tout cas, c'est celui qui consiste à lutter contre la précarité et l'isolement des étudiants. Ce sont toutes les mesures d'urgence que nous avons prises au cours de l'année écoulée. Urgence alimentaire, urgence numérique, au niveau de la santé mentale des étudiants. J'y reviendrai dans un instant.
- Il y a un deuxième axe structurant qui consiste à favoriser la poursuite d'études et de fluidifier les parcours. Typiquement, c'est toute l'articulation entre l'enseignement secondaire dans les lycées et puis l'enseignement supérieur. Ce que l'on appelle dans notre jargon, le Bac -3, le Bac+3. Là, on est en train de parler de questions d'orientation. On est en train de parler de questions d'immersion, c'est-à-dire mettre les lycéens dans des conditions réelles pour qu'ils puissent mieux appréhender ce qui les attend et faire un choix un peu moins subi.
- Et puis enfin, un troisième grand axe qui consiste à soutenir le développement et l'animation d'une offre de formation supérieure, de proximité dans les territoires. Et là, je vous montrerai l'ensemble des dispositifs qui ont été créés à l'initiative de la Région, ou que nous venons compléter par rapport à des dispositifs de l'État. Voilà un peu, très généralement.

Sans entrer dans tous les détails, je voudrais quand même vous mentionner sur chacun de ces trois axes, les dispositifs phares qui existent.

Sur le premier, la lutte contre la précarité, l'isolement des étudiants. Je vous rappelle que nous avons voté l'année dernière en 2020, à deux reprises, une aide d'urgence de première nécessité. C'était avant l'été, et puis juste avant la fin de l'année, au mois de décembre. On a donc voté pour l'équivalent de presque 700 000 € d'aide alimentaire qui ont permis de constituer 50 000 colis, qui ont été distribués aux étudiants qui en avaient besoin.

C'est un travail que l'on a fait avec les CROUS. On avait été prévenus très rapidement, dès le début du confinement par beaucoup d'entre vous. Vous m'aviez contacté pour me dire qu'il y avait des problèmes sociaux, de précarité chez un certain nombre d'étudiants. Avec le Président, on avait pris contact, très rapidement, avec les Directeurs de CROUS, les trois CROUS, donc de Limoges, de Poitiers et Bordeaux, et nous avons convenu de mettre en place, avec eux évidemment, cette aide alimentaire. Cela a embarqué les treize banques alimentaires de la région, et l'on a pu recenser les besoins, faire distribuer avec non seulement les CROUS, mais également tous les écosystèmes d'associations localement, et donc distribuer 50 000 colis auprès d'étudiants. Je rappelle qu'un colis est une aide alimentaire pour un étudiant pendant une semaine, aide alimentaire et puis aussi des produits d'hygiène de première nécessité. Sachez que le contact, que j'ai avec les établissements et beaucoup d'étudiants, m'a montré que cette aide a été très fortement appréciée.

Deuxième type d'aide importante qui a été mise en place, c'est l'octroi d'une prime exceptionnelle de 150 € pour les élèves et les étudiants en formation sanitaire et sociale. Je vous ai dit que cela touchait tout le monde. C'est un peu plus de 4 000 étudiants boursiers qui l'ont perçue dès cette année. Cela représente quand même une somme globale de 600 000 €.

On intervient également sur une aide financière par la création de 300 emplois saisonniers. Vous savez qu'actuellement, il est très difficile pour les étudiants de trouver un job. La Région a donc décidé de s'engager, en lien avec ce qui se passe - et là, je parle sous le contrôle évident de mes collègues qui s'occupent plus directement de ces dispositifs - avec le dispositif des manuels scolaires dans les lycées, pour la gestion de ces manuels. Donc, 300 emplois saisonniers représentent à peu près un engagement de la Région à hauteur de 450 000 €.

Ensuite, tous les dispositifs que je vous mentionne là sont des choses qui ont été créées en plus de ce que l'on fait habituellement. A côté de ces premières aides, aussi une aide d'urgence à la continuité pédagogique. Les Universités se sont fortement mobilisées pour équiper les étudiants en ordinateur en clé 4G. Ce qu'elles ont fait mais très rapidement elles nous ont contactés parce qu'en arrivant au mois de juin 2020, la perspective de la rentrée a évidemment rendu les choses très difficiles et elles nous ont sollicités pour nous engager à leurs côtés. C'est ce que nous avons fait, souvenez-vous. On vous a proposé, et vous avez voté, une aide à l'achat de 1 500 ordinateurs, pour un montant de 750 000 €, ordinateurs qui ont été octroyés à des étudiants néo-bacheliers, ce qui arrivaient à l'Université, boursiers bien entendu, et l'on a travaillé avec les établissements pour savoir auprès de quels étudiants, les plus en besoin, ces ordinateurs ont été répartis.

Il y a également un certain nombre d'aides qui ont été apportées auprès d'autres étudiants en formation paramédicale. Ensuite, je vais passer peut-être plus rapidement sur d'autres aides. L'aide d'urgence aux transports puisque compte tenu de l'enseignement à distance beaucoup d'étudiants ont interrompu leur abonnement TER ou bus, et donc la Région a décidé - et là aussi, je parle sous le contrôle de mes collègues qui s'occupent de cette partie - d'accorder la gratuité des déplacements domicile/études/domicile/examens, jusqu'à la fin de l'année scolaire universitaire. Cela représente une somme de 80 000 €.

On en profite pour rappeler que la Région, depuis tout le temps, s'est engagée sur l'aide structurelle au logement. Donc là, on est plutôt sur un investissement au long cours, dans des constructions de logements en particulier avec les CROUS et les bailleurs sociaux. Et c'est aussi l'occasion pour nous de rappeler le dispositif qui existe depuis maintenant une dizaine d'années, qui s'appelle « Un, deux, toit », qui permet d'accompagner l'hébergement des jeunes chez l'habitant.

Toujours pour essayer d'être le plus précis possible, vous dire que l'on est en train de réfléchir à mettre en place avec Françoise JEANSON, une aide pour agir et aider les étudiants au niveau de leur santé mentale. On a déjà un certain nombre de dispositifs qui avaient été engagés au niveau du suivi des Cohortes I Share, mais là, on est en train de réfléchir à un programme qui permettrait une formation pour les premiers soins en santé mentale, qui permettrait de former 1 000 étudiants dans les six universités de la région, en partenariat avec les Services santé des universités.

Toutes ces actions que je viens de vous mentionner relèvent du premier axe « lutte contre la précarité » et la plupart d'entre elles sont des mesures d'urgence que nous avons élaborées rapidement, de manière réactive, pour répondre aux besoins depuis le début de la crise sanitaire.

- Sur le deuxième axe, j'essaierai d'être un peu plus rapide, ici, mais vous savez- je le signalais tout à l'heure - qu'il est important pour nous d'essayer d'améliorer le taux de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur. Je tiens à vous dire, quand même, que les chiffres se sont améliorés au cours des dernières années. On a fait beaucoup d'efforts et l'on commence à en mesurer les résultats. Pour autant, l'écart à la moyenne nationale n'est toujours pas résorbé. Il faut donc continuer à intervenir dans ce sens-là. Je vous mentionnerai juste à cet égard, deux dispositifs sur lesquels la Région est engagée, d'autant plus que ce sont des dispositifs à l'initiative de la Région, que l'on propose de poursuivre, voire de généraliser à l'ensemble de la Région lorsque ce n'est pas le cas.

Le premier dispositif s'appelle « Je le peux parce que je le veux ». Cela avait été mis en place, il y a une quinzaine d'années par la Région Aquitaine. L'objectif était d'améliorer le

taux d'accès à une grande école comme Sciences Po Bordeaux, par des jeunes sur l'ensemble du territoire. Le dispositif représente un investissement de 120 000 € par an de la Région. Et après toutes ces années, on s'aperçoit que le nombre de jeunes issus des territoires de Nouvelle-Aquitaine, recrutés à Sciences Po, a été multiplié par deux, et également le nombre de boursiers a été multiplié par deux. C'est un dispositif, on ne change rien au concours d'entrée à Sciences Po mais nous finançons une aide dans les lycées pour que les jeunes puissent se préparer à passer le concours. Cela permet effectivement d'améliorer les chiffres.

Le deuxième dispositif, qui est extrêmement important, s'appelle « Passe en Sup ». Il avait été élaboré dans l'ex-Région Poitou-Charentes avec les rectorats. C'est un dispositif d'immersion qui permet à des jeunes dans des lycées, particulièrement des lycées de zone rurale où les taux de poursuite sont particulièrement bas, à pouvoir venir dans des établissements d'enseignement supérieur assister pendant une période d'une demi-journée, parfois jusqu'à deux jours, à des cours, à une activité universitaire dans différents domaines, où il leur est expliqué que l'enseignement supérieur est bien fait pour eux, qu'il y avait des aides sociales qui leur permettraient de poursuivre sans mettre leurs parents en difficultés. Et puis, on s'est aperçu après sept, huit ans de fonctionnement de ce dispositif, que là aussi, les taux de poursuite d'études dans les lycées, la petite trentaine de lycées qui est dans le programme, ont augmenté de manière relativement importante, et pour les jeunes qui poursuivent leurs études avec des ambitions beaucoup plus fortes que celles qu'ils pouvaient avoir initialement.

L'objectif que l'on se donne, c'est de poursuivre ces dispositifs, d'essayer de généraliser le dispositif « Passe en Sup » qui pour l'instant est opérationnel uniquement sur le Rectorat de Poitiers, à le généraliser également sur le Rectorat de Limoges et le Rectorat de Bordeaux. Vous pouvez très bien me demander pourquoi on ne l'a pas fait plutôt ; tout simplement, parce que le travail avec le Rectorat n'est pas très simple et que malgré une volonté de la Région dès la première année de la fusion, de généraliser, on a rencontré des difficultés. Il fait que ces difficultés semblent avoir été levées puisque j'ai une réunion le 10 mai avec les trois Rectrices de la région, avec l'objectif de le généraliser, enfin, sur l'ensemble de la région.

Et puis, enfin, assez rapidement sur le troisième axe,...

M. LE PRESIDENT. - ...Gérard. Il faudrait résumer.

M. BLANCHARD. - Je vais résumer. Sur le troisième axe, vous rappeler que nous avons mis en place une offre d'enseignement supérieur à proximité dans les territoires. Et là, je vous parlerai juste de ce que l'on a fait au niveau des premières années de médecine,

avec des premières années de médecine délocalisées sur plusieurs sites de la région, à Pau, Angoulême, Dax, Périgueux, Agen. Cela a été fait à l'initiative de la Région, avec les universités et les Collectivités locales qui financent le dispositif avec nous. Il y en a pour 1,5 M€.

Et vous dire également que le projet Ferrocampus va permettre aussi une offre de formation supérieure en proximité. Et puis, nous nous engageons également - et je terminerai là-dessus - sur un dispositif de campus connecté qui intéresse aujourd'hui un certain nombre de Collectivités locales, des EPCI, et sur lequel nous nous proposons de les accorder.

Et puis, juste une dernière phrase. J'aimerais vous dire que nous travaillons aussi à implanter des écoles d'ingénieurs dans notre région. Et je profiterai pour vous dire que cela a été évoqué ce matin, un travail aussi pour implanter une école vétérinaire ou une formation de vétérinaires dans notre région.

Je pourrais vous dire beaucoup plus de choses mais je vais m'arrêter là. Et je répondrai éventuellement à vos questions.

Mme MOGA. - Monsieur le Président, chers collègues. La situation de précarité des étudiants n'est pas nouvelle, le Covid n'a fait que la révéler au grand public. Je vous ai d'ailleurs souvent alertés sur ce sujet depuis onze ans, sept fois en séance plénière au cours de ce seul mandat pour être précise. Sur leur pauvreté, sur leur santé dégradée, sur la proportion croissante de ceux qui sont obligés de travailler pour subsister au détriment de leur cursus universitaire.

Jusqu'ici, toutefois, vous aviez réservé votre action au logement avec détermination, certes, mais sans investir directement les autres aspects de la vie matérielle des étudiants, sans mettre en place, par exemple, un observatoire de la vie étudiante propre à notre Institution qui nous aurait permis de suivre avec plus de pertinence, l'évolution de la situation.

Alors bien sûr, la délibération d'aujourd'hui apporte des éléments de réponse à la pandémie, tout le monde les connaît - 300 petits boulots, la gratuité des transports pour ce qu'il reste d'année universitaire, en faveur de ceux assistent encore en cours, en présentiel, matériel informatique, de l'aide alimentaire. C'est déjà cela, comme le chante Alain SOUCHON, mais cela démontre aussi que l'on aurait pu agir avant peut-être en utilisant d'autres leviers de nos politiques.

En outre, notre Groupe MODEM - Union Centriste aurait préféré que ces mesures conjoncturelles ne soit pas exploitées pour une mise en perspective - ce que vient de dire Gérard - qui n'est pas autre chose que le bilan de votre action en matière d'enseignement

supérieur depuis quinze ans, car c'est bien de cela qu'il s'agit quand vous nous demandez à la fin de la délibération d'approuver- je cite - « votre stratégie ». D'ailleurs, toute la palette du dispositif y passe : l'accès à l'enseignement supérieur, avec « JPP, j'y vais » et « Passe en Sup », les actions de territorialisation comme les « Pass Espace » ou Ferrocampus. Bien sûr, nous n'allons pas contester maintenant toutes ces mesures, alors que nous les avons toujours soutenues, mais nous demander de réitérer notre approbation en cette période relève de la grosse ficelle pré-électorale. Franchement, c'est dommage.

Malgré tout, parce que notre Groupe place au-dessus de tout le mieux-être de nos étudiants, nous voterons ce rapport. Nous n'allons pas nous quitter sur un malentendu, d'autant plus que je ne peux que me réjouir du travail effectué au sein de la Commission et du GIA Enseignement supérieur recherches, sous la Présidence de François VINCENT et de Gérard BLANCHARD. Merci à eux, pour la qualité des échanges et pour leur humanisme. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Juste un point, chère Madame MOGA. Toutes les analyses scientifiques ont montré que le principal obstacle à la poursuite des études, c'était le logement. Rappelez-moi depuis quand on a fait- vous qui étiez au Conseil Régional d'Aquitaine - de cette priorité, ce n'est pas une fin de mandat, c'est depuis quinze ans.

Mme MOGA. - Je l'ai dit, Monsieur le Président, cela fait quinze ans.

M. LE PRESIDENT. - Le logement et la proximité sont des éléments essentiels. Depuis quand mettons-nous des tarifs de transport adaptés, baissés ? Renaud LAGRAVE pourra le dire. Depuis vingt ans dans toutes les Régions. Depuis quand avons-nous adopté des stratégies, et personne ne nous l'a suggéré ici, sur l'entrée dans les grandes écoles, ou dans la poursuite d'études, notamment sur Sciences Po ? Depuis quinze ans. Excusez-moi, je ne comprends pas votre intervention.

Mme LAPOUGE. - Monsieur le Président, mes chers collègues. Je tenais, tout d'abord, à saluer le travail qui a été réalisé pour mettre en place des dispositifs d'urgence, des choses parfois un peu symboliques, d'autres, bien plus tangibles dont nous verrons l'efficacité à travers la crise. Le temps du bilan viendra, mais nous n'en sommes pas là. La Région doit mettre ses moyens au service de notre jeunesse, alors cette délibération regroupe un peu pêle-mêle un certain nombre d'actions. Je voudrais en souligner deux.

Tout d'abord, l'aide alimentaire que vous appelez aide d'urgence de première nécessité. Nous avons constaté lors du premier confinement un vrai flottement sur l'aide alimentaire, notamment sur le Campus bordelais. Chacun menait son action dans son coin, sans véritable coordination entre les villes, la métropole, l'État et la Région. Je salue le travail mené par la Banque alimentaire mais aussi par le CROUS, l'occasion de relayer ici l'initiative

sénatoriale de création d'un ticket-restaurant étudiant La mise en place du repas à 1 € dans les restaurants universitaire du CROUS n'est pas suffisante. Elle exclut de fait certains étudiants n'étant pas à proximité immédiate des restaurants universitaires du CROUS, ou encore dans toutes les structures d'enseignement supérieur n'offrant pas ce genre de prestation, tels que les BTS, les classes préparatoires.

Par ailleurs, certains restaurants universitaires du CROUS sont ouverts uniquement sur des plages horaires limitées et pas toute la semaine. L'idée d'un ticket-restaurant étudiant serait de délivrer aux étudiants par le CROUS et permettrait tout comme les tickets restaurants d'entreprise, de faire des courses. Une réflexion que je vous livre et dont l'articulation avec les actions mises en place par la Région pourrait être intéressante.

Le second sujet sera l'aide au transport. Gratuité dans les TER et bus régionaux entre le domicile et les lieux d'études. Pourquoi pas ? Mais quand 80 % des étudiants sont en visio, et que les autres sont cloués sur leur campus, je ne vois pas quelle est la vraie utilité de cette aide. Je pense quand même que c'est une mesure que si elle était répétée dans le temps, qui aurait un coût considérable. On approche ici les 500 000 €. D'autant que lors du premier confinement, les familles ont continué à payer les transports scolaires pendant deux mois, à plein tarif, alors qu'il n'y avait aucun service derrière et n'ont bénéficié d'aucune remise, même la SNCF avait fait une remise. Pas la Région.

Alors, Monsieur le Président, permettez-moi de vous dire, heureusement que vous n'avez pas honoré votre promesse de campagne de 2015 pour aller vers la gratuité des transports scolaires. D'ailleurs, Virginie CALMELS à ce moment-là Président du Groupe s'y était fortement opposée, car ce n'était ni souhaitable pour les finances de la Région - la preuve, vous n'avez pas pu le faire - mais aussi pas souhaitable pour le lien entre le service et l'utilisateur, le contribuable et l'administré.

Comme vous l'aviez fait en 2015, il faudrait déjà apporter des réponses aux inquiétudes des familles, face à un règlement des transports scolaires assez ubuesque et tout à fait inéquitable. Au-delà de l'inégalité dans les tarifs, c'est aussi la sécurisation des trois derniers kilomètres qui pose question. La Région a été, est encore défailante sur ce dossier, aux abonnés absents. Un Groupe de travail Comité de pilotage devait être mis en place avec les acteurs du secteur. Il est en attente depuis 2019, il n'en sera évidemment pas le jour, avant les élections. Tout cela est quand même bien regrettable, et les familles sauront s'en souvenir.

M. LE PRÉSIDENT. - Flottement. Pardon Madame, mais nous avons souhaité passer par le CROUS et la Banque alimentaire. Ensuite, d'autres Collectivités sont venues se joindre à nos initiatives. Nous ne pouvions pas et je n'ai pas souhaité que nous organisions

nous-mêmes pour des raisons de respect à l'égard de ceux qui souffrent, s'occuper directement de cela. Il y a un minimum de dignité à respecter à l'égard de ceux qui souffrent.

Deuxièmement, quand vous dites « remise par la SNCF ». Ce n'est pas remise par la SNCF - je regarde Renaud - c'est nous qui payons. Intéressez-vous au fond du dossier, chère Madame. On ne peut pas dire ici, des choses qui sont fausses, par simple non-connaissance technique de ce que sont les dossiers. C'est la Région qui paye. Ne faites pas non. Vous ne savez pas.

Mme REQUENNA. - Vous pouvez lui parler autrement, quand même. Ce n'est pas très courtois. Elle est installée depuis trois séances, elle est toute seule. Elle fait deux interventions. Vous ne pouvez pas la rabrouer comme cela. Vous pouvez dire les choses plus correctement. Franchement Président.

M. LE PRESIDENT. - On ne peut pas à la fois venir dire « mais vous êtes irresponsables, vous n'avez pas fait ceci et cela », et quand je dis « Madame, intéressez-vous au fond du dossier », cela devient une agression.

Mme REQUENNA. - Vous le dites sous un autre ton, pas avec mépris, d'abord. Et puis ensuite, vous ne comprenez pas toujours ce que l'on veut vous dire.

M. JACQUILLARD. - Gérard BLANCHARD a présenté cette délibération avec beaucoup de détail, et cela le méritait puisque nous parlons ici effectivement des étudiants, de leur détresse depuis plus d'un an maintenant, mais qui finalement vient dans la continuité de détresse que nous connaissions déjà depuis plusieurs années, même si elle s'avérait moins forte.

Nous voterons cette délibération qui est effectivement chargée en mesures ponctuelles dues à la crise, mais aussi en mesures qui se sont construites au fur et à mesure de ce mandat. Vous l'avez dit, Président, l'essentiel du souci pour les étudiants et leurs familles c'est bien la question de l'accès au logement, mais aussi l'accès à la santé. Je pense que c'est un point absolument fondamental. Nous connaissons les dégâts aujourd'hui parmi le monde étudiant du fait de ne pas pouvoir accéder à la santé dans sa globalité.

Je dirais qu'aujourd'hui, l'ensemble de ces mesures répondent soit dans l'urgence soit un peu dans la continuité de politiques à mettre en place, mais il est temps de réfléchir à un statut de l'étudiant en Nouvelle-Aquitaine. Au-delà des mesures ponctuelles qui peuvent être prises_ en temps de crise, cette crise dont on ne connaît pas l'issue, qui, peut-être, engendrera, même certainement, d'autres crises, fera que cette population étudiante restera dans une situation extrêmement complexe d'une part, pour les étudiants qui sont aujourd'hui dans des situations de fragilité, mais aussi ceux de demain qui, issus de nos territoires - vous l'avez dit - ont une immense difficulté à accéder à l'université, soit parce que le territoire

est éloigné, soit parce que la situation financière, et elles sont majoritaires, est extrêmement complexe pour ses étudiants et ses familles qui de toute façon, même à l'issue de cette crise ne vont pas retrouver une stabilité du jour au lendemain, nous oblige, je pense, à réfléchir à ce que pourrait être une mesure de justice sociale, finalement, qui pourrait aussi être une mesure qui considère nos étudiants comme la population de demain, celle qui va être active. C'est la population qui, en Nouvelle-Aquitaine, portera l'ensemble des activités économiques et sociales.

Soigner particulièrement la situation des étudiants d'aujourd'hui et de demain passe par, certainement, une autre façon d'agir auprès de cette population étudiante. Le statut de l'étudiant avec, pourquoi pas, un revenu, qui permettrait une certaine autonomie de l'étudiant face aux problématiques de logement, d'accès à la santé, d'accès à la nourriture, comme aux transports d'ailleurs, ferait de l'étudiant en Nouvelle-Aquitaine une nouvelle personne un peu plus autonome mais surtout plus libre dans ses choix d'accès à un certain nombre de formation qu'il s'interdit aujourd'hui parce que - on le sait bien - par défaut, dans nos territoires, beaucoup de jeunes choisissent la formation à proximité du domicile ou à proximité, en tous les cas, de ce que le coût du transport leur permet.

Je voulais appuyer là-dessus. Nous voterons, encore une fois, cette délibération mais il me semble que l'ensemble de ces problématiques de l'étudiant est à prendre dans sa globalité et qu'il est grand temps. Et puis, peut-être, dans cette période électorale, c'est une idée à approfondir que je vous propose.

M. LE PRESIDENT. - Merci William.

Quand on regarde les obstacles - je parle sous le contrôle de Gérard BLANCHARD et de Jean-Louis NEMBRINI - à l'enseignement supérieur justement comme le dit William, pour pouvoir préparer le type d'emplois de demain, il y a un premier problème, celui de l'orientation qui malheureusement a été figé par la crise sanitaire, aujourd'hui, et il y a la proximité. Nous avons pris l'initiative notamment sur les études de médecine qui sont essentielles, de faire en sorte que des premiers cycles, des premières années d'études de médecine puissent se faire en plus grande proximité des territoires. C'est Pau, c'est Périgueux, c'est Agen, ce sont d'autres communes. On s'aperçoit qu'il y a un lien très fort entre la proximité et la poursuite des études supérieures. C'est pour cela que nous avons toujours - Gérard BLANCHARD en est témoin - maintenu et défendu et développé avec les Collectivités départementales ou d'agglomération, les sites universitaires de proximité, que ce soit celui de Brive, celui de Guéret, de Pau, de Périgueux. Pau, c'est une université à part entière mais il y a ce problème.

Je voudrais insister aussi. La Région n'a pas les moyens, soyons-en persuadés même si je peux avoir un intérêt sur le revenu de base qui existe aujourd'hui, mais la Région n'a pas les moyens de le mettre en œuvre ou alors il faudrait que l'on ferme, par exemple, toute la politique dédiée aux lycées.

Par contre, ce que nous faisons en accompagnant les sites universitaires de proximité et en accompagnant le logement, nous permettons effectivement cette poursuite d'études supérieures qui s'est améliorée assez considérablement dans cette période.

M. ROGISTER. - Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. Vous nous proposez ici une stratégie régionale pour favoriser la poursuite d'études et d'accompagner la réussite de tous les jeunes néo-aquitains. Idée généreuse, difficilement contestable que d'offrir à notre jeunesse qui représente l'avenir, des atouts pour favoriser sa réussite.

Parmi les trois axes qui sont évoqués, c'est bien le dernier à savoir soutenir le développement d'une offre d'enseignement supérieur de proximité dont vous venez de parler Monsieur le Président, qui nous apparaît comme le plus utile. La délocalisation réussie des premières années d'études de santé, à Agen, Dax, ou encore Périgueux, la mise en place de campus universitaires dits connectés dans des territoires mal pourvus, répond à notre attente.

De même en est-il de l'idée de faciliter l'installation d'écoles supérieures, auxquelles vous tenez, à forte valeur ajoutée comme les écoles d'ingénieurs dont notre région a grandement besoin. La Région investit beaucoup pour ses étudiants, il faut bien le reconnaître, et nous vous soutenons pleinement, Monsieur le Président, sur cette question.

En revanche, nous vous invitons à rester vigilant pour ne pas tomber dans une forme d'assistanat envers les étudiants, à travers le premier axe de cette délibération intitulé « Lutter contre la précarité et l'isolement des étudiants ». Vous énumérez de nombreuses aides d'urgence : aide alimentaire, aide au logement, aide aux transports, pour un montant total de 2,5 M€, dont bénéficient les étudiants. Certes, nous comprenons l'urgence de la situation, et nous avons d'ailleurs voté en faveur de toutes ces aides. Mais cette situation d'exception ne doit pas devenir la norme.

Quand vous suggérez en Commission que ces aides pourraient être pérennisées, nous devenons méfiants, Monsieur le Président. Les étudiants néo-aquitains, comme les autres d'ailleurs, ne demandent en aucun cas l'aumône ; ils veulent simplement pouvoir étudier, mener une vie normale, ce qui leur est aujourd'hui interdit à cause des mesures sanitaires et arbitraires du Gouvernement. Ils ne veulent pas être assistés, ils veulent vivre librement. De grâce, ne créons pas une génération d'assistés, nous avons tellement mieux à offrir à notre jeunesse.

Enfin, nous émettons quelques réserves sur votre volonté affichée de favoriser la poursuite d'études, notamment, par la généralisation du dispositif « Pass en Sup » qui stimule l'appétence des lycéens à poursuivre des études dans le supérieur. Oui, si cela permet à certains lycéens brillants d'origine modeste, surtout en zone rurale, d'oser se lancer dans des études supérieures, ce qui s'avère être l'un des principaux succès des universités de proximité. Mais pas question de soutenir une vision ultra égalitariste, je dirais socialiste, qui après avoir voulu faire que plus de 80 % des lycéens deviennent bacheliers, il faudrait pousser tous les lycéens bacheliers à faire des études supérieures conduisant ainsi à une massification des échecs à l'université. Tout le monde n'est pas fait pour faire des études supérieures, il faut oser le dire. D'autres filières peuvent leur permettre de s'épanouir alors que déjà, 20 % des étudiants inscrits abandonnent leurs études.

A noter qu'en Commission, nous avons appris que, fort heureusement, l'année Covid n'avait pas fait évoluer ce taux. Ces raisons pour lesquelles, nous défendons l'idée d'une véritable sélection à l'entrée de l'université et ce dans l'intérêt des étudiants eux-mêmes. C'est aussi l'une des solutions au problème du décrochage dans le supérieur qui vous préoccupe, à juste titre, mais qui résulte bien souvent de mauvais choix de filières d'études à la base et de l'effondrement du niveau du baccalauréat. A ce titre, la plateforme par cours Sup n'est clairement pas à la hauteur des enjeux et c'est tout le système d'orientation vers les études supérieures qu'il faudrait revoir. En résumé, Monsieur le Président, nous soutenons l'idée que la Région doit servir la cause des étudiants, mais sans s'immiscer davantage dans leurs choix.

Malgré les réserves évoquées, Monsieur le Président, nous avons conscience que les étudiants ont plus que jamais besoin de soutien face à cette crise sanitaire interminable. Et c'est pourquoi, à votre grande surprise peut-être, nous voterons évidemment en faveur de cette délibération. Je vous remercie de m'avoir écouté, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci Monsieur REGISTER.

M. PATIER. - Le Groupe Les Républicains partage les objectifs rappelés par cette délibération et la votera donc, bien que son contenu ne constitue en réalité qu'une simple communication dénuée d'un réel intérêt pratique.

En effet, si la situation des étudiants et la stratégie régionale en matière d'enseignement supérieur nécessitent d'être réorientées en fonction de la crise sanitaire et de ses conséquences, il convient de compléter le schéma direct régional et de décliner des mesures nouvelles appropriées pour ce faire. Or, le document proposé se limite à rappeler les mesures prises pour contrecarrer les difficultés matérielles et l'isolement des étudiants, mais pour l'avenir, il se limite à afficher la poursuite des mesures de soutien existantes sous

réserves de cette gratuité des déplacements domicile/études qui apparaît bien maigre alors que les cours à distance sont devenus une norme.

De même, en matière de poursuite d'études, et fluidité des parcours, comme en matière de soutien à l'offre de proximité dans les territoires, le rappel des objectifs du schéma directeur ne fait finalement que souligner qu'ils sont encore loin d'être atteints et aucune autre mesure nouvelle n'est concrètement annoncée pour y parvenir. Ce document ne fait donc que montrer, d'une certaine manière, les lacunes de votre politique et l'absence d'idées nouvelles pour espérer y remédier.

Par ailleurs, il y a d'autres problèmes dans l'enseignement supérieur puisque sa situation fait actuellement l'objet de débat ; elle est au cœur d'enjeux cruciaux pour l'avenir de la France. Le développement continu des idées racistes, antisémites d'un militantisme qui dévoile l'esprit scientifique et la diffusion de la connaissance en propageant le terrorisme intellectuel et la censure par l'intimidation, concerne la Nouvelle-Aquitaine. Je rappellerai simplement l'annulation d'une conférence de Sylviane AGACINSKI à Sciences Po Bordeaux qui en fut un triste exemple.

Il aurait été utile que votre document, en évoquant le dispositif de recrutement de Sciences Po Bordeaux soutenu par la Région, avec d'autres écoles, rappelle que le Conseil Régional veillera à défendre les libertés fondamentales menacées et l'esprit scientifique désormais attaqué notamment par une organisation étudiante. Nous aimerions, à cet égard, être rassurés sur vos intentions en espérant que l'omission de ce nécessaire rappel n'est pas été volontaire et animé par la volonté de complaire à une fraction verdâtre de votre Majorité, désormais compromis dans la complaisance à l'égard de l'islamo-gauchisme. D'avance merci, Monsieur le Président.

Mme ABELIN. - Monsieur le Président. Je ne pensais pas prendre la parole sur cette délibération, mais cela fait plusieurs fois que je me retiens de prendre la parole dans cet hémicycle pendant ce mandat sur ce sujet, et je pense que si je ne le fais pas aujourd'hui, je vais m'en vouloir.

L'attitude que vous avez eue avec notre collègue n'est pas normale dans un hémicycle. Non, je suis désolée, elle n'est pas normale. Ce n'est pas quelque chose d'exceptionnel. C'est hyper fréquent que de manière totalement acceptée par l'hémicycle, quand vous parlez à une femme, vous pouvez être humiliant comme cela.

Intervenant hors micro - Vous voulez l'égalité.

Et alors, cela ne veut pas dire que l'on a le droit d'être plus con avec une femme qu'avec un homme ! Egalité. Excusez-moi. Je suis désolée. Cela n'empêche pas le respect, mais alors pas du tout. Et franchement, c'est continu. Cela a été avec Pascale REQUENNA à

plusieurs reprises quand elle présentait ses interventions où cela a été la seule Présidente de Groupe à être coupée. Je me suis souviens à deux reprises. On a eu le droit aussi avec Léonore MONCOND'HUY quand elle a présenté la démarche Néo Terra, avant Néo Terra, elle s'était pris son paquet. C'est régulier. Et c'est considéré comme quelque chose de normal. La preuve, vous l'acceptez. Non, ce n'est pas l'égalité. Non, le manque de respect, ce n'est pas l'égalité.

Dans ma vie professionnelle, je n'ai pas arrêté d'expliquer à des femmes qui se faisaient humilier qu'il ne fallait pas qu'elles l'acceptent. Et je ne vois pas pourquoi on donnerait ce spectacle public, surtout sur une délibération concernant les étudiants. Excusez-moi, mais s'il y a bien une classe sur laquelle il faut être impeccable, c'est bien vers les étudiants. Donc, je suis désolée, ces propos étaient inappropriés et j'espère bien qu'ils n'auront plus lieu dans cette Assemblée quelle que soit l'hypothèse de la suite des élections.

M. LE PRESIDENT. - Simplement, je ne sais pas si vous mesurez, de là où je suis, quand on vient me dire que c'est nul, que ce n'est pas bien, que ce n'est pas vrai, etc. Donc, je réclame le droit d'agir en toute égalité et de dire « sur ce dossier-là vous ne pouvez pas dire cela parce que vous ne connaissez pas le fond du dossier ».

Mme ABELIN. - Mais il y a un ton pour le dire, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Il n'y a aucune agression là-dessus.

Mme ABELIN. - Il y a un ton pour le dire.

M. LE PRESIDENT. - Je m'excuse volontiers à l'égard de Madame LAPOUGE, si je l'ai blessée. Pardon Pascale, ne serait que Pascale par rapport à ce qu'elle a dit ce matin, j'ai envie d'être franc. Et j'ai une relation... Non, attendez Madame ABELIN, vous n'êtes pas chez vous, ici, ou vous êtes un bout de chez vous, mais vous n'êtes pas à l'Exécutif.

Mme ABELIN. - Décidément, cela revient au galop.

M. LE PRESIDENT. - Eh bien oui, mais écoutez. J'en ai marre d'avoir des leçons. Je respecte tout le monde. Cela a été dit ce matin, je crois que l'on a une relation très amicale. On est dans un débat politique. Vous venez dire que l'on est nul. Moi, je dis que non, on n'est pas nul.

Mme ABELIN. - Ce n'est pas ce qu'elle a dit.

Mme LAPOUGE. - Excusez-moi. J'aimerais bien quand même, parce que depuis tout à l'heure tout le monde parle pour moi. J'aimerais bien pouvoir répondre quand même. J'aimerais bien pouvoir parler en mon nom. S'il vous plaît, deux petites minutes, j'aimerais bien pouvoir répondre quand même.

M. LE PRESIDENT. - La parole est à Renaud LAGRAVE, Madame.

Mme LAPOUGE. - A un moment donné, je n'ai jamais dit que c'était nul. Je vous ai donné une proposition. Après vous parlez au niveau de la SNCF, je n'ai jamais parlé des abonnements, je parlais au niveau du privé qui par exemple, ils avaient fait un effort. Donc, il ne faut pas dire des choses que je n'ai pas dites.

M. LE PRESIDENT. - Renaud LAGRAVE va vous répondre.

M. LAGRAVE. - Monsieur le Président. De la même manière que Madame ABELIN, je n'avais pas forcément prévu d'intervenir. Mais j'interviens parce qu'il y a des choses qui sont dites qui me...

Au-delà de la question des transports, permettez-moi Président de sortir un tout petit peu de ma réserve, mais je voudrais quand même que l'on remette un peu l'école au milieu du village.

Si vous voulez dire l'église vous dites l'église, pour moi ce sera l'école. Mais le sectarisme n'a pas de limites pour vous, je vois.

En tout cas, pour ce qui me concerne, je trouve que cette délibération effectivement n'aurait jamais dû avoir lieu dans cette enceinte, si et seulement si, l'État avait fait son travail. Et qu'en conséquence de quoi, celles et ceux qui, aujourd'hui, critiquent les mesures d'urgence qui font suite - je le dis parce que dans cette enceinte j'imagine que l'on a tous vu les mêmes images - à des jeunes, nos jeunes, nos enfants, pour certains peut-être petits-enfants, qui font la queue devant des soupes populaires ou des Restaurants du Cœur, ou des banques alimentaires, quand j'ai les retours, effectivement de la SNCF ou de transporteurs routiers qui me disent « On n'a pas pu prendre des gens parce qu'ils n'ont plus les moyens de payer », alors on serait aujourd'hui dans l'indécence si l'on n'avait pas pris cette délibération.

Tout à l'heure, a été évoqué le revenu minimum de base pour les jeunes. Je dis que c'est une proposition qui a été faite par un certain nombre de Parlementaires qui n'a pas été retenue au niveau national. C'est une faute parce que l'on ne serait pas là pour discuter de sujet-là s'il y avait un revenu minimum, comme il y a des revenus minimums pour d'autres catégories de la population. Il n'y en a pas pour les jeunes étudiants qui sont dans la difficulté, et ce n'est pas de l'assistanat, contrairement à ce que j'ai entendu tout à l'heure. Ce n'est pas de l'assistanat, parce qu'il y a des gens qui, grâce justement aux aides de l'État, qui sont boursiers, qui ont des aides des Collectivités, s'en sortent grâce à l'école de la république, aux collèges et aux lycées, et qui vont à l'université.

Je n'ai pas l'habitude de faire de la publicité pour ma famille, mais lisez le livre de ma mère et vous comprendrez comment on arrive avec des enfants, avec des parents qui sont malades, onze enfants et elle a fini à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales. C'est dans l'actualité immédiate, vous pouvez le lire et vous comprendrez la différence entre l'assistanat que vous venez de dénoncer et la possibilité pour nos concitoyens qui peuvent s'en sortir grâce à la solidarité nationale.

Mais vous faites ce que vous voulez, je ne vous ai pas interrompu.

Pour répondre sur la question des transports, vous dire, Madame, parce que visiblement, effectivement si vous êtes à la troisième plénière, vous ne pouvez pas forcément savoir ce que nous avons voté, il y a quelques années. Je rappelle qu'un élève transporté par an, c'est 1 000 € par élève, que nous avons mis en place un tarif annualisé qui commence à 30 € et qui finit à 150 € selon le quotient familial, cela s'appelle de la redistribution. Nous en sommes très fiers. Cela veut dire qu'effectivement nous avons fait payer l'ensemble de l'année et il y a eu effectivement pendant le premier confinement, et l'on en avait délibéré ici même au moment où l'on avait exempté justement un certain nombre de personnes de leur abonnement TER en disant le retour sur ces abonnements annuels pour le transport scolaire n'était pas possible pour les raisons que l'on avait expliquées, à cette époque-là.

Sur la sécurisation des trois kilomètres, Madame, on l'a dit dans cette enceinte et encore une fois, si vous n'étiez pas là, c'est normal, vous n'avez pas l'information, donc je me permets de le dire aujourd'hui. Nous avons dit au moment où nous avons présenté nos propositions dans le cadre de la Loi sur les mobilités, à savoir les contrats opérationnels de mobilités, que nous intégrions dans ces contrats opérationnels à la rentrée 2022, la fin des trois kilomètres dans trois départements qui ont eu des dérogations, conformément à ce que nous avons voté au moment des transferts.

Cela veut dire tout simplement qu'il n'y a pas un arrêt ou un désintérêt quelconque de la part de la Région, c'est que nous avons indiqué à la même époque qu'il s'agirait d'un moment de discussion dans le cadre des contrats opérationnels sur les départements, les intercommunalités qui sont concernés. Donc, pour être tout à fait clair avec Vous, nous n'avons non seulement pas abandonné cette idée, mais dans la discussion qui est en cours avec les intercommunalités, au moment où nous nous parlons, pour prendre ou pas la compétence, nous avons présenté ce dispositif qui permet justement aux intercommunalités de travailler avec nous à la sortir des trois kilomètres, à la condition évidemment qu'elles n'aient pas pris la compétence puisque si elles l'ont prises, ce sont elles qui l'assureront.

M. LE PRESIDENT. - Merci Renaud.

Mme SEGUINAU. - Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les élus. Cette délibération est plus que d'actualité. Hier encore, la jeunesse a participé massivement à la marche « climat » dans chaque ville de la Nouvelle-Aquitaine ; cette jeunesse qui ne souhaite pas subir la crise climatique, qui vit la crise du Covid, a besoin de notre soutien. Il est de notre devoir d'apporter des solutions et de l'espoir pour un autre monde de demain.

Je rejoins Renaud LAGRAVE car malheureusement un premier constat. L'État n'assume pas le devoir de solidarité vis-à-vis des jeunes générations. Le Gouvernement ne prend aucune mesure sérieuse pour les jeunes et les étudiants. Alors qu'un peu plus de 30 % des 2,4 millions d'étudiants sont en dépression, on nous annonce le doublement des psychologues, ce qui représente un psychologue pour 4 500 étudiants. C'est ridicule. Depuis 2008, le ratio budget « étudiants » diminue. Nous avons plus de 25 % d'étudiants et 10 % de budget supplémentaires, comme le rappelle Thomas PIKETTY : écarter les mesures sociales de la Convention citoyenne pour le climat comme le chèque alimentaire pour les plus précaires, rejeter la proposition d'extension de RSA pour les moins de 25 ans.

L'expérimentation des solutions de type revenu de base ou d'existence refusée, alors que c'est une solution qui est défendue depuis des années par les écologistes, qui faisait encore sourire en 2017, est aujourd'hui réclamée par une majorité d'acteurs de la solidarité du Secours Catholique jusqu'au CESER. L'État trouve des milliards pour les entreprises mais tarde vraiment à agir pour les jeunes.

La Région, elle, multiplie les actions de solidarité avec les jeunes générations. Mais une délibération imparfaite, je m'explique. Toutes les politiques régionales sont réunies dans une seule délibération, ce qui va permettre de les rendre plus visibles et plus accessibles à l'ensemble de nos jeunes. Mais parfois le langage est très technocratique. Quand par exemple, le dernier paragraphe de la délibération qui n'annonce pas clairement la volonté de mener une évaluation de ces dispositifs. Alors que sur ce point, il y a vraiment un enjeu d'impliquer les acteurs de la jeunesse dans l'application et l'évaluation de ces politiques publiques. Il faut y inclure les associations mais aussi les syndicats, comme le FAGE ou l'UNEF.

Les lycéens et les filières pré-Bac ne sont pas assez mentionnés alors qu'il existe de nombreux dispositifs, comme l'aide aux devoirs, l'orientation, la gratuité des manuels, les abonnements au quotient familial, dont Renaud nous a parlés, des transports scolaires par exemple.

Une vigilance est à apporter pour le soutien de la Région pour la création de Hautes Ecoles qui risquent d'accentuer les inégalités sociales d'accès aux études supérieures. Et un bémol, il ne faut pas oublier tous les jeunes qui ne poursuivent pas leurs études, et ceux qui

n'ont pas encore trouvé d'emplois. Le numérique a permis de garantir la continuité pédagogique sous la contrainte sanitaire, mais soyons très vigilants sur la tentation du tout numérique, comme le souligne le CESER. Il ne faut pas oublier que les meilleurs outils numériques sont inutiles si l'accès des étudiants au réseau est insuffisant.

On affiche de nouvelles ambitions pour les politiques mais on n'a pas de précisions du budget. Par exemple, on a une bonne nouvelle : renforcer l'aide aux structures de la vie étudiante. C'est très bien. Mais quels moyens ?

Des actions réelles en faveur des jeunes portées souvent à notre initiative. En effet, je rappelle que notre Groupe a porté lors de la plénière d'octobre, une aide pour les nécessités de première urgence, comme l'alimentation, avec 1 M€, avec l'AMI Solidarité, et fin janvier avec Monique DEMARCO, nous avons lancé une demande pour que les trajets passent à 1€ pour tous les étudiants. Nous nous félicitons de la mise en place de la gratuité pour les TER et les cars régionaux pour les trajets domicile/études. En effet, 40 % des étudiants sont rentrés chez leurs parents pour suivre les cours à distance, selon une étude de l'Université de Bordeaux-Montaigne, et ce qui est dramatique, c'est qu'il y a 1 % d'entre eux, même qui sont SDF.

Nous devons dans les semaines qui viennent étudier la prolongation de ce dispositif pour la prochaine rentrée universitaire car malheureusement la crise sanitaire ne sera pas derrière nous. Et la séquence à venir sera encore plus compliquée pour les plus fragiles. Il est indispensable que la Région cherche des solutions pour redonner de l'espoir aux jeunes quel que soit leur statut ou situation car ils sont les futures victimes potentielles du changement climatique. Il faut leur apporter le plus grand soutien dans leurs études, stages, emplois, logement pour répondre au besoin vital de socialisation et de vivre tout simplement du mieux possible cette crise sanitaire qui met à mal toutes libertés et égalités.

Nous voterons pour cette délibération.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Est-ce que tout le monde s'est exprimé ?

Mme REQUENNA. - Juste ajouter quelques mots après les propos de Monsieur LAGRAVE qui nous expliquent que cette délibération, la Région doit la prendre puisque l'État est totalement absent du soutien aux étudiants.

Donc rappeler à Monsieur LAGRAVE qu'il y a un doublement du fonds des aides d'urgence qui bénéficie à tous les étudiants boursiers ou non, qui a été lancé par l'État. Il y a également des mesures exceptionnelles liées aux pertes d'emplois des étudiants qui ont des situations précaires, ou de stages. Il y a également des bourses qui ont été versées aux étudiants qui ont eu leur stage professionnel décalé, des révisions de situation des étudiants boursiers lorsque les ressources familiales ont baissé du fait de la crise au dernier trimestre

2020, la mise en place pour les étudiants boursiers lors du premier confinement du ticket U à 1 € qui concerne depuis janvier dernier tous les étudiants boursiers ou non boursiers nationaux.

Je peux continuer s'il vous plait, si vous le souhaitez, à vous parler également de ce dont j'ai parlé ce matin. « Un jeune, une solution », 58 M€ pour 8 400 jeunes en Nouvelle-Aquitaine qui est un plan national, des aides également aux produits de première nécessité. Donc, tout cela a été mis en place depuis fort longtemps, Monsieur LAGRAVE, et la Région vient en complément. Donc, je reviens aux griefs que je faisais ce matin à savoir qu'à un moment donné, il y a un mélange des genres où on voudrait nous faire penser que seule la Région se préoccupe de ses concitoyens. Or, ce n'est pas le cas.

M. LAGRAVE. - Madame REQUENNA, vous irez expliquer cela aux 70 étudiants à Dax qui étaient à la Banque alimentaire la semaine dernière et aux 50 Montois qui étaient à la Banque alimentaire également parce que je crois qu'ils n'ont pas bien compris le dispositif que vous venez d'exposer.

Mme REQUENNA. - Eh bien, c'est dommage que vous n'ayez pas été au courant, pour leur dire qu'il y avait déjà des choses mises en place et que vous en apporteriez de nouvelles.

M. LE PRESIDENT. - Je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

N° 5

Vote sur « Favoriser la poursuite d'études et accompagner la réussite de tous les jeunes dans les territoires de Nouvelle-Aquitaine »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, Non Inscrit (1)**

ADOpte A L'UNANIMITE

6 - SECURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS : REVALORISATION ET SIMPLIFICATION DE LA REMUNERATION DES STAGIAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE

M. LE PRESIDENT. - Ensuite on a la sécurisation des parcours professionnels.

Mme VEYSSY. - Pour poursuivre dans les échanges que nous avons eus, à présent nous allons délibérer concernant la rémunération des stagiaires qui sont inscrits en formation professionnelle.

Comme vous le savez, en tout cas j'imagine que vous le savez, le niveau de rémunération des stagiaires qui sont en formation professionnelle est déterminé par le Code du Travail, c'est-à-dire que ce Code du Travail a figé depuis 2002, le montant des rémunérations des stagiaires. Et là, je parle bien des stagiaires qui sont sur des formations qui sont agréées et financées par la Région. Il s'agit bien de ces stagiaires-là.

Donc, depuis 2002, le niveau de rémunération n'a pas évolué, défini par le Code du Travail, ce qui fait qu'il est de plus en plus en décalage évident bien évidemment avec l'évolution de l'inflation ou encore le niveau du SMIC. Pour autant - et là, je suis désolée, je vais un peu poursuivre le débat qui s'est entamé à l'instant - le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine n'a pas attendu les évolutions du Code du Travail pour revaloriser un certain nombre de rémunérations qui ont fait l'objet, ici, régulièrement au cours des années de délibérations que je vous remercie d'ailleurs d'avoir adoptées.

C'est ainsi que l'on a bien revalorisé le niveau de la rémunération des jeunes de 16 à 18 ans parce que l'on a parlé des étudiants, mais parlons aussi des jeunes de 16 à 18 ans qui s'inscrivent dans des formations, qui ont quitté tôt le système scolaire, et pour lesquels il est fondamental d'avoir une petite rémunération, un petit revenu qui leur permet de prendre le bus pour se rendre à la formation ou qui leur permet de manger le midi.

Nous avons aussi considérablement revalorisé, il y a peu, le niveau de rémunération des demandeurs d'emplois les plus vulnérables, et notamment ceux qui sont sur des formations financées par les habilitations de service public - je vous rafraichis un peu la mémoire - c'est-à-dire les compétences socle, les savoirs de base, mais aussi ces formations qui permettent d'accéder à un premier niveau de qualification. Et donc, à présent, dans le cadre du PACTE, de l'avenant du PACTE que nous avons adopté en décembre dernier, il est prévu enfin une revalorisation par l'État de la rémunération définie par le Code du Travail.

Nos équipes ont travaillé bien sûr avec les Services de l'État parce qu'il se trouve que l'on a réajusté les différents niveaux de rémunération. Ils vous sont présentés dans cette

délibération, mais pour un certain nombre de rémunérations, déjà le niveau proposé actuellement par la Région est supérieur à la revalorisation qui sera proposée par l'État. Dans ces cas-là, il est proposé de ne pas y toucher et de maintenir bien évidemment le niveau de rémunération le plus favorable qui était déjà celui proposé par la Région. Et il y a un certain nombre de rémunérations qui, elles, vont faire l'objet d'une petite revalorisation.

Le détail vous est ainsi proposé. Si l'on prend juste l'exemple des mineurs de 16-18 ans, le Code du Travail prévoyait une rémunération de 130 € par mois, et nous l'avons déjà revalorisée à 310 €, au niveau de la Région. La modification proposée par l'État est de l'amener de 130 € à 200 €. Bien évidemment, vous imaginez bien que pour un jeune rester à 310 € sera nettement plus intéressant que de repasser au niveau de 200 € défini par l'État.

Au fur et à mesure de ces ajustements, selon les tranches d'âge et selon la nature des formations, il y a donc un impact budgétaire supplémentaire qui va être de 18 M€ qui sera financé en 2021 dans le cadre du Pacte de relance, et qui viendra s'ajouter au montant global qui est quand même de 96,5 M€ que nous consacrons chaque année à la rémunération des stagiaires. Et d'ailleurs, je rappelle que pendant la période du confinement, nous avons fait le choix, au niveau du Conseil Régional, de maintenir la rémunération des stagiaires, y compris lorsqu'ils n'ont pas pu, bien sûr par la force des choses, participer à leur formation. Je tenais quand même à le préciser.

Dernier point, on a quand même une difficulté d'ordre technique, c'est-à-dire que les décrets de la loi ne sont malheureusement pas encore parus, alors que la rémunération doit se mettre en place à partir de 2021. Nous proposons donc, et c'est l'objet de la délibération, que vous soyez d'accord pour que l'on délègue à la Commission Permanente la possibilité d'adopter ce nouveau règlement d'intervention, réactualiser la rémunération, ceci afin de ne pas perdre de temps et d'être très vite opérationnels dès que les décrets seront parus sur la base des montants que je vous ai décrits.

M. DUBOIS. - Monsieur le Président, mes chers collègues. La délibération qui vient de nous être présentée porte sur la revalorisation et la simplification des rémunérations des stagiaires de la formation professionnelle. Cette mesure intégrée à l'accord régional de relance vise à sécuriser les parcours individuels de formation et à rendre plus accessible la formation professionnelle.

Malgré nos réserves sur l'accord régional de relance et notre position en décembre 2019 à la revalorisation de la rémunération des stagiaires que vous aviez décidée, le Rassemblement National votera cette délibération.

En effet, contrairement à la revalorisation de décembre 2019 dont le coût de 11 M€ était supporté par la Région, le financement de cette revalorisation d'un montant de 18 M€ pour

l'année 2021 est financé par le biais d'une compensation financière de l'État inscrite dans la Convention financière du PACTE pour l'année 2021. Merci de m'avoir écouté.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais mettre aux voix cette délibération.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Il en est ainsi décidé.

N° 6

Vote sur la «Sécurisation des parcours professionnels : revalorisation et simplification de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle dans le cadre du plan de relance »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTE A L'UNANIMITE

7 - TRANSFORMATION DE LA FORMATION : ACCOMPAGNEMENT DES ORGANISMES DE FORMATION DANS LE CADRE DU PACTE ET DU PLAN DE RELANCE REGIONAL

M. LE PRESIDENT. - Ensuite, nous avons, toujours avec Catherine VEYSSY, l'accompagnement des organismes de formation dans le cadre du Pacte et du Plan de Relance Régional.

Mme VEYSSY. - C'est un peu le complément de ce que l'on vient de dire. On a beaucoup parlé de formation professionnelle. On a parlé des stagiaires qui sont les bénéficiaires de ces formations, notamment par la revalorisation de la rémunération. On parle régulièrement aussi, dans cette enceinte, des entreprises puisque les formations doivent être en lien avec les besoins des entreprises. On a beaucoup parlé aussi, dans cette Assemblée, des différents dispositifs qui se sont succédés notamment la stratégie régionale de la Région Nouvelle-Aquitaine en faveur de la formation professionnelle. Et puis finalement, il faut parler, et ce sera mis en lumière dans cette délibération, aussi des organismes de formation, parce que sans organismes de formation, il n'y aurait pas de formations. C'est évident.

Nous avons évoqué aussi tout à l'heure l'utilité des formations numériques, des formations en distanciel pour les jeunes étudiants, et là aussi, il s'est avéré qu'avec la crise sanitaire, la crise du Covid, il y a eu à un moment donné de grosses difficultés vécues par les organismes de formation. Je rappelle qu'au moment de mars 2020, au moment du confinement, il y avait 2 000 formations qui étaient en cours, des formations Région. Il y avait 20 000 stagiaires qui, tout d'un coup, ont dû cesser leur formation professionnelle. Cela a été compliqué parce qu'il y avait un vrai risque finalement de perdre le lien avec ces stagiaires. Et je dois saluer les initiatives et l'implication des organismes de formation qui ont tout fait pour restaurer ce lien, pour essayer de mettre en place, aussi, autant que faire se peut, des formations en distanciel.

Cela a finalement révélé quelques difficultés. Cela a révélé le fait que ce n'était pas forcément très simple d'adapter les pédagogies du présentiel en distanciel. Ce n'était pas forcément évident non plus d'avoir des stagiaires qui étaient équipés en matériel informatique pour suivre les formations. Et du coup, finalement, il s'est avéré que cela allait être très important de se poser et de réfléchir à ce que pourraient être les évolutions pédagogiques, les évolutions technologiques en informatique notamment pour tous les apprenants et pour les organismes de formation.

Dans le cadre du contrat régional de filières des organismes de formation que nous avons adopté, ici en plénière - je rappelle que nous sommes deux seules Régions à avoir fait un contrat régional de filières avec les organismes de formation, travail qui a été salué par toutes les têtes de réseaux des organismes de formation - il s'est avéré que cela paraissait important de nous engager dans un Plan régional d'accompagnement aux organismes de formation.

C'est ce qui est ici proposé dans le cadre du Plan de relance. Il y a donc deux volets. Le premier volet c'est une aide à la réalisation d'un diagnostic stratégique qui sera effectué bien sûr par des prestataires extérieurs, qui est très important justement pour déterminer les ressources de tout type, dont dispose un organisme de formation, avec un taux maximum d'intervention de 70 %, ce qui correspond à une aide maximale de la Région de 20 000 €.

Et un deuxième volet qui va permettre d'engager l'organisme de formation dans un plan pluriannuel sur la transformation pédagogique avec un volet fonctionnement à hauteur de 50 % d'un taux d'intervention pour 80 000 € maximum, mais aussi un accompagnement en investissement, si nécessaire sur un taux d'intervention maximum de 40 %, plafonné à 30 000 €.

Ce qui fait quand même un montant global de 5 M€ sur ce Plan d'accompagnement qui est attendu, qui sera apprécié, je pense. Je rappelle quand même qu'il va concerner les organismes de formation qui prioritairement seront privilégiés. Ceux qui seront prioritaires dans ce travail seront les organismes de formation qui accompagnent les publics cibles que nous visons dans le cadre du Pacte de relance. Pour information, il y a quand même 7 300 organismes de formation en Nouvelle-Aquitaine, que beaucoup sont des autoentrepreneurs, sans salarié, qui font de la formation individuelle, ce qui fait que si l'on ramène les organismes de formation qui sont prioritairement ciblés, nous sommes sur, environ, 600 structures.

Il y a un cahier des charges qui est élaboré par les partenaires et les têtes de réseaux, qui correspond aux attentes des organismes de formation.

Pour terminer, je voudrais dire, rapidement, que c'est la dernière fois - je le suppose - que j'ai l'honneur de présenter une délibération de formation professionnelle dans cette Assemblée, donc je tiens à remercier sincèrement toutes les équipes de la formation professionnelle et de la Région. Cela a été un vrai plaisir de travailler avec vous. Vous êtes très compétents et vous avez un grand sens de l'engagement du service public. Je remercie toute l'Administration régionale et tous les collègues élus qui ont partagé avec moi cette passion de la formation professionnelle, parce que c'est vraiment un très beau défi que de

transmettre les savoirs pour faire progresser les femmes et les hommes de nos territoires. Je vous remercie.

M. DUBOIS. - Nous avons déposé un amendement.

M. LE PRESIDENT. - Oui, j'ai vu.

Mme NADAU. - Tout d'abord, je voudrais saluer le travail des Services qui ont préparé, adapté, souvent dans des délais contraints, les différents Plans concernant la formation professionnelle avec deux événements majeurs qu'ont été la perte de la compétence « apprentissage » aux Régions, et la crise sanitaire. Je voudrais aussi saluer la tenue des Commissions, des GIA professionnels qui ont été un vrai lieu où la parole a été libre, et j'ose dire constructive. Et je voudrais dire tout simplement, un merci à Catherine VEYSSY et à Dominique ASTIER qui ont présidé ces deux Commissions. Merci sincèrement de ces cinq ou six années passées ensemble et où l'on a, je crois, bien travaillé dans cette Commission.

En novembre dernier, nous votions l'adaptation du Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022, et à cette plénière vous poursuivez l'accompagnement des organisations de formation dans le cadre du Pacte et du Plan de relance régional.

Notre Groupe adhère à la nécessité d'accompagner les acteurs de la formation dans une adaptation aux nouvelles techniques de communication et d'information face aux défis engendrés par la crise sanitaire et dans l'aide également au diagnostic stratégique, comme vous venez de l'exposer, Catherine.

Cependant, quelques points de vigilance. Comme il a été dit en Commission, la Région ne pourra répondre à tous les demandes. Il faudra donc être attentif dans la sélection des organismes à la nécessaire hybridité des formations pour ne pas retenir les solutions exclusivement numériques. L'organisation des formations à distance pouvant ne pas correspondre à tous les publics surtout ceux les plus éloignés de l'emploi, quand on sait que 17 % de la population française est touchée par l'illettrisme numérique, dont 34 % de personnes sans diplômes et 12 % des personnes de plus de 15 ans. De plus, tous les métiers ne sont pas adaptés à des formations même en mode partiellement numérique.

Il faudra aussi veiller à la cohérence des projets et à la structuration des organismes pour éviter l'effet d'aubaine. C'est pour cela qu'il faudra être attentif sur les moyens opérationnels en termes de ressources humaines, de capacité d'accueil de l'appareil de formation. Les publics les plus fragiles qui sont la cible du Plan de relance ont besoin de cet accompagnement.

Nous voyons avec cette montée en puissance de la formation à distance l'opportunité d'un maillage plus fin de notre territoire permettant un accès à la formation et une solution,

non pas la solution, aux problèmes de mobilité. C'est pour cela que le choix des organismes, quelle que soit leur taille, devra répondre aussi à une répartition équilibrée pour aller au plus près des besoins, notamment des territoires ruraux, d'où l'importance de l'accès au réseau pour le plus grand nombre, dans le cas d'une politique d'aménagement du territoire que nous souhaitons ambitieuse.

Enfin, cette fois-ci, encore, il nous manque des indicateurs d'évaluation de ce programme régional. C'est ce que notre Groupe n'a cessé de demander sur de nombreux dispositifs. Il serait bon qu'au regard des sommes engagées depuis 2015, un bilan de la mandature soit fait en matière de formation. Il y a, certes, le nombre de contrats de formation signés, mais il doit être mis en perspective du taux d'abandon durant le parcours et des résultats en termes d'insertion professionnelle. Nous devons être dans un objectif de résultat, résultat pour l'employeur, résultat pour le demandeur d'emploi, car la finalité de ces formations reste quand même une insertion dans l'emploi. Je vous remercie.

Mme LATOURNERIE. - Monsieur le Président, mes chers collègues. Nous partageons la volonté de la Région d'accompagner les organismes de formation dans un Plan de transformation de la formation avec une priorité donnée au public ciblé par le Pacte. La crise sanitaire a considérablement bousculé les calendriers de formation dans les entreprises, et a forcé les organismes de formation à convertir des contenus de format présentiel en contenus distanciels. Ce bricolage dans l'urgence a été souvent le lieu de souffrance à la fois pour les formateurs et pour le public concerné.

Aujourd'hui, le digital est largement déployé en entreprise dans le cadre de l'évaluation des compétences, par contre la formation sous un mode digital et *(inaudible - problème son)* des savoirs étant un lieu de médiation. Elle est peu aussi *(inaudible - problème son)* difficilement se passer d'une entreprise, on constate que la formation est toujours très sollicitée par les salariés car, plus que son contenu qui valorise le parcours professionnel, elle reste aussi l'occasion d'un échange entre collaborateurs, un temps qui libère de la routine, un temps de respiration pour l'entreprise. C'est aussi en matière de gestion des ressources humaines un moyen de régulation qui participe et renforce le sentiment d'appartenance. Aussi, on ne peut qu'insister sur la nécessité d'hybrider des formats de façon à ne pas se trouver sur une conversion numérique trop renforcée de la formation. Un format digital n'a pas de limites de temps et d'espaces dans son déploiement, alors que précisément, ce sont les limites d'une formation présentielle qui mérite encore des moyens pour préserver son développement.

Enfin, la transformation numérique d'une formation *(inaudible - problème son)* participera incontestablement à la politique d'aménagement du territoire en favorisant le développement

de lieux d'accueil de proximité pour y transporter des contenus innovants à de nouveaux publics, et participe par là même à la lutte contre l'exclusion numérique.

Nous voterons favorablement ce plan de transformation. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT. - Merci Madame LATOURNERIE. Je m'adresse aux Services techniques. Il faut que l'on améliore la qualité des échanges avec les personnes qui sont en visio.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais demander à Cathy VEYSSY de répondre, s'il y a besoin. Il n'y a pas d'autres interventions. Il y a Monsieur DUBOIS pour un amendement.

M. DUBOIS. - Nous avons demandé un amendement pour modifier l'article 1 - Enjeux et objectifs, pour la suppression du paragraphe suivant :

« Ce programme ambitionne d'accompagner les organismes de formation dans leur transformation structurelle, organisationnelle, didactique et numérique, mais surtout dans leur transformation pédagogique, l'objectif étant de passer d'une logique de substitution qui a prévalu pendant le confinement à l'augmentation, modification voire redéfinition de la pédagogie par l'intégration du numérique. »

Et son remplacement par le paragraphe suivant :

« Ce programme ambitionne d'accompagner les organismes de formation dans leur transformation structurelle, didactique et numérique afin de permettre à ceux-ci de maintenir leurs missions de formation durant la durée de la crise sanitaire. La mise en place et le développement de formations numériques doivent demeurer un palliatif permettant de maintenir l'offre de formations durant la période de crise sanitaire mais ne saurait se substituer aux formations en présence physique ».

Les modifications de l'article 4 - Durée, par le paragraphe suivant :

« Le présent règlement sera en vigueur sur la période de la crise sanitaire ».

M. LE PRESIDENT. - Merci. Je laisse le soin à Cathy VEYSSY de proposer un vote.

Mme VEYSSY. - Tout d'abord, avant de répondre sur l'amendement, juste une précision pour Marie-Françoise. Effectivement, le bilan du Pacte est prévu au prochain GIA, donc rendez-vous le 7 avril, je crois que c'est notre prochain GIA. Nous arrivons en fin de mandat et nous commençons à avoir des éléments un peu consolidés, un peu stabilisés, ce qui n'était pas le cas auparavant, ce qui va nous permettre de t'apporter les éléments de bilan.

S'agissant de l'amendement qui est proposé, pour ma part, je n'y suis pas favorable, bien sûr, à cet amendement pour une raison, c'est qu'il apparaît extrêmement réducteur. Et il

ne répond pas à ce qui a été dit justement, la prise en considération de l'évolution même de métiers de formateurs et de l'environnement de la formation. Cela ne peut pas se limiter uniquement à la durée de la crise sanitaire parce que c'est tout l'environnement de la formation qui est en train d'évoluer.

Par exemple, je suis Président de l'une des 43 missions locales de Nouvelle-Aquitaine. Et donc, avec la garantie Jeunes, les missions locales accueillent des jeunes en action collective. Les jeunes en mission locale sont accueillis par des Conseillers d'accompagnement. Un Conseiller fait de l'accompagnement individuel, il accompagne le jeune sur sa recherche d'emploi, de logement, sur ses questions de santé. En revanche, sur tout ce qui concerne l'animation collective, c'est déjà un autre métier. C'est presque le métier de formateur, et lorsque que l'on discute avec les organismes de formation, ils vous disent aussi qu'ils peinent à recruter en ce moment, que c'est compliqué, parce que le métier de formateur évolue aussi.

Et à travers l'exemple que je vous donne, on voit finalement carrément un troisième profil qui émerge entre le Conseiller de la mission locale, le formateur d'organismes de formation, il y a un troisième métier émergent, un troisième profil qui consiste à faire de l'accompagnement des jeunes tout en faisant de l'animation collective pour amener vers une formation. Donc, on voit bien que l'on se questionne complètement au milieu des organismes de formation sur ces questions-là, sur ces sujets-là. Et plus que jamais, c'est nécessaire maintenant, et c'est l'objet de notre contrat de filières aussi, d'appréhender ce sujet-là et de les accompagner dans le diagnostic stratégique mais aussi dans le Plan d'évolution pédagogique.

C'est pour cela que je ne peux pas émettre, pour ma part, un avis favorable sur cet amendement, qui est beaucoup trop réducteur et qui fait l'impasse totale sur les enjeux que représente la formation en 2021.

M. LE PRESIDENT. - Merci Cathy VEYSSY.

Je vais mettre aux voix, cet amendement.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

N° 7 – vote de l'amendement

. Pour : Rassemblement National

. Contre : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

.Abstention : Les Républicains-CPNT

. Non participation au vote : Modem-Union Centriste, Le Mouvement de la Ruralité, Non Inscrit (1),

Amendement Rejeté

M. LE PRESIDENT. - Cet amendement est repoussé.

M. LE PRESIDENT. - Je vais mettre aux voix le rapport.

Qui est d'avis de l'adopter ?

M. DUBOIS. - Du coup, j'ai une intervention, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Non. Vous êtes intervenu. Vous ne pouvez pas intervenir trois fois.

M. DUBOIS - Explication de vote, oui.

M. LE PRESIDENT. - Je mets aux voix ce rapport.

Qui est pour ?

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Le rapport est donc adopté.

N° 7

Vote sur la « Transformation de la formation : accompagnement des organismes de formation dans le cadre du Pacte et du Plan de relance régional »

Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

Contre : Rassemblement National

Abstention : Non Inscrit (1)

ADOPTE A LA MAJORITE

8 - CONVENTION PLURIANNUELLE AVEC LE GIP FRANCE 2023 POUR L'ACCUEIL DE LA COUPE DU MONDE DE RUGBY

M. LE PRESIDENT. - Nous avons la convention pluriannuelle avec le GIP France Rugby 2023. Nathalie LANZI.

Mme LANZI. - Merci Président, chers collègues. Je vais vous présenter ce protocole d'accord. Je rappelle que c'est la 10^e Coupe du monde de rugby organisée du 8 septembre au 28 octobre 2023. C'est l'événement le plus important après la Coupe du monde de football et les Jeux Olympiques, bien sûr.

Je vous donne quelques chiffres. 20 équipes, 1,2 Mrd€ de retombées en France, 600 000 visiteurs étrangers, 2,6 milliards de téléspectateurs.

A l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, ce sont : 7 M€ dépensés par le Comité d'organisation pour les 5 matches, et les 3 camps de base. 144 000 spectateurs attendus en Nouvelle-Aquitaine. Et l'on considère 700 000 € de dépenses locales.

Cette Coupe du monde s'organise autour de quatre engagements :

- Agir pour l'économie durable et circulaire,
- S'engager pour l'éducation et la formation et l'emploi,
- Respecter et protéger l'environnement,
- Soutenir l'inclusion et l'intégrité des personnes.

Trois axes : l'engagement avec 3 camps de base, associer la Coupe du monde et plus particulièrement le tissu économique, les PME et les TPE pour le soutien financier de cette Coupe du monde, et également un Comité local de coordination.

Enfin, la célébration. 5 matches, et pas des moindres, avec des pays que nous connaissons déjà un peu : l'Irlande, le Pays de Galles, Fidji, Afrique du Sud. Il manque encore deux équipes européennes, une équipe d'Océanie certainement les Iles Tonga, et une équipe américaine, le Canada.

Enfin une volonté de participer à la protection de l'environnement avec la Fondation Relais Vert.

Dernière chose, un héritage. Plus de 2 023 jeunes apprentis vont être recrutés sur la France. 337 en Nouvelle-Aquitaine. Ils appellent cela, le Campus Jeunes. 50 % de femmes, 50 % d'hommes, et bien sûr, là-dedans, 10 personnes en situation de handicap. Sur

l'ensemble du territoire, des Bac +3, des Bac +5 avec l'obligation de travailler pour les clubs de notre région.

Un recrutement, des contrats de professionnalisation et enfin des apprentis recrutés dans le cadre des métiers liés au tourisme, Bac +2. Je n'oublie pas non plus l'ANAH, avec Jean-Pierre nous en avons parlé, qui sera effectivement partenaire.

Pour conclure, je dirai, jouons collectif, formons un pack, marquons l'essai pour faire du rugby, ce sport de gentleman implanté dans nos territoires. La Nouvelle-Aquitaine est durablement une terre d'ovalie.

M. LE PRESIDENT. - Merci Nathalie. Mais on aura aussi 3 bases arrière qui ne sont pas encore décidées, en dehors des 5 matches qui sont prévus.

M. ROGISTER. - Nous pouvons nous aussi que nous réjouir d'accueillir en France et dans notre belle région, la Coupe du monde de rugby 2023. Plaisir d'accueillir une grande manifestation sportive, plaisir d'autant plus grand qu'il s'agit de rugby qui est un marqueur identitaire fort de notre région. Plaisir d'accueillir 5 matches -, on avait craint de n'en avoir que 4 - dans notre métropole, donnant à tous nos concitoyens un élan sportif, à notre région des retombées économiques importantes chiffrées à un minimum de 250 M€ dépensés par les seuls spectateurs mais aussi une très belle occasion de promouvoir ces extraordinaires capacités touristiques.

En prenant connaissance de cette convention, j'étais dans l'expectative, Monsieur le Président, quant au montant de la subvention : 1 M€. Certes, si le montant n'est pas dérisoire, il me semblait bien faible par rapport aux enjeux et aux avantages qu'allait en tirer notre Région.

La lecture de la convention, Monsieur le Président, quant à elle, m'a laissé pantois. Glisser dans les objectifs tous les poncifs rabâchés depuis le début de la mandature demande du talent mais aussi relève de l'obsessionnel. Certains objectifs enfoncent des portes ouvertes ou sont vides de sens : participer à la protection de l'environnement via le partenaire Fondation Le Relais Vert, soutenir les mobilités plus propres, une gestion des déchets efficiente, une production sobre, des circuits courts et des réductions de gaspillage alimentaire, développer une économie sociale et solidaire, etc., afin d'attirer les investisseurs étrangers. Cela pourrait faire rire. Soyez rassuré, Monsieur le Président, avec ou sans convention, les pailles des boissons gazeuses ne seront pas en plastique.

Enfin, et c'est là où cela blesse, les bénéfices générés par l'événement seront redistribués et distribués pour des initiatives en lien avec l'égalité des chances, l'égalité femmes/hommes, vous savez, ce qu'avant vous nommiez hommes/femmes. La lutte contre les discriminations, le développement durable et l'éco-responsabilité. Cette formidable

manifestation sportive et ses retombées économiques et touristiques seront sans doute jugées trop carbonées pour une partie de vos collègues. Certains eussent certainement aimé voir les sportifs étrangers venir et se déplacer à pied au risque d'être confondus avec les pèlerins de Saint-Jacques-de-Compostelle, qui traversent notre belle région.

Enfin, d'autres regretteront ou vous reprocheront de ne pas avoir prévu dans la convention un quota de repas vegan pour le sportif. Pour ma part, voyez-vous, Monsieur le Président, avec toute l'amitié que je vous porte et le respect que j'ai pour Vous, je me serais abstenu d'user de cette ritournelle usagée.

Après lecture, pour cette dernière réunion de mandat, il nous reste deux options de vote. Soit, Monsieur le Président, parce que nous avons le rugby à cœur, voter cette subvention, en occultant ce qui fâche, soit en cette fin de mandat, ayant trop souvent fermé les yeux, nos oreilles devant l'usage provocateur de poncifs gaucho-écologistes - mais oui, riez. C'est ma dernière intervention, mes bons seigneurs, profitez-en - voter contre cet amas de sottises, tout en clamant notre joie d'accueillir des équipes internationales qui viendront concourir à cette merveilleuse Coupe du monde.

Voyez-vous, Monsieur le Président, dernier vote, dernière intervention pour moi, j'avais deux options, je m'offre le luxe de choisir la deuxième, de refuser d'accepter une fois de plus ces sottises. Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Dommage. Vous auriez préféré des déchets sales, une débauche de détritrus. C'est cela que vous auriez aimé ?

M. ROGISTER - Non, j'aurais préféré avoir une jeune femme en fleurs venir embrasser les vainqueurs.

C'est-à-dire que lorsque l'on imagine aujourd'hui imposer des normes dans une convention qui sont de règles, cela ne me paraît pas raisonnable. Ce qui ne me paraît pas raisonnable, c'est l'esprit général de cette écriture. D'ailleurs je vous remercie Monsieur le Président, et je remercie vos Services de ne pas avoir écrit en écriture inclusive cette convention.

Voyez-vous, j'ai été bien sévère avec Vous et avec vos Services. Effectivement, j'aurais dû presque être favorable à cette convention, mais non. Permettez-moi de dire : zut, crotte, il y en avait marre à toutes ces sottises que j'ai supportées pendant six ans, malgré tout le respect et l'amitié que je vous porte.

M. LE PRESIDENT. - Pour préciser, ce que nous avons écrit dans le rapport, c'est à la demande des responsables de la Coupe du monde.

M. COLOMBIER. - Alors, on n'a qu'à payer, comme d'habitude.

M. LE PRESIDENT. - Qui souhaite intervenir ?

Mme BOURDIN. - Est-ce que ce serait possible d'obliger le port du masque dans l'Assemblée, Monsieur le Président, s'il vous plaît.

M. LE PRESIDENT. - Je le demande régulièrement.

Mme BOURDIN. - Je vous remercie beaucoup.

M. DURAND. - Difficile d'intervenir après Monsieur ROGISTER et puis pouvoir soulever autant d'enthousiasme que vous venez de le faire. Mais bon. Je ne pensais pas que la Coupe du monde de football puisse susciter de tels commentaires, mais c'est magnifique.

Le rugby, pardon. Un lapsus révélateur.

Coupe du monde de rugby 2023, laquelle d'ailleurs connaît un vif succès au niveau de la prévente des premiers billets qui se sont arrachés- vous le savez probablement - le premier jour de la vente sur le serveur dédié, qui a d'ailleurs été en surchauffe totale - le 16 mars dernier, puisque 310 000 billets se sont vendus en moins de douze heures. Ce qui doit nous rassurer sur l'intérêt de cette très grande manifestation sportive.

Ce soutien nous paraît tout à fait légitime dès l'instant où vous l'avez rappelé, trois camps de base seront choisis dans la région, cinq matches sont prévus à Bordeaux avec des équipes prestigieuses, que l'on avait déjà vues lors de la Coupe du monde précédente - d'ailleurs, Natalie, vous y étiez, je n'en doute pas - et donc des retombées économiques et d'images qui seront réelles. N'oublions pas non plus que nous sommes la région qui reste la terre de l'ovalie, donc quoi de plus légitime que d'être au soutien d'une telle manifestation.

Notre Groupe votera donc favorablement, bien évidemment.

Cette délibération relative au sport nous donne quand même l'occasion, si vous me le permettez Monsieur le Président, puisqu'il s'agit peut-être de la dernière plénière, de faire un rapide bilan des actions de la Région dans ce domaine de compétence partagée qu'est le sport. S'il est à noter des points très positifs, comme la prise en main de nos deux CREPS, de Talence et de Poitiers, auprès desquels la Région aura satisfait à l'ensemble des besoins tels qu'ils ont été exprimés, ce qui a conduit à une rénovation des équipements et des infrastructures qui en avaient grandement besoin. Ce sont désormais des outils modernisés et nettement plus opérationnels, leur utilité prend sa pleine dimension dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 à Paris. La politique aussi, chère à Nathalie LANZI, en faveur de la féminisation du sport - un de vos grands combats - a été indéniablement impulsée pendant cette mandature pour, je l'espère, un développement de la pratique plus important et pour sa valorisation auprès des médias, parce que je sais que c'est aussi un sujet qui vous tenait à cœur.

Une déception autour de la Conférence régionale du sport qui a confirmé nos craintes que l'on avait exprimées dès le début. Même si elle a conduit à des échanges intéressants, cette Instance n'aura pas effacé la grande lacune de la loi NOTRe en n'installant pas la Région comme chef de filât, de sorte que la co-construction de la politique en faveur du sport dans une plus grande cohérence des actions des investissements entre les départements, les communes, les communautés de communes, les EPCI ne se sera pas imposée malheureusement d'une façon évidente.

Espérons que la future Conférence régionale du sport qui va être installée le 7 avril prochain permettra enfin une vraie coordination entre les divers acteurs locaux qui ont pour compétence partagée, le sport.

Nous saluons aussi l'effort de la Région pour accompagner depuis le début de la crise sanitaire du Coronavirus, le fonds de solidarité de l'État auprès des clubs, même si la conditionnalité des aides et le parcours administratif pour y accéder reste décourageant pour un bon nombre de structures sportives parmi les plus petites, et donc les moins structurées.

Je termine par un regret, celui de ne pas avoir réussi à vous convaincre de la pertinence de mettre en place un plan ambitieux pour la pratique du sport en entreprise. Au nom de notre Groupe, je suis pourtant revenu sur cette proposition à chaque fois que l'occasion m'était donnée, j'avais même listé ici des exemples d'actions très concrets, en se privant d'être précurseur dans ce domaine, nous serons probablement moins efficaces pour engager le rebond si attendu de l'économie, tant les bienfaits du sport en entreprise ne sont plus à démontrer. Il y avait là, moyen, Monsieur le Président, d'innover utilement pour une pratique régulière du sport par tous, surtout à une époque où depuis l'apparition de la pandémie, les Français, davantage confinés chez eux, passent quatre heures de plus par jour devant leur télévision, sans parler de l'inquiétante sédentarisation croissante de nos jeunes.

Ce matin, vous nous avez rappelé fort justement, et vous l'avez revendiqué, que vous aviez contribué à la création dans notre région de l'usine de demain, en mettant l'humain au centre des préoccupations. Là, nous avons une occasion, dans l'entreprise, de pouvoir effectivement se préoccuper de ceux qui en sont les acteurs, les salariés voire les dirigeants. Dommage, c'est un regret.

En conclusion, notre politique au cours de cette mandature se sera limitée à réaliser ce que la loi, parfois, nous imposait, à ce que les circonstances nous dictaient, comme le Coronavirus, et à reconduire pour l'essentiel des actions précédentes sans faire preuve toujours de beaucoup d'imagination. Quant à la part consacrée aux sports, elle n'aura jamais dépassé le 1 % du budget et restera inférieure à ce que les trois Régions consacraient avant

la fusion. C'est dire. Je vous remercie de m'avoir permis de parler un peu du sport dans cet hémicycle. Merci.

M. LE PRESIDENT. - Mon cher Pierre, j'ai fait passer votre message, il y a plus d'un an, notamment aux clubs des entreprises de taille intermédiaire qui ont une capacité d'entraînement. Sport en entreprise, je ne peux pas l'imposer. On ne peut pas l'imposer. Cela ne se passe que par la confiance et la persuasion. Je continuerai à le faire. Je vous remercie d'avoir signalé, quand même, que si nous n'avions pas été là, les deux CREPS portaient en capilotade. 31 M€ d'investissement.

Mme CHARAÏ. - Président, c'était simplement pour rappeler les règles sanitaires parce que la parole était...

Non, mais simplement au fait, il y a des gestes barrières et des règles sanitaires et un quart de votre Groupe avait le masque sous le nez, et comme vous êtes prompts à chaque fois à donner des leçons à chacun, c'était simplement pour rappeler les règles de base et notamment sanitaires.

M. LE PRESIDENT. - Nathalie LANZI pour répondre.

Mme LANZI. - Merci Pierre pour cette conclusion. Dire que je n'ai jamais oublié, nous n'avons jamais, avec le Président, oublié le sport en entreprise. Tout simplement, il y a quinze jours, nous avons rencontré la Fédération du sport en entreprise qui prévoit un grand événement en 2023, juste avant la Coupe du monde de rugby. C'est en train de se structurer. C'est vrai que c'était un peu compliqué de faire du sport en entreprise depuis un an, un an et demi, mais c'était effectivement obsessionnel, et cette Fédération s'est enfin structurée, et nous allons les accompagner parce qu'ils nous ont expliqué tous les enjeux. Donc, ne jamais lâcher et toujours continuer dans ses objectifs. Merci.

M. LE PRESIDENT. - Je vais mettre aux voix ce rapport sur la Coupe du monde 2023.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Ce rapport est donc adopté.

N° 8

Vote sur la «Convention pluriannuelle avec le GIP France 2023 pour l'accueil de la Coupe du Monde de rugby»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, Non Inscrit (1)**

▪ **CONTRE : Rassemblement National,**

ADOPTE A LA MAJORITE

10 - CONVENTIONS NEO TERRA ENTRE LA REGION NOUVELLE AQUITAINE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MAREMNE ADOUR COTE SUD, ENTRE LA REGION NOUVELLE AQUITAINE ET LE DEPARTEMENT DE LA VIENNE, ENTRE LA REGION NOUVELLE AQUITAINE ET LA DEPARTEMENT DE LA HAUTE VIENNE

M LE PRESIDENT. - Ensuite, on a la Convention Néo Terra, avec la Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud, avec le Département de la Vienne et avec le Département de la Haute-Vienne. Pierre FROUSTEY.

M. FROUSTEY. - Monsieur le Président, chers collègues. Une délibération qui porte effectivement sur un conventionnement avec deux départements et une communauté de commune que je connais un peu.

Néo Terra, il faut le rappeler, a été voté par nos soins en 2019, mais en 2020 nous avons eu quelques événements, d'abord la marque Néo Terra a été déposée à l'INPI et plus de 100 projets se sont inscrits dans cette marque-là. Ensuite nous avons élaboré avec le Comité Transpartisan, un dispositif d'évaluation qui va permettre d'évaluer au fil des années, les évolutions de Néo Terra et éventuellement amender, modifier ou améliorer le dispositif. Je tiens à remercier, d'ailleurs, le Comité Transpartisan qui, non seulement, a préparé la venue de Néo Terra, mais qui également continue et a continué à travailler sur les dispositifs d'évaluation ce qui est aussi important.

Et puis, deux départements ont conventionné, le département du Lot-et-Garonne et le département de la Charente, en 2020.

Il faut rappeler aussi que 43 % des crédits votés en 2020 l'ont été dans le cadre de Néo Terra, ce qui représente 976 M€ de crédits votés. On voit bien que Néo Terra a eu un impact positif et que nos projets ont permis de s'inscrire dans Néo Terra.

Aujourd'hui, nous avons trois conventions avec le département de la Vienne qui a déjà amorcé une démarche vertueuse puisqu'il s'est engagé dans la transition écologique, énergétique à travers le dispositif SEV, stratégie et engagement de la Vienne pour l'environnement. Ce dispositif qui a été mené en synergie avec les autres acteurs du territoire, s'est décliné en 45 actions cibles avec 3 objectifs : la lutte contre le changement climatique, le développement des énergies renouvelables et la préparation à la découverte de la biodiversité.

Le département de la Haute-Vienne, quant à lui, s'il s'est engagé dans une démarche AGENDA 21 en 2008 déjà, mène depuis plusieurs années des actions qui s'inscrivent dans

un objectif de gestion préservée de l'environnement. C'est le cas du patrimoine départemental, de l'agriculture, de l'eau ou encore des espaces naturels sensibles. Dans le département de la Haute-Vienne, les Assises de l'environnement et de la transition écologique ont été organisées fin août et mi-octobre 2020, et 375 propositions, contributions ont été analysées et synthétisées pour permettre d'alimenter la stratégie du département. Ici aussi, un département qui a engagé déjà une démarche environnementale et qui souhaite donc s'inscrire dans la démarche concertée avec la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de Néo Terra.

Et puis, une première communauté de communes, MACS (Maremne Adour Côte Sud) qui est une communauté de communes que j'ai le plaisir de présider. C'est une communauté de communes, les territoires TEPCV (Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte), et puis TEPOS (Territoires à Energie Positive), qui a engagé depuis 2005 une démarche extrêmement vertueuse et qui souhaite l'amplifier et l'accélérer en conventionnant, dans le cadre de Néo Terra, avec la Région.

Voilà, pour ces trois délibérations. Elles s'inscrivent pleinement dans la volonté de Néo Terra et dans la volonté voulue par le Conseil Régional pour embarquer le territoire, les Collectivités, mais aussi au plus proche des habitants de manière à faire en sorte que Néo Terra soit une véritable réussite, ce dont je ne doute pas.

Je voudrais simplement dire aussi, pour conclure, que Néo Terra est aussi une préfiguration des futurs contrats régionaux qui vont permettre là aussi de conventionner entre la Région Nouvelle-Aquitaine et les territoires aussi bien à l'échelle des PETR OPI qu'à l'échelle des communautés de communes, pour permettre d'avoir une action concertée et conjuguée et notamment en termes d'environnement. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci Pierre. Reine-Marie a quelque chose à rajouter ?

Mme WASZAK. - Non, Président. La délibération suivante va effectivement parler de la contractualisation et de nos transitions.

M. LE PRESIDENT. - D'accord. Je mets aux voix ces trois délibérations. J'ai une prise de parole dans l'Assemblée.

Mme JOUBERT. - J'interviens pour les trois conventions en une seule intervention. Monsieur le Président, chers collègues. Vous nous présentez ici trois nouvelles conventions Néo Terra afin de déployer cette feuille de route dans les territoires concernés, soit la communauté de communes Maremne Adour Côte Sud, le département de la Vienne et le département de la Haute-Vienne.

Après l'adoption de la feuille de route régionale en grandes pompes en juillet 2019, sa déclinaison dans le département du Lot-et-Garonne, voici venu le tour de trois nouvelles Collectivités. On sait bien que les élections arrivent bientôt, et la Majorité socialiste se dit peut-être que c'est le moment de flatter leurs pénibles alliés écologistes en multipliant ces conventions pseudo-écologiques. Malheureusement, il n'y a rien de neuf à signaler dans ces conventions qui ne font que retranscrire la feuille de route régionale de juillet 2019. C'est la même vision punitive et dogmatique de l'écologie, la même vénération des énergies renouvelables comme solution miracle, la même obsession des mobilités décarbonées, la même volonté de rééduquer les citoyens dans leur comportement. Bref, les onze mêmes ambitions néo-terriennes déclinées à un échelon plus local. Nous rejetons en bloc une telle vision qui dénature l'écologie comme une pseudo-lutte de bobos urbains. L'écologie est une question trop sérieuse pour être laissée aux Verts.

Le Groupe Rassemblement National de son côté défend une écologie de bon sens, comme le montre son projet de contre-référendum sur l'environnement dont certaines propositions sont déclinables à l'échelle régionale. On peut penser, bien sûr, à la suspension de tout projet de construction d'éolienne, mais aussi à la suspension des projets d'installation de grandes surfaces ou encore à l'idée de restreindre fortement toute nouvelle construction sur des terres agricoles afin de préserver nos espaces naturels.

Vous voir défendre l'aberration écologique que constituent les éoliennes, aberration à présent largement reconnue en dehors des lobbies intéressés financièrement, est la meilleure preuve que vos considérations soi-disant écologiques sont un leurre. L'écologie ne se décrète pas à travers une feuille de route. Elle n'a pas non plus à être prisonnière du sectarisme de certains élus écologistes.

Pour notre part, nous défendons une approche pragmatique et non dogmatique, passée sur le localisme et les circuits courts. Produire et consommer au plus près, défendre une alimentation de qualité tout en luttant contre le gaspillage, recycler les produits quand cela est possible, c'est dire oui à une écologie concrète et réaliste. Et bien entendu, dire oui aussi au nucléaire, énergie à la fois décarbonée et peu coûteuse qui assure notre indépendance énergétique. Le développement des espaces verts dans les villes est également une option même s'il ne doit pas servir de vernis écologique aux politiques d'urbanisme.

Voilà une approche qui serait largement plébiscitée par les Néo-aquitains à l'inverse du dogme néo-terrien. Une écologie du quotidien, incitative et non punitive qui ne stigmatise pas les automobilistes, comme vous le faites, en les taxant chaque année par la TICPE Grenelle en attendant peut-être le retour de l'écotaxe que vous rêvez de mettre en œuvre au niveau

régional. Taxer encore et toujours. Pas de doute, votre approche de l'écologie est bien celle d'un socialiste.

Et c'est pourquoi, nous nous y opposons fermement au même titre que l'ensemble de votre politique. Invoquer Néo Terra à tort et à travers dans toutes ces délibérations ne suffit pas à faire de votre Majorité un modèle en matière de politique écologique. Bien au contraire, votre défense de la mondialisation vous discrédite pour défendre cette cause.

Parce que nous rejetons la philosophie que contient la feuille de route Néo Terra, nous voterons contre ces trois conventions proposées. Je vous remercie.

M. TAUZIN. - Je me réjouissais à l'ordre du jour que nous ayons enfin la déclinaison sur le terrain de ce que pouvait être Néo Terra au travers d'une convention entre la MACS, communauté des communes de notre département des Landes et notre Région. J'aurais aimé voir dans cette convention des projets concrets, des éco-quartiers. J'aurais aimé voir des financements fléchés par la Région pour accélérer l'isolation de nos bâtiments. J'aurais aimé, bref, au global des objectifs précis et des moyens plus concrets. Rien de tout cela ne ressort de cette convention où la seule action concrète est la possibilité par la MACS d'utiliser la marque « Néo Terra » comme si au fond, l'objectif principal de cette convention était un objectif de communication.

Qu'est-ce que l'on nous promet également ? Un Comité de pilotage où il est dit : « la communauté des communes de la région pourront décider de la mise en place d'un processus d'évaluation ». « Pourront », on en n'est même pas sûr. C'est bien la preuve qu'il n'y a ni objectifs, ni moyens, ni fléchage réel. Je reprends ici le leitmotiv depuis dix ans, d'Alexandra SIARRI qui, réunion après réunion de nos plénières, prêche une écologie réelle dans les faits, dans le concret. Je crois que cette communication, à quelques semaines du scrutin à venir, nous marque derrière cette communication une absence d'actions et que malheureusement, alors que la maison brûle, la montagne Néo Terra accouche d'une souris.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous renvoie à ce qu'a dit tout à l'heure Pierre FROUSTEY. Il n'y a pas besoin d'y revenir. Un tiers du budget, sans prendre en compte les ressources humaines et le reste. Et si les départements aussi divers de la Vienne et de la Haute-Vienne ont signé, de la Charente et du Lot-et-Garonne, c'est parce que cela faisait sens. Et faire sens, en politique, c'est peut-être quelque chose que vous avez oublié.

Mme BRUN. - Monsieur le Président, chers collègues. En juillet 2019, il y a l'adoption de la feuille de route Néo Terra sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine. En 2020, cette feuille de route est intégrée dans le SRADDET. La Nouvelle-Aquitaine comporte treize départements, dont plusieurs de ces départements ont déjà signé un accord avec la feuille de route Néo Terra.

Je ne reviendrai pas sur les couches administratives qui s'empilent les unes sur les autres. Aujourd'hui, pourquoi faire encore un accord supplémentaire avec les Interco ? C'est une question que l'on peut se poser. Sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine nous avons 153 Interco ; ce chiffre est arrêté au 1^{er} janvier 2018.

Pour le Groupe DINA, cette convention Néo Terra et Interco est un moyen d'implanter les idéologies parfois démesurées des écologistes. A ce jour, où les Maires des petites communes voient leurs prérogatives diminuer, il nous semble impossible de prendre des décisions impartiales pour tous. Quand une proposition sera évoquée, comment un seul Maire pourra-t-il s'opposer à un projet ? Nous connaissons tous la feuille de route Néo Terra, maintenant, et son contenu, avec ses bons et ses mauvais côtés. Par anticipation, car ce n'est qu'une question de temps, le Groupe DINA ne veut pas voir d'éoliennes sur la côte atlantique des Landes. Pour la tranquillité des citoyens, le respect de l'écologie et de la mer, le Groupe DINA vote contre cette proposition.

M. PUYJALON. - Monsieur le Président, chers collègues. C'est Néo Terra, et vous savez Néo Blabla, cela me touche un petit peu, quand même. Évidemment, notre Groupe votera contre cette délibération, pour la simple et bonne raison, Monsieur le Président, que j'ai passé plus de cinq ans à rappeler les problèmes du développement de l'éolien, et pas que.

Il s'avère qu'aujourd'hui quand je lis au travers de cette délibération, bien illustrée d'ailleurs de nombreux petits croquis éoliens, juste pour me rappeler qu'effectivement la politique de la Région est de développer l'éolien, au travers de la boîte de Pandore que vous avez ouverte avec le SRADDET, que le département de la Vienne qui dit qu'ils vont travailler sur un développement raisonné de l'éolien, mais, Monsieur le Président et le Département de la Vienne, excusez-moi, vous ne maîtrisez plus rien. A partir du moment où vous avez voté le SRADDET et ouvert la boîte de Pandore sur l'ensemble de la région, le développement de l'éolien ne se résume qu'à une chose, aux sans foi ni loi, les industriels, et le Tribunal. Plus de pouvoir aux Maires, plus de pouvoir aux Conseillers régionaux, plus de pouvoir au Préfet. C'est un déni de démocratie voté à l'Assemblée Nationale, la Loi Brottes, et quelques Parlementaires girondins d'ailleurs, bien copains avec un certain patron de l'éolien à Bègles, qui ont instrumentalisé tout cela pour imposer aux citoyens qui refusent majoritairement l'éolien.

Je vous conseille, Monsieur le Président, de regarder, peut-être, si le film existe encore, vos propos le jour où la LPO a fait son colloque sur l'éolien à Artigues, et là où vous vous êtes exprimé en disant que vous n'êtes pas sûr d'en vouloir dans votre jardin. Je persiste et je signe. Je n'oublie jamais ces propos-là. Il y a aujourd'hui une majorité d'urbains qui sont

contre l'éolien chez eux, mais qui le veulent chez les ruraux, et nous avons aujourd'hui des gens qui pâtissent de ce développement.

J'ai travaillé ce sujet assez longtemps pour voir que pendant une époque, j'étais même favorable à l'offshore, comme vous peut-être, sauf qu'aujourd'hui 13 000 tonnes de nano particules d'aluminium dans les océans - et l'on n'est pas encore avec le parc français - probablement aussi quelques pollutions plus importantes aux terres rares. J'alerte beaucoup le monde ostréicole et le monde de la pêche sur ces pollutions.

Parce que ce que nous vivons aujourd'hui - Madame JEANSON n'est pas là mais je pense que l'on pourra partager ces informations ensemble, Monsieur le Président, je ne m'amuse pas sur ces sujets-là - quand des vaches meurent, quand des hommes sont malades, nous pouvons penser que - c'est mon passé. Vous êtes un industriel. Moi, j'ai travaillé dans l'industrie chimique et j'ai eu à pâtir de l'amiante. J'ai vu l'industrie du tabac - il y a suffisamment de films aujourd'hui qui expliquent comment certains industriels sont capables de s'arranger des choses et de mettre en place un terme que je ne pouvais même pas imaginer dans ma vie, l'agnotologie, la culture du non-savoir, de l'ignorance, parce que l'on peut multiplier à façon avec de l'argent, les études scientifiques qui vont noyer celles qui permettront de dire au bon sens paysan, pourquoi mes vaches meurent ? Pourquoi ma femme est malade ? Pourquoi mes enfants ont un cancer et une leucémie ? Pourquoi mes enfants naissent sans un membre ? Excusez-moi, je suis un révolté de ces choses-là. Et quand je vois que l'on fait toute la sauce Néo Blabla, Néo Terra, pour aller imposer aux gens cette problématique que, pour ma part, j'aimerais que les dossiers Sénat/Assemblée Nationale puissent monter par le haut, la science, comme vous le faites parfois sur certains sujets, je pourrais m'exprimer sur ce sujet.

Aujourd'hui, le sentiment que j'ai, c'est que par le fait qu'il y a un enjeu sanitaire important, je ne peux, en aucune façon, soutenir un dossier qui fait la promotion de l'éolien dans nos territoires ruraux. Voilà, Monsieur le Président. Je pourrais continuer sur l'eau, parce que l'eau est un sujet qui est aussi abordée dans ce dossier-là. Je crois savoir que dans ce texte on parle de quinze spécialistes, mais je commence à pâtir de ces choses-là où l'on est capable d'écarter les gens qui sont des spécialistes, donc des chercheurs du CNRS, mais qui ne sont pas compatibles avec la voie que l'on souhaite mettre en place et que l'on écarte de la discussion.

J'aurais aimé, dans cette Assemblée, avoir un gars comme JANCOVICI pour parler des énergies renouvelables. Il est pourtant issu du monde de l'écologie. Je ne suis pas d'accord avec lui sur tous les sujets, sur la mortalité des vieux qu'il ne faudrait pas soigner. Ce n'est pas ma façon de penser. J'ai beaucoup d'empathie pour mes propres semblables. Mais en

l'occurrence quand il parle d'énergies renouvelables, du nucléaire, je trouve qu'il est assez compétent et ça mériterait d'avoir d'autres spécialistes face à lui pour pouvoir éclairer notre Assemblée.

C'est un peu ce sujet que j'aimerais partager avec vous, mais on verra ce qu'en diront les électeurs. Je ne sais pas si je serai là à la prochaine mandature, mais évoluer sur de la science, du partage, et confronter tous ces gens qui ont de la compétence dans leur domaine de compétence, c'est un souhait personnel que je veux mettre en place, et c'est la raison pour laquelle, on ne votera pas pour ce Néo Terra.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais demander à Pierre FROUSTEY de conclure le débat.

M. FROUSTEY. - Je ne vais pas parler du débat de fond, qu'Eddie a soulevé. On a souhaité, mais on n'a pas eu le temps malheureusement d'avoir ce débat sur l'éolien et ses conséquences en Commission, je le regrette sincèrement, j'espère qu'il aura lieu. Je voudrais tout simplement répondre sur la forme. Je pense que les élus qui sont intervenus - et je suis un peu déçu par Arnaud TAUZIN puisque c'est un élu de territoire, très proche aussi - n'ont pas, je crois, la conscience complète de la nécessité de faire approprier par le territoire, par les élus du territoire, une démarche d'accélération en faveur de la transition énergétique et écologique. Au-delà des questions de fond sur l'éolien ou pas, ou sur les onze ambitions qui sont dans Néo Terra, je pense que ce qui est important à travers ces conventions, c'est effectivement d'abord d'avoir une réflexion, un débat au sein de chaque EPCI, de chaque commune, de chaque département sur la nécessité absolue d'accélérer le mouvement pour arriver à une solution qui préserve notre planète. L'avantage suprême en quelque sorte de ces trois conventions est que ce débat ait lieu et que chaque Collectivité s'engage dans une démarche. Après, chaque Collectivité choisira. Si elle veut de l'éolien, elle en fera. Il n'est pas obligatoire, dans le cadre de ces conventions Néo Terra - et je réponds à Arnaud TAUZIN là-dessus - d'obéir aux onze ambitions. Il est simplement question de s'intégrer dans cette démarche et de choisir en fonction de ce que l'on souhaite sur son territoire, une démarche qui aille dans ce sens.

Ce qui est important - et je crois que les élus de territoires en sont conscients - c'est que l'on est loin, encore, d'une appropriation complète et totale de nos concitoyens sur cette nécessité absolue et cette urgence.

M. LE PRESIDENT. - Je partage totalement ce que vient de dire Pierre FROUSTEY.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Qui est pour ?

Ce dossier est donc adopté.

N° 10

Vote sur la «Conventions Néo Terra entre la Région Nouvelle Aquitaine et la Communauté de communes Marenne Adour Côte Sud, entre la Région Nouvelle Aquitaine et le Département de la Vienne, entre la Région Nouvelle Aquitaine et la Département de la Haute Vienne»

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Non Inscrit (2)

- **CONTRE** : Le Mouvement de la Ruralité, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

- **ABSTENTION** : Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité (1)

ADOPTE A LA MAJORITE

**13 - POLITIQUE CONTRACTUELLE TERRITORIALE : INTENSIFIER
L'ACCOMPAGNEMENT REGIONAL ET ACCELERER LES TRANSITIONS AVEC LES
TERRITOIRES**

M LE PRESIDENT. - Justement dans la poursuite de la politique contractuelle par rapport à Néo Terra, je donne la parole à Reine-Marie WASZAK.

Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, 1^{ère} Vice-présidente
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET

Mme WASZAK. - Merci Monsieur le Président. On est bien sur la politique contractuelle territoriale. Un constat, c'est effectivement l'impact de la crise sanitaire sur nos territoires, qu'elle soit sanitaire, économique et sociale. Dans ce contexte de crise inédite, l'action régionale se poursuit et s'accélère.

Les contrats de territoire ont fait l'objet d'un Comité de pilotage, au dernier trimestre 2020, de façon à mesurer l'avancement de la programmation et tenir compte des besoins nouveaux. La Région a confié un bilan qualitatif et quantitatif à un Cabinet d'Audit qui révèle 2 667 projets sont aujourd'hui inscrits aux contrats de territoire contre près de 2 000 à la signature des contrats, ce qui témoigne de l'effet générateur de projets. Parmi ces projets, 63 % sont effectivement en phase de mise en œuvre. 214 M€ ont été engagés par la Région soit un taux de 100 % de l'engagement prévisionnel à la signature des contrats. Les projets de contrats portent principalement sur les thématiques liées à la culture et au patrimoine, au tourisme, à l'environnement et à la transition énergétique. 3,6 M€ ont été attribués pour de l'ingénierie territoriale dans le cadre des contrats, soutenant 110 postes en territoires vulnérables.

La Région a par ailleurs créé 5 territoires Cadets depuis 2018, dont 3 dans le cadre de la relance.

Enfin, la Région, par son action territoriale contribue à la relance. Les projets inscrits aux contrats de territoire représentent les investissements de près de 2 Md€. Plus de la moitié de ce montant, 1,2 Mrd€ concerne des projets en cours de réalisation opérationnelle.

Maintenant, il s'agit de parler de l'avenir de nos contrats et donc d'accélérer les transitions, renforcer la résilience des territoires. Suite à la plénière du 5 octobre 2020 relative à la relance et à la résilience, la Région a engagé une expérimentation territoriale sur 5 territoires avec l'objectif de favoriser l'émergence des solutions durables. Ces 5 territoires sont La Rochelle-Ré-Aunis Sud et Atlantique, la Vallée de la Dordogne corrézienne, Haute-

Lande-Armagnac, Grand Bergeracois, Grand Poitiers-Haut Poitou et Vallées du Clain. Vous avez la déclinaison dans la délibération.

Juste quelques exemples de projets à valoriser :

- Sur la Vallée de la Dordogne corrézienne, on a des enjeux liés au tourisme durable, à travers l'appel à projets NOTE, enjeu de la biodiversité avec un projet de gestion durable de la forêt en accompagnant les propriétaires forestiers.
- Haute-Lande-Armagnac, c'est de la gestion économe du foncier en lien avec le PNR qui est mis en avant.
- La Rochelle-Ré-Aunis Sud et Atlantique, on est sur des ambitions de territoire « zéro carbone » avec un projet de coopérative carbone pour l'économie locale.
- Grand Poitiers-Haut Poitou et Vallées du Clain, on est sur l'accélération des ambitions en matière de rénovation énergétique des bâtiments.
- Sur le Grand Bergeracois, les projets sont liés à l'économie circulaire avec le Club des entreprises et l'Association Coop Action afin d'encourager les acteurs du territoire à améliorer l'usage des ressources pour diminuer l'impact des différentes activités sur l'environnement.

Ces documents intègrent également le besoin d'une plus grande autonomie alimentaire exprimée par de nombreux territoires en matière de circuits courts. Cette approche doit permettre aussi à nos agriculteurs de trouver des débouchés.

Les périodes de confinement ont accéléré cette demande de la part de nos citoyens pour des produits locaux. Nous devons désormais renforcer cette dynamique. A ce titre, les projets de légumerie, de ceintures maraîchères, de circuits courts et de gestion innovante des déchets que nous pouvons accompagner sur de nombreux territoires sont de parfaites illustrations du développement de l'économie circulaire alimentaire que nos concitoyens et la société appellent de leurs vœux. Cela passe par la maîtrise totale de la chaîne qui est indispensable, de la production locale, la consommation dans la restauration collective, bien évidemment circuits courts, lutte contre le gaspillage jusqu'à la gestion des déchets. Certains territoires ont des démarches exemplaires qui couvrent l'intégralité de ces dimensions.

A l'image du territoire de Bergerac, Monsieur le Président, d'ailleurs, vous avez posé il y a quelques semaines la première pierre d'un projet de légumerie sur une friche. C'est particulièrement intéressant quand on occupe ce genre d'espaces.

Les territoires d'expérimentation cités sont aussi territoires de projets modèles, référents, pour d'autres territoires.

Voilà la délibération qui vous est proposée sur ces 5 territoires d'expérimentation pour suivre notre contractualisation avec les territoires. Je voudrais dire qu'effectivement, tout au long de ce mandat, nous avons mis en place cette contractualisation avec des élus référents, avec des thématiques qui s'accélèrent dans la transition écologique avec aussi des discussions autour du SRADDET. Et je crois que le fait d'avoir cette contractualisation au près des territoires, sur 51 contrats, nous avons réussi à faire en sorte que la Région soit représentée au plus près des élus locaux et des acteurs locaux. Cela permet aussi de faire région pour cette Nouvelle-Aquitaine à partir de trois anciennes régions. Je pense que c'était important d'avoir cette représentation territoriale. Je vous remercie.

Mme CHADOURNE. - Madame la Vice-Présidente, chers collègues. Vous nous proposez ici une politique contractuelle territoriale qui vise à accélérer les transitions avec les territoires. De manière générale, nous soutenons l'idée de contrats de territoire surtout dans les zones les plus vulnérables de notre région, lorsque ces contrats favorisent le développement du territoire concerné. C'est un outil essentiel en termes d'aménagement. Vous souhaitez ici réaffirmer votre engagement dans ce domaine par une expérimentation sur cinq territoires précis. Mais le contenu des cinq contrats présentés est décevant et semble surtout relever du brassage de concepts, le tout au service de votre religion néo-terrienne qui pollue une fois encore l'ensemble de cette délibération reléguant au second plan la question essentielle du développement économique de ceux-ci.

En dépit d'un diagnostic assez juste sur la situation actuelle, vous proposez comme réponse des contrats ayant pour objectif - je cite - « d'accélérer la mise en œuvre des projets à fort impact pour la transition écologique ». Vous énumérez des concepts. On parle ainsi de co-construction des contrats, d'appui renforcé à l'ingénierie territoriale ou encore de gestion économe du foncier. Il en ressort un manque de lisibilité dans les actions proposées au sein de ces territoires. Difficile d'y voir clair à moyen terme.

Certes, on y trouve quelques idées intéressantes comme le développement de circuits alimentaires locaux, une démarche de labellisation des produits du terroir sur le territoire de La Rochelle, ou l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments. Mais ces idées sont noyées dans un catalogue de concepts et de constats divers et variés où domine malheureusement votre idéologie du tout écologique. C'est bien le problème central de ces contrats, tout doit être néo-terrien. Néo Terra encore et toujours jusqu'à l'overdose. Vous assumez totalement cet état de fait en définissant comme objectif central l'appropriation des ambitions de Néo Terra par les territoires, ou en déclarant que la Région a fait des enjeux de transition énergétique et environnementale.

Le fondement de sa politique d'aménagement du territoire, les nouveaux contrats de territoire seront écologiquement corrects ou ne le seront pas. Alors que le développement économique des territoires fragilisés par la crise devrait être la priorité absolue d'une politique d'aménagement du territoire, digne de ce nom. Vous préférez mettre en avant une écologie dogmatique et déracinée. C'est le choix de votre Majorité et sûrement pas le nôtre.

Pour notre part, nous défendons une écologie de bon sens qui ne pénalise pas le développement économique de ses territoires. Certains points nous inquiètent particulièrement. Dans le contrat de territoire du Grand Bergeracois, il est question de développer une mobilité durable pour lutter contre l'émission de gaz à effet de serre. Allez-vous arrêter le soutien financier aux aéroports pour faire plaisir aux écologistes ? Quid alors de l'avenir de l'aéroport de Bergerac absolument indispensable au désenclavement de ce territoire ? Sera-t-il sacrifié sur l'autel néo-terrien ? La même question peut se poser pour l'aéroport de La Rochelle. Notre secteur aéronautique, déjà durement touché par la crise, mériterait pourtant d'être pleinement soutenu.

Inquiétude aussi face à l'objectif affiché du déploiement des énergies renouvelables sur ces territoires. De quel type d'énergies renouvelables s'agit-il ? Le spectre funeste des éoliennes vient nous hanter, surtout lorsque vous évoquez les programmes TEPOS qui se vantent dans leur bilan d'en avoir fait installer sur nos territoires.

Vous l'avez compris, nous ne partageons pas votre vision néo-terrienne de l'aménagement du territoire qui risque de desservir nos territoires. Et c'est pourquoi, nous voterons contre cette délibération. Je vous remercie.

M. PUYJALON. - Madame la Présidente et chers collègues. Sur ce dossier, on est encore sur du SRADDET, Néo Terra, et encore les mêmes incohérences. Je suis effaré de voir les phrases et de les mettre en concordance avec ce que l'on voit sur les territoires et de ce que se plaignent les habitants.

On voit « artificialisation des sols ». On voit des projets de mettre en cohérence et de limiter l'impact sur les territoires sur le photovoltaïque ou l'éolien, sauf qu'aujourd'hui tous les retours que j'ai des territoires ruraux, et là sur le photovoltaïque on est au-delà du Nord de la Nouvelle-Aquitaine mais on touche à tout le territoire avec des projets pharaoniques, avec des emprises sur la forêt, sur les lacs. Encore une fois de plus, les sans foi ni loi sont là pour faire de l'argent, beaucoup d'argent, payés par les contribuables et les abonnés, parfois avec des sociétés qui ont quand même leur siège à Guernesey.

Je suis effaré de cet habillage vert sur une énergie renouvelable qui n'est en rien verte mais qui est en train de sacrifier nos territoires et nos paysages, l'avenir du tourisme et bien

d'autres choses encore. Je n'oublie pas les deux dossiers qui sont sortis à l'Assemblée Nationale et au Sénat sur les courants électromagnétiques et les courants vagabonds.

Je suis effaré de voir que ces premiers dossiers sont de 2010 avec des Professeurs renommés en sciences humaines et pour lequel on continue à laisser et voire à amplifier la pieuvre tentaculaire des réseaux électriques pour aller chercher trois panneaux ici, deux éoliennes là, alors que tous ces champs électromagnétiques sont aujourd'hui probablement une cause assez grave de santé humaine et animale.

Je suis effaré que l'on n'est pas fait ce travail en amont - je ne parle pas pour la Région, je parle surtout pour l'Assemblée Nationale - avec les scientifiques, avec les chercheurs, avec les docteurs, pour éviter que l'on ait des problèmes sur les territoires parce que, quand vous faites un peu le tour de la Nouvelle-Aquitaine, que vous rencontrez un éleveur qui était jadis éleveur laitier ou éleveur de poules, il vous explique qu'il a arrêté son élevage parce qu'ici ou là, il avait des problèmes de mortalité en conséquence, et comme il ne voyait pas d'autres possibilités de travailler, il a arrêté ses élevages alors qu'il y avait une antenne-relais ou qu'il y avait autre chose à côté.

C'est effarant de voir que tous ces problèmes que vous recevez dans la figure en tant que représentants politiques, on n'ait pas été capable de les traiter en amont et qu'aujourd'hui, parce que tout cela est à la sauce verte, il faut le mettre à l'égide de notre grande région.

Je suis évidemment, pour notre Mouvement et avec mes collègues, contre. Je pense qu'un jour, il y aura des gens qui auront à rendre compte de cette politique qui sera mortifère pour les territoires, pour les hommes et les animaux.

M. FREL. - Juste pour apporter un témoignage notamment à Madame CHADOURNE qui visiblement ne s'est pas rendu compte de ce qui se passe. Je voudrais parler du territoire bergeracois. Ce ne sont pas des concepts qui sont brassés ici, ce sont des réalités qui existent, qui sont développées maintenant depuis plus années. Alors, certes, le Président vient de poser la première pierre d'une légumerie, mais c'est tout un écosystème qui est en train de se développer notamment autour du Plan alimentaire territorial du Grand Bergeracois, et c'est maintenant une dizaine d'entreprises qui occupent et qui développent des synergies les unes avec les autres, le site de l'ESCAT qui est cité pour cette légumerie notamment, et pour l'ensemble du travail qui est fait. Derrière cela, il y a des vraies réalités, des vraies entreprises, des vrais acteurs économiques qui s'engagent. Je vous invite à venir voir ce qui se passe sur ce site parce qu'il y a beaucoup de choses qui se développent dans un territoire qui en a grand besoin.

Mme WASZAK. - On est vraiment sur la politique territoriale et sur sa construction. La construction de la politique territoriale ne se fait pas du haut, c'est-à-dire de la Région vers les territoires, elle se fait avec les territoires, avec les acteurs locaux, les élus, mais aussi les associatifs, les entreprises, etc. On a vraiment une co-construction de la contractualisation avec des objectifs qui sont portés par les territoires en corrélation, bien évidemment, avec nos politiques. Mais on ne fait pas cela, seuls. Quand j'entends dire que c'est tout verdissant, etc., je crois qu'il faut bien regarder ce qui se passe sur nos territoires, il faut bien écouter nos acteurs locaux ; ils sont vraiment dans cette dynamique-là.

Ils sont dans la rénovation de l'habitat, par exemple, pour les économies d'énergie, et c'est important. Le bien-vivre sur les territoires, quand on a la rénovation des centres bourgs que l'on retrouve beaucoup sur les contrats, la revitalisation des centres bourgs, il y a plein de projets qui sont portés. Je crois que c'est aussi pour le bien de la population et pour le développement sur nos territoires. On a les commerces, la politique de revitalisation au niveau des commerces. Toute notre politique territoriale de l'économie territoriale accompagne ces politiques-là. Et je crois que cette politique territoriale est très importante pour nos concitoyens. Vous pourrez avoir d'autres exemples dans ce domaine-là. Les élus locaux, comme cela a été dit tout à l'heure, n'ont pas attendu Néo Terra pour se lancer dans un Plan alimentaire territorial ni dans l'accompagnement des maraîchers sur leur territoire pour avoir des produits locaux, etc.

Ce n'est donc pas nous qui amenons, comme ça, un package que l'on impose sur les territoires, c'est vraiment une co-construction, et c'est attendu sur beaucoup de sujets.

Mme BROUILLE. - Merci Reine-Marie.

On va passer au vote.

Qui est contre cette délibération ?

RN.

Mme WASZAK. - Juste une précision tout de même, dire que les mobilités, ce sont les mobilités terrestres et que cela ne concerne pas, bien évidemment, les aéroports.

Mme BROUILLE. - Merci. Donc, je note :

Contre : RN, MODEM, Mouvement de la Ruralité.

Mme LE GUEN. - DINA, également.

Mme BROUILLE. - Y a-t-il des abstentions ?

Adopté à la majorité. Je vous remercie.

N° 13

Vote sur la «Politique contractuelle territoriale : Intensifier l'accompagnement régional et accélérer les transitions avec les territoires

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Les Républicains-CPNT, Non Inscrit (1)**
- **CONTRE : Le Mouvement de la Ruralité, Modem-Union Centriste, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, Non Inscrit (1)**

ADOPTE A LA MAJORITE

**14 - PROJET DE PARC NATUREL REGIONAL MONTAGNE BASQUE, PROJET DE
PARC NATUREL REGIONAL GATINE POITEVINE ET PROJET INTER-PARCS EN
FAVEUR DES ABEILLES SAUVAGES**

Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, 1^{ère} Vice-présidente
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET

M. GAMACHE - Madame la Présidente, chers collègues. Délibération 14 sur 42, donc je vais faire assez vite puisque cela fait consensus à la Commission présidée par Pierre FROUSTEY. Et puis, je crois qu'elle est assez précise et complète, notamment avec les éléments de détails que l'on trouve dans les annexes. Délibération que je vous présente et qui est soumise à votre approbation, qui concerne notre politique « parcs naturels régionaux ».

Trois points en particulier. Les deux premiers points concernent deux parcs naturels en voie de constitution : la Gâtine poitevine et la Montagne basque, et le troisième point porte sur le projet inter-parcs en faveur des abeilles sauvages.

Pour le premier point, il s'agit d'étendre le périmètre de diagnostic et d'élaboration de la charte du projet de parc naturel régional de la Gâtine poitevine à six communes supplémentaires afin de suivre les recommandations de l'avis d'opportunité de l'État et sur proposition du Comité de pilotage du projet, à savoir le PETR du Pays de Gâtine. Les six communes en question, situées au nord-ouest de la Gâtine, présentent un bocage et une identité en lien avec la Gâtine.

Pour les citer rapidement, ce sont les communes de Clessé, Neuvy-Bouin, Trayes, Largeasse, Lapsi et Saint-Paul-en-Gâtine.

Concernant le projet de parc naturel régional Montagne basque, il s'agit d'autoriser le Président à signer une convention avec la Communauté d'agglomération du Pays Basque, qui est l'Association des Commissions syndicales de la Montagne basque, afin de faciliter le pilotage du projet de parc naturel régional Montagne basque, notamment la constitution d'un Syndicat mixte qui pourra porter le projet.

Enfin, le troisième et dernier point porte sur l'autorisation au Président de signer un engagement à financer le projet Life, projet abeilles sauvages dans les parcs naturels régionaux de Nouvelle-Aquitaine, à hauteur de 850 000 € à répartir sur les cinq années du projet, à savoir de 2021 à 2025. Un projet qui, au-delà de son intérêt environnemental évident à travers la préservation de la biodiversité via les abeilles, est aussi une mise en synergie de nos cinq parcs naturels régionaux existant pour le moment.

Je terminerai en vous disant que cette délibération a fait aussi l'objet d'un avis favorable du CESER qui, par ailleurs, salue le volontarisme de la politique régionale en faveur des

PNR, et je vous en félicite. J'associerai dans ces félicitations aussi et surtout les acteurs de nos territoires qui savent se mettre en mouvement et participent activement à notre politique « parcs naturels régionaux ». Je vous remercie.

M. CHARBONNEAU. - Madame la Présidente de séance, Monsieur le Président, chers collègues. Cette délibération n°14 de ce jour porte sur la création du parc régional la Montagne basque, sur l'extension du parc naturel de Gâtine et Deux-Sévrien, et sur le projet Life concernant les abeilles.

Premièrement, nous voterons en faveur du projet de la Montagne basque, comme nous l'avions déjà fait au mois de décembre 2018, parce qu'un parc naturel de plus, ce n'est pas grand-chose et nous déplorons que ce projet ait quinze ans, et qu'il n'est pas été associé depuis le début, alors qu'il y a quinze ans, il aurait pu être associé au parc naturel du Midi. Ce sera donc pour nous une réparation à cette injustice. Et afin d'être constants, plus rapides et si je peux me permettre de donner un conseil à mes collègues ou à l'Administration et aux Services, il serait moins onéreux et plus efficace de calquer la nouvelle charte de ce parc naturel en création à celle du parc du Midi. 80 000 € pour rédiger une charte par an multipliés par quinze ans, cela fait beaucoup d'argent. Ce sont à peu près les mêmes espaces, les mêmes soucis, et une identité très proche.

J'aborde le deuxième volet de cette intervention concernant le parc naturel de Gâtine, des Deux-Sèvres, et nous redisons notre opposition à ce projet car aujourd'hui et depuis plus d'un an, lors de la promesse de ce parc de Gâtine, la naissance d'une charte spécifique, vous décidez ou il a été décidé l'extension de cette zone du parc naturel régional de Gâtine vers huit communes supplémentaires qui sont déjà un peu moins dans la Gâtine en tant que Gâtine, mais un peu plus sur le bocage deux-sévrien qui est l'apparition du granit et des derniers contreforts du Massif armoricain. Que signifie cette injonction préfectorale que nous subissons de plein fouet ? Comme nous le signalions autrefois, il y a quelques temps, manquerez-vous, ce parc manquerait-il d'horizons ?

Ce territoire central deux-sévrien manque cruellement d'industries - c'est peu de le dire - cela demeure une zone de qualité d'élevage bovin et ovin, élevage ovin qui a été très concurrencé sauvagement par les accords internationaux qui font que le gigot de Nouvelle-Zélande est beaucoup moins cher que le gigot des Deux-Sèvres, et qu'il a été très concurrencé. La diminution des fonds de la PAC - mon collègue RAYNAUD ne me démentira pas - menace les éleveurs et vous faites bien de craindre pour eux, pour l'entretien de l'espace. Les habitants s'appauvrissent, désertent cette zone privée de moyens de subsistance qui n'en finit pas de se désertifier, hélas, malgré l'excellence de son cadre, la Gâtine de Parthenay est un très beau cadre.

Je rappelle que la création d'un parc va engendrer une structure décisionnelle de plus qui va se rajouter au Conseil Régional, puis au Conseil Départemental, puis aux Communautés de communes et aux autres EPCI et aux Conseils Municipaux. A tous ces doublons institutionnels s'ajouteront dans les décisions les maîtrises d'ouvrage des berges, des bassins d'eau avec quatre niveaux d'information pour les dépliants touristiques, comme on le voit pour le parc naturel du Sud des Deux-Sèvres, le parc naturel régional du Marais-Poitevin, Comité régional du tourisme, département des Deux-Sèvres, EPCI, parc naturel qui voudra forcément son petit catalogue de réservation pour l'habitat et les vacances, ce qui est la moindre des choses.

Parlons des personnels pléthoriques à recruter et en doublon, bien sûr, puisque des intervenants techniques et scientifiques exigés dans chaque structure nouvelle en France...

Mme BROUILLE. - Monsieur CHARBONNEAU, merci d'arriver à votre conclusion, s'il vous plaît.

M. CHARBONNEAU. - J'y arrive, Madame, tous petits instants. J'étais sur les personnels pléthoriques, et je n'oublierai certainement pas dans mon jugement de m'inquiéter sur le danger de colonisation culturelle par l'Union populaire pour la culture du Poitou Métive, UPCP-Métive, ses militants et ses élus du CESER qui ont pour mission d'inverser les valeurs et l'identité culturelle de ce pays qui ne parlent pas ou peu le patois poitevin-saintongeais, car c'est vrai que là-bas, c'est une légende, pourtant largement subventionnée depuis Bordeaux.

Monsieur le Président, chers collègues, votre ambition et vos projets, après tant d'échecs de gestion de la ruralité profonde, de l'abandon des coopératives laitières soumises aux marchés financiers, c'était une richesse prodigieuse. Faudra-t-il créer d'autres parcs naturels et les mettre sous cloche écologique ?

Je termine, Madame la Présidente, excusez-moi, d'avoir été un peu long, mais j'en ai pour deux secondes...

Mme BROUILLE. - Là, vous exagérez un peu, Monsieur. Je vais être obligée de ne plus vous prendre.

M. CHARBONNEAU. - Nous nous abstiendrons sur le sujet des abeilles. On ne peut pas m'empêcher de parler des abeilles, parce que même si l'outil financier de la Commission Européenne Life revêt une grande importance pour les PNR de notre région, puisque les abeilles vivent dans tous les PNR, 60 % sur cinq ans, 6,5 M et même si nous finançons 850 000 € sur cinq ans, vous ne nous communiquez aucun détail et nous remarquons que certains chiffres énoncés dans cette délibération, avec une certaine pudeur, sont inscrits

avec pour seule mention, « crédit envisagé ». Il y a un côté pas sérieux que nous disons souvent...

Mme BROUILLE. - Merci Monsieur CHARBONNEAU. J'ai été assez patiente.

M. CHARBONNEAU. - ...regretter amèrement l'absence de précision sur le projet et les grands axes.

Mme BROUILLE. - Je vous rappelle juste, mes chers collègues, sans vous mettre de la pression quelconque, cette délibération devait, suivant le déroulement, passer à 15 h. Je vous laisse juste voir le retard et jusqu'où vous allez tenir.

M. CHARBONNEAU. - Vous n'êtes pas hostile, Madame la Présidente, aux abeilles de la région.

Mme BROUILLE. - Ah non. Monsieur PUYJALON.

M. PUYJALON. - Merci Madame la Présidente, chers collègues. Évidemment, nous sommes favorables à cette délibération. Néanmoins, elle soulève quelques questions. D'où proviennent ses abeilles sauvages ? N'est-il pas nécessaire, avant d'envisager de les lâcher, d'éradiquer la source des problèmes. Le naturaliste amateur que je suis reste attentif à la vie sauvage, les cerisiers sous en fleurs, le blanc de leurs fleurs tranche sur le ciel bleu, aujourd'hui, et lorsque j'observe mon cerisier, bien moins d'abeilles que de faux bourdons pour assurer la pollinisation. Malheureusement dans ce problème, comme dans d'autres, on découvre avec stupeur les stratégies mercantiles qui n'ont que faire des conséquences environnementales et humaines. Je ne connaissais pas, comme je l'ai dit tout à l'heure, le terme « agnotologie », la culture de l'ignorance, financée par les voyous de notre monde que j'appelais tout à l'heure dans mes propos, les sans foi ni loi. Le financement de certaines d'études pour faire diversion et empêcher l'émanation de la vérité, telle a été l'histoire de l'amiante, du tabac, et la liste s'allonge chaque jour un peu plus. Seule la science peut permettre d'éclairer la décision politique à condition que la politique ne se comporte pas en dictateur de ses pensées et de ses choix, en sanctionnant tout pluralisme et autre sujet qui fâche.

La concertation et le bon sens semblent bien loin dans ce genre de problématique. Les années passent et l'on se demande pourquoi rien n'avance. J'aimerais savoir quel est le protocole scientifique pour ce projet. La disparition des insectes est un vrai sujet. Je vous remercie.

Mme DUTARET-BORDAGARAY. - Monsieur le Président, chers collègues. J'interviendrai plus spécifiquement concernant le PNR Montagne basque. La convention permettra de clarifier le rôle et les responsabilités de chacun. Il est temps, en effet, de

clarifier cela. Présente en réunion PNR de l'Agglomération Pays basque, tout le monde s'accorde sur la volonté commune de l'Agglomération de protéger le territoire Montagne basque de la déprise agricole et la multiplication des conflits d'usage notamment. La Covid et la succession de confinements et déconfinements a favorisé l'émergence de ces conflits d'usage, avec une problématique très forte liée à l'incivilité et l'insécurité liée à la venue en masse de personnes avides de grands espaces mais peu respectueuses des recommandations, du bon usage des massifs montagneux, des lieux, des personnes et des activités agropastorales.

La charte permettrait ainsi de protéger les paysages et le patrimoine, de contribuer à l'aménagement du territoire, au développement économique, social, culturel, à la qualité de vie, à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public.

La Région tiendra son rôle bien sûr d'accompagnateur de la procédure de création, participera à l'élaboration du projet de charte. Là, où il s'agira d'être plus vigilant, comme je vous l'avais dit en 2018, c'est dans le rôle régional que vous décrivez comme veille à prendre en compte les orientations régionales. Tout dépend, lesquelles. Comme en 2018, je vous demande de faire confiance en ce qui émanera de ce territoire, des élus, des agriculteurs, des différents syndicats. N'oublions pas que les activités agropastorales ont permis d'entretenir les paysages, de préserver les richesses naturelles, et ce, depuis des décennies. Faisons donc confiance en ces hommes et ces femmes et n'essayons pas, à tout prix, de vouloir imprimer la patte d'une idéologie qui ne servirait pas à ce territoire.

Je vous remercie Monsieur le Président.

M. SAINTE-MARIE. - Je tiens à rassurer, si besoin est, ma collègue Claire DUTARET. Comme la délibération le précise d'ailleurs, notre volonté, la volonté de mise en marche de ce PNR est vraiment de construire une charte avec tous les acteurs - je dis bien tous les acteurs - du territoire, quels qu'ils soient. On a volonté également à construire une organisation pérenne et vraiment partenariale de ce PNR.

Ce PNR sera géré par un syndicat mixte, comme l'a dit Nicolas GAMACHE. Il sera également composé de Groupes de travail sectoriels et partenariaux, composés, entre autres, de techniciens de Collectivités, mais aussi de Chambres consulaires (CCI et Chambre de l'Agriculture), et de tous les syndicats agricoles, quels qu'ils soient. Également par des Commission thématiques, transversales et partenariales.

Je tiens à rassurer. Il n'y a pas de Diable dans le détail. C'est un véritable travail de territoire, un travail participatif et totalement démocratique puisque je le rappelle ici, tout cela se terminera par un vote démocratique des 111 Conseillers municipaux du périmètre retenu. Merci.

M. BITEAU. - Je vais être très rapide. Mais, c'est pour rétablir un malentendu. Il me semble que j'ai entendu des interventions qui me semblaient parler de parcs nationaux. Sauf que les parcs naturels régionaux ne sont pas des espaces où l'on met la nature sous cloche, comme cela a été dit par Monsieur CHARBONNEAU, et je ne me rappelle plus votre nom.

Si. Tu as parlé de mettre la nature sous cloche.

Mme DUTARET-BORDAGARAY. - Ah non. Moi, je n'ai pas dit cela, non plus. J'ai parlé de PNR, je n'ai pas parlé de parc national.

M. LE PRESIDENT. - Laissons Monsieur BITEAU s'exprimer.

M. BITEAU. - Toujours est-il que pour être un ancien fonctionnaire des parcs, je peux vous assurer que c'est tout le contraire. On peut partager les constats du rôle des activités primaires, de la nécessité de leur donner une signification économique, du rôle des paysages dans ces parcs naturels régionaux. Le rôle d'un parc naturel régional, justement, est d'être un catalyseur de projets pour amplifier ces difficultés-là que rencontrent parfois ces territoires, qui sont parfois abandonnés des planifications rurales et qui, par le biais d'un parc naturel régional, trouvent des solutions pour valoriser ces activités qui relèvent effectivement de la tradition, des coutumes, de l'authenticité de ces territoires-là. Donc ne faisons pas un faux procès aux parcs naturels régionaux, alors que vous avez fait les bons constats et que ces parcs naturels régionaux sont justement des réponses pour apporter des solutions aux difficultés que rencontrent parfois ces territoires oubliés de la planification.

Mme DUTARET-BORDAGARAY. - Pardon, mais vous avez dû vous méprendre sur mes intentions parce que c'est tout à fait ce que je valorise.

M. LE PRESIDENT. - Alors tout le monde est d'accord. Nicolas.

M. GAMACHE. - Pour répondre aux questions. Je ne vais pas revenir sur la Montagne basque, notre collègue Andde l'a parfaitement fait. Rapidement sur ce qui est des abeilles sauvages, je n'ai pas compris quand Eddie nous a parlé d'éradication, puisque ce n'est pas le but, justement. Après, quant aux objectifs qu'il y aura derrière cela, ce sont les PNR qui les déclineront, et qui mèneront de nombreux projets qui peuvent être de différents types, de la connaissance des espèces, l'intégration de données et des plans de gestion des espaces jusqu'aux travaux de génie écologique. Donc voilà, on a une très grande diversité de choses.

Pour répondre à Jean-Romée, je n'ai pas tout compris. Je vais donc essayer de répondre aux questions, parce que j'ai entendu beaucoup de choses qui ne sont pas forcément justes, donc je vais essayer de les rectifier. D'abord, ce ne sont pas huit communes dans le périmètre mais six qui vont être intégrées. Et notamment une commune qui est sortie de ce périmètre parce qu'il y a une nouvelle commune de faite. Quant à la justification, je les ai nommées. Quand on voit Saint-Paul-en-Gâtine, même si elle fait partie de l'Agglo 2 B, rien que ce nom invite à se poser la question de l'intégration dans le périmètre. Je pense donc que ce n'est pas complètement aberrant.

Pour ce qui est du déroulé des décisions, c'est suite aux auditions sur le terrain et au Ministère de l'Environnement par le CNPN, le Conseil National de la Protection de la Nature, la Fédération des parcs, auprès de tous les acteurs de terrain lorsqu'ils sont venus auditionner sur le territoire, et avec les scientifiques qui composent le Comité au Ministère lorsque la Délégation y est allée. En tout cas, ce n'est pas une décision simplement par une lubie d'un Préfet. Cela repose quand même sur beaucoup de questionnements de par des scientifiques, de par des techniciens, de par beaucoup de monde, et les acteurs du territoire en sont aussi pleinement investis.

L'élevage, oui, évidemment, c'est l'objet - je ne vais pas revenir - c'est un peu ce que vient de dire Benoît. Tu as dressé un portrait très sombre. Je pense que les Gâtinais apprécieront le tableau que tu dresses où il y a des réalités de difficultés, notamment d'élevage. De là, à parler de... il y a des fragilités, je n'irai pas jusqu'à dire qu'il y a une perte de vitesse, comme tu l'as dessiné, mais justement l'intérêt de ce parc, c'est-à-dire que - cela a aussi été évoqué - au-delà de prise de conscience sur les forces du territoire, et l'élevage en fait partie, il y a un intérêt financier aussi par ailleurs, puisqu'il y a un effet levier qui n'est pas innocent, mais c'est surtout autour de cette question de projets qui fédèrent un territoire que l'on trouve tout l'intérêt du parc.

Deux dernières questions que tu as posées. Pas de structures en plus. Il n'y aura pas de structures en plus. Il y a actuellement un PETR, celui du Pays de Gâtine. C'est lui qui est porteur du projet actuellement. Le moment venu, il se transformera tout simplement en syndicat qui portera le parc naturel régional. Il n'y a donc pas un empilement supplémentaire de structures. Et donc, cela rejoint aussi la question de recrutement. Il n'y aura pas non plus une embauche de tout un tas de gens comme tu viens de le dire. Ils sont déjà là. Ils travaillent déjà sur ces dossiers et notamment dans la préfiguration. Donc, toute l'ingénierie territoriale, que l'on retrouve au sein du PETR ne va pas s'ajouter une nouvelle structure. C'est bien l'idée de transposer, quelque part, l'actuel PETR en PNR. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Abstention du Rassemblement National.

Les autres Groupes votent pour ?

Ce rapport est donc adopté.

N° 14

Vote sur le «Projet de parc naturel régional Montagne basque, Projet de parc naturel régional Gâtine poitevine et Projet inter-parcs en faveur des abeilles sauvages. »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche , Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, Non Inscrit (2)**

▪ **ABSTENTION: Rassemblement National**

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**15 - AVENANT A LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT ENTRE
LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET L'ASSOCIATION REGIONALE DES
FEDERATIONS DEPARTEMENTALES DE PECHE ET DE PROTECTION DU MILIEU
AQUATIQUE DE NOUVELLE-AQUITAINE 2018-2021**

Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, 1^{ère} Vice-présidente
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET

M. SABAROT. - Monsieur le Président, mes chers collègues. Tout d'abord, en tant que Président d'un parc naturel régional, je voudrais cautionner les propos de Benoît BITEAU. Un parc naturel régional n'est pas un outil de sanctuarisation, c'est un outil de développement économique prenant en compte toutes les qualités qui l'ont fait être classé. C'est quelque chose que l'on entend fréquemment et sur lequel il faut beaucoup insister dans la procédure de mise en place.

Convention de partenariat avec l'Association régionale de pêche. Quand on parle de pêche, bien évidemment, on parle d'eau, et notre séance d'aujourd'hui, en particulier dans la délibération n°9, n'a pas manqué de faire état de ce sujet-là qui est très certainement un enjeu majeur de notre siècle, et puis aussi d'entendre quelques fois avec gourmandise, curiosité, déception, certaines des interventions. J'ai entendu avec plaisir dire que pour faire de l'agriculture, même biologique, il fallait de l'eau. J'espère que ce discours que j'entends dans l'hémicycle sera véhiculé quelques fois ailleurs dans le territoire où l'on entend, par moment, des postures un peu différentes.

Ensuite, j'ai entendu, bien évidemment, et j'y suis habitué, Eddie m'interpelle là-dessus lors de chaque Commission, que je suis de plénière, de GIA, sur la question de la gestion de l'eau en bloc, que ce soit en termes de qualité ou en termes de quantité. En termes de quantité, j'y reviendrai.

En termes de qualité, tu as évoqué des zones de captage. La Région Nouvelle-Aquitaine a pris pour modèle ce qui se faisait en ex-Région Poitou-Charentes avec le programme Ressources qui a été mis en place, qui a été amplifié. Nous sommes en train de mettre en place ce programme Ressources sur les zones qui sont concernées. On ne va pas mettre du programme Ressources sur des nappes profondes d'oligocènes mais quand nous sommes sur des nappes superficielles. Dernièrement il y a une signature - je crois - dans le bassin de l'Adour, je suis allé en signer une en Béarn à Jurançon, il y a quelques temps, et lors du dernier GIA, tu as pu entendre, je pense, que nous avons demandé à un Bureau indépendant de faire une étude, une restitution sur ce qu'a amené ce programme Ressources. Ce qu'il faut savoir, pour tout le monde, c'est que ce programme Ressources met en face, bien évidemment, des Collectivités qui exploitent ces forages, mais aussi le monde agricole, le monde industriel, de manière à lutter contre les pollutions diffuses. C'est

un sujet particulièrement important sur lequel la Région Nouvelle-Aquitaine est même en avance par rapport à certains de ses concurrents.

Ensuite, sur la gestion quantitative, ayant entendu que l'on ne peut pas faire d'agriculture sans eau, connaissant parfaitement Benoît, aussi la loi sur l'eau avec la première priorité l'eau potable, la deuxième la biodiversité, et enfin les usages industriels ou de stockage, je crois que là aussi il faut faire attention à certains excès de sémantique. L'eau est un bien commun, c'est un bien qui est à partager. Le Président, d'ailleurs, s'en est ouvert lors d'une première réunion du Comité de bassin, à l'Agence de l'eau, le SAGE, qui est en cours de discussion, va laisser de la place pour voir de quelle façon, quand il tombe 250 mm en trois semaines, suivis de quatre mois de sécheresse, c'est de l'adaptation au changement climatique que nous ne connaissions pas avant, de façon à sortir de ce débat qui est toujours conflictuel, et sur lequel on n'a pas encore trouvé les bons propos, les bonnes paroles. A ce niveau-là, soyons certains que la situation de notre Région, à cheval entre le bassin Adour-Garonne, à cheval entre le bassin Loire-Bretagne, avec une structure de sols très différents les uns des autres, à un certain moment, ce n'est pas un gros mot que de dire « il faut garder de l'eau ».

Garder de l'eau, aussi tu as dit tout à l'heure, on efface tout, on laisse l'eau courir. Je dois dire qu'à ce niveau-là, la politique qui est portée par la Région depuis le début de cette mandature est la mise en place des EPTB (Établissements Publics Territoriaux de Bassins) de mettre tout le monde autour de la table pour décliner dans des SAGE ensuite des règlements d'eau. Et bien évidemment, dans ce règlement qui est mis en place, j'en veux pour preuve le succès que nous avons eu dernièrement à l'appel à projets avec de nombreuses réponses de PTB, effectivement à certains endroits, il faut enlever le barrage qui est gênant en termes de biodiversité, en termes d'alluvions, en termes de remontée de poissons migrateurs, mais quelques fois, le barrage a du bien, à partir du moment où il est bien situé, où l'on prend en compte l'adaptation au changement climatique, parce que, qui dit changement climatique dit augmentation de la température de l'eau, donc voir comment cela peut réagir. Tout cela n'est pas une politique brutale, doctrinaire mais qui est adaptée avec des considérations très locales. Ce sont les élus locaux qui siègent. Nous aussi, nous faisons des règlements. Les gouvernances des EPTB et des SAGE, je rappelle que cela rassemble des élus du territoire, du monde associatif et des Services de l'État. Quand il y a des assèchements, comme tu dis, des ouvertures sauvages de (*inaudible*) que je regrette et puis que j'ai vécues, j'ai présidé un SAGE pendant 20 ans... Là-dessus, soyons bien sérieux et n'amplifions pas ce qu'on peut appeler « la guerre de l'eau » qui va chercher la responsabilité aux uns et aux autres. Si la Région fixe des grands principes, la gestion locale de terrain appartient aux structures qui pilotent ces SAGE ou EPTB.

Je tenais à faire cette mise au point car soyons convaincus que dans les sujets que nous aurons à traiter dans l'avenir, l'eau est très certainement le sujet primordial parce que l'eau, bien sûr que c'est de l'agriculture, mais c'est de l'eau potable aussi. C'est aussi du maintien de la biodiversité. C'est donc un sujet qui doit nous rassembler, en évitant les invectives et les contre-vérités et puis quelques fois, des changements de discours, quand on a la pression de certains qui ne veulent pas voir d'irrigation. Et puis par rapport à d'autres qui voudraient prendre toute l'eau. Faisons attention car si nous nous divisons sur ce dossier, nous perdrons.

J'en viens à la pêche, et puis pardon, je vais parler de Néo Terra aussi. Qu'est-ce qui a motivé cet avenant que je vous propose de la convention se terminant à la fin de l'année 2021. L'adaptation à Néo Terra, en particulier, dans la mission n°1, qui doit nous rassembler tous. C'est sensibiliser tous les Néo-aquitains sur le problème de l'eau et de l'érosion de la biodiversité. Ensuite, cela répond à l'ambition 8 « préserver les ressources naturelles » - il n'y a pas de débat, là-dessus - et la mission 9 « soutien à la coordination régionale ». Je sais que certains disent pourquoi cela n'arrive que maintenant.

Je voudrais vous faire un flash très bref sur le fonctionnement des Fédérations départementales des chasseurs. Contrairement à d'autres associations environnementales qui ne vivent qu'avec de l'argent public, les Fédérations départementales de pêche vendent des permis de pêche et leur exercice a été fortement contraint car avec le premier épisode Covid, cela a été le jour de l'ouverture de la pêche que nous avons été confinés. Donc, perte de recettes importantes.

Ensuite sur cette nécessité, par rapport à Néo Terra, d'une coordination régionale. Pourquoi cette coordination régionale est indispensable ? Quand on regarde un des sujets majeurs que nous avons à traiter, qui sont la protection des espèces amphihalines, les saumons qui remontent ne savent pas faire la différence entre le département des Landes et le département des Pyrénées, et donc il faut qu'il y ait une coordination régionale directe. C'est pour cette raison que, lié à la ligne tourisme pour le tourisme halieutique où il fallait que l'on positionne cela, l'avenant qui vous est proposé met le doigt sur une augmentation pour leur premier axe, pour tout ce qu'est éducation à l'environnement.

Les Fédérations de pêche, ce sont 1 500 scolaires qui en profitent. C'est en même temps, une politique vis-à-vis du monde du handicap. C'est aussi une source, à côté de cela, de donner pour la température des eaux. Donc, je suis fier, et vous aussi, j'en suis convaincu de présenter cette convention qui va dans le sens de la protection de l'eau et d'une culture. N'oublions pas que les pêcheurs, ce sont 250 000 pratiquants en Nouvelle-Aquitaine. Ce sont aussi des gens qui, bien souvent, pratiquent à proximité immédiate de chez eux, et qui

n'ont pas les moyens pour pêcher au vif d'aller pêcher à l'Île Maurice, qui pêchent dans le lac à Bordeaux pour l'instant.

Pour toutes raisons-là, il me semble que cette convention va aider vraiment ceux qui en ont besoin et sur ces sujets majeurs tels que l'eau.

M. LE PRESIDENT. - Merci Henri.

M. TRIFILETTI. - Vous avez remarqué, cher Président, qu'Henri a une grande qualité, celle de savoir noyer le poisson dans les temps longs, puisqu'il aura parlé une dizaine de minutes. On a parlé un peu de la délibération à partir seulement de la 7^{ème}.

Vous comprenez bien que l'on a une sérieuse réserve notamment sur la troisième partie, la partie C de cette convention. Nous pensons, en effet, qu'il est inopportun à quelques encablures finalement de notre belle respiration démocratique, de déplaçonner les aides pour certaines structures et pas d'autres du même secteur se situant notamment sur le champ éducation, nature, environnement, avec la fameuse ambition 1 - dont tu as parlé Henri - donc à trois mois de cette respiration démocratique, cette délibération peut légitimement interroger quant au traitement différencié de nos structures partenaires et outre le doublement de l'aide pour un seul type de structure présenté ici, nous sommes très surpris que l'on finance aussi de fait, du fonctionnement peu compatible d'ailleurs avec l'esprit du règlement d'intervention qui avait été, Monsieur le Président, en décembre 2016 - si mes souvenirs sont bons - et qui nous interroge effectivement beaucoup.

Évidemment, le travail sérieux que mènent les Fédérations de pêche en éducation à l'environnement n'est absolument pas en cause. Par contre le timing et la méthode interrogent beaucoup. Nous souhaitons toutefois, sans dogmatisme, accompagner toutes les structures qui contribuent à la compréhension des enjeux urgents dans le cadre de Néo Terra, plus précisément de cette ambition 1, notamment autour de l'eau, du climat, de la biodiversité au service de nos territoires.

Nous voterons favorablement cette délibération. Mais nous retiendrons in fine la nécessité d'une nouvelle concertation équilibrée entre toutes les têtes de réseaux par le prochain Exécutif pour inscrire pleinement nos politiques au service de la consolidation de l'intérêt général en phase avec nos communs Néo Terra, pour la transition au-delà de quelques intérêts particuliers à court terme. Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Je peux vous assurer pour m'en être inquiéter que si l'on compare l'accompagnement des Fédérations de pêche et celle des associations environnementales, cela doit être de 1 à 5.

M. TRIFILETTI. - Je garde les chiffres à votre disposition, Président. On est régi par le même règlement d'intervention, c'est 40 % maximum, donc effectivement, elles sont moins accompagnées. Il ne s'agit pas de faire des comparaisons, je ne crois pas que ce soit le moment, mais simplement dire qu'elles sont au service de l'ambition 1 Néo Terra, et qu'il s'agit simplement de respecter simplement une certaine égalité de traitement.

M. LE PRESIDENT. - Et je crois que nous les aidons beaucoup.

M. PUYJALON. - Monsieur le Président et chers collègues. On votera favorablement cette délibération, même si l'on aurait aimé qu'elle arrive en début de mandature pour donner plus de moyens aux pêcheurs, notamment pour faire valoir le travail remarquable qu'ils font dans les travaux concernant la qualité des milieux, l'entretien des milieux, mais aussi pour montrer aux jeunes générations que la pêche est quelque chose d'acceptable socialement et pour lutter contre cette déviance qui est aujourd'hui en place avec les antispécistes et autres animalistes qui attaquent sans cesse notre modèle sociétal, et toutes formes de pêche.

Je suis effectivement, avec mon Groupe, pour soutenir cette délibération et encourager les pêcheurs à montrer que ce sont avant tout des écologistes de terrain et des gens attentifs à la nature.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Je vais mettre aux voix, cette délibération.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

M. FREL. - Président. Je crois qu'il serait important de faire un rappel au port du masque, s'il vous plaît, afin que nous ne soyons pas otages, quelque part, des autres Conseillers qui préfèrent ne pas faire ce geste barrière important. Et je ne parle pas que pour nos collègues du Front National. Cela leur évitera de se sentir visés et d'être dans un délire paranoïaque.

M. LE PRESIDENT. - On a compris.

Mme BOURDIN. - Merci pour l'équité de traitement.

N° 15

Vote sur l' «Avenant à la Convention Pluriannuelle de Partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Association Régionale des Fédérations Départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Nouvelle-Aquitaine 2018-2021»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, Non Inscrit (2)**

ADOPTE A L'UNANIMITE

16 - CONTRAT DE PARTENARIAT COMPETITIVITE ENERGETIQUE

- GASCOGNE PAPIER

Mme COUTANT. - Il s'agit du onzième contrat de partenariat avec les entreprises industrielles, depuis le début de la mandature. Je rappelle quand même que ces entreprises industrielles, en Nouvelle-Aquitaine, c'est 10 % des émissions de gaz à effet de serre et 19 % des consommations d'énergie. Vous savez que la priorité de la Région en termes de transition énergétique et climatique est de travailler à tout ce qui peut être sobriété, efficacité et déploiement, n'en déplaise à certains, des énergies renouvelables mais de manière soutenable et responsable, contrairement à ce que j'ai pu entendre tout à l'heure.

Nous nous concentrons sur les usages et non pas sur les ressources puisque c'est une autre façon d'appréhender la gestion des territoires en termes d'aménagement et de respect aussi des ressources. On a, en Nouvelle-Aquitaine, 50 entreprises qui consomment près de 50 % de l'ensemble de la consommation industrielle et c'est sur celles-ci que nous nous sommes concentrés depuis le début du mandat. L'intérêt d'investir dans l'efficacité énergétique est évidente notamment pour Gascogne Paper, dont on parle aujourd'hui, qui est un des cinq plus gros consommateurs d'énergie en Nouvelle-Aquitaine. Gascogne Paper avait déjà commencé à s'investir sur les questions de transition énergétique dès 2016 avec la mise en place d'une chaudière biomasse : en 2019, à travailler sur une centrale cogénération électrique et là, nous sommes véritablement sur un programme important d'économie d'énergie. Economie d'énergie qui, de 2021 à 2026, s'inscrit pour l'instant à la hauteur de -10 %. La consommation de cette entreprise est aujourd'hui de 1310 gwh (gigawatt-heures) par an, ce qui est quand même assez énorme, donc diminuer de 130 gwh est une vraie avancée pour la Région. Cela représente à peu près la consommation d'un peu plus de 22 000 logements.

Si toutes les actions qu'ils proposent et que vous avez dans la convention - je ne vais pas les redonner, il y a une cinquantaine d'actions proposées sur ce programme 2021-2026 - ils pourraient atteindre même les 15 % d'économie d'énergie.

Pour rassurer toutes celles et ceux qui posent souvent la question, il y aura un Comité de pilotage annuel de suivi des ambitions proposées dans la convention pour voir si le contrat avance comme il est prévu. Ce programme à un coût de 196 M€ pour l'entreprise, et le Conseil Régional proposera 10 M€ à la fois sur les fonds de la Région et sur les Fonds européens.

M. PUYJALON. - Monsieur le Président, chers collègues. L'entreprise en question a fait l'objet d'un reportage récemment sur une chaîne publique, mettant en perspective le « gaspillage » de l'utilisation des cartons et du transport, notamment le e-commerce suite à la Covid, notamment sur des cartons surdimensionnés, et pour des transports sur du poids lourd qui, évidemment, fait la place à du vide et non pas à de la matière transportée. Pour autant, l'entreprise a ouvert grandement ses portes aux journalistes et elle a montré son savoir-faire mais aussi ce que nous sommes en train de voter, c'est-à-dire un effort concernant la consommation d'eau, consommation électrique, le recyclage du carton. Le reportage est allé jusqu'à Smurfit Kappa, sur le bassin d'Arcachon, que nous avons déjà aidé financièrement dans ce sens.

Pour ma part, hormis le fait qu'il faudra peut-être un jour travailler sur du carton recyclable, réutilisable pour ce genre de commerce, cette délibération va dans le sens souhaité pour des économies d'énergie et de la souplesse pour nos centrales nucléaires qui sont aujourd'hui mises à mal par le développement de l'éolien alternatif. Merci.

M. LE PRESIDENT. - Je ne pensais pas que tu allais retomber sur l'éolien, à partir de Gascogne, mais bon, c'est du sport. Finalement, la politique c'est du sport.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ce dossier est donc adopté à l'unanimité.

Je vous rappelle que Gascogne a été sauvée par un de nos citoyens aquitain, qui s'est engagé personnellement, il y a quatre ans, et qui a redressé l'entreprise. Il y a eu quelques problèmes, mais on est en train de les régler, qui est effectivement une très belle entreprise.

Mme NADAU. - Excusez-moi, Président, ils étaient deux Landais, quand même, sur le sujet.

M. LE PRESIDENT. - Enfin oui. Il y a un peu de DRT, mais c'est quand même surtout notre ami Dominique COUTIERE, et il a fallu se battre avec la BPI, etc. Remercions aussi le Crédit Agricole qui est intervenu aussi.

Juste en complément de ce que disait Françoise COUTANT dans nos actions significatives et structurantes, nous avons accompagné aussi une entreprise qui est en Charente Maritime qui s'appelle Calcia, que je suis allé visiter, qui fabrique du béton, et qui est en train de se développer sur d'autres énergies puisque cette entreprise est celle qui était la plus productrice de gaz à effet de serre. Nous allons, avec ces deux implantations de cette entreprise, dans quelques temps, baisser de 50 % la consommation de charbon en

Nouvelle-Aquitaine, ce qui fera baisser, alors certes ce n'est pas substantiel, de 4 % le dégagement de gaz à effet de serre.

N° 16

Vote sur le «Contrat de Partenariat Compétitivité énergétique - Gascogne Papier »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, Non Inscrit (2)**

ADOPTE A L'UNANIMITE

17 - NOUVELLE-AQUITAINE REBOND : STRATEGIE REGIONALE EN FAVEUR DES DEMONSTRATEURS COLLABORATIFS

M. UTHURRY. - Pour nous mettre d'accord sur la définition sommaire d'un démonstrateur, c'est, en quelque sorte, entre le prototype et la pré-série, l'outil qui permet, une fois que l'on a intégré toutes les contraintes, de valider la robustesse d'un système, en tous les cas, de valider une avancée technologique.

Cette délibération s'inscrit dans le Plan de rebond Nouvelle-Aquitaine, qui est lui-même caractérisé par la nécessité d'accélérer un certain nombre d'innovations. Les domaines d'application, vous les avez lus dans la délibération. Ils sont extrêmement divers et résument la volonté unanime de pouvoir relocaliser un certain nombre de productions. Je pense à la chimie biosourcée, aux assemblages électroniques, notamment, domaines pour lesquels nous sommes extrêmement dépendants de puissances exportatrices qui se situent notamment dans le continent asiatique.

La stratégie mise en place permet d'amplifier, de voir à plus long terme par rapport à un appel à projets qui, forcément, est bordé dans le temps. Cette stratégie définit par ailleurs comme prioritaire l'exemplarité de nos comportements dans l'émission des gaz à effet de serre, l'inversion du mixe énergétique, le respect de la biodiversité, des comportements plus en phase avec la préservation environnementale. Il s'agit, en la matière, de démonstrateurs collaboratifs, cela veut dire qu'ils sont conçus à l'échelle d'une filière, voire de plusieurs filières, et non pas à l'échelle d'une seule production. Cette dimension collaborative implique des structures qui s'occupent des filières, comme les Pôles de compétitivité, les clusters, l'ADI et autres.

Cette délibération s'inscrit dans la logique du Schéma Régional de Développement Economique, de l'Innovation et de l'Internationalisation, que nous avons voté ici, il y a plus de cinq ans maintenant, à l'unanimité - je vous le rappelle - et qui fait socle encore davantage, en cette période Covid.

Voilà, en synthèse, la philosophie de cette délibération, dont vous avez lu les déclinaisons dans le rapport joint à l'annexe. Je vous invite donc à l'approuver et à autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes afférents à cette stratégie.

M. D'AMECOURT. - Monsieur le Président. Le Groupe, le Mouvement de la Ruralité s'abstiendra sur cette délibération, parce que l'on n'a pas compris le texte, et l'on n'a pas

compris l'explication qui vient d'être donnée, et comme les sommes en jeu sont quand même, très importantes, on n'est sans doute pas assez intelligents.

M. LE PRESIDENT. - L'idée d'un démonstrateur, c'est ce que nous avons fait sur Lacq - je parle sous le contrôle de Bernard UTHURRY - avec Hydro-Québec, sur les batteries du futur, les batteries tout-solide. L'idée est de faire en sorte sur des très petites séries de pouvoir, en reconquérant une souveraineté nationale ou en faisant un saut technologique de pouvoir créer un produit, un objet. Cela peut être, par exemple, un médicament biosourcé, ce que nous sommes en train d'analyser avec DRT d'une part, Solvay et Arkema d'autre part.

Mme DURRUTY. - Président, mes chers collègues. Une brève intervention pour nous étonner de la méthode de travail qui nous est proposée au travail de cette délibération puisqu'en effet la stratégie régionale en faveur des démonstrateurs collaboratifs présentée aujourd'hui arrive alors qu'un appel à manifestation d'intérêt est en cours actuellement, qu'un dossier a même été retenu récemment et que des crédits sont bien inscrits au budget 2021.

Nous l'avons bien compris, la forte diversité des démonstrateurs - ce qui vient d'être expliqué par Bernard UTHURRY - la variabilité de leur définition selon les secteurs d'activités imposent de définir des critères pour que les démonstrateurs puissent être reconnus et considérés d'intérêt régional. Si l'initiative est intéressante et essentielle, cette notion reste floue. Il ne faudrait pas que l'éligibilité soit finalement faite sur une base arbitraire, donc ici à Bordeaux, car c'est surtout d'agilité dont il nous faudra faire preuve puisque, nous le savons, il faudra des démonstrateurs pour faire évoluer les pratiques industrielles, demain. Les enjeux sont grands, vous avez cité beaucoup d'exemples. Je citerai comme exemple, aussi, celui du recyclage des tissus puisque 50 % des vêtements qui seront vendus à une échéance de moins de dix ans, seront issus à 50 % donc du recyclage.

Alors, avouons-le, cette délibération donne le sentiment d'avoir peut-être agi un peu trop précipitamment, et de devoir aujourd'hui rectifier le tir encadrant notre action. Reste qu'élaborer une stratégie ne peut être présenté comme un ajustement d'un dispositif après quelques mois de fonctionnement, comme cela a été dit en Commission.

Notre Groupe, malgré tout, votera bien sûr pour cette délibération.

M. LE PRESIDENT. - Chère Sylvie. N'ayez pas d'inquiétude. Je ne sais plus si vous étiez à la visite de l'Estia, et ce que l'on a observé au niveau de l'Estia, c'est l'émergence d'un certain nombre de démonstrateurs dans leur FabLab. On est là vraiment dans le contexte complet de ce que nous essayons de faire - je parle sous le contrôle de Bernard - mais c'est vrai totalement cela. Le développement des FabLab sur tous les territoires permet d'organiser des précurseurs, des démonstrateurs de technologies nouvelles. Ce que nous faisons dans le cadre de l'avion vert avec Turbomeca, pour inventer de nouveaux moteurs

non polluants, non dégageant de gaz à effet de serre, va aussi dans ce sens. Là, je ne suis que dans les Pyrénées Atlantiques.

M. COLOMBIER. - Avant-propos, j'attire votre attention sur le manque de clarté et le caractère technocratique de cette délibération. Vous pouvez en juger à travers ce court extrait - je le cite : « Pour être qualifié de démonstrateur, les futurs projets devront s'appuyer sur la collaboration entre un ou plusieurs offreurs, entreprises ou centres de compétences, de briques technologiques ou de solutions émergentes et l'expression de besoins problématiques formulés par un ou plusieurs utilisateurs, entreprises ou Collectivités ou usagers, en contact direct avec le marché concerné qui souhaite faire évoluer leur positionnement ». Qu'en termes lourds et pompeux, ceci est exprimé.

Mais nos critiques ne s'arrêtent pas cependant à la forme, mais visent plus particulièrement le fond de cette délibération. Celle-ci entend développer ce qu'elle nomme des démonstrateurs collaboratifs, c'est-à-dire des projets innovants favorisant ou accélérant les transitions énergétiques dans le but de rendre les filières compatibles avec le Plan Energie, Climat régional. Une fois encore, la Région veut diriger, encadrer, inciter les entreprises à faire ce qu'elles font déjà très bien toutes seules, à savoir mettre l'ensemble de leurs compétences et de leur savoir-faire au service d'une meilleure productivité et d'une meilleure gestion. Les entreprises et les filières de notre région n'ont pas attendu la Région pour mettre en place et développer des processus innovants, ainsi les filières aéronautiques et automobiles travaillent déjà depuis longtemps à réduire leurs émissions de carbone des avions et des véhicules qu'elles produisent. Les constructeurs automobiles, eux, œuvrent déjà depuis longtemps à la fabrication de véhicules hybrides. De même, l'aéronautique a-t-elle depuis longtemps promu des avions plus légers et moins gourmands en carburant.

Les mesures annoncées font figure de catalogue des bonnes pratiques régionales afin de conduire nos entreprises vers le modèle vertueux de la transition énergétique obligatoire, laïque et républicaine.

A l'heure où une crise économique très violente frappe des secteurs entiers de notre économie et où la compétition mondiale est de plus en plus féroce, nos filières devront satisfaire aux objectifs, décarbonation, de transition écologique ou de transition numérique, définis bien sûr par la Région. Nous craignons également que sans l'avouer officiellement, vous fassiez de ces règles des conditions essentielles à l'obtention des aides régionales pour les entreprises.

La philosophie du Rassemblement National est différente car nous faisons confiance aux entreprises et à leurs dirigeants, et nous ne souhaitons pas leur compliquer la tâche en ajoutant des contraintes et des normes supplémentaires ; je vous le disais déjà ce matin. La

recherche de techniques innovantes et économes en énergie est bien sûr intéressante, mais ne saurait être un point supplémentaire pour des filières fragilisées par la crise sanitaire.

C'est pour cette raison que le Groupe Rassemblement National votera contre cette délibération. Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT. - Je ne partage pas du tout votre analyse, et les entreprises ne partagent pas du tout votre analyse sur l'anticipation. La société que l'on représente doit s'intéresser au développement économique. On a, pendant trop longtemps, sous diverses majorités, remis les clés du camion à un certain nombre de grands Groupes. On voit ce que cela donne entre la grande distribution et les agriculteurs. On voit ce que cela a donné sur les batteries. Et si demain, nous serons la première Région à accueillir l'usine de batteries en France, et en Europe, c'est bien parce que le consortium a été initié, il y a plus de dix ans. Les briques technologiques mettent du temps à s'assembler avant d'arriver à une autre forme de développement.

M. COLOMBIER. - Mais, on ne remet pas cela en question. Ce que vous nous dites, c'est toujours grâce à la Région.

M. LE PRESIDENT. - Non, je ne le dis pas.

M. COLOMBIER. - Mais si, allons.

M. LE PRESIDENT. - S'il n'y avait pas les entreprises...

M. COLOMBIER. - Ou alors pourquoi feriez-vous cette délibération ? Me semble-t-il.

M. LE PRESIDENT. - Parce que la Région prend sa part, et elle le fait avec l'assentiment et la participation des entreprises et des laboratoires.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Je note que le Rassemblement National vote contre.

Y a-t-il d'autres votes contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Ce rapport est donc adopté.

N° 17

Vote sur le «Nouvelle-Aquitaine Rebond: stratégie régionale en faveur des démonstrateurs collaboratifs»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, Non Inscrit (2)**

▪ **CONTRE : Rassemblement National,**

-ABSTENTION : Le Mouvement de la Ruralité

ADOpte A LA MAJORITE

M. UTHURRY. - Je vais essayer d'être un peu plus pédagogique pour Monsieur Yves D'AMECOURT. Je croyais avoir simplifié les trois parties d'une définition relativement sommaire des démonstrateurs pour être bien compris et faire entendre qu'effectivement parmi les entreprises, nous jouons aussi le rôle de ciment pour encourager les pratiques collaboratives qui nous font gagner beaucoup de temps.

Là, nous parlons sur un sujet que le Président vient d'évoquer. Effectivement, la pandémie et ses répercussions sociales et économiques nous invitent à franchir un pas décisif dans le domaine de la transition énergétique et le stockage d'énergie peut jouer un rôle important. C'est tout de même un maillon indispensable. Cela vient d'être rappelé. Les batteries permettent, en effet, à ce titre une capacité plus importante d'utilisation des énergies renouvelables, aux productions intermittentes avec des applications qui sont déterminantes et notamment dans un domaine qui est fortement polluant, c'est celui de la mobilité.

Pour rendre cette mobilité plus respectueuse de son environnement, plus collective, la maîtrise des technologies des batteries et leur production est particulièrement stratégique. D'ailleurs l'Alliance européenne des batteries et les projets importants d'intérêt européen communs recensent plusieurs projets structurants portés par des industriels locaux, en Nouvelle-Aquitaine.

SAFT et la Région ont donc la volonté de travailler ensemble dans ce domaine pour consolider le positionnement des acteurs locaux autour d'un industriel majeur et SAFT, dans un marché dynamique et dans un marché en croissance. Il s'agit de relever collectivement le défi du stockage de l'énergie, le défi des industriels technologiques, celui également du développement économique et de l'environnement. Il s'agit autour de SAFT de structurer l'ensemble de la filière comme nous le verrons dans d'autres délibérations tout à l'heure, et de tirer vers le haut, l'ensemble de l'écosystème, les PME, les ETI, le TPE, régional qui structure notre territoire, et ne l'oublions pas, qui porte l'emploi.

L'incidence financière, au terme d'un examen des projets, sera bien sûr inscrite dans le cadre des crédits ouverts au budget prévisionnel, et dans cet objectif, je vous demande donc d'approuver les termes de cette convention et de permettre au Président de signer les actes qui s'y rapportent.

M. LE PRESIDENT. - Merci Bernard.

Y a-t-il des interventions sur ce dossier ?

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Ce dossier est donc adopté. Je vous remercie.

N° 18

Vote sur la «Convention de Partenariat SAFT

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, Non Inscrit (2)**

ADOPTE A L'UNANIMITE

**19 - CADRE DE COOPERATIONS ENTRE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE, LE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE, BORDEAUX METROPOLE ET LA VILLE DE
BORDEAUX EN FAVEUR DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

M LE PRESIDENT. - On a la coopération entre la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Gironde, Bordeaux Métropole, et la ville de Bordeaux en faveur de l'économie sociale et solidaire. Je ne sais pas si c'est Philippe NAUCHE ou Pascal.

M. DUFORESTEL. - Merci Monsieur le Président. Ayant pour ma part pas mal de doutes sur le fait qu'il y aura un masque porté sur ce que mon voisin appelé la respiration démocratique de juin prochain, je vais me garder de remercier, comme d'autres élus, les Services avec lesquels j'ai travaillé pendant ce mandat ; de même que remercier le Vice-Président Philippe NAUCHE pour la confiance qu'il m'a accordé, comme Nathalie DELCOUDERT avant lui. Remercier également Christine SEGUINAU avec laquelle nous avons travaillé en bonne intelligence et en complémentarité entre innovation sociale et l'ESS. Et puis remercier le Président pour la confiance qu'il nous a accordé dans ce travail, qui nous a permis de nous hisser sur le podium des Régions en matière d'économie sociale et solidaire, aux côtés de deux autres Régions historiquement très forte en matière d'ESS. Et quand je dis cela, je tiens d'emblée à rassurer nos amis du Rassemblement National, si toutefois ils avaient un bémol à mettre à cette convention, ce n'est pas en termes de moyens puisque nous sommes un budget constant depuis le début du mandat ; non, c'est en termes d'emplois puisque nous atteignons plus de 16 % de l'emploi privé au sein de l'ensemble des opérateurs de l'économie sociale et solidaire sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine.

Parmi les moyens qui nous ont permis, sans être dispendieux financièrement, c'est le propre de l'économie sociale et solidaire de coopérer, de savoir coopérer, et notamment avec les autres Collectivités puisque contrairement à d'autres de nos compétences, j'ai déjà eu à rappeler que pour ce qui est de l'ESS, il faut un bon alignement de planètes depuis l'Europe jusqu'aux communes, et bien sûr, en passant par les Régions, cela va de soi.

C'est pour cela que nous avons inauguré en 2018 une convention avec le Département de Gironde. Nous étions les premiers en France à faire une convention avec un département. Et au-delà du bout de papier que vous avez gardé précieusement dans vos sacs, sachez que cela s'est traduit concrètement par une émulation des acteurs sur le terrain, par une densification des projets et par une amélioration de l'emploi en matière d'ESS sur le Département de Gironde.

Nous sommes à nouveau les premiers en France à faire une convention plus complète avec le même Département, avec la Métropole de Bordeaux, avec la ville de Bordeaux, afin

de croiser nos dispositifs d'aides aux acteurs de l'ESS, de les rendre plus visibles, plus efficaces et là, aussi, de consolider l'économie sociale et solidaire sur le territoire. Il va de soi que la période de crise nous a montré en quoi ces acteurs étaient solidaires, séquence substantielle à leur ADN, mais également en quoi ils étaient performants notamment sur les enjeux Néo Terra - désolé de rappeler ce mot tabou pour certaines et certains d'entre nous - mais en tous cas, on voit en quoi les structures d'insertion comme les SCOP, comme les SIC, comme les CAE, comme les expérimentations d'innovations sociales mais également l'expérimentation « territoire zéro chômeur » sur Mauléon, ont été des acteurs déterminants sur les enjeux qui sont les nôtres pour les années qui viennent.

Nous espérons, bien entendu, que cette convention se traduira de la même manière que celle passée avec la Gironde puis quatre autres départements par cette même émulation sur le territoire afin que l'ESS permette le développement de l'emploi vertueux sur la Nouvelle-Aquitaine.

M. LE PRESIDENT. - Merci Pascal.

Je rappelle à nos collègues que l'ESS, c'est 14 % des emplois privés en Nouvelle-Aquitaine.

S'il n'y a pas d'oppositions, d'abstentions, ce rapport est donc adopté.

Mme LE GUEN. - DINA votera contre.

M. LE PRESIDENT. - Mme LE GUEN, vous avez la parole.

Mme LE GUEN. - Non, je ne la demandais pas spécialement. J'ai levé la main pour vous dire que j'étais contre parce que vous alliez adopter à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT. - Excusez-moi.

Mme SEGUINAU. - Je voulais simplement ajouter des propos par rapport à ce que venait de dire Pascal DUFORSTEL, puisque dans cette convention, on peut se réjouir, en effet, d'avoir cette coopération élargie à la Métropole et la ville de Bordeaux. Puisque l'on a beaucoup d'innovations sociales, c'était aussi vous donner quelques chiffres avec l'AMI « innovation sociale » qui est lancé depuis 2014 sur la région Nouvelle-Aquitaine, et qui a permis l'émergence de nombreux projets sur notre région qui sont aussi, surtout, hors territoire, dans les zones urbaines.

Simplement deux chiffres. On a eu 235 projets qui ont été retenus par un jury dont fait partie le Département de la Gironde puisque ce jury regroupe énormément d'acteurs, également les Directions de la Région, l'ARACT - je ne vais pas tous les citer - et l'on a donc 200 projets qui ont été en expérimentation et 35 en développement : tout cela pour un budget qui avoisine les 5,6 M€, ce qui n'est pas rien. Effectivement, on a vraiment avec nos

autres partenaires, je pense, une chance de pouvoir émerger ces solutions qui répondent au monde de demain sur nos territoires. Le fait que l'on ait d'autres partenaires va permettre aussi un essaimage sur notre région.

C'était les quelques mots que je voulais ajouter et remercier plus particulièrement Ondine LAPOYADE-DESCHAMPS et tous les Collaborateurs du Service ESS qui, vraiment, sont sur le terrain et reçoivent tous les porteurs de projets de l'économie sociale et solidaire. Merci.

Mme SIARRI. - Je vais peut-être être un peu moins dithyrambique que les interventions précédentes sur cette délibération. Même si nous voterons pour, je suis étonnée que cette délibération nous soit proposée en fin de mandat, d'une part. D'autre part, malgré tout, nous n'avons donc aucun élément financier, mais on peut se dire que, Monsieur le Président, cela n'a jamais été tout à fait votre priorité, quand même, l'ESS. En 2021, c'est -5% sur le budget de fonctionnement et en 2021, c'est -18,5, budget en investissement. Donc de façon structurelle, vous n'avez jamais vraiment totalement misé sur l'ESS qui ne représente dans votre budget que 0,6 % des dépenses du pilier « développement économique », en fonctionnement et 1,9 % des dépenses d'investissement. Les faits sont têtus.

Pour avoir une vraie portée symbolique puisqu'il ne s'agit finalement que de cela dans cette délibération, il aurait été impactant que cette convention de coopération engage également côté des Institutions, les partenaires professionnels parce que sinon, on peut regretter une forme d'entre-soi même si j'entends, et j'en profite quand même pour saluer, l'engagement de Pascal DUFORESTEL, que finalement si l'on avait eu un partenariat un peu plus important, on aurait été plus dans l'esprit de l'ESS.

Enfin, je veux préciser quatre points qui résonnent pour moi, un peu comme des formes de manquement. Le premier, même si Pascal en a parlé à l'oral, dans la délibération on ne fait pas vraiment mention de la feuille de route Néo Terra. Il n'est pas vraiment explicité en quoi cette convention va vraiment dégager des avancées sur les onze chantiers de cette feuille de route Néo Terra.

Ensuite, page 9 de cette convention, on aborde l'IAE, mais on n'aborde pas le handicap. J'avais eu l'occasion de le dire plusieurs fois sur l'ESS, et cela me paraît dommage de ne pas faire mention des entreprises adaptées et des ESAT. Je crois que cela devrait être corrigé.

Ensuite vous parlez du développement des achats socialement écologiquement responsables, finalement c'est quand même un peu un vœu pieux puisque l'on a aucun objectif là-dessus. On ne sait donc pas vraiment la part qui va être engagée.

Et puis, je regrette que dans cette convention de coopération, on ne porte pas mention de l'inclusion ou de l'économie à impacts, alors même qu'une grande partie des acteurs de l'ESS mettent en lumière ces deux dynamiques.

Voilà, ce que je voulais dire sur cette convention. Il me semble que, quand même, sur ce mandat, l'ESS n'a pas été portée, Monsieur le Président, par Vous, comme Monsieur DUFORESTEL aurait pu l'espérer, malgré toute la loyauté qu'il vous accorde.

M. LE PRESIDENT. - Je ne savais pas que vous étiez, chère Alexandra, le porte-parole de Pascal. Ce que je note sur le terrain, c'est que les réactions que nous avons du monde de l'économie sociale et solidaire sont complètement en contradiction avec ce que vous venez de dire. On peut toujours dénigrer, mais...

Mme SIARRI. - On ne voit pas les mêmes, peut-être.

M. LE PRESIDENT. - Il en restera toujours quelque chose. Quant à la fameuse baisse du budget dont vous parlez, cela a été affecté aux fameux restaurants ESS pour 3 M€, à Tarnos pour maintenir la production de repas à partir d'une entreprise économique et sociale.

M. DUFORESTEL. - Vous avez fort justement répondu sur ce jeu d'écritures qui faussent les données budgétaires. Cela avait déjà été dit ici. Par ailleurs, sur la partie budgétaire, pour être tout à fait honnête avec Alexandra, on a mené un travail et j'ai croisé au niveau de Régions de France la Commission ESS, pour essayer de faire valoir les moyens réellement développés sur l'ESS, puisque bien entendu il y a un budget constat de 10 M€ - en gros - depuis le début du mandat, dont 1 M€ par an sur la partie innovation sociale, mais cela cache - et je crois que c'est le moment de vérité donc je vais tout dire aujourd'hui - la réalité qui est en fin de compte, nous avons plein de politiques qui génèrent des moyens pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire. C'est vrai en sport, c'est vrai dans le monde associatif, etc. Quand on a commencé l'étude des moyens dédiés réellement aux acteurs de l'ESS, donc qui émergent au titre de ces politiques sectorielles, c'est quasiment 100 M€. Voilà la réalité des moyens affectés. Honnêtement Alexandra, pour travailler dans deux réseaux, donc la Commission ESS de Régions de France, mais également du Vice-Président du réseau des territoires de l'économie sociale et solidaire au niveau national, comme tu le sais, je peux voir la réalité des moyens qui sont affectés et qui nous ont permis de passer aux chiffres d'emploi qui ont été rappelés tout à l'heure. Cela ne peut se faire que par coopération.

Et je réponds donc là à la question sur les partenaires professionnels. Bien entendu, qu'ils sont engagés. Bien entendu, que nous avons co-construit au-delà même des obligations légales de la loi de 2014, notre feuille de route avec les acteurs, au sein d'une

conférence régionale qui s'est tenue ici même tous les deux ans et qui a permis d'engager au-delà même de la CRESS, les acteurs de l'Insertion par l'Activité Economique, les acteurs de France Active. Par ailleurs, je ne parle pas du travail adapté, c'est l'objet d'autres politiques publiques, chez nous, mais ils ne sont pas du tout oubliés et Cyril GAYSSOT pourrait en témoigner largement.

Quant à Néo Terra, c'est un fait, beaucoup d'acteurs sont des défricheurs. C'est dit dans la délibération et dans la convention. Beaucoup d'acteurs de l'ESS ont innové dans plein de domaines en matière de réutilisation des déchets, Enercoop en matière de production d'énergie électrique, Citiz pour ce qui est de l'autopartage électrique et l'on voit bien ce que fait Railcoop au niveau national aujourd'hui dans la récupération d'un certain nombre de lignes ferroviaires. A plus de 40 %, quelle que soit la nature de la structure, qu'elle soit dans l'insertion ou une coopérative, les acteurs de l'ESS sont engagés sur les objectifs Néo Terra, et il ne tient qu'à nous de continuer à les mettre en réseau pour éviter dès lors que ces actions deviennent rentables ou viables, elles ne soient dévoyées ou reprises par des acteurs moins scrupuleux et moins vertueux que ceux de l'économie sociale et solidaire. C'est tout l'enjeu et nous avons commencé à le réussir pendant ce mandat.

M. LE PRESIDENT. - Je crois qu'il faut préciser que ce n'est pas simplement dans le budget strict ESS. L'économie sociale et solidaire est financée dans toutes les directions. Mais il faut sûrement, Pascal, consolider tout cela. On doit être une des premières Régions à intervenir au niveau de l'ESS.

Je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est contre ?

Mme NADAU. - Président, excusez-moi. Je voulais juste faire une remarque par rapport à votre intervention en réponse à Alexandra. J'ai trouvé que ce n'était pas très juste que vous disiez qu'elle dénigrait.

M. LE PRESIDENT. - Eh bien, si.

Mme NADAU. - Non. Je crois qu'au niveau de ses deux mandats, Alexandra SIARRI a montré son honnêteté intellectuelle.

M. LE PRESIDENT. - Vous n'allez pas me faire des remarques de forme. J'ai quand même le droit de répondre. C'est incroyable.

Mme NADAU. - Excusez-moi. Je peux aussi répondre.

M. LE PRESIDENT. - Non. Alexandra a parlé, je lui réponds.

Mme NADAU. - Oui. Mais je trouve que ce n'est pas juste. Et son engagement et sa sincérité.

M. LE PRESIDENT. - Je rappelle en plus qu'il est 18 h 30, que nous avons encore 25 délibérations et que je vois déjà des collègues s'en aller. C'est pour cela que je me suis méfié des interventions de ce matin, et j'avais raison de le faire.

Qui est contre ce rapport ?

DINA et le Rassemblement National.

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Ce rapport est donc adopté.

N° 19

Vote sur la «Convention de coopérations entre la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Gironde, Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux en faveur de l'Economie Sociale et Solidaire»

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Non Inscrit (2)**
- **CONTRE : Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTE A LA MAJORITE

**20 - DATAR - FERROCAMPUS® - AVENANT A LA CONVENTION PLURIANNUELLE
D'OBJECTIF ET DE MOYENS**

M LE PRESIDENT. - Je voudrais demander à tout le monde... à la fois à ceux qui présentent et aux questions, parce que l'on ne va pas pouvoir terminer.

Ce n'est pas moi qui parle le plus, je ne sais pas qui a dit cela.

M. LAGRAVE. - Monsieur le Président. D'abord permettez-moi - cela va aller très vite - de remercier les quatre élus délégués qui étaient avec moi pour travailler sur toutes ces questions depuis le début du mandat : William, Mathieu, Christophe et Jacky. Remercier tous les élus référents transports des départements qui ont œuvré dans, à la fois, l'harmonisation des transports et surtout dans le travail de transfert que l'on a eu sur les transports scolaires et interurbain. Remercier évidemment les Services du Pôle et permettez-moi de remercier aussi Pauline qui a beaucoup travaillé avec nous.

La délibération, avenant sur le contrat du Ferrocampus, je ne fais pas de représentation du Ferrocampus, tout le monde l'a en tête. On l'avait voté le 10 avril 2020. Il s'agit juste d'une délibération qui consiste à faire en sorte que la Région rentre dans le concret, à savoir verser une enveloppe financière de 100 000 € au titre de l'année 2020 et 350 000 € par an sur la période 2021-2024, dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs qui est jointe à la délibération, sachant que la convention est constitutive avec le secteur privé et les Collectivités locales ; les choses se passent très bien sous la houlette du Président EMON qui est parmi nous.

Voilà Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Y a-t-il des observations ?

Des oppositions ?

Des abstentions ?

Il en est ainsi décidé.

N°20

Vote sur le «DATAR - FERROCAMPUS® - Avenant à la Convention Pluriannuelle
d'Objectif et de Moyens»

▪ POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, Non Inscrit (2)

ADOpte A L'UNANIMITE

20b - PROTOCOLE DE FINANCEMENT DE L'OPERATION MI VIE DES RAMES AGC

M. LAGRAVE. - Deuxième délibération, Président. C'est une opération importante puisque comme vous le savez, au bout d'un moment, c'est comme les voitures, il faut faire des rénovations de notre véhicule. Là, c'est pareil. On a 62 rames AGC qui, au bout de vingt ans, doivent avoir une opération de mi-vie, comme on dit, c'est un gros lifting, qui va faire que l'on puisse non seulement remettre quasi en état neuf, ces rames, mais au-delà de les mettre à neuf, on va faire un certain nombre de travaux, à l'intérieur, d'amélioration non pas substantielle, très importants, et notamment en direction des voyageurs.

Je vous rappelle que ce sont ces 62 rames qui vont passer en train à batteries, également. On va essayer de mixer un peu les deux. Et puis surtout vous indiquer que ces opérations vont se tenir dans le Technicentre Industriel de Périgueux entre 2023 et 2030. La première séquence commence, les premiers trains, en 2023. Pourquoi cela s'étale ? Parce que si vous faites 62 rames en l'espace de trois ans, vous n'avez plus de rames pour transporter les voyageurs. C'est pour cela que l'on a décidé, avec la SNCF, de faire quelque chose dans le temps qui permette d'avoir toujours des rames à disposition pour assurer le plan de transport, d'où la durée, le montant.

Je rappelle pour celles et ceux éventuellement qui auraient des questions, que l'on est cinq ou six Régions, Sud de France, Occitanie, Bretagne, Hauts-de-France, AURA, bref tous, on vient juste de voter ces protocoles, puisque cela durait un peu, j'en conviens, mais en même temps, on aboutit à un accord qui va nous permettre dorénavant de pouvoir rénover ce matériel à mi-vie.

M. LE PRESIDENT. - Merci Renaud. Y a-t-il des observations ?

Des abstentions ?

Des oppositions ?

Ce rapport considérable est donc adopté à l'unanimité.

Je vous en remercie.

J'insiste sur ce que disait Renaud LAGRAVE, nous poursuivons notre action de dédieselisation des bus et des trains.

N° 20b

Vote sur le «Protocole d'accord pour la réalisation des opérations mi vie des rames AGC de Nouvelle-Aquitaine»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, Non Inscrit (2)**

ADOPTE A L'UNANIMITE

**21 - PROGRAMME D' ACTIONS COMMUN EN VUE DU DEVELOPPEMENT DES
MOBILITES DURABLES ET DECARBONEES DANS L'AGGLOMERATION DE LA
ROCHELLE A L'HORIZON 2025/2030**

M. LE PRESIDENT. - Le troisième dossier transport.

M. BLANCHÉ. - Une observation très rapidement, Monsieur le Président, par rapport à votre observation tout à l'heure sur les délibérations à venir. Il est tout à fait possible lorsque l'unanimité est requise, enfin obtenue, de faire des votes groupés de délibérations. Peut-être que certaines délibérations qui n'ont pas forcément de commentaires des gens, vous pourriez faire un vote groupé, et l'on pourrait gagner un peu de temps.

M. LE PRESIDENT. - Je vais voir cela. Je vais essayer.

M. LAGRAVE. - Si c'est l'unanimité de toutes les délibérations, c'est vachement bien.

M. BLANCHÉ. - Mais toutes les délibérations sont...

M. LAGRAVE. - Non, mais je veux dire celles que je présente.

M. BLANCHÉ. - Je ne parle pas des vôtres, Renaud, à l'instant.

M. LAGRAVE. - La suivante, Président, il s'agit d'un programme d'actions commun avec l'Agglomération de La Rochelle sur les mobilités durables et décarbonées. C'est tout simplement la continuité des feuilles de route que l'on a adoptées pour ce qui concerne la Métropole bordelaise, puis l'Agglomération du Pays basque. Le troisième qui arrive dans ce dispositif est l'Agglomération de La Rochelle qui sera certainement suivie d'ailleurs d'autres, puisqu'il y en a deux ou trois qui nous ont déjà fait des signaux positifs en vue de travailler avec nous sur ces questions.

Il est évidemment question dans ce programme d'actions de mettre en place des dispositifs sur l'ensemble des mobilités qu'elles soient routières, ferroviaires ou toute autre utilisation possible. Dans cette feuille de route, vous retrouverez tout d'abord la mise en place d'une étude autour des flux de mobilité. Il y a déjà une partie qui est faite, notamment par Nouvelle-Aquitaine Mobilité, mais il y a encore des choses à affiner sur les corridors. L'idée est que l'on participe à hauteur de 50 % avec l'Agglomération du Grand Poitiers pour faire que sur le territoire on se mette d'accord sur une feuille de route beaucoup plus détaillée dans les semaines et mois qui viennent de manière à avoir une feuille de route dans l'année - on espère - pour qu'il puisse y avoir un regard commun avec l'Agglomération sur, pourquoi pas une diamétralisation si l'on pouvait la mettre en place, pourquoi pas de nouvelles haltes s'il y a besoin de nouvelles haltes, des nouveaux corridors, des BHNS. Bref,

un système de mobilité sur laquelle la Région - vous l'avez compris - souhaite s'engager avec les Agglomérations qui sont volontaristes.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Y a-t-il des interventions ?

Mme JOUBERT. - Monsieur le Président, chers collègues. Vous nous proposez ici un programme d'actions en vue du développement des mobilités durables et décarbonées dans l'agglomération de La Rochelle, à l'horizon 2025-2030. Cette délibération s'inscrit dans la continuité du programme La Rochelle Territoire zéro carbone, de décembre dernier, qui développait déjà une vision dogmatique et punitive de la transition énergétique.

Nous notons dans cette délibération une volonté affichée de lutter contre l'usage de la voiture individuelle qui serait symbole de pollution. Il s'agirait alors de favoriser, je cite le développement de l'usage des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle, y compris pour les déplacements liés aux loisirs. Même en vacances, les écologistes ne nous laisseront pas en paix.

En outre, dans votre constat, vous vous félicitez des recours aux mobilités alternatives sur le littoral et à La Rochelle pour mieux regretter qu'il n'en soit pas de même sur le reste du territoire de l'agglomération rochelaise. Votre idée fixe est claire. La chasse aux automobilistes, menée sous l'influence néfaste des écologistes, doit prévaloir en toutes circonstances. Les mobilités décarbonées sont devenues un nouveau dogme issu de la sainte religion néo-terrienne. Ce nouveau dogme ira-t-il jusqu'à la condamnation de l'aéroport de La Rochelle, moyen de transport trop carboné, comme en rêvent vos amis écologistes qui ne sont pas à un désastre près sous couvert d'écologie en termes de développement ou de préservation d'un territoire.

Ce que nous contestons c'est cette vision digne d'une pseudo-écologie de bobos urbains qui ne comprennent pas où refusent de comprendre que le rapport à la mobilité et à la voiture individuelle n'est pas le même selon le type de territoire où l'on habite. Nous vous rappelons que pour les Néo-aquitains qui vivent et travaillent en zone non urbaine, la voiture est indispensable. Bien sûr, vous allez nous dire que ces nouveaux modes de transport ont pour vocation de ne concerner que les agglomérations et les zones urbaines. Mais nous ne voyons que trop bien votre volonté d'imposer progressivement aux Rochelais, comme aux Néo-aquitains, ces modes de transport décarbonés.

Évidemment, nous avons conscience des problématiques posées par l'urbanisation excessive et les nuisances qu'elle peut causer. Nous sommes parfaitement conscients et connaissons suffisamment bien les problèmes posés par la concentration humaine dans les agglomérations pour avoir fait partie des premiers à nous en alarmer. Mais si une vraie solution peut être apportée, celle-ci passe plutôt par le développement d'activités

économiques dans des zones plus rurales afin de désengorger les zones urbaines, soit une politique à l'opposé de celle menée depuis des décennies de droite comme de gauche.

Bien entendu, nous ne sommes pas hostiles par principe à l'idée de développer des motorisations plus respectueuses de l'environnement, des solutions de mobilité innovantes et des modes de déplacement alternatifs. Nous soutenons d'ailleurs régulièrement en Commission Permanente l'utilisation du bio GNV ou des expérimentations sur les trains à batteries ou à hydrogène qui peuvent représenter des solutions d'avenir. Oui, le développement des transports en commun peut être une solution intelligente dans les centres villes pour faire face à l'hyperconcentration des populations. Oui, le développement du covoiturage et des mobilités douces présente un intérêt pour améliorer notre qualité de vie. Mais c'est la philosophie autoritaire que sous-tend cette délibération que nous rejetons. Cette idée que seules les mobilités alternatives doivent être encouragées sans tenir compte de la diversité des territoires et des situations. Cette volonté de s'en prendre à l'usage de la voiture individuelle sur l'ensemble de l'agglomération rochelaise par pure idéologie. Cette logique répressive et sans nuances, qui est particulièrement aberrante et à terme dangereuse dans une région très rurale comme la nôtre. Aujourd'hui cela concerne l'agglomération rochelaise, mais c'est bien l'ensemble de la région qui, à terme, est visée. Et la feuille de route Néo Terra en est la preuve. Les ruraux qui ont tant besoin de leur voiture seront les grands perdants de cette vision hors sol.

Pour notre part, nous rejetons fermement une telle vision, et c'est pourquoi, nous voterons contre cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Je rappelle deux choses, chère Madame JOUBERT. Première chose, on vient de voter un accompagnement pour une des plus grosses entreprises industrielles de la région, et l'on ne l'a pas votée à Bordeaux ou en ville, on l'a voté à Mimizan. Donc, la bataille de la Région est bien pour les usines à la campagne.

Deuxièmement, La Rochelle n'a pas une majorité EELV. Jean-François FOUNTAINE, que je sache, n'est pas EELV. Et pourtant il y a une tradition historique à La Rochelle qui enchante manifestement la population pour éviter d'avoir une pollution en centre-ville.

M. D'AMECOURT. - Monsieur le Président, mes chers collègues. Nous nous abstenons sur cette délibération, non pas que les choses que nous finançons ici ne soient pas intéressantes, mais parce qu'à l'image de Néo Terra, il nous semble que c'est cher payé pour un résultat, somme toute, assez maigre. C'est ce que l'on appelle l'écologie de façade, l'écologie de salon. Elle est finalement très dangereuse car d'une part, elle coûte cher et d'autre part, elle donne l'impression que l'on agit, alors que les résultats produits ne sont pas à l'échelle attendue.

Notre projet est tout autre. Il est pragmatique et il s'appuie sur la réalité des chiffres. La première réalité est que la Nouvelle-Aquitaine est excédentaire en énergie électrique décarbonée. En 2019, elle a produit 56,2 Twh (térawatt-heure) soit 4,5 % de plus qu'en 2028 et en a consommé 39,8. Notre parc de production d'électricité régionale est nucléaire à 80 %, hydraulique 7 %, solaire 5 %, éolien 3 %. Or, l'énergie ne se transporte pas. Il n'est donc pas utile d'inventer de nouvelles productions d'électricité, notre argent doit être investi ailleurs.

La deuxième réalité concerne l'usage de ce que vous appelez, le biogaz. C'est évidemment intéressant à condition qu'il ne provienne pas, comme en Allemagne du Nord, de surfaces agricoles que l'on aurait détournées de la production vivrière pour produire du méthane. Le biogaz n'a pour d'intérêts que s'il est issu de la méthanisation des déchets ou des cultures intermédiaires.

Par ailleurs, méfions-nous des raccourcis rapides. En effet, les plus grands gisements de gaz naturel sont des coproduits des gisements de pétrole. Or, à l'heure actuelle, ce sont environ, sur ces champs de pétrole, 150 milliards de m³ de gaz naturel qui sont brûlés à la torche ou rejetés chaque année dans l'atmosphère. Soit 30 % de la consommation annuelle européenne et 25 % de la consommation annuelle des États-Unis. Les seuls 40 milliards de m³ torchés en Afrique suffiraient à la moitié de la consommation d'énergie de ce continent.

Le véritable enjeu écologique au niveau mondial n'est donc pas d'arrêter l'usage du gaz naturel, comme le préconise le Gouvernement, mais de faire en sorte que l'on en utilise plus et surtout utilement d'une part, d'autre part que l'on n'en gaspille moins en signant des accords avec nos fournisseurs. Il est en effet essentiel d'interdire le rejet de méthane directement dans l'atmosphère car son effet de serre est 23 fois plus élevé que celui du CO₂. L'enjeu est bien plus important que le méthane produit par les ruminants.

Un projet zéro carbone en France, en Nouvelle-Aquitaine, à La Rochelle, qui viserait à remplacer du gaz naturel par toute autre forme de combustible n'aurait comme impact que d'augmenter la quantité de gaz non utilisée et brûlée dans les torchères à l'autre bout du monde, et donc l'impact sur l'atmosphère est nul. Le véritable sujet, vous l'aurez compris, au-delà des petits projets locaux de production d'électricité en autoconsommation, à l'échelle de notre région est donc bien de défendre l'énergie nucléaire. C'est pour cette raison que nous étions cette semaine à la Centrale du Blayais avec Eddie PUYJALON et Jean LASSALLE pour manifester contre le projet « Hercule ». Nous n'y avons pas beaucoup croisé de collègues élus écologistes.

Le second sujet, c'est d'une part, la réduction de la consommation de pétrole liquide mais c'est surtout d'agir sur la teneur en gaz à effet de serre de l'atmosphère par la

séquestration et le stockage du carbone en agissant notamment sur trois leviers très importants de notre région : la filière bois, les filières agricoles, l'océan.

Au sujet de la forêt, je vous conseille le récent avis du Conseil Economique et Social et Environnemental, la forêt face au réchauffement climatique qui a été voté à la grande majorité, cette semaine.

Au sujet de l'océan, je vous conseille la lecture du dernier livre de Maud FONTENOY « Bleu, un océan de solutions », c'est un programme en soi, peut-être même, compte tenu de ses attaches avec la région, pourrions-nous l'inviter dans cet hémicycle ?

Quant aux filières agricoles, je fais référence au projet « 4 pour 1000 » dont j'ai eu l'occasion de parler ici à plusieurs reprises. Je voudrais juste aujourd'hui, illustrer mon propos. Savez-vous, par exemple, que selon les modes de culture choisis, un hectare de vigne peut fixer entre 30 et 80 par hectare et par an. Eh bien, faisons en sorte avec les acteurs de la filière viticole que ce soit plutôt 80 que 30. Imaginez le résultat à l'échelle de notre région avec 216 000 hectares de vigne.

Voilà, de vrais sujets, Monsieur le Président, des sujets qui ne sont pas traités actuellement, même pas en France, Vous qui aimez être le premier, allons-y, et qui permettraient de régler le problème à la bonne échelle. Et pour ce qui est du projet « zéro carbone » de la ville de La Rochelle, pardonnez-nous, mais cela s'apparente plus à une fable et dans le cas présent à une fable de la FONTAINE.

M. LE PRESIDENT. - Vous avez mieux terminé que votre discours, mais on apprécie cette pirouette. Lydia HERAUD a dû bien prendre le point, ma chère Lydia, sur le vignoble et le stockage.

Mme HERAUD. - Oui. Je confirme que c'est un bon stockage, les vignes. C'est vrai.

M. LE PRESIDENT. - On prend le point au moins sur cela. Et je crois que l'action pour le climat et l'environnement, c'est effet de multiples actions et pas d'une seule. Et ceux qui pensent avoir le remède miracle, c'est un peu comme ce Professeur de Marseille qui avait trouvé le médicament pour gérer la Covid.

M. LAGRAVE. - Pour répondre à ma collègue, je suis néo-terrien - cela doit vous choquer profondément - mais je ne considère pas aujourd'hui que Néo Terra soit une punition mais c'est une obligation morale que nous avons pour transmettre aux autres générations, justement, une planète qui soit un peu meilleure que la manière dont on l'a attaquée ces dernières années. Ce n'est pas du tout une punition et surtout, il faut ne pas opposer des moyens de transport qui sont indispensables sur les territoires ruraux, c'est-à-dire la voiture, cela n'a échappé à personne ici, avec ce que l'on est en train de vous

proposer. La vérité est que - je l'ai dit tout à l'heure mais je n'ai certainement pas été assez clair - aujourd'hui, ce que l'on est en train de vous proposer c'est le travail autour d'une feuille de route en vue de développer les transports publics sur l'agglomération de La Rochelle et pour rentrer dans l'agglomération de La Rochelle. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire qu'aujourd'hui, et c'est ce qui avait été fait d'ailleurs sous la précédente mandature en Poitou-Charentes, il y a eu une réflexion sur la réouverture de deux haltes ferroviaires à proximité de La Rochelle pour faire que les personnes qui habitent en proximité puissent prendre le train. Peut-être en faut-il d'autres ?

L'étude que nous allons financer, c'est l'objectif - je réponds en cela à Monsieur D'AMECOURT - ce n'est pas juste pour se dire que l'on fait l'étude ! Non. C'est une feuille de route, qui vous sera ensuite proposée avec une halte, un bus à haut niveau de services, éventuellement des voies réservées pour des bus à haut niveau de service, rajouter tel ou tel outil qui permette la mise en place de transports publics sur cette agglomération en discussion Région/Agglomération. Cela veut dire qu'une personne qui est sur un territoire rural, on lui dira qu'effectivement elle a besoin de sa voiture, parce qu'il y a le dernier kilomètre, parce que peut-être elle n'est pas à proximité d'une halte TER ou d'une ligne régionale, ou d'une ligne péri-urbaine. Ce qui veut dire qu'elle pourra venir jusqu'à une aire de covoiturage. Elle pourra venir jusqu'à une gare et ensuite prendre les transports publics.

L'objectif est évidemment de faire du rabattement. On n'est donc pas obligé aujourd'hui d'opposer les moyens de travail, parce que cela ne nous a pas échappé. Imaginez bien, je ne vais quand même pas, non plus, me tirer une balle dans le pied. On sait très bien que sur les territoires ruraux - j'en viens- on a besoin de la voiture. On ne peut pas avoir des transports publics partout. Mais là, il y a des possibilités, on y croit. Cela veut dire, Monsieur D'AMECOURT, l'étude débouchera sur exactement les feuilles de route qui, a priori, ont été votées à l'unanimité, ici, comme la Métropole bordelaise ou comme l'Agglomération du Pays basque. Ce n'est pas une étude dans le vent. C'est une étude pour que ce soit précis, concret et que l'on ait une feuille de route en termes d'investissement et de fonctionnement.

Vous faites écho au biogaz et à la méthanisation. C'est tout le sens de ce que l'on est en train de faire avec les stations de biogaz qui se développent un peu partout pour qu'il puisse y avoir notamment les cars régionaux que nous commandons directement ou dans le cadre de nos appels d'offres et qui puissent être raccordés à des réseaux, effectivement pas encore assez nombreux mais que l'on essaye de développer, de méthanisation et de création de circuits beaucoup plus courts.

Enfin, vous évoquez le marc de raisin, cela tombe bien, cela fait trois ans que l'on fait des tests sur des cars régionaux qui roulent au marc de raisin. Je crois que j'en avais parlé

dans cette enceinte. Cela fonctionne très bien, et l'on a déjà une ligne régionale qui fonctionne avec. Je vous rappelle juste que la ligne l'île de Ré - La Rochelle, puisque vous évoquiez tout à l'heure le fait que c'était punitif ; ce n'est pas punitif. Les gens, à chaque fois que l'on met une ligne avec soit à la demi-heure, soit au quart d'heure - excusez-moi l'expression - elle est blindée. Et cette ligne entre La Rochelle et l'île de Ré, que nous avons renforcée par rapport à ce qu'il y avait auparavant, aujourd'hui elle est extrêmement bien fréquentée ; c'est une des premières lignes de la région qui roule en plus, si mes souvenirs sont bons - je ne sais plus si c'est du biogaz, bioGNV ou de l'ED 95, mais c'est un des deux carburants alternatifs qui a été proposé justement par le transporteur. Voilà Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci Renaud. On me dit que l'entreprise, qui travaille avec nous sur les pépins de raisin ou sur le marc de raisin, s'appelle Raisinor.

Y a-t-il des oppositions ?

Le Rassemblement National.

Y a-t-il des abstentions ?

LMR.

Ce rapport est donc adopté.

N° 21

Vote sur le «Programme d'actions commun en vue du développement des mobilités durables et décarbonées dans l'agglomération de La Rochelle à l'horizon 2025/2030»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, Non Inscrit (2)**

▪ **CONTRE : Rassemblement National**

-ABSTENTION : Le Mouvement de la Ruralité

ADOPTE A LA MAJORITE

**22 - PROTOCOLE POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE POUR
L'ADAPTATION DE RAMES ATER SELON LA TECHNOLOGIE BIOGNV**

M. LE PRESIDENT. - Toujours Renaud. Protocole pour la réalisation d'une étude d'opportunité pour l'adaptation de rames à TER selon la technologie bioGNV.

M. LAGRAVE. - Président. Il s'agit d'une proposition qui vous est faite de mettre en place et donc de créer les conditions dans lesquelles la série des 73500 et 72500, c'est-à-dire des trains régionaux puissent à terme évoluer vers du bioGNV. Pour ce faire, la Région Nouvelle-Aquitaine - je le dis parce que pour le coup, il faut rendre à César, ce qui est à César - et donc le Président, a demandé à la SNCF à ce qu'il puisse y avoir une expérimentation en Nouvelle-Aquitaine sur laquelle d'autres Régions - comme vous l'avez vu - viennent se greffer, tant mieux, mais en tout état de cause, l'idée vient de la Région Nouvelle-Aquitaine. En l'occurrence, l'idée est qu'à Saintes, on puisse prêter un 73500, donc un TER régional, pour qu'il puisse y avoir un changement de motorisation et à l'occasion du changement de motorisation, un changement évidemment d'approvisionnement par du bioGNV à l'instar de ce que je viens de dire il y a un instant, qui puisse après, à terme, être disséminé sur toute la région, sachant qu'à la fin on a pas mal de rames à passer, on verra si tout fonctionne, et il faut qu'il y ait une homologation.

A terme, l'idée en plus, est qu'il puisse y avoir le passage de ces rames au biogaz sur le Technicentre de Limoges, et que Limoges ait également cette compétence au niveau même au-delà de la région Nouvelle-Aquitaine. C'est la demande que nous avons formulée auprès de la SNCF, et sur la technologie biogaz qui est une technologie bien connue maintenant par la Région sur laquelle le secteur privé est extrêmement bien positionné, et la recherche et le développement, on puisse à terme, nous l'espérons si cela fonctionne au niveau de l'expérimentation, généraliser toujours dans la même veine, c'est-à-dire aller sur toutes les possibilités. Vous l'avez vu tout à l'heure sur d'autres technos, et là, on passe sur du bioGNV pour les TER.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Il en est ainsi décidé.

N° 22

Vote sur le «Protocole pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'adaptation de rames ATER selon la technologie BioGNV

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, Non Inscrit (2)**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

23 - MISE EN PLACE DU FORFAIT MOBILITES DURABLES

M. CHERET. - Probablement avez-vous suivi l'actualité politique puisqu'un projet de loi avec un décret sur la mobilité durable a été publié, sachant que ce décret ne mettait pas une obligation aux Collectivités territoriales de le mettre en œuvre. Dans le cadre de Néo Terra, c'est une démarche volontariste de la part de notre Collectivité de mettre en place un forfait « mobilités durables » qui concernent, bien sûr, toutes les mobilités en deux roues, vélos et vélos à assistance électrique, mais aussi le covoiturage que l'on souhaite favoriser dans le cadre du respect de l'environnement.

C'est donc un effort de la Collectivité qui sera fait dès cette année de façon à favoriser les mobilités douces de la résidence habituelle au lieu de travail.

Je sais qu'il y a un amendement, un vœu du Groupe MODEM sur le sujet qui sera évoqué après, et je répondrai éventuellement aux différents sujets. Cela a été adopté à l'unanimité du Comité Technique. C'était une demande assez ancienne sur laquelle, dans le cadre de Néo Terra, nous avons arbitré le fait de le mettre en œuvre de façon volontariste.

M. LE PRESIDENT. - Très bien.

Mme MOGA. - Monsieur le Président. Nous avons proposé un vœu sur cette question. Est-ce que vous voulez que nous le présentions maintenant.

M. LE PRESIDENT. - Je le ferai voter de suite après.

Mme MOGA. - On le fait en suivant, donc. L'idée était non pas d'augmenter le forfait parce que l'on sait très bien que ce forfait est plafonné par le décret. Ce serait plutôt de jouer sur d'autres politiques de la Collectivité, pour être plus incitative, justement, dans l'utilisation des mobilités douces en particulier, du vélo, vélo électrique.

M. LE PRESIDENT. - On est en train de travailler là-dessus.

Mme MOGA. - On est d'accord. Donc, l'idée serait peut-être de travailler notamment sur des équipements, l'idée a été suggérée par nos collègues EELV, parkings à vélos sécurisés, vestiaire permettant aux agents de se doucher. Donc vous voyez l'idée n'est pas d'augmenter, de rajouter de l'argent.

M. LE PRESIDENT. - On intervient déjà. Martine. D'accord. J'ai bien compris.

Mme MOGA. - C'est d'élargir le panel possible des actions pour rendre la politique plus incitative.

M. LE PRESIDENT. - Je prends le point. On est en train de travailler sur les trains. On est en train de travailler sur la sécurisation des parkings vélos, la mise à disposition. Avec Pierre CHERET et les Services de la DRH, on est en train travailler sur tous ces points.

Mme MOGA. - Vous prenez le vœu, alors.

M. LE PRESIDENT. - Votre vœu est retenu par le Questeur et le Président.

Mme MOGA. - Merci Pierre. Merci.

Mme MOTOMAN. - J'avais prévu d'intervenir. On a vu le vœu du Groupe MODEM, bien sûr on y adhère totalement. Depuis cinq ans, nous demandons, avec notre Groupe, assez souvent une politique incitative de mobilités douces pour les agents de la Collectivité. Bien sûr, nous sommes vraiment heureux et nous nous félicitons de cette avancée de l'application du forfait « mobilités durables », qui est prévue par la loi d'orientation des mobilités de 2019, qui est inscrite désormais dans le Code du Travail.

Après son application du secteur privé, cette disposition a été transposée à la fonction publique territoriale en décembre 2020. C'est vrai que notre Collectivité réagit très vite, et nous nous réjouissons de cette bonne nouvelle pour les agents.

Concernant particulièrement la pratique du vélo, les entreprises qui se sont engagées dans cette démarche incitative ont bien compris les bénéfices de la pratique du vélo, car elle entraîne pour chaque salarié cycliste moins 15 % d'arrêt maladie, l'augmentation de son pouvoir d'achat, et une qualité de vie au travail améliorée. Si le montant de leur forfait « mobilités durables » va très souvent bien au-delà des 200 € par an, nous comprenons que la Région soit peut-être plafonnée et ne puisse augmenter ce montant.

Le soutien politique à une politique de mobilité durable plus incitative à destination de nos agents des trois Sièges et ceux des lycées, c'est aussi de permettre un report modal plus attractif vers le vélo. A cet effet, il serait nécessaire d'agrandir les parkings à vélos, les sécuriser et les aménager avec des vestiaires, ce qui permettra aux agents de se changer et de se doucher, si nécessaire.

Nous voterons bien sûr pour cette délibération ainsi que pour le vœu proposé par le Groupe MODEM. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Il faut simplement que les efforts financiers de la Région soient soutenables. Chacun peut avancer à travers un vœu, à travers etc. A un moment donné, il ne faudra pas que l'on se fasse reprocher d'avoir fait exploser le budget RH de la Région. Cela se traduira par moins d'emplois au niveau de la Région.

M. CHERET. - Président, vous m'avez devancé. Je crois que c'est déjà un effort budgétaire de la part de la Collectivité. C'est un premier pas. Et puis, il pourrait y en avoir d'autres.

Ensuite cette délibération concerne évidemment la DRH, c'est elle qui le met en œuvre. Concernant, et j'ai eu des discussions avec la Directrice de la DPMG, les parkings à vélos

ainsi que les douches, il y a des choses qui ont déjà été faites. Il y a des choses qui sont prévues. Le Président l'a dit et bien évidemment je ne peux aller que dans ce sens, il était prévu, avant son intervention, que l'on s'engage à mettre en œuvre des dispositions satisfaisantes au niveau des trois Sièges et de tous les endroits où l'on peut, dans les lycées bien évidemment, pour que l'utilisation du vélo soit facilitée. Il faut que les gens puissent se doucher dans certains cas, et puissent garer leurs vélos en sécurité. C'est donc prévu avec la Direction du Patrimoine. Ce sont des choses qui sont mises en perspective pour les mois à venir. Donc bien évidemment, c'est nécessaire.

Ensuite, le côté soutenable d'un point de vue financier est aussi important parce que l'on ne peut pas d'un côté nous reprocher d'augmenter les charges de fonctionnement et de devoir maîtriser la masse salariale, et de l'autre côté, toujours dépenser, proposer des dépenses nouvelles.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Je mets aux voix ce rapport.

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

RN.

Ce dossier est donc adopté.

Je passe, pendant quelques moments, la main à Madame la Première Vice-Présidente.

N° 23

Vote sur la « Mise en place du forfait mobilités durables »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, Non Inscrit (2)**

▪ **CONTRE : Rassemblement National,**

ADOpte A LA MAJORITE

24 - POURSUITE DE L'OPERATION CHEQUE « SOLIDARITE TOURISME » POUR FAVORISER LE DEPART DES FAMILLES LES PLUS MODESTES EN NOUVELLE-AQUITAINE ET FAVORISER LA CONSOMMATION TOURISTIQUE DE PROXIMITE

*Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, 1^{ère} Vice-présidente
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

Mme BROUILLE. - Merci Monsieur le Président.

Nous passons à la délibération n°24, la poursuite de l'opération chèque « solidarité tourisme ». Sandrine DERVILLE.

Mme DERVILLE. - Merci Madame la Présidente, cher collègues. Il s'agit par cette délibération de renouveler le dispositif de chèque « solidarité tourisme » que nous avons mis en place l'été dernier. Je ne serai pas très longue.

Rapidement, pour vous donner quelques chiffres. En 2020, grâce à ce dispositif dont ont été partenaires cinq départements, à nos côtés, la Dordogne, la Creuse, la Haute-Vienne, les Landes et le Lot-et-Garonne, avec également une participation financière de l'État via l'Agence Nationale des Chèques Vacances. Pour rappel, quand le bloc des Collectivités locales mettait 1 €, l'État mettait 1 € également. Grâce à ce dispositif, nous avons permis à 23 512 familles exactement de partir en vacances, soit un peu plus de 78 000 personnes, dont 54 % de mineurs.

Le montant moyen des chèquiers, puisque c'était des chèquiers d'un montant de 20 à 50 € le chèque, qui était accordé aux familles, a été de 220 € en fonction de la composition de la famille et du partenariat, ou pas, du Département. Pour vous donner un chiffre puisque certains avaient exprimé l'inquiétude de voir ces chèquiers utilisés en Nouvelle-Aquitaine, ces chèquiers ont été utilisés à plus de 70 % dans le département d'origine des bénéficiaires, et 87 % des bénéficiaires nous ont fait savoir qu'ils ne seraient pas partis en vacances ou n'auraient pas profité de quelques moments de répit, sans cette opération.

Nous vous proposons donc, pour cette année, de renouveler le dispositif avec le même ciblage qu'en 2020, c'est-à-dire les familles habitant en Nouvelle-Aquitaine dont le quotient familial est compris entre 600 et 900. Nous vous proposons également, comme l'an dernier, d'en déléguer la mise en œuvre au Comité Régional du Tourisme. Et j'en profite pour remercier chaleureusement sa Présidente, Régine MARCHAND, ainsi que toutes les équipes qui ont été la cheville ouvrière de ce dispositif l'été dernier. Il se matérialisera comme l'an dernier par un chéquier ANCV, des chèques vacances d'une valeur de 100 à 300 €, selon la composition de la famille.

Voilà, pour la présentation globale de ce dispositif qui viendra bien sûr renforcer les politiques publiques que nous déployons déjà auprès des familles les plus défavorisées, celles dont le quotient familial est inférieur à 600 €, et que nous mettons en œuvre grâce à notre soutien des structures partenaires. Je pense à « Vacances ouvertes », « Vacances et Familles », « ColoSolidaire », ou « Equi Tours », par exemple.

Voilà, chers collègues, Madame la Présidente, pour ce rapport.

M. DE LACOSTE-LAREYMONDIE. - Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente. La poursuite de cette opération chèques « solidarité tourisme » que vous aviez initiée l'an dernier afin de permettre aux familles les plus modestes de Nouvelle-Aquitaine de pouvoir partir en vacances dans notre région, tout en favorisant la consommation de proximité, est une initiative à laquelle nous souscrivons.

Toutefois, nous considérons que le principe de la priorité nationale devrait s'appliquer à cette délibération afin de permettre aux seuls titulaires de la nationalité française de bénéficier de ce dispositif. Aussi déposons-nous, au nom du Rassemblement National, un amendement demandant la modification du paragraphe détaillant les conditions d'attribution afin que celles-ci intègrent le critère de nationalité pour les familles bénéficiaires. Il va s'en dire que nous ne voterons cette délibération que sous condition de la prise en compte de cet amendement. Je vous remercie.

Mme FERREIRA. - Madame la Présidente, chère Andréa, chers collègues. A vrai dire, je n'avais pas prévu d'intervenir durant cette plénière mais par cet amendement, le Groupe RN m'y oblige. Voici un tout petit amendement qui est porté pour introduire deux simples mots - je cite - : « de nationalité française » et qui pour autant, deux disent tant de choses. C'est l'affichage, sans vergogne, d'un tri des humains, d'une exclusion, d'un séparatisme. Au prétendu nom de la France, notre République est ici bafouée.

Cette orientation, plutôt cette philosophie que je devrais dire, n'est pas nouvelle pour cette famille politique. Leur leader historique l'a brandi lors d'une candidature à l'élection présidentielle disant « la France aux Français ». Je n'oublierai jamais comment l'annonce de son projet de débouter de France tous les Etrangers a fait trembler ma petite Maman. J'entends encore ma mère nous dire, à nous ses trois enfants qui étions tous trois naturalisés, qu'elle allait être expulsée de France.

Ceux qui portent ces mots sont - et je mesure mes mots, et je voudrais qu'ils l'entendent et ils en feront ce qu'ils voudront, peu me chaut - dans l'indignité humaine, tout en se revendiquant, souvenez-vous ce matin, de l'humanisme. Mais nous le savons coutumier des mauvaises représentations théâtrales, comme lorsqu'ils s'autoproclament défenseurs des femmes.

En tout état de cause, le seul avantage de cet amendement est de me rappeler je me suis engagée en politique au MODEM, pour défendre les trois valeurs de la devise française « Liberté, Egalité, Fraternité » auxquelles j'ajoute la laïcité et la démocratie, et donc me rappelant cela, ils me contraignent à poursuivre mon combat. C'est, mes amis, l'amendement de la honte.

Je voudrais faire juste un bilan très rapide, parce que certains font des bilans. Durant cette mandature, je suis intervenue au nom du Groupe MODEM Union Centriste sur quatre thématiques essentielles : combattre obsessionnellement les thèmes de la Droite Extrême. Vous m'avez vu à l'œuvre tout le long de nos cinq ans et demi. J'ai été la toute première à poser les termes de perturbateurs endocriniens et c'était dès 2016. Je m'étais fait rabrouer par le Président qui m'avait répondu « Madame, vous ne m'avez jamais entendu parler de perturbateurs endocriniens durant ma campagne ». Et je lui avais rétorqué « C'est bien dommage, Président ». Je suis très heureuse de constater qu'il a beaucoup cheminé, Alain ROUSSET, sur cette thématique, et donc pour cela, je dis « merci » à l'Exécutif.

Mon troisième thème d'engagement, c'était pour les jeunes. J'ai régulièrement demandé un accompagnement bien plus conséquent, et pourtant il est important, que celui qu'a mobilisé la Région pour nos jeunes et notamment nos jeunes étudiants, en appelant à un accompagnement plus fort sur leur accès à l'alimentation correcte et à la santé, dont la santé sexuelle. Bon, c'est dommage que cela a été boosté, ces deux thématiques-là, par le Covid. Cela aurait été bien que l'on se mobilise avant et cela je le regrette.

Et puis pour les femmes, je me suis battue, et vous m'avez toujours entendue, réclamant à corps et à cri et de manière hurlante et pour certains, peut-être lue comme presque hystérique, d'une séparation et d'un traitement identifié des droits des femmes, séparé des discriminations, nous le savons bien, je ne suis pas la seule à le dire. Beaucoup d'analystes font actuellement cette thèse, c'est que les globaliser dans les discriminations, cela dessert la cause de femmes. Là-dessus, je n'ai pas été entendue et je le regrette vraiment amplement.

Chers amis à tous, à toutes, ce que je ne verrais peut-être pas, je vous embrasse vraiment très tendrement du fond du cœur. Pour les autres, ils feront ceux qu'ils veulent. He vous remercie.

Mme FONTALIRAN - Pour revenir sur la délibération, puisque notre Groupe ne prend pas part au vote sur l'amendement du Groupe RN, sur ce dispositif on s'est tous félicités de sa mise en place l'année dernière. Vous l'avez rappelé. - Est-ce que je peux parler dans le silence, cela ne vous dérange pas - plus de 23 000 familles ont pu bénéficier de ce dispositif l'année dernière, et 7 M€ avaient été injectés. Le montant consacré en 2020 par la Région

était de 3 M€, et l'État avait abondé, sur ce même montant, l'année dernière, et plusieurs départements également, ce qui faisait une enveloppe assez importante.

J'ai plusieurs questions. D'abord, au vu du succès du dispositif en 2020, pourquoi vous prenez, cette année, la décision de réduire du tiers le montant qui avait été alloué, et de n'allouer cette année que 1 M€ sur ce dispositif. Où en êtes-vous des contacts avec l'État et les départements ? Parce que, c'est sûr, si l'on n'a pas l'abondement de l'État et pas celui des départements, on passe de 7 à 1 M€. Et enfin, pour ne pas être trop longue, visiblement, il n'y a pas d'accord avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances, ou alors, j'ai mal compris, parce que sur la délibération, il est précisé que c'est sous réserves d'un partenariat avec l'ANCV. Donc effectivement, c'est une bonne idée, réinjecter de l'argent dans l'économie touristique directement, c'est bien sûr une bonne chose, mais cela ne doit pas devenir simplement un gage social, un habillement ou une politique qui n'a pas de réalité.

Personne ne souhaite que ce chèque vacances finisse par être un chèque sans provision. En attendant les réponses à mes questions, nous voterons favorablement sur ce dispositif, bien sûr.

M. TRIFILETTI. - Madame la Présidente. Un mot d'abord à Otilia et lui dire vraiment, nous ne sommes pas d'accord sur tout. Mais sache-le, Otilia, nous sommes d'accord sur l'essentiel.

Madame la Présidente, chers collègues. C'est un très bon dispositif qui soutient les familles et l'économie locale avec un tourisme solidaire, en circuit court. Sandrine DERVILLE l'a rappelé, puisque 70 % du tourisme déployé ici est un tourisme endogène à l'intérieur du département. Évidemment nous voterons pour. Nous aurions simplement souhaité- on l'avait déjà évoqué en Commission mais malheureusement, on n'a pas pu avoir des éléments précis là-dessus. Simplement que l'on puisse avoir un dimensionnement comme nous l'avions eu à 3 M€, et non pas une approche un peu plus malthusienne puisque, si je comprends bien la délibération, nous sommes à l'heure actuelle à 1 M€.

A part cela, l'esprit de la délibération fait justement sens par rapport à ce qu'a dit Otilia, et fait tout simplement ce qui s'appelle la République. Merci chers collègues.

Mme BROUILLE. - Merci. Sandrine en réponse.

Mme DERVILLE. - Très rapidement, Madame la Présidente, sur l'amendement du Rassemblement National, je n'y reviendrai pas, je pense que tout a été dit. L'Exécutif y est évidemment fermement opposé, et donc le Groupe auquel j'appartiens votera contre.

En revanche, pour répondre aux questions de Madame FONTALIRAN et de Stéphane TRIFILETTI qui se rejoignent. Effectivement, l'an dernier, la Région avait budgété 3 M€,

complété par 500 000 € de la part des cinq départements partenaires, ce qui faisait 3,5 M€ pour le bloc Région/Départements, doublés par l'État via l'ANCV pour atteindre un budget de 7 M€. Sur ce budget, nous n'avons pas dépensé la totalité des 3 M€. Je vous le disais, nous avons ciblé 30 000 familles. En réalité, c'est près de 24 000 familles qui en ont bénéficié. Nous avons donc dépensé un peu plus de 2 M€, sur l'enveloppe régionale.

Pourquoi le réduire, pour l'instant à ce stade, à 1 M€ pour la part Région, c'est tout simplement parce que d'abord, nous sommes plutôt confiants dans la mobilisation accrue des départements, voire de certaines EPCI qui nous ont fait connaître leur volonté d'y participer. Donc, en plus des cinq départements précédemment partenaires et qui devraient très probablement, bien évidemment ceci reste à formaliser dans des conventions, confirmer le renouvellement de leur participation. Des départements qui n'étaient pas partenaires l'an dernier, nous ont fait savoir leur intérêt pour la démarche.

Concernant les contacts avec l'État et l'ANCV puisque c'est la même chose, si l'État nous accompagne dans ce dispositif, c'est en mobilisant l'ANCV. Le Président ROUSSET a écrit au Ministre concerné et nous attendons la réponse du Gouvernement qui, je pense, je l'espère, devrait être favorable. En tout cas, les signaux que nous avons au niveau de Régions de France sont plutôt favorables.

En revanche, et voilà pourquoi aussi nous avons été contraints de partir dans un premier temps sur une enveloppe un peu plus raisonnable ou limitée au niveau de la Région, c'est que l'Agence Nationale des Chèques Vacances sera très probablement très sollicitée sur ce dispositif puisque l'an dernier, il y avait trois Régions partenaires. Cette année, on devrait se diriger vers dix ou onze Régions partenaires. Et donc, l'Agence Nationale des Chèques Vacances n'aura probablement qu'un budget maximum de 2 M€ à consacrer à la Nouvelle-Aquitaine. Ce qui fait qu'il faut viser un budget de 2 M€ pour le bloc Région/Départements. On est donc parti à ce stade sur une proposition de 1 M€ pour la Région, 1 M€ pour les départements. Bien évidemment, si le dispositif avait un succès encore plus important que l'an dernier, ce que je ne souhaite pas parce que cela signifierait que beaucoup de familles sont dans le besoin, et je sais que c'est aussi votre cas, Madame FONTALIRAN, vous me rejoignez là-dessus, si le dispositif avait un succès renforcé pendant les vacances estivales, bien évidemment, le nouvel Exécutif de la Région pourrait abonder dès la rentrée pour le prolonger pour les vacances suivantes, les vacances de Toussaint et les vacances de fin d'année.

Voilà, Madame la Présidente, pour cette délibération sur le chèque « solidarité tourisme ».

Mme BROUILLE. - Merci Sandrine. Nous allons procéder au vote.

M. COLOMBIER. - Une explication de vote, Madame.

Mme BROUILLE. - Oui. D'abord, je disais que l'on va procéder au vote sur l'amendement proposé par le Rassemblement National.

Qui est pour cet amendement ?

J'ai noté que Les Républicains ne prenaient pas part au vote.

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Donc tout le reste.

Mme LE GUEN. - Nous ne participons au vote de l'amendement.

Mme BROUILLE. - Deux non-participations au vote. Donc, l'amendement est rejeté.

N° 24 – vote de l'amendement

. Pour : Rassemblement National

. Contre : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Le Mouvement de la Ruralité, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

. Non participation au vote : Les Républicains-CPNT,

Amendement Rejeté

M. COLOMBIER. - Madame la Présidente. Une explication de vote. C'est avant le vote, je suis désolé.

Mme BROUILLE. - D'accord. J'allais vous passer la parole. Ne me pressez pas Monsieur COLOMBIER. J'allais dire, donc avant de passer au vote sur la délibération n°24, j'écoute Monsieur COLOMBIER sur son explication de vote.

M. COLOMBIER. - Bien. Je voulais quand même évidemment éclaircir le débat très rapidement, et répondre quand même aux attaques de Madame FERREIRA, vis-à-vis de notre Groupe. Ce qu'elle a dit est énorme. Et je pèse mes mots. Dès qu'elle a entendu le mot « nationalité française », elle a parlé de séparatisme. Donc la nationalité française serait une forme de séparatisme ? Je crois que dans votre tête déjà, je ne sais pas, la nationalité française ne signifie plus rien pour vous.

Pardonnez-moi, mais c'est une pantalonnade que l'on a entendue. On n'a jamais demandé l'expulsion des Européens. Là aussi, vous avez prononcé ce type de formule, et vous êtes allée dans la grande - quand je parle de pantalonnade - d'inhumanité. C'est

extraordinaire. Je rappelle quand même que pour - je crois- les fonctionnaires d'État, la nationalité française est quand même requise, encore. Ce n'est pas une insulte.

Je crois, Madame, que vous aimez faire pleurer dans les chaumières. Ce n'est pas la première fois ; vous nous avez déjà fait un grand truc. Bon, très bien. Je crois que vous faites semblant de croire que nous sommes contre les peuples européens. Je crois que vous avez entendu parler quand même qu'il y a un islamisme radical et meurtrier en France. Je vous rappelle seulement cela. Alors, si pour vous, c'est vis-à-vis des peuples européens voisins, je crois qu'il faut que vous révisiez votre histoire, ou alors, je vous conseille d'écouter, de lire tout simplement, la petite partie du programme du Rassemblement National, et vous verrez que ce que vous nous avez dit, c'est vraiment, pardonnez-moi, des fantasmes.

Mais je vous laisse à vos analyses. Merci.

M. FREL. - Présidente. Juste un rectificatif. Pour être fonctionnaire, c'est la nationalité française ou européenne, sauf pour les emplois dits régaliens. C'était juste une rectification pour pas que l'on continue à dire n'importe quoi en permanence ici.

Mme BROUILLE. - Nous passons au vote sur cette délibération n°24.

M. COLOMBIER. - Je crois que c'est moins gros que ce que l'on vient d'entendre, mon cher collègue.

Mme BROUILLE. - Monsieur COLOMBIER, je vous ai laissé largement vous exprimer sur votre explication de vote. Passons donc au vote.

Y a-t-il des contre cette délibération ?

DINA, RN.

Des abstentions ?

Je vous remercie. Cette délibération est adoptée.

N° 24

Vote sur la « Poursuite de l'opération chèque « Solidarité Tourisme » pour favoriser le départ des familles les plus modestes en Nouvelle-Aquitaine et favoriser la consommation touristique de proximité »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Non Inscrit (2)**

▪ **CONTRE : Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOpte A LA MAJORITE

25 - CONTRAT-CADRE DE PARTENARIAT AVEC ATOUT FRANCE : RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE DESTINATIONS

*Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, 1^{ère} Vice-présidente
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

Mme DERVILLE. - Depuis 2015, la France a construit sa stratégie de promotion touristique autour de 22 contrats de destinations. La Nouvelle-Aquitaine est actuellement riche de 5 contrats de destinations : Bordeaux, Biarritz, Les Pyrénées, la Vallée de la Dordogne et la Côte Atlantique. Le financement de ces contrats de destinations était assuré par les engagements des Collectifs locaux créés autour de ces contrats de destinations, par l'État à hauteur de 75 000 € sur trois ans via le Ministère des Finances, le Comité Régional du Tourisme fait également partie des principaux cofinanceurs, à raison de 20 000 € par an et par contrat.

Ce que nous vous proposons dans ce contrat-cadre, c'est de renouveler le principe de ces contrats de destinations auxquels s'ajouteraient deux nouveaux contrats de destinations : Cognac et Limoges. La Région continuerait à mobiliser le budget mais également l'ingénierie du Comité Régional du Tourisme. C'est écrit dans la délibération, Atout France accompagnerait ces contrats de destinations selon la typologie de contrat, à hauteur de 50 ou 100 000 € par an, sur la base d'un plan d'actions annuel qui devra avoir été validé préalablement. Les Collectifs qui souhaitent porter ces contrats de destination pourront se porter candidats à travers un appel à manifestation d'intérêt que le Comité Régional du Tourisme et la Région lanceront au début de la prochaine mandature régionale et départementale, puisque dans les Collectifs qui portent les contrats de destinations, les Collectivités départementales sont parties prenantes, et donc, il nous a semblé plus prudent et préférable d'attendre la nouvelle mandature départementale pour lancer l'appel à manifestation d'intérêt.

Vous le savez, chers collègues, le contexte est particulièrement difficile pour les acteurs et pour les territoires touristiques. Ces contrats de destinations revêtent donc un intérêt indéniable pour la relance de l'activité en cours pour les mois prochains, notamment parce qu'ils permettent une coordination de la promotion et de la communication touristique, mais - et c'est la nouveauté de ces contrats de destinations - ils intègrent pour la nouvelle génération de contrats de destinations, un enjeu de transition vers le tourisme durable qui constituera vraiment le fil rouge de cette nouvelle contractualisation, ce qui n'était pas le cas des précédents contrats de destinations qui étaient axés quasiment à 100 % sur la promotion à l'International. Là, on vous propose des contrats-cadre qui auront pour objet

d'élargir le partenariat à l'observation, à la veille mais aussi à l'accompagnement à l'ingénierie et également à la promotion, non seulement internationale, mais aussi nationale, puisque nous l'avons vu, et je les en remercie d'ailleurs, le Comité Régional du Tourisme a dû modifier sa stratégie de promotion pour l'orienter davantage vers une promotion à destination des clientèles plus locales, ou en tout cas moins lointaines que les clientèles internationales.

Voilà, le contexte de ce contrat-cadre.

Mme FONTALIRAN. - Sur ce dispositif, reprendre les contrats de destinations, c'est évidemment une bonne idée. On en a débattu en Dordogne, puisque la Vallée de la Dordogne fait partie des destinations dont vous avez parlé et a fait l'objet d'un contrat depuis 2015, je crois. Et c'est Epi d'Or, qui en était le chef de file.

Néanmoins, je voudrais quand même partager avec vous un constat d'échecs sur cette belle idée. Au départ, il y avait un double objectif : renforcer la notoriété internationale de la destination de la Vallée de la Dordogne et accompagner les acteurs du tourisme à penser l'organisation touristique de façon adaptée aux pratiques des visiteurs et par la mutualisation des moyens et des compétences. Les actions de promotion qui ont été réalisées dans le cadre de ce projet, se sont appuyées sur des outils en anglais, mutualisés, une page Facebook, un compte Instagram et un site internet.

Cela a quand même été un échec à la fois dans la conception mais aussi dans le portage. Echec dans la conception parce que partant d'un concept, bien sûr séduisant, mais pas réaliste, il n'y a pas de continuité routière, ni ferroviaire, ni cyclable, sur l'ensemble de ce territoire. Echec dans la mise en œuvre, parce que l'insistance de Germinal PEIRO à vouloir absolument faire porter cela par l'Etablissement public Epi d'Or, qu'il préside, a privé le projet d'un maillage fin avec les Offices du tourisme. Je vous cite juste l'exemple d'une destination que je connais bien. Pardon de ramener à celle de la Vallée de la Dordogne, mais c'est une appellation que je connais.

Dans l'avenir, il faudrait, à mon sens, être vigilant à revoir le concept essentiellement international puisque nous sommes surtout - l'an passé l'a montré et cela va continuer - une destination, la première de France, et associer le plus finement possible les acteurs locaux. Ce dernier point est absolument clé, surtout si vous ne voulez pas que cela se résume à nouveau à une page Facebook et un compte Instagram.

Néanmoins, nous voterons cette délibération. Je vous remercie.

M. CHARBONNEAU. - Madame la Présidente. J'ai beaucoup diminué cette petite intervention, car nous relevons une contradiction majeure dans cette délibération, par rapport à la philosophie néo-terrienne de la Majorité, à travers ces cinq contrats de destinations en

Nouvelle-Aquitaine, vous souhaitez cibler le marché du tourisme international, nous aussi, qu'il soit européen, nord-américain ou asiatique.

C'est un étonnant paradoxe de vanter un tourisme durable et décarboné, surtout pour flatter vos alliés écologistes, tout en défendant un tourisme international par l'avion qui induit forcément des mobilités non durables. Ce paradoxe devient même une contradiction savoureuse par rapport aux objectifs de Néo Terra. Vous allez ainsi favoriser l'utilisation du transport international qui sera particulièrement polluant, si l'on en croit votre propre feuille de route et les discours des écologistes. Je vous renvoie également à la délibération précédente n°21 sur le développement de mobilités durables et décarbonées à La Rochelle, qui entre en contradiction directe avec celle que nous traitons.

Comment peut-on prôner des mobilités décarbonées, tout en souhaitant le développement du tourisme international ? Est-ce que vous prendriez la mesure pour interdire les entrées de paquebots et de croisières dans le Port de la Pallice, avec ses milliers de passagers qui viennent faire le plein de pinot, de cognac, de nos vins si fameux, d'angélique de Niort, etc. Vous êtes décidément des adeptes du « en même temps » très macroniste, tout en demeurant punitif.

Nous sommes, bien entendu, pleinement favorables à ce tourisme international qui favorise le rayonnement mondial de notre région, et d'une manière plus globale, à tout soutien de notre secteur touristique, véritable filière d'excellence.

J'ai supprimé un certain nombre de passages de mon intervention, pour conclure et vous demander, si c'est possible d'être le ou la porte-parole, ou que les Présidents et Vice-Présidents de cette Région auprès du Gouvernement pour plaider la réouverture de nos restaurants, des hôtels et des magasins. Nous défendrons ce secteur touristique et le rayonnement de notre région à l'international. Et nous voterons en faveur de cette délibération.

Mme BROUILLE. - Merci Monsieur CHARBONNEAU. Je laisse donc la parole à Sandrine DERVILLE qui va vous apporter toutes les réponses.

Mme DERVILLE. - Rassurez-vous Monsieur CHARBONNEAU, nous n'avons pas attendu pour mobiliser et solliciter le Gouvernement aux côtés des représentants de filières touristiques, pour demander la réouverture des établissements, mais dans le respect des contraintes sanitaires. Le Président ROUSSET est particulièrement actif sur ce plan-là.

Simplement par rapport au constat sur les précédents contrats de destinations, effectivement le résultat est inégal en fonction des contrats de destinations. C'est une réalité. Tout dépend de la dynamique locale et de la façon dont elle a été mise en œuvre, ou pas. Force est de constater, et je pense que les acteurs locaux sont les premiers à la dire

également, que le contrat de destinations Vallée de la Dordogne a été un peu plus compliqué à mettre en œuvre et à faire vivre que les autres. C'est bien pour cela que l'on propose, après que vous ayez, je l'espère, valider le principe de ce contrat-cadre, de lancer un appel à manifestation d'intérêt pour vraiment trouver des Collectifs locaux qui sont en capacité d'animer ces contrats de destinations, étant entendu que la nouveauté qui n'aura pas échappé aux acteurs locaux, candidats à cette animation, c'est qu'autant par le passé, c'était presque mécanique. Tous les ans, les financements de l'État tombaient de façon quasiment automatique, y compris pour des réalisations qui peuvent ne pas sembler à la hauteur des ambitions.

En revanche, dans la nouvelle génération de contrats de destinations, les financements d'Atout France seront soumis à la validation préalable d'un plan d'actions annuel détaillé, et bien évidemment le montant des financements d'Atout France et des divers financements sera conditionné à la qualité de ce plan d'actions. Il n'y aura financement que s'il y aura dynamisme des acteurs locaux. J'espère effectivement que les contrats de destinations passés sauront tirer les conclusions de ce qui s'est passé sur ces cinq dernières années. En tout cas, il y a une volonté de notre part et de la part de la Région Occitanie qui est concernée par le contrat de destinations Vallée de la Dordogne, de partir sur une nouvelle dynamique sur ce contrat de destinations qui effectivement a connu quelques difficultés.

Mme BROUILLE. - Merci. Y a-t-il des contre ?

Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

N° 25

Vote sur le «Contrat-cadre de partenariat avec Atout France : renouvellement des contrats de destinations»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, Non Inscrit (2)**

ADOPTE A L'UNANIMITE

26 - PROJETS TOURISTIQUES STRUCTURANTS EN PYRENEES ATLANTIQUES

*Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, 1^{ère} Vice-présidente
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

M. TRIFILETTI. - Simplement, par rapport à cette délibération, y aurait-il la possibilité de la dégroupier puisque l'on a affaire à la fois à une SEM par rapport à la Compagnie des Pyrénées, et puis au Petit train de la Rhune. Ce sont donc deux dossiers qui sont quand même très différents. Je souhaite vous demander, et demander évidemment à votre Assemblée, s'il y a la possibilité de dégroupier cette délibération n° 26, s'il vous plaît.

Mme BROUILLE. - C'est accepté pour le dégroupement.

M. TRIFILETTI. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Mme DERVILLE. - Merci Madame la Présidente. Donc, je vais présenter les projets de façon groupée, et ensuite j'ai bien compris que l'on les voterait de façon dégroupée.

Vous le savez le tourisme est la première ressource économique dans les vallées pyrénéennes où il représente un emploi salarié sur six. L'été 2020, donc l'été que nous venons de passer, la montagne pyrénéenne a connu un niveau de fréquentation qualifié d'exceptionnel par les acteurs touristiques. Un autre chiffre, sur ces vacances d'hiver, qui pouvaient nous laisser craindre le pire pour nos stations dans la mesure où les remontées mécaniques étaient fermées, le taux de remplissage que nous avons connu sur les vacances de février est plutôt inespéré dans nos stations, puisque les hébergements ont atteint des taux de remplissage de 60 %. Pour vous donner un critère de comparaison, sur le reste de la région, les hébergements qui n'étaient pas en station de montagne, on était plutôt aux alentours de 30 ou 35 %. Oui, la montagne attire et la montagne, hors activité ski, attire également.

Nos stations de montagne doivent donc faire face à des besoins importants en matière de requalification, de diversification des activités hiver et été. Elles doivent également mettre en place de nouveaux modèles économiquement et écologiquement plus vertueux. La crise actuelle et les chiffres de fréquentation cet été et cet hiver le montrent, offrent des opportunités nouvelles pour le développement du massif des Pyrénées qui devra s'adapter au changement climatique ; les impacts du changement climatique sont cinq fois supérieurs en montagne qu'ils ne le sont sur les autres territoires.

Il leur faudra améliorer l'accueil des visiteurs, assurer une gestion des flux qui soit cohérente et qui permette d'éviter toute sur-fréquentation, conforter les équipements existants mais également engager des investissements nécessaires au développement des

activités estivales. Des outils existent ou sont en train de se mettre en place sur le Massif des Pyrénées. Je pense en particulier au Commissariat de Massifs, à l'Agence des Pyrénées, à la Compagnie des Pyrénées dont nous parlons dans cette délibération. L'enjeu maintenant est de pleinement les mobiliser pour accompagner ces transitions.

Nous vous proposons dans cette délibération d'accompagner deux projets structurants pour la montagne dans les Pyrénées Atlantiques. En premier point, il s'agit que la Nouvelle-Aquitaine entre au capital de la SEM Compagnie des Pyrénées. Cette SEM Compagnie des Pyrénées a pour but de faire évoluer la SEM N'Py, que vous connaissez probablement, en tout cas pour ceux d'entre vous qui fréquentent le massif pyrénéen. Cette SEM N'Py était par le passé et est toujours aujourd'hui plutôt centrée sur la commercialisation. L'objectif est de faire évoluer cette SEM pour en faire vraiment un outil au service du repositionnement des stations pyrénéennes sur des activités quatre saisons.

Voilà pourquoi, la Banque des territoires, mais également les Collectivités régionales, la Région Occitanie et notre Région Nouvelle-Aquitaine ainsi que l'ensemble des départements du Massif des Pyrénées sont sollicités pour rentrer au capital de cette SEM qui va désormais s'appeler Compagnie des Pyrénées. Les autres Collectivités ont manifesté leur accord pour rentrer au capital.

Nous vous proposons une entrée de la Région Nouvelle-Aquitaine à hauteur de 400 000 €, c'est-à-dire 8,68 %. Le département des Pyrénées Atlantiques est déjà actionnaire de la SEM, et avec le département des Pyrénées Atlantiques, le bloc néo-aquitain représentera 15,25 % de cette société. Mais nous avons également, et c'est détaillé dans la convention qui est annexée à la délibération, obtenu un droit de veto pour les décisions qui concernent le territoire de la Nouvelle-Aquitaine. C'est écrit dans l'article 6 de la convention.

En deuxième projet, nous vous proposons de soutenir le projet d'investissement du Petit train de la Rhune. Je pense que beaucoup d'entre vous connaissent le Massif de la Rhune. C'est un site touristique majeur qui accueille chaque année plus de 350 000 passagers uniquement via le Petit train, auquel il convient d'ajouter à peu près 300 à 500 000 randonneurs. C'est absolument compliqué de quantifier les randonneurs, mais rien que les 350 000 passagers du Petit train en font le site le plus visité des Pyrénées Atlantiques, mais c'est également un site naturel remarquable à la fois pour son paysage, pour son point de vue, et pour son patrimoine naturel, historique et environnemental.

Le Petit train, qui permet l'accès au sommet, en tout cas pour les moins courageux qui ne le font pas par le mode de la randonnée, est un des quatre trains à crémaillère de France. Il est la propriété du département des Pyrénées Atlantique, mais après une centaine

d'années de service, de lourds investissements s'avèrent nécessaires avec notamment le renouvellement total de la voie et du matériel roulant. C'est un projet que le département des Pyrénées Atlantiques porte pour un montant global d'investissement de 20 M€.

Nous vous proposons que la Région Nouvelle-Aquitaine les accompagne à hauteur de 4 M€ sur cette modernisation de la voirie. A noter, et j'en termine, Madame la Présidente, que cette modernisation du Petit train de la Rhune n'est que la première étape du projet de réaménagement beaucoup plus global qui est en cours sur le Massif de la Rhune, et qui visera à réguler les flux, à améliorer les accès, mais également à gérer la fréquentation et la protection de se milieu naturel. Nos successeurs dans cet hémicycle auront, je pense, le bonheur d'accompagner un projet beaucoup plus global avec un volet de gestion de l'accès au Col de Saint-Ignace qui est la porte d'entrée du massif, qui est géré plutôt par le Syndicat des mobilités du Pays basque, des aménagements à prévoir au niveau du col mais également au niveau du sommet pour vraiment réguler les flux, faire comprendre aux touristes qu'ils sont sur un site naturel particulièrement fragile. Ceci est en maîtrise d'ouvrage du département et du Gouvernement de Navarre puisque vous n'ignorez pas, chers collègues, que le Massif de la Rhune à cette particularité d'être un massif transfrontalier, et également tout un enjeu d'aménagement et de protection du massif sur lequel l'agglomération Pays basque est particulièrement impliquée. Donc, dans les années qui viennent je ne doute pas que l'on reparlera de la Rhune dans cet hémicycle, mais le préalable, le prérequis, c'est de moderniser le Petit train.

Voilà, pourquoi, nous vous proposons d'accompagner le département sur ce projet. Voilà, Madame la Présidente.

M. D'AMECOURT. - A propos du train de la Rhune, on voit dans le Comité de pilotage que le Gouvernement de la Navarre est présent, et vous l'avez rappelé, c'est un massif transfrontalier. Quand on est en haut de la Rhune, on est en Navarre. Et l'on ne retrouve pas la Navarre dans le plan de financement ? Or, c'est le moyen d'accéder à la Rhune. Voilà, c'était notre question.

M. TRIFILETTI. - Concernant la Rhune, puisque l'on en était là, nous trouvons cohérent que le Conseil Régional accompagne le Département des Pyrénées-Atlantiques sur cette opération d'investissement qui est quand même lourde puisque les chiffres ont été cités. On est à plus de 20 M€ avec une participation très importante aussi de la Région.

Nous aurions conseillé, finalement, que le projet intègre la question de numerus clausus touristique. D'ailleurs Sandrine DERVILLE l'a rappelé à l'instant. C'est un endroit qui est particulièrement fréquenté. Nous aurions également souhaité une articulation autour d'une

approche globale dans la requalification, et il faudra être particulièrement vigilant sur ce point-là, notamment sur l'articulation, parking mobilités.

Mais nous voterons favorablement cette délibération.

Je vais être un peu plus long sur le deuxième volet de la SEM, parce que si vraiment on veut comprendre ce qui est en jeu, je crois qu'il faut entrer véritablement dans le dossier. C'est une participation non négligeable, puisque l'on a 400 000 € de la Région, et cela interroge à plus d'un titre.

La première interrogation est par rapport au modèle touristique que l'on veut véhiculer, y compris quant aux valeurs de la montagne. Cette délibération évoque les Codes de la montagne puis évoque très vite l'importance de positionner les Pyrénées sur l'échiquier européen. Et là, très clairement, on voit un hiatus. Ce dernier objectif, finalement, ancre un tourisme de masse à longue distance qui est incompatible justement avec les vrais Codes de la Montagne, surtout dans le cadre du dérèglement climatique qui a été évoqué. Donc, quid de nos engagements néo-terriens visant l'atténuation des gaz à effet de serre. Et quid, de l'adaptation d'un massif particulièrement impacté par le dérèglement climatique. Malheureusement, Néo Terra, ni l'OPCC d'ailleurs ne sont convoqués dans cette délibération.

L'objet réel du projet arrive seulement en page 2 du protocole, page 12, si on lit bien dans notre délibération. Et on nous le dit, il s'agit d'une feuille de route de commercialisation, donc les précédents de la Compagnie des Alpes, et c'est là que l'on va pouvoir, peut-être, donner des détails, parce que c'est dans les détails que l'on comprend souvent. C'est un modèle qui convoque très clairement le modèle existant de la Compagnie des Alpes. Et effectivement, cela a de quoi inquiéter, car le pendant pyrénéen de la Compagnie des Alpes dépend lui aussi de la Caisse des Dépôts et de Consignations et nous craignons que la SEM soit progressivement privatisée, d'ailleurs, comme le fut la Compagnie des Alpes, une fois balafrés les paysages des Alpes du Nord notamment avec les stations de ski de troisième génération, et puis tous les investissements douteux qui ont eu lieu, hors Europe par la Compagnie des Alpes y compris en Chine.

Donc, ce tourisme mondialisé, finalement déterritorialisé, productiviste est très loin de ce qui nous apparaît les Codes de la montagne. Vous dire simplement, Sandrine DERVILLE l'évoquait, le taux de remplissage de Gourette, c'est 60 % aux dernières vacances. On est à 20 % par exemple pour la station des Ménuires dans les Alpes du Nord. Donc là, on a deux modèles très clairement qui s'affrontent.

Deuxième interrogation sur le montage financier, le droit de véto et la gouvernance. Sur le montage financier de cette SEM, on a une gouvernance publique/privée. Je ne reviens

pas sur les clauses, puisque Sandrine DERVILLE les a déclinées, notamment sur le 8,68 % du capital. Et puis, si on le cumule avec le département 64, on arrive à 15,25 %. Mais la réalité, chers collègues, c'est que c'est la Caisse des Dépôts et l'Occitanie qui auront la main puisqu'ils disposeront de 50,1 % du total de cette SEM. Et c'est bien là aussi où est le problème.

Alors, on se dit qu'il y a un droit de véto. On a attendu un peu parce que la délibération est tombée très tard, et l'on est allé voir ce fameux article 6 du protocole. Et souvent, le Diable se cachant dans les détails, on retrouve la chose suivante, et vous allez voir qu'il y a un mot-clé qu'il faut comprendre. On nous dit : « Un droit de véto est consenti conjointement à la Région Nouvelle-Aquitaine et au Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques ». Cela implique de fait qu'il faut que la gouvernance et que les orientations politiques, à la fois, du département 64 et de la Région soient toujours en phase, sinon ce droit de véto a tendance effectivement à ne plus être opératoire.

Une limite aussi, une question surtout par rapport à la gouvernance. On nous parle d'un Groupe territorial composé des actionnaires. La question arrive. Seront-ils techniciens ou élus ? Quelle représentation finalement démocratique réelle dans cette Instance ?

Et puis la fameuse coquille de la page 2 de la deuxième version de la délibération 26, la version 2. C'est un peu le résumé de notre malaise, car on nous dit la chose suivante : « La Compagnie des Pyrénées » risque de ne jamais être « la Compagnie des Pyrénéens », puisqu'il y a une belle faute par rapport à Pyrénées/Pyrénéens. Et révéler surtout la coquille vide d'un développement d'abord exogène, malheureusement, au massif.

Une vraie Compagnie des Pyrénées pour les Pyrénéens pourrait être, outre ce tourisme soutenable toutes saisons, promouvoir les produits locaux de montagne en circuit court, vivre au pays et protéger l'agro-silvo pastoralisme qui maintient la qualité des paysages, développer les solutions de mobilités durables, questionner les activités outdoor qui doivent rester dans la liste des possibles, mais ne pas aboutir au seul consumérisme touristique en visant aussi à une reconnexion avec la nature, construire un nouveau modèle touristique santé, biodiversité à la montagne, et puis surtout...

Mme BROUILLE. - Merci de passer à la conclusion.

M. TRIFILETTI. - Je passe à la conclusion Madame la Président. Et puis surtout imaginer les reconversions pour les emplois de demain dans la montagne impactés par rapport au dérèglement climatique.

Un exemple, pour conclure, de reconversion. Des emplois de ski autour du plein air qui sont transposables, évidemment, c'est autour de l'outdoor, et d'autres métiers. Je pense aux métiers de mécano, par exemple, où l'on peut passer tout à fait, demain, avec un horizon

pourquoi pas tracé à 2040 lorsque la neige au-dessus de 1 500m d'altitude sera faible, imaginez ce métier de mécano qui puisse avoir une réalité dans le développement touristique notamment de l'outdoor.

Je finirai, c'est ma dernière phrase, Madame la Présidente, la montagne pyrénéenne est à ménager, à partager, à préserver, pas à vendre. Néanmoins, cela peut être l'opportunité fait que...

Mme BROUILLE. - Cela fait deux phrases. Je veux bien être gentille, mais...

M. TRIFILETTI. - Donc, j'arrête là, Madame la Présidente, nous irons sur une abstention.

Mme BROUILLE. - D'accord. Merci Stéphane TRIFILETTI. En réponse, Sandrine DERVILLE.

Mme DERVILLE. - Pour répondre à Monsieur D'AMECOURT, la Navarre sera dans le plan de financement pour les aménagements qui seront prévus sur son territoire, donc effectivement ceux que j'évoquais, les aménagements à venir au sommet.

Je rejoins Stéphane TRIFILETTI sur l'approche globale qui sera indispensable sur cet aménagement du Massif de la Rhune, c'est d'ailleurs la raison d'être du Comité de pilotage qui est mis en place, je crois, depuis 2019 - cela commence donc à dater - qui se donne le temps. Les acteurs locaux souhaitent se donner le temps d'élaborer un projet qui tienne la route et qui soit à la hauteur des enjeux. Je pense que c'est tout à leur honneur. Cela a permis notamment à la toute jeune Communauté d'agglomération Pays basque, à l'époque, d'entrer dans le projet et d'en être partie prenante.

Concernant la Compagnie des Pyrénées, je tiens à rappeler quand même que la partie commercialisation est une des branches de la Compagnie des Pyrénées, la filiale dite «N'Py Résa». Mais comme le rappelle l'article 1^{er}, il y a différents objectifs à la Compagnie des Pyrénées, notamment celui d'accompagner la diversification des activités touristiques sur les espaces de montagne et le développement d'activités quatre saisons est bel et bien dans l'ADN de cette Compagnie des Pyrénées, ce qui la distingue de la Compagnie des Alpes qui a travaillé pour partie à l'élaboration de certaines études.

Concernant le droit de véto, oui évidemment, c'est un droit de véto commun avec le département des Pyrénées Atlantiques qui est propriétaire des deux stations de ski des Pyrénées Atlantiques, donc cela nous semble assez normal que nous ayons ce droit de véto avec eux, et que ce soit eux qui soient quand même partie prenante, étant entendu que bien évidemment, s'il advenait qu'il y ait un projet qui nécessite des accompagnements de la Région et qui ne corresponde pas à notre feuille de route Néo Terra, la Région fait ce qu'elle

veut de son argent et la Région ne subventionnerait pas ces projets. Mais effectivement le droit de veto est commun.

Concernant la proportion, effectivement, nous représentons 15 à 20 % du Massif des Pyrénées, en tout cas, de la Compagnie des Pyrénées. Nous ne pourrions pas nous retrouver dilués d'ailleurs s'il venait à entrer d'autres actionnaires, mais cela correspond aussi à la réalité du Massif des Pyrénées. Les Pyrénées Atlantiques, c'est à peu près 20 % du Massif des Pyrénées. Je pense que cette répartition est plutôt équitable, et c'est vraiment un outil que nous voulons au service du développement économique de nos stations.

Voilà, Madame la Présidente, quelques éléments de réponse.

Mme BROUILLE. - Merci. J'ai bien noté l'abstention pour l'entrée de la Région au capital de la SEM du Groupe EELV.

Y a-t-il d'autres abstentions ?

Des contre ?

Donc, adopté à la majorité. Je vous remercie.

Et concernant le projet du Petit train de la Rhune, sur le projet d'investissement.

Y a-t-il des contre ?

Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

N° 26

Vote sur le «Projets touristiques structurants en Pyrénées Atlantiques»

Entrée de la Région Nouvelle-Aquitaine au capital de la Société d'Economie Mixte Compagnie des Pyrénées

Pour : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche , Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, Non Inscrit (2)

Abstention : Ecologiste et Citoyen-EELV

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Soutien au projet d'investissement du train de La Rhune

Pour : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche , Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, Non Inscrit (2)

ADOpte A L'UNANIMITE

27 - CONTRAT DE PARTENARIAT ENTRE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET L'ENTREPRISE EURENCO (24)

*Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, 1^{ère} Vice-présidente
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

Mme BROUILLE. - Délibération n°27, contrat de partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et l'entreprise Eurenco, dans le 24. Bernard UTHURRY.

M. UTHURRY. - Vous avez lu qu'Eurenco fabrique et fournit des matériaux énergétiques de pointe. Vous avez également noté que cette entreprise est leader européen voire mondial dans la fabrication des poudres et des objets comestibles, leader mondial également dans la production de procétane qui est un additif pour carburant diesel.

Vous avez lu également qu'Eurenco possède deux sites en Nouvelle-Aquitaine, un à Bergerac et un à Angoulême. C'est au titre du développement économique mais au titre de l'aménagement du territoire que cette délibération est prise. Le site d'Angoulême ne développe plus d'activité concernant la production initiale et historique de l'entreprise. Elle abrite seulement une entreprise qui est en charge de la dépollution du site. Quant au site de Bergerac, qui existe depuis 1915, je crois, et qui a connu jusqu'à 25 000 salariés, il y a longtemps mais Christophe CATHUS ne s'en souvient pas, mais Christophe CATHUS a vu cette entreprise avec plusieurs milliers de salariés.

Aujourd'hui, 290 salariés qui sont répartis entre quatre sociétés majeures - on va dire cela ainsi - et la présence d'autres sociétés qui sont locataires du site. Je vous rappelle que Bergerac est un des territoires CADET historiques de l'ancienne Aquitaine et de la Nouvelle-Aquitaine. Catherine VEYSSY qui a porté ce dispositif sur les fonds baptismaux pourrait dire mieux que moi que le CADET permet de mettre en convergence tous les dispositifs, toutes les structures qui permettent à un territoire vulnérable ou possiblement vulnérable de mieux s'en sortir.

Eurenco souhaite aujourd'hui conduire des projets de développement, de modernisation, d'innovation, en termes également d'innovation environnementale au bénéfice de l'emploi sur le territoire. Le contrat que nous souhaitons passer avec Eurenco permettra de définir des objectifs pluriannuels en matière de développement économique et d'aménagement du territoire - je le répète - de formations aussi. C'est un des axes essentiels du CADET et dans le domaine des défis majeurs qui s'imposent à nous dans le domaine de la transition énergétique notamment, de la transition numérique en ce début de siècle.

Je vous invite donc à approuver les termes de la convention de partenariat avec la Société Eurengo et autoriser le Président à la signer.

M. FREL. - Madame la Présidente de séance, chers collègues. Cette délibération est une déclaration d'intention. Ce n'est pas un contrat et nous connaissons Eurengo. Nous y sommes attachés, c'est une entreprise importante du Bergeracois, et nous souhaitons vraiment la soutenir. C'est une importante entreprise de l'armement dont le site de Bergerac est spécialisé sur la production de poudre et explosifs. La seule entreprise d'Eurengo emploie 164 personnes sur un total un peu plus important quant aux différentes filières notamment dans le secteur civil. Mais c'est aussi une entreprise qui connaît des turbulences depuis plusieurs années, alors même qu'elle exerce son activité dans un secteur en expansion.

Cette baisse d'activité est renforcée par des phénomènes géopolitiques récurrents, et notamment actuellement, par la suspension des livraisons d'armes à la Turquie d'Erdogan ou à l'Arabie Saoudite. On connaît les exactions de ces deux pays, les atteintes récurrentes aux Droits de l'Homme. On sait combien les Yéménites souffrent et meurent sous les bombes de l'Arabie Saoudite d'un côté, de celles de l'Iran de l'autre. A chaque problème géopolitique, à chaque baisse d'activité, à chaque fois la variable d'ajustement ce sont les salariés de cette société, en premier lieu, les intérimaires.

Cette entreprise a commencé sa diversification vers des activités civiles - je le rappelais - mais son activité principale pose problème de façon récurrente. Elle pose problème pour des raisons humanistes par son intervention sur le marché de l'armement, et l'exportation vers des pays aussi peu respectueux des droits humains. Mais, elle pose aussi problème sur la fiabilité de son modèle économique. Notre Région est déjà intervenue plusieurs fois durant ce mandat pour aider cette entreprise bergeracoise ou une de ses filiales, comme Manuco, et bien d'autres. Elle est intervenue notamment à hauteur de 200 000 €, fin 2016, pour l'aider à développer une nouvelle ligne de production, mais l'entreprise est actuellement en sous activité, démontrant ainsi que la pérennité économique sur son activité principale n'est plus viable et que les engagements d'emplois pris alors dans l'entreprise ne sont plus qu'un souvenir lointain, et un objectif non atteint.

Cette délibération est un trompe-l'œil. Nous cherchons vainement les engagements clairs de l'entreprise ou de la Région dans les documents qui nous ont été transmis. Mise à part la présence d'un peu d'ingénierie de notre part, sans que celle-ci soit évaluée, nous ne trouvons pas grand-chose. Nous avons apparemment une belle opportunité de diversification pour Eurengo qui est présentée, avec notamment le transfert depuis Angoulême de l'Unité de traitement thermique qui pourrait sûrement permettre de commencer enfin la dépollution

de ce site qui a été complètement pourri par un siècle d'exploitation industrielle de poudres et explosifs. Pour vous dire, nous avons encore une balacière avec plusieurs milliers de tonnes de munitions de la guerre de 14 à l'intérieur. A moins d'un kilomètre, il y a une école.

Mais que dire du respect de cette entreprise à l'égard de ses salariés qui ont appris ce transfert par la presse et le déménagement de cet équipement est dénoncé, du coup, par la CGT d'Eurengo. On donne vraiment l'impression de déshabiller Paul pour habiller Jacques et de mettre Angoulême en concurrence avec Bergerac. Ce sont pourtant des salariés, des hommes et des femmes qui en sont impactés, et non pas le seul déplacement d'un méga four.

Des annonces aussi trop peu précises, malheureusement, en matière de sobriété énergétique ou de développement d'énergie renouvelable sur le site. Nous regrettons aussi de ne pas voir figurer dans ce catalogue d'intentions le projet d'inertage des déchets d'amiante, un temps envisagé. Les femmes et les hommes, qui travaillent dans cette entreprise, méritent mieux, et nous demandons que soit vraiment travaillé un projet industriel de diversification et d'investir massivement dans ce qui serait un horizon durable. Pour nous, un vrai soutien serait d'investir massivement dans la diversification civile de l'activité de cette entreprise afin d'assurer sa pérennité, la poursuite et le soutien de l'activité principale de cette entreprise mobiliseraient des crédits qui seraient nécessaires, mais c'est une solution malheureusement sans avenir, et qui ressemble trop à un pansement sur une jambe de bois.

Comme d'habitude, malheureusement, ce seront les salariés qui risquent un jour ou l'autre d'en faire les frais à travers des plans sociaux ou le non-renouvellement des contrats, des CDD, comme c'est malheureusement, le cas actuellement.

C'est pourquoi, nous voterons contre cette délibération, car cette société mérite un horizon fait de vraies solutions afin de pérenniser son activité. Elle mérite autre chose qu'un catalogue d'intentions, mais aussi pour les raisons évoquées auparavant et que vous connaissez bien maintenant.

M. PUYJALON. - Sur cette partie, il y a deux aspects. La première, je vois qu'il y a des fonds alloués concernant la chaudière vapeur. Évidemment, je ne vois pas si c'est une chaudière vapeur au fioul lourd ou au gaz, mais nous savons la pertinence de mettre à neuf des machines telles que celles-là car elles sont énormément énergivores.

Deuxièmement, je vois un circuit vapeur aussi, à remettre et à éviter les fuites, enfin, je veux dire, c'est le b.a.-ba. Hormis les faits des calorifugeages et des vannes qui sont nécessaires mais c'est un entretien habituel qui devrait être fait par l'entreprise, mais il est bon de le faire. Les coûts sont colossaux.

Le second dossier, celui du photovoltaïque en fabrication d'hydrogène, évidemment ce serait un projet purement de l'industriel avec pas trop de parts « d'argent public ». Je poserai peut-être moins de questions. Il est vrai que sur ce coup-là, la transformation de l'énergie du solaire vers de l'hydrogène a évidemment un coût assez important. S'il est décidé avec les Collectivités locales dans des finalités de transport, il y a probablement qu'il y aura un coût d'absorbé. Mais à ce jour, cette énergie en transformation est extrêmement coûteuse. J'aurais presque préféré une autoconsommation sur les panneaux photovoltaïques pour alimenter l'entreprise qu'une transformation en hydrogène à des fins commerciales, coûteuses.

M. AUDI. - En Périgord, on dit souvent que le ciel est trop haut, que le parquet est trop bas et que la bonne hauteur, c'est la table. Et sur la table aujourd'hui, cette délibération 27 nous propose un contrat néo-aquitain de développement de l'emploi sur le territoire, un CADET, afin d'accompagner la mutation économique de ce site historique.

Le fabricant d'explosifs Eurengo, dont le siège est à Sorgues dans le Vaucluse, appartient au Groupe GIAT Industries détenu à 100 % par l'État. Eurengo a notamment, et cela a été dit par Bernard UTHURRY et par Lionel FREL, en Nouvelle-Aquitaine une implantation à Bergerac sur le site de ce que les Périgourains appellent la Poudrerie, un site industriel dont la superficie égale presque celle de l'usine Peugeot à Sochaux. En effet, à Bergerac, on n'investit pas que dans les légumeries, puisque ce site emblématique de la poudrerie a compté jusqu'à 25 000 salariés entre les deux guerres.

Aujourd'hui, Eurengo, c'est 290 salariés sur le site, répartis en cinq sociétés différentes. Ce contrat de partenariat est d'un montant prévisionnel de 20 M€ pour la période 2021-2024 et porte - cela a été dit par Bernard UTHURRY - sur trois domaines.

Avant de voter favorablement cette délibération, je précise que je ne retrouve pas dans les 32 pages du projet de convention, le détail des 40 créations d'emplois évoquées dans le projet de délibération, puisque le projet de convention paraît moins ambitieux entre 15 et 30 créations pour 20 M€.

Enfin, avant de voter favorablement cette délibération, permettez-moi de m'interroger sur la finalité réelle d'une aide régionale apportée à une société détenue à 100 % par l'État.

Je vous remercie.

M. CATHUS. - Madame la Présidente, chers collègues. Cela a été dit, le site Eurengo, site emblématique du Bergeracois et de la Dordogne. C'est vrai qu'il fut passé une époque, il y avait plus de salariés dans cette entreprise que d'habitants de Bergerac, et notamment à l'issue de la première guerre mondiale.

Ce site effectivement a eu une histoire avec des hauts et des bas. Cela a été rappelé tout à l'heure, mais la Région a toujours été présente aux côtés de ce site pour l'accompagner à son développement et surtout à sa diversification. C'est là, où l'on est attendu aujourd'hui, non seulement par la Direction de l'entreprise mais également par les salariés et les syndicats soucieux de la sauvegarde et de la pérennité de ce site.

Effectivement, c'est une convention de partenariat importante avec, vous avez pu le lire, même si c'est sous le sceau de la confidentialité, la convention et l'ensemble des mesures prévues. C'est vraiment un enjeu important pour le maintien de l'emploi industriel en Bergeracois. Je vous le redis, c'est attendu localement par l'entreprise, bien sûr, mais également par les salariés.

Ensuite, pour répondre sur cette diversification, il y a aussi ce beau projet d'inertage pour traiter l'amiante de façon différente. Ce projet est également accompagné - et je dis cela à mon collègue Lionel FREL - actuellement par la Région. Les promoteurs, les acteurs de ce projet ont rencontré le Président ROUSSET. C'est un process industriel totalement innovant pour désamianter les matières et être de ce point de vue efficace et permettre un désamiantage moins cher et à grande échelle. Ce projet est donc vraiment accompagné par la Région. Pour Eurenco, en tout cas, nous sommes attendus pour accompagner le développement et la diversification de l'activité de cette entreprise.

M. UTHURRY. - En complément d'information, je reviens sur, à la fois, les propos de Lionel FREL, Eddie et d'Antoine AUDI. Il s'agit, et j'ai pris la précaution de le dire au départ, de la signature d'une convention de partenariat qui engage les deux parties dans un projet carrément de reconversion d'un site qui occupe à Bergerac, pratiquement le huitième de la superficie de la ville de Bergerac. C'est vous dire la dimension de ce site, et la nécessité de se pencher à la fois sur sa reconversion qui ne peut passer que par de la diversification en termes de production.

Ce que je peux vous dire, c'est que le dialogue est permanent et que si nous avons en ce moment le devoir d'aller accompagner les territoires de notre Nouvelle-Aquitaine, conjuguant ainsi l'appréhension de l'immensité avec l'attention et la délicatesse que l'on doit porter à tous les territoires, c'est bien le moment. Alors, bien évidemment, Lionel, il faudra que nous soyons attentifs aux moyens de production. Tout cela, comme c'est le cas dans les territoires CADET, et c'est le cas à Bergerac, se fera d'une manière collaborative, y compris avec les représentants des salariés.

Et donc, je vous propose de voter cette délibération parce qu'il en va de l'avenir de ces deux territoires.

Mme BROUILLE. - Merci Bernard. Nous allons donc passer au vote.

Y a-t-il des contre ?

EELV.

Y a-t-il des abstentions ?

Adopté à la majorité. Je vous remercie.

N° 27

Vote sur le « Contrat de partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et l'entreprise EURENCO (24) »

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, Non Inscrit (2)**
- **CONTRE : Ecologiste et Citoyen-EELV**

ADOPTE A LA MAJORITE

28 - RENOUELEMENT DU CONTRAT DE PARTENARIAT ENTRE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET THALES

*Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, 1^{ère} Vice-présidente
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

Mme BROUILLE. - Délibération n°28, renouvellement du contrat de partenariat entre la Région et Thales.

M. UTHURRY. - J'invite Lionel FREL à prendre position pour les prises de parole après. Il s'agit du renouvellement d'une convention.

La formalisation de la collaboration que nous entretenons avec Thales et la Région date de 2014. Cette collaboration avait pour objectif - et je l'ai dit souvent dans ce type de délibération - de structurer la filière autour d'un des majors de l'aéronautique ou de l'électronique, en intégrant autour de l'industriel l'ensemble des acteurs de l'écosystème et notamment les PME, les ETI, les TPE, de la chaîne de sous-traitance pour qu'ils s'organisent mieux en termes de production mais aussi en termes de formation et notamment, en ce moment pour que les formations rendent les salariés susceptibles d'occuper les métiers de demain que nous ne connaissons pas forcément aujourd'hui.

Il s'agit d'unir également les fournisseurs et les partenaires du Groupe, tous les acteurs qui sont confrontés à des difficultés spécifiques de l'aéronautique maintenant dans une démarche qui est une démarche environnementale. Le Président a parlé tout à l'heure de l'avion vert. C'est comme l'hydrogène, ce n'est pas pour demain, mais ce n'est pas pour autant qu'il ne faut pas commencer aujourd'hui. La crise sanitaire et économique et sociale a mis en relief des risques que nous avons collectivement d'ailleurs et à l'unanimité anticipés lors de l'élaboration du Schéma Régional de Développement Economique et de l'Innovation, et qui prennent tout leur relief maintenant.

Le partenariat avec Thales, autour de Thales, avec l'ensemble des acteurs de la filière, élargi désormais à la Vienne (Châtelleraut) et à la Corrèze (Brive) où est installé Thales à Bordeaux, bien évidemment, permettra de cibler les nouveaux enjeux de la filière aéronautique et électronique. L'ambition de ce contrat consiste à renforcer l'accompagnement en faveur d'un écosystème mobilisé sur la transition environnementale et sur la relocalisation d'activités. Il s'agit effectivement ici de conforter l'ancrage régional de Thales au centre de l'activité aéronautique en cohérence avec le Plan Nouvelle-Aquitaine Rebond. Il s'agit aussi de réussir dans le cadre du Plan Maryse Bastié, l'amalgame entre la compétitivité nécessaire aux entreprises pour qu'elles puissent adresser les marchés lors de la reprise de ces marchés, dans le cadre d'une diversification, au bénéfice de l'emploi local ; compétitivité à laquelle on doit associer la part de résilience attendue et notamment attendue à ces périodes de pandémie.

Il n'y a pas d'impact financier. C'est donc un renouvellement, un élargissement de la convention de partenariat. L'intérêt relève des projets innovants qui, dès lors qu'ils ont été décelés, devront entrer dans le cadre de notre budget prévisionnel.

Je vous invite donc à approuver le contenu du contrat de partenariat entre la Nouvelle-Aquitaine et Thales, et à autoriser le Président à le signer. Voilà, ce que je pouvais vous dire entre 3mn16.

Mme BROUILLE. - Merci Bernard. Y a-t-il des interventions ?

M. PAGES. - Sans surprise, bien sûr, on ne votera pas cette délibération de partenariat avec le fer de lance de la filière aéronautique, spatiale et de défense, Thales.

Cette ambition affichée de créer un écosystème, parce que les écosystèmes sont très à la mode, qui soit à la fois innovant, pérenne et performant, ce qui effectivement est le moins que l'on puisse en attendre, même si ce n'est pas très original. Je ne sais pas comment on pourrait imaginer de proposer quelque chose qui est innovant, fugace et qui n'est pas performant.

Bien sûr, les écologistes sont très attentifs au poids des 4 000 salariés qui sont répartis sur notre région comme notre collègue nous l'a rappelé, et leurs sous-traitants, d'autant plus que depuis de nombreuses années, des associations régionales et des PME poussent le tissu industriel vers les filières aéronautiques. Cette politique est menée depuis fort longtemps en dépit de tous nos avertissements sur l'impasse qui est inéluctable de la filière. On doit avouer effectivement que l'on n'avait pas prévu la catastrophe de l'épidémie dont chacun connaît les origines, et qui est liée effectivement à la chute de la biodiversité et où notre rapport « fossé au vivant » n'avait pas prévu que cet effondrement viendrait si vite, mais il va durer.

On parle donc d'organiser la résilience, bien sûr la résilience toujours proclamée. Nous pensons que la meilleure façon de l'organiser ce n'est pas du tout de continuer dans les mêmes errements et sans mesurer les conséquences sociétales et que ce n'est pas prudent d'engager les entreprises à concevoir des composants pour l'armement et l'aéronautique civils et militaires. En effet, ce contrat prévoit qu'il y aura des Groupes de travail qui seront mis en place pour aider à financer des projets de Thales ou ses partenaires. Tout cela est décrit d'ailleurs pour ranimer un partenariat qui s'est éteint en mai 2018, il y a trois ans. Et tout cela est tellement vague, que l'on a du mal à se faire une idée de ce que cela va exactement recouvrir. On nous parle de formations redoutablement efficaces. Effectivement, c'est militaire mais je ne sais pas si les apprenants ont vraiment quelque chose à redouter. En ce qui nous concerne, ce qui nous fait simplement douter est le flou de cette délibération.

Si nous nous abstenons, c'est que l'on déplore une absence d'évaluation politique des projets. On ne peut se référer qu'à la précédente convention, et l'on peut prendre pour exemple l'animation du cluster de drones AITTOYX où je crois qu'il y avait un salarié de Thales qui était dévolu, et la mise en place de choses comme la mini drone city où nous nous sommes déjà positionnés, je crois, dans cette Assemblée sur notre refus à vivre dans des villes où des drones vont survoler et en même surveiller nos rues pour livrer des produits

fournis depuis les entrepôts de Cdiscount ou d'Amazon. Et tout cela pilotait par une constellation de satellites en orbite basse : je crois qu'il y a un vœu qui l'évoque.

Ce que nous voulons, ce que l'on désire, ce n'est pas du tout ce monde que l'on nous promet, mais un monde apaisé, un monde prospère, convivial. Ce ne sont pas, pour nous, les lobbies aéronautiques ou les complexes militaro-industriels qui doivent nous imposer un monde de drogue et de 5G.

Voilà, ce que l'on voulait vous dire. Nous croyons à la primauté des projets politiques sur cette marchandisation du monde et la capacité des Assemblées élues, comme la nôtre, à enclencher des mutations à long terme, pour peu que les Assemblées veuillent bien jouer leur vrai rôle. Vous l'avez donc compris, comme ce projet de partenariat ne nous semble pas être annoncé, ne pas être d'augure qui soit très favorable, nous allons donc nous abstenir, mes chers collègues.

M. UTHURRY. - Merci à Jean-Louis PAGES qui nous emmène un certain nombre de précautions qui vont intégrer la réflexion. Tout cela est l'objet de discussions permanentes. L'histoire que nous vivons avec la pandémie et ses conséquences, contribue à faire évoluer les logiciels et nos logiciels de penser aussi. Je rappelle à Jean-Louis qu'une évaluation des politiques publiques est actuellement en cours. Une évaluation de notre dispositif « usine du futur » est également en cours. C'est toujours un peu délicat de fonder une analyse statistique sur quelques dizaines voire quelques centaines de cas, mais en tous les cas, cela est fait d'une manière très scientifique.

Et puis, je dirai que rien n'est immuable dans les fabrications et que la diversification sera nécessairement au rendez-vous de ce type d'entreprise aussi, dans une approche environnementale qui sera sans doute plus marquée en tous les cas, que la crise a renforcée dans les consciences de chacun et de chacune.

Mme BROUILLE. - Merci Bernard.

Y a-t-il des contre ?

Des abstentions ? Groupe EELV.

Adopté à la majorité.

N° 28

Vote sur le «Renouvellement du contrat de partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et Thales»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, Non Inscrit (2)**

▪ **ABSTENTION : Ecologiste et Citoyen-EELV, Pour une Ecologie Populaire et Sociale (1)**

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGE EXPRIMES

28b - SEM Route des lasers - pacte d'actionnaires

*Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, 1^{ère} Vice-présidente
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

M. UTHURRY. - Le document de synthèse suffit à résumer. Je ne vais pas le résumer encore davantage. La SEM de la Route des lasers connaît un important développement, en aménageant, en exploitant des parts d'activité au Barp et à Pessac qui sont dédiées à l'accueil des entreprises, principalement des start-up de la filière régionale Laser Photonics. Les actionnaires de la SEM souhaitent renforcer la gouvernance de la société pour mieux accompagner ce développement en concluant un nouveau pacte d'actionnaires. Il s'agit de conclure un nouveau pacte et de l'élargir avec l'ensemble des partenaires qui sont mobilisés, avec Bordeaux Métropole, la Communauté d'Agglo du Bassin d'Arcachon Sud, la Communauté de communes du Val de l'Eyre, la Caisse de Dépôts, le Commissariat à l'énergie atomique, la Caisse d'Épargne, le Crédit Agricole, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux, Spie Sud -Ouest et Engie. A noter que le département, du fait des nouvelles orientations de la loi NOTRe, qui n'a plus la compétence économique, ne sera plus dans le tour de table.

Cette décision n'a pas d'impact financier. Le public concerné, je viens d'en parler. La situation par rapport aux autres Collectivités, la collaboration est étroite entre la Région, la Métropole, la COBAS et la Communauté de communes du Val de l'Eyre. Je vous invite donc à approuver ce pacte d'actionnaires et autoriser le Président à signer les mesures nécessaires.

M. PAGES. - Décidément, j'adore dialoguer avec le Vice-Président UTHURRY. Nous nous abstenons aussi sur cette Route des lasers. C'est quelque chose d'assez classique puisque le grand pivot de cette Route des lasers, c'est le laser mégajoule. Je rappelle que le laser mégajoule est un dispositif, une installation qui a coûté une fortune, qui a été budgété à 1 Mrd qui est passé 7 Milliards ; c'est une constante du nucléaire comme l'EPR de coûter dix fois plus cher que ce qui était prévu à l'origine, et qui a une vocation militaire, puisqu'il s'agit de reproduire en laboratoire l'équivalent d'une bombe. Vous savez que les bombes A étaient des bombes à fission, et puis après, il y a eu un grand progrès avec les bombes H qui étaient des bombes à fusion. Là, il s'agit de reproduire, cela a donc une application militaire.

Nous pensons que les budgets civils ne sont pas faits pour alimenter les applications militaires. On nous dit souvent que ces lasers mégajoule, ce type de laser dit de puissance, vont aider à mettre au point la fusion qui est la fusion thermonucléaire qui serait une façon de produire de l'énergie de façon inépuisable, et très bon marché puisque ce sont des isotopes de l'hydrogène, donc cela ne coûte pas cher (tritium, deutérium) par un système de confinement qui demande des énergies colossales même pendant un temps très court. J'ai travaillé autrefois sur ce genre de projet. C'était dans les années 70, et l'on pensait que l'on arriverait à trouver des résultats au bout de vingt ans. Et c'est toujours au bout de vingt ans que l'on va peut-être avoir des résultats.

Or, on se rend compte que produire les conditions de la fusion comme il y a sur le soleil, c'est-à-dire plus de 100 millions de degrés, avec des pressions absolument colossales, c'est sûrement hors de portée, et en tout cas, c'est une chimère. La chimère de l'énergie inépuisable et gratuite fait partie, je crois, de toute la panoplie scientifique avec l'avion décarboné, avec la voiture électrique généralisée, qui doit permettre aux sociétés productivistes de continuer de penser changer, sans rien changé du tout.

Nous pensons que là aussi le laser mégajoule et la fusion nucléaire sont des chimères qui font perdre énormément de temps, et surtout qui empêchent de voir le problème en face qui est la nécessité de réduire drastiquement nos consommations d'énergie.

Nous nous abstenons pour une raison simple, qui est que derrière ces projets qui sont des projets pharaoniques et sans en avoir l'esthétique, il y a aussi quand même des laboratoires qui travaillent dans le domaine de la métrologie, de l'optique, dans le domaine médical, et malheureusement la plupart des subventions que nous donnons, ne va pas chez eux. Nous nous abstenons quand même, ne serait-ce que pour encourager et pour dire que les filières scientifiques et d'excellence et des laboratoires néo-aquitains doivent être aidés. Nous nous abstenons parce que, quand même, nous déplorons que cet argent soit gaspillé avec des applications militaires et avec cette course à l'énergie gratuite, qui est vouée à l'échec, comme tous les scientifiques responsables vous le diront. Je vous remercie, Madame la Présidente, et mon cher Bernard.

M. UTHURRY. - Merci Jean-Louis d'avoir mis en évidence que nous nous occupons de la SEM et que la SEM, c'était aussi un soutien aux start-up, c'est un soutien à la filière Photonics dont les applications ne sont pas automatiquement des applications militaires.

J'ai retenu votre abstention.

Mme BROUILLE. - Donc, abstention du Groupe EELV.

Y a-t-il d'autres abstentions ?

Des votes contre ?

Adopté à la majorité.

Je vous remercie mes chers collègues

N° 28b

Vote sur le «SEM Route des lasers - pacte d'actionnaires»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, Non Inscrit (2)**

▪ **ABSTENTION : Ecologiste et Citoyen-EELV**

Non-participation au vote : Monsieur ROUSSET, Président - déport

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**29 - REGLEMENT D'INTERVENTION DES AIDES AU DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE ET REGLEMENT D'INTERVENTION DES AIDES A LA JEUNESSE :
MODIFICATIONS DIVERSES**

*Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, 1^{ère} Vice-présidente
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

M. UTHURRY. - Je vais présenter très en synthèse cette délibération qui est une délibération corrective, et Nathalie répondra à toutes les questions que vous voudrez bien lui poser.

Vous vous souvenez que suite à l'adoption du règlement d'intervention Covid pour les aides aux entreprises et du règlement d'intervention également pour les aides à la jeunesse, maisons de lycéens, certaines erreurs se sont glissées.

Il s'agit aujourd'hui de corriger ces erreurs qui ont pu se glisser, voire de procéder à quelques ajustements tant pour la partie relevant du développement économique environnemental que de la partie relevant de la Direction de la Jeunesse et de la Citoyenneté. L'ensemble de ces corrections est inscrit dans le document qui est joint en annexe.

Et Nathalie LANZI se tient donc à votre disposition pour vous apporter tous les renseignements que vous souhaitez.

Mme BROUILLE. - Merci Bernard. Y a-t-il des questions pour Nathalie LANZI ?

Y a-t-il des contre ?

Des abstentions ?

Abstention du Groupe Rassemblement National.

Adopté à la majorité.

Je vous remercie.

N° 29

Vote sur le «Règlement d'intervention des aides au développement économique et règlement d'intervention des aides à la jeunesse : Modifications diverses

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, Non Inscrit (2)**

▪ **ABSTENTION : Rassemblement National,**

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**30 - CONVENTION D'APPLICATION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DE LA
CONVENTION DE COOPERATION ENTRE LA REGION ET LA BANQUE DES
TERRITOIRES - CAISSE DES DEPOTS SUR LE "VOLET REVITALISATION DES
CENTRES BOURGS"**

**31 - REVITALISATION CENTRES VILLES / CENTRES BOURGS : CONVENTIONS
CADRES LOUDUN (86), RUFFEC (16), LA REOLE (33), OLORON-SAINTE-MARIE (64)**

Poursuite sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président

Mme PINVILLE - Bonjour Président. Cette convention va permettre d'apporter aux villes qui ont répondu à l'appel à manifestation d'intérêt, l'AMI Revitalisation des centres bourgs, et qui sont en même temps petites villes de demain, nous ferons l'intermédiation pour ces villes, c'est-à-dire qu'elles auront simultanément les soutiens régionaux et ceux déployés par la Banque des territoires. C'est la traduction directe du partenariat que la Région a établi avec la Caisse de Dépôts et Consignations, avec la Banque des Territoires.

M. PALUTEAU. - Monsieur le Président. C'est une intervention qui intéressera cette délibération et la délibération suivante, 31.

Notre Groupe a toujours voté depuis le début de la mandature et votera à nouveau aujourd'hui, la convention d'application volet « revitalisation centres bourgs », ainsi que les conventions cadres centres villes, centres bourgs de Loudun, Ruffec, La Réole et Oloron-Sainte-Marie.

Toutefois, au Rassemblement National, nous voulons aller plus loin dans le développement et la revitalisation des zones rurales, territoires oubliés de la République où visent les invisibles. Pour ce faire, nous souhaitons que la Région développe une véritable politique de désenclavement des territoires ruraux par le développement des voies routières et ferroviaires vers ces territoires enclavés, que constituent par exemple, la presqu'île du Médoc, les départements de l'Est de la région correspondant à l'ancien Limousin ainsi que les parties les plus rurales du Lot-et-Garonne, des Landes, de la Dordogne et des Deux-Sèvres. N'en déplaise aux écologistes, la densification du réseau routier est une des conditions d'un aménagement du territoire plus homogène car il permet de recréer le lien ville/campagne, tout en favorisant le retour de l'activité économique dans la ruralité.

En effet, la véritable revitalisation des centres villes et des centres bourgs passe par des opérations de rénovation architecturale mettant en valeur notre patrimoine traditionnel mais également par un programme de démétropolisation. Celui-ci doit permettre non seulement un retour des services publics dans les campagnes, mais également celui d'une véritable industrialisation de celle-ci à travers la mise en œuvre d'une politique fiscalement attractive incitant les entreprises à s'installer dans la ruralité. Déjà certaines d'entre elles, comme le

Groupe Hermès à Nontron, par exemple, ou bien LVMH en plein bocage vendéen, choisissent une installation dans les campagnes, dans la ruralité.

Nous souhaitons largement encourager ce mouvement, ce qui permettrait de désengorger les métropoles et d'offrir aux familles une plus grande facilité d'accès au logement en raison du plus faible coût des loyers et de l'immobilier à la campagne.

Nous souhaitons également que les secteurs ruraux demeurent préservés de la délinquance et des effets néfastes, eh oui, de l'immigration alors que le schéma national d'accueil des demandeurs d'asile, Monsieur le Président, en 2021-2023 prévoit l'afflux d'un millier de clandestins supplémentaires dans notre région, dont une bonne partie sera disséminée dans les zones rurales.

Rappelons qu'une grande partie de cette immigration est purement économique. Ce plan est imposé contre la très grande majorité des Français qu'ils soient urbains ou ruraux. 70 %, je crois.

En un mot, nous souhaitons retrouver cette France des villages et d'une ruralité à nouveau vivante, ceci dans une France redressée, moderne, mais une France éternelle.

M. D'AMECOURT. - Monsieur le Président et chers collègues. Bien sûr, le Mouvement de la Ruralité votera cette délibération, même si cette politique nous semble pour le moins insuffisante au regard des enjeux. Depuis quelques années, les études d'opinion et les travaux sur l'évolution des styles de vie révèlent que les Français, à plus de 80 %, espèrent plus d'espaces et plus de temps. Ils veulent respirer et se détendre, profiter de leur famille et des richesses du patrimoine, rapprocher leur travail des lieux où ils aspirent à vivre. Une France concentrée, marquée depuis le début du XIXe siècle par l'essor industriel et la centralisation administrative. Il nous entraîne vers une France distribuée faisant de la géographie, une opportunité, et de la qualité de vie, un déterminant.

C'est une révolution qui vient contredire toutes les politiques qui sont menées depuis quarante ans. Pendant toutes ces années, on a pensé l'hyperconcentration urbaine comme la quintessence du progrès. Densifier, densifier, voilà quel était encore le maître-mot il n'y a pas si longtemps, lors de l'élaboration des PLU, des PLUI, des SCOT, du SRADDET, de la loi ALUR. Densifier, entasser, jusqu'à imaginer un monde où les trois quarts de l'Humanité vivraient dans 200 villes globales aux caractéristiques identiques, à la consommation stéréotypée, optimisée par des algorithmes.

Mais cette perspective hors sol s'est enraillée, percutée par des technologies qui abolissent les distances, et par des crises sans précédent à l'image de la crise sanitaire que nous vivons actuellement. Car tout cela n'a pas de sens, c'était oublier que l'Homme a un besoin viscéral de contacts avec la nature. C'était oublier le cinquième élément. Aujourd'hui,

dans une nation une et indivisible, chacun rêve d'un monde en relief donnant à chaque territoire l'opportunité de révéler ses singularités, ses atouts et sa culture. C'est à cette aune qu'il nous appartient de redessiner l'aménagement du territoire dans notre région, avec les espaces préférés des Aquitains comme point de départ, le bien-être comme promesse, et une économie durable comme enjeu. Les villes moyennes, les capitales locales, les chefs-lieux de canton sont autour de nous aujourd'hui disparus, des bassins de vie oubliés, des zones de contacts rayées de la carte de vocables effacées de la mémoire par des lois scélérates dont la dernière fut la plus néfaste : la nôtre. Enfin, la vôtre.

Notre projet est donc de remettre les villes moyennes, les bourgs au centre d'une nouvelle politique d'aménagement du territoire qui est beaucoup plus ambitieuse que celle qui est menée ici. Elles sont le trait d'union entre la métropole et les contrées rurales où il fait bon vivre. Elles sont, à l'échelle de la région, un espace de dialogue, de communication et de lien social, parce qu'elles sont encore à taille humaine, bien que diluées dans des communautés de communes devenues trop grandes, et privées de leur capacité de dialogue avec la Région par des pays que vous avez, Monsieur le Président, choisis d'investir de l'exclusivité de ce lien. Elles sont encore cogérées par ce couple qui a montré son efficacité au cours des siècles tant au sein des Collectivités territoriales que des organisations mutualistes. D'un côté, les élus, représentants du peuple dont ils sont directement issus, et de l'autre l'Administration.

Travailler pour que ces villes d'équilibre bénéficient demain des mêmes avantages que ceux des grandes villes aujourd'hui est un défi prometteur : c'est le nôtre. Cette perspective de modernité combinant qualité de vie et qualité de services, donnant à l'innovation une perspective de progrès authentique. C'est essentiel si nous voulons construire une prospérité durable, différenciée et mieux distribuée. C'est pour cette raison que nous aiderons ces territoires à accueillir de nouvelles industries de première et deuxième transformation, notamment des produits agricoles et forestiers néo-aquitains. Il va aussi de l'avenir de ces filières de production qui sont la première richesse du monde rural et notre région.

En 1965, aux grandes heures de l'aménagement du territoire, Olivier GUICHARD rappelait que la multiplication des centres de vie dans un pays doit favorablement intervenir pour supprimer les déserts. Supprimer les déserts, c'est exactement ce que nous souhaitons faire. Les tensions qui naissent des asymétries territoriales, comme les perspectives économiques, appellent une redistribution. Cette complémentarité serait purement théorique sans des systèmes de connexion stratégiques quasi systématiques, aux caractéristiques précises. Nous voulons des trains, plus de trains. Nous voulons des routes, plus de routes. Et il y aura de la fibre partout. Les innovations en matière de mobilité, d'échange de

données, de solutions logistiques ou d'interactions sont autant de ressources à notre disposition pour valoriser la diversité des talents, des territoires et des atouts qui caractérisent la Nouvelle-Aquitaine.

Nous voulons ouvrir une nouvelle page de l'histoire de notre région, et ouvrir plusieurs décennies de développement d'emplois et de rayonnement. Notre objectif, c'est le plein emploi. Tout le reste en découlera. Mes chers collègues comme le disait excellemment Pierre DAC : « Dans un monde en évolution, il vaut mieux penser le changement que changer le pansement ». Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - J'adore Pierre DAC. Et effectivement, vous le savez sûrement, premièrement, sur le THD, on a un double système en Nouvelle-Aquitaine qui est à la fois un système public avec les départements, et un système privé. Nous verrons qui gagnera le match. Mathieu HAZOUARD pourrait mieux en parler.

Sur les usines à la campagne, nous avons proposé une politique qui permet de les transformer et de les maintenir à la campagne. C'est ce que nous avons fait dans plusieurs lieux, et j'avoue que sur une partie de votre discours, je me sens totalement inscrit.

M. TAUZIN. - Étant Maire d'une des 35 communes concernées par cette convention, je vais ici témoigner que depuis de longs mois la mise en œuvre de la politique « petites villes de demain » de la part de l'État et de ses Services est extrêmement complexe et subit de nombreux allers/retours sur les modes d'intervention. Je me réjouis que ce parcours de combattant arrive à son terme, et de la solution trouvée par cette convention pour les 35 communes concernées où c'est la Région, au final, qui fera le guichet unique pour la Banque des Territoires.

J'ai pour autant une crainte, ici, à affirmer, c'est qu'il y a beaucoup d'aides fléchées pour du diagnostic et très peu pour des interventions concrètes. En ce sens, l'AMI Revitalisation centres bourgs de la Région sur l'ilot stratégique est à la pointe, et l'État pour le moment ne le suit pas suffisamment.

Pour en revenir à des compétences proprement régionales, deux propositions pour aller plus loin, premièrement que la politique contractuelle soit véritablement fléchée sur ces politiques de revitalisation du centre-bourg, qu'elle devienne une priorité régionale et deuxièmement, que la Région n'hésite pas à entrer dans les foncières qui vont être nécessaires notamment pour des opérations de revitalisation urbaine, en entrant dans le capital de ces foncières qui sont en préparation dans chaque département.

Au final, mettre le paquet sur la revitalisation du centre-bourg, c'est mettre en place un développement durable réussi, car c'est celui qui limite l'extension urbaine en traitant la

vacance, c'est le meilleur moyen de réconcilier l'écologie, l'économie et le patrimoine de notre belle région. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Arnaud. Je suis assez d'accord. Un des problèmes de la requalification des centres bourgs, c'est premièrement de trouver des opérateurs qui puissent intervenir, et c'est pour cela que sur l'Office public foncier, nous sommes intervenus et nous avons fait plusieurs interventions et deuxièmement, il nous faut des opérateurs, et je pense que les Offices HLM pourraient judicieusement se positionner dans ce domaine-là. Mais il est évident quand on regarde les analyses des géographes économistes de la Région, ils ont toujours dit, je pense à Pierre DELFAUD, à Olivier BOUBA-OLGA, c'est que c'est autour des petites villes que l'on fera la résistance du tissu rural. Et c'est ce que nous sommes en train de faire.

M. PERREAU. - Monsieur le Président, chers collègues. Les petites villes de Loudun et la Réole, Ruffec ou Oloron-Sainte-Marie sont aujourd'hui réunies dans une même délibération. Les questions posées sont proches, les diagnostics se ressemblent, et nous montrent combien notre grande région est maillée par ces petites villes. On dit parfois « gros bourg » et l'on hésite à dire « village ».

Ces petites villes sont souvent ancrées de longue date dans l'histoire, ont été parfois opulentes et probablement Napoléon III leur a amené le train ou un canal et ses écluses. Elles participaient de cet essor qui semblait infini, mais il y a dix ans, vingt ans, peut-être cents ans, elles ont reflué, se sont assoupies, sont sorties du jeu du tourbillon de la croissance dynamique. Mais les temps changent et elles ne renoncent pas car on y vit encore avec des projets et l'on y a des espoirs.

La semaine dernière, en présence de Martine PINVILLE, j'ai assisté au premier Comité de pilotage du projet porté par la ville de Loudun et sa communauté de communes, et il m'a semblé que la clé de la réussite, pour faire évoluer les constats anciens, était sous mes yeux. J'ai vu l'ensemble des partenaires réunis autour d'un même berceau, toutes les Collectivités assemblées plutôt qu'en concurrence, admettant que l'ingénierie des ressources humaines embauchée en renfort était indispensable pour dévier le renoncement, si souvent observé de la trajectoire habituelle. Fatalisme, manque de confiance, habitude de louper le coche, croire, voir la réussite sourire à plus chanceux que soi.

Ce jour récent, j'ai vu la page de la relégation, déjà écrite par d'autres, se tourner et les premiers serments pris pour un avenir responsable et industriel. Oui, on peut vivre bien à Loudun comme à La Réole, à Oloron ou Ruffec, j'en suis sûr.

Si la fusion de nos régions anciennes a bouleversé de nombreuses habitudes, bonnes et mauvaises, le temps ne s'est pas figé pour de nouvelles certitudes et la question des

territoires s'est imposée avec force et courage. Je tiens tout particulièrement à saluer les élus de cette Assemblée et les Services qui se sont bagarrés pour que le plus petit échelon soit le plus essentiel de l'attention de nos politiques publiques. Nous le savons maintenant, qu'il n'y a pas de désert en Nouvelle-Aquitaine. Nous savons qu'il y a mille sources.

J'ai eu le bénéfice de rencontrer une universitaire de Poitiers, Laboratoire Ruralités - vous avez cité Olivier BOUBA-OLGA, Madame Elodie TEXIER qui consacre actuellement sa thèse de doctorat aux petites villes, en s'appuyant tout particulièrement sur l'analyse de terrain de trois cités de Nouvelle-Aquitaine dont Loudun. On y apprend aussi que les petites villes d'aujourd'hui sont le produit d'une longue histoire, bien sûr, faite d'événements heureux et malheureux, vécus par leurs habitants comme des atouts, mais aussi le traumatisme collectif qui est souvent très sombre, qu'il est souvent difficile pour eux de dépasser à moins que l'on les y accompagne, les ressources internes étant parfois insuffisantes pour dépasser ces chocs qui pèsent encore sur le présent.

J'ai la conviction profonde que la recherche et le débat autour de ces histoires devront intégrer les diagnostics de nos futurs contrats de territoires, et j'ajouterais qu'assurément, l'évaluation partenariale inscrite dans ces conventions cadres sera un formidable outil d'animation et de suivi au plus près des territoires, des élus et des citoyens. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci Thierry. On coopère bien entendu avec le monde universitaire sur ce retournement des centres bourgs. J'aurais espéré que l'État puisse dire que maintenant c'est de notre responsabilité. On vous transfère les moyens et les compétences qui sont les nôtres. On a encore trop de partenaires. Il faut des opérateurs, plus que des partenaires financiers. Je regarde Bernard UTHURRY, Maire d'Oloron, sur ce plan-là. Après en avoir discuté, la semaine dernière, avec le Maire de Castillon-la-Bataille qui est, je crois, un peu précurseur dans ce domaine-là, on a convenu de créer avec le think tank que l'on a mis en place au niveau rural, un think tank opérationnel sur la réhabilitation et le retournement des centres villes et des centres bourgs. On va essayer de monter cela dans les mois qui viennent.

Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je mets le 30 et 31 à vos votes.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

M. LE PRESIDENT. Ces deux dossiers sont donc adoptés.

N° 30

Vote sur le «Convention d'application relative à la mise en œuvre de la Convention de coopération entre la Région et la Banque des territoires - Caisse des Dépôts sur le "Volet revitalisation des centres bourgs"»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, Non Inscrit (2)**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 31

Vote sur Revitalisation centres villes /centres bourgs : conventions cadres Loudun (86), Ruffec (16), La Réole (33), Oloron-Sainte-Marie (64)»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, Non Inscrit (2)**

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. - Charline, sur la feuille de route sur les langues régionales.

Mme CLAVEAU-ABBADIE. - Merci Monsieur le Président. Vous avez fait monter le suspense en l'annonçant ce matin. Voici le moment venu d'adopter notre feuille de route du plurilinguisme, et vous trouverez le document complet sur vos tables et je remercie Elisabeth de m'aider à accompagner mes propos de quelques vignettes.

Quelques propos liminaires. Notre région est dans une situation relativement inédite du point de vue des langues de France, puisqu'elle en compte trois : le basque, l'occitan et le poitevin-saintongeais, et chacune d'elles recouvre une réalité sociolinguistique différente. Pour autant, nous considérons qu'elles sont d'égale valeur.

Donc, trois situations différentes. Les études montrent qu'aujourd'hui ce ne sont pas moins de 300 000 habitants qui sont bilingues dans l'une de ces trois langues et bien plus encore, évidemment, qui ont au cœur ce sentiment d'appartenance culturelle vis-à-vis de l'une d'elle. Je ne cesse de le rappeler depuis le début du mandat, cette politique nous ne la menons pas seulement vis-à-vis des locuteurs, nous la menons dans un véritable souci d'intérêt général, puisqu'il ne s'agit pas seulement de respecter les droits culturels dont chacun peut se prévaloir mais également nous pensons que ces langues et ces cultures sont une richesse que nous devons porter à la connaissance de tout un chacun sur ce territoire. Elles sont en effet, une somme de connaissances sur notre environnement proche, elles colorent notre manière d'être ensemble et finalement elles rendent singulier les lieux de vie de cette grande région.

Quelques éléments de contexte. Nous adoptons cette feuille de route, aujourd'hui, après quatre années pendant lesquelles nous nous sommes attachés à harmoniser l'intervention régionale en la matière. Je vous le rappelle, nous avons hérité des trois anciennes Régions, de politiques et de modalités d'intervention relativement hétérogènes et nous nous sommes attachés à une politique de rattrapage.

Cette feuille de route répond également aux préconisations qui ont été émises par une évaluation qui a été menée en 2018. Cette évaluation revenait sur les effets des actions menées de manière assez historique par la Région Aquitaine, et préconisait également des grands principes d'actions dans la nouvelle région. L'un des enjeux principaux de cette évaluation avait été de mettre en lumière le manque de transversalité dans le portage de cette politique.

Évidemment aujourd'hui, et pendant ce mandat, nous nous sommes attachés à ce que d'autres politiques de la Région puissent s'emparer de ces questions linguistiques. Je pense notamment à l'économie sociale et solidaire par exemple, mais également le numérique ou encore la coopération et je remercie mes collègues élus qui ont bien voulu porter une attention particulière sur le sujet.

L'enjeu de cette transversalité est la ligne de force de cette nouvelle feuille de route puisqu'au-delà de la seule sauvegarde patrimoniale de nos langues, notre ambition est de faire en sorte que ces langues soient vivaces et vécues le plus largement possible. Je ne vais pas revenir sur l'ensemble des actions qui sont proposées dans ce document, mais en quelques mots, sachez que les engagements qui vous sont proposés aujourd'hui s'inscrivent, pour certains, dans la continuité d'un volontarisme historique et d'autres sont nouveaux, puisqu'évidemment nous avons de nouveaux enjeux et des évolutions récentes pour ces langues et cultures.

Nous avons organisé cette feuille de route en quatre chantiers.

Le premier chantier. Évidemment, la Région agit dans un cadre. Vous le savez c'est une compétence partagée entre l'État et les autres niveaux de Collectivités. Nous proposons d'agir, tout d'abord, d'un point de vue du cadre juridique. Vous n'êtes pas sans savoir que la dernière réforme du lycée, par exemple, a pu mettre à mal les effectifs scolaires qui suivent l'enseignement des langues régionales dans les lycées ou encore, le débat qu'il y a actuellement sur l'enseignement immersif dans le public. Nous proposons à la fois d'agir pour conforter le cadre juridique. A ce sujet, et c'est d'actualité, le 8 avril, l'Assemblée Nationale aura l'occasion de voter pour la première fois, une loi en faveur de la promotion des langues régionales, qui a été adoptée en seconde lecture au Sénat. C'est donc une occasion inédite et historique, je le rappelle. Mais au-delà du cadre juridique nous nous proposons également de mieux articuler notre action avec nos partenaires infra, à savoir les départements, les intercommunalités ou les communes, et en ce sens, l'exemple du Pays basque a montré combien cela pouvait être efficace dès lors que les différents niveaux de Collectivités et l'État agissaient ensemble.

Le second chantier est assez classique, c'est celui évidemment de la transmission puisque c'est une condition sine qua non à la sauvegarde des langues régionales. Donc là, je ne rappelle pas les engagements historiques que nous avons en faveur de l'enseignement. Je me contenterai seulement de dire qu'il serait important de mobiliser la formation professionnelle et tout ce que nous pouvons faire, tout ce que nous pouvons avoir comme dispositifs sur la formation pour adultes, je pense notamment aux contrats régionaux

de filière, la santé, les métiers de l'information, l'hôtellerie ou encore le secteur de l'animation et du sport.

- Troisième chantier, l'amélioration de la présence de nos langues dans la vie sociale, culturelle et publique. Par définition évidemment nous pouvons tout dire et tout vivre dans une langue. Il est bien normal que cette langue puisse résonner dans le plus grand nombre d'espaces du quotidien. Il s'agira de continuer à soutenir la création artistique contemporaine, puisque vous le savez, nous avons la chance d'avoir une scène culturelle d'inspiration traditionnelle, relativement riche. Je pense par exemple à Bilaka, une compagnie de danse néo-classique qui revisite le répertoire de la danse traditionnelle basque. Je pense également à Yannick JOLIN qui est actuellement en création avec son groupe de rock poitevin, ou encore au Corrézien de San Salvador qui aujourd'hui, se font connaître par leur musique occitane. Nous avons également de nombreux projets à accompagner dans le cinéma ou dans le livre. Un engagement important sous ce chantier-là, ce sera également d'améliorer la présence de ces créations et des langues dans les médias, et je pense notamment aux réseaux France Bleue et France Télévision

- Dernier chantier qui doit servir à mieux mettre en œuvre toutes ces actions, cela concerne simplement la manière dont l'Administration régionale, en son sein, peut améliorer la place de ces langues. Nous vous proposons la mise en place d'un Groupe de Référents qui ont été identifiés au sein de chaque Direction régionale concernée. Je pense par exemple, à la Direction des transports, la formation professionnelle - nous venons d'en parler - l'éducation, le tourisme, les parcs naturels régionaux, la communication ou encore le numérique. Il me semble que ce soit la meilleure manière pour assurer une prise en compte un peu plus systématique au sein des différentes compétences de cette question de la pluralité linguistique et culturelle. Ensuite, sur les actions très concrètes, nous souhaitons continuer de déployer, par exemple la signalétique bilingue, qu'elle soit écrite ou sonore dans les espaces dont la Région a la gestion.

J'ai essayé de vous présenter la philosophie de cette feuille de route. J'ai été évidemment loin d'être exhaustive. Je serai donc ravie de revenir sur certaines actions que je n'ai pas mentionnées et qui peuvent vous poser question.

Enfin, je souhaite remercier l'ensemble des personnes qui ont participé à l'élaboration de cette feuille de route. Je pense à nos opérateurs structurants, l'Office public de la langue basque, l'Office public de la langue occitane, l'Institut culturel basque, le CIRDOC Institut occitan de culture et d'UPCP-Métive. Je remercie également le CESER puisque nous avons pu intégrer quelques préconisations qu'ils ont émises dans leur rapport sur les droits culturels et les pratiques « amateur ». Enfin, j'aurai un mot particulier au sein de la Direction

de la Culture, un remerciement pour Nathalie LEURET qui accompagne depuis de nombreuses années cette politique, Luc TRIAS pour son implication précieuse auprès de cette politique, et Justine TERRADE, chargée de mission langues et cultures régionales pour sa rigueur, son sérieux et qui est désormais occitanophone. Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci Charline. Et merci à vous de cette attention particulière à nos traditions et à nos langues.

M. CHARBONNEAU. - Monsieur le Président et chers collègues. J'espère que tous nos collègues auront lu en entier cette délibération qui continue d'énumérer la déconstruction de l'esprit fondamental et politique de notre pays, et qui met en danger pour le futur, nos Institutions nationales et régionales, je veux dire la langue française. La richesse de la France, c'est sa langue, ses écrits, son rayonnement, le façonnement de nos pensées, avec cette finesse d'écriture, l'ouverture de notre esprit et enfin, ce sont les femmes et les hommes qui parlent la même langue, qui rayonne même au-delà de nos frontières, puisque la francophonie, c'est quand même très important.

Votre délibération énumère le contraire et nous nous y opposons parce que dans les actes vous nous conduisez au multilinguisme dont à la perte de repères du peuple français. Pire encore, vous voulez forger une nouvelle citoyenneté après avoir essayé celle de l'Europe avec l'apparition d'une citoyenneté euro-régionale, notamment avec la région basque. Que cherchez-vous exactement avec la mise en place d'une signalétique multilingue, trilinguiste, basque, occitan, poitevin, dans les lycées, les gares, l'Hôtel de Région et ses agences. Nous comprenons mieux encore cette déconstruction de la primauté de notre langue française depuis 500 ans, quand on observe votre acharnement à y introduire le poitevin-saintongeais que personne ne parle contrairement à ce qu'expriment certains cultureux de l'UPCP-Métive et de ses élus et du CESER, quel rapport peut-il y avoir avec l'identité basque ou l'ancien véhicule de ce que fut la langue d'oc, et finalement, heureusement que c'est grâce aux Français que les troubadours et les poètes ont été traduits et sont encore étudiés.

Je termine, Monsieur le Président. Au regard des sommes versées au CIRDOC, et dans toutes les associations, partisans de ce bilinguisme et dans de nombreux dossiers sur la promotion de la culture occitane et de la langue basque, nous imaginons volontiers que vous irez, hélas, encore plus loin. Hélas, hélas, hélas, parce qu'un jour quand plus personne ne parlera français, cela sera bien rigolo de voir comment ils vont se débrouiller.

Nous nous opposerons donc à cette délibération.

M. LE PRESIDENT. - Trois choses, cher ami. D'abord, pour avoir créé dans la commune dont j'ai été le Maire, à un moment donné, une calandrette, on sait

statistiquement, systématiquement que les jeunes, même en immersion, réussissent mieux dans leurs études en français quand ils ont commencé par une langue régionale. C'est le premier point.

Le deuxième point, vous parlez du Saintongeais comme d'une langue qui n'existe pas. C'est une langue qui appartient au franco-provençal. Le franco-provençal est une langue qui traverse à la ceinture de la France, de la Charente jusqu'à la Savoie et qui est extrêmement intéressante pour discuter avec les agriculteurs, avec les hommes et les femmes des territoires. C'est quelque chose que vous devriez comprendre. Je la parle et je note que vous n'aimez pas cette relation aux territoires, aux hommes et aux femmes qui y habitent.

Le troisième point, c'est que les troubadours, mon cher, ils ont fait à un moment donné la poésie de France.

Mme LE GUEN. - Président, chers collègues. Une fois n'est pas coutume, je fais juste un petit aparté, je n'ai pas été destinataire du formidable fascicule « Place à nos langues » mais je ne doute pas, chère Madame, que vous...

M. LE PRESIDENT. - Vous l'aviez sur votre bureau, Madame, ce matin.

Mme LE GUEN. - Bon ce n'est pas grave, peu importe. Je ne doute pas en récupérer un. Bien. Concernant cette feuille de route des langues et cultures régionales en Nouvelle-Aquitaine, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elle est fort ambitieuse voire peut-être trop ambitieuse.

Je serais cependant extrêmement mal placée, eu égard à ma profession et à mon patronyme, de venir vous dire ici, que je suis contre la pratique des idiomes régionaux. Les langues régionales font partie intégrante du patrimoine culturel français. Elles sont un moyen de communication et aucune ne saurait être inférieure à une autre. Afin de raccourcir, je vous dirais, que si nous étions en ex-Aquitaine, j'adopterai volontiers cette feuille de route, mais uniquement en bilingue français/basque.

Les choses ont changé. La donne a donc évolué avec l'intégration de la langue poitevine-saintongeaise dont vous avouez vous-mêmes, dans ce rapport, que le nombre de locuteurs est extrêmement bas. Comment comptez-vous vous y prendre afin de recruter de potentiels enseignants ainsi que de potentiels apprenants volontaires ? Il ne s'agit pas de forcer la main aux futurs locuteurs, cela n'a toujours que des effets néfastes.

Par conséquent, les solutions apportées dans ce rapport nous laissent dubitatifs. A ces langues s'ajoute encore l'occitan depuis 2003, renforcé sans doute récemment sous l'impulsion de notre voisine la Présidente Carole DELGA, et là, nous y voyons un certain

régionalisme politique, voire pourquoi pas un clientélisme électoral. Méfiez-vous tout de même, j'ai connu des régionalistes de Droite.

Je ne reviendrai pas sur les médias, les spectacles vivants, nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer défavorablement sur ces sujets.

La signalétique multilingue, pourquoi pas ? J'y suis favorable mais en trois langues, c'est beaucoup trop. J'attire votre attention, il s'agit bien dans notre région de promouvoir quatre langues : le français qui est la langue nationale, le basque, l'occitan, et le poitevin-saintongeais. Pardon, mais une poule n'y retrouverait ses poussins. C'est trop. Il aurait fallu faire un choix plutôt que de courir tous les lièvres à la fois.

Par conséquent, nous sommes au regret de vous dire que nous voterons contre cette délibération. Merci de votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT. - On n'invente pas notre histoire. On ne refait pas notre histoire. Il y a effectivement trois langues régionales : le saintongeais qui appartient au franco-provençal, comme je l'ai expliqué tout à l'heure, le basque et l'occitan. Enfin, l'occitan ! C'est l'histoire aussi. C'est Henri IV, bien avant. C'est la langue d'oc, c'est la fête, c'est le rassemblement, c'est notre espoir de sortie de cette crise sanitaire. Allez dans des manifestations occitanes ou basques, vous y retrouverez la fête et la joie. Et c'est cela qu'il faut que l'on tienne.

M. BERGÉ. - Monsieur le Président. Je me suis tenu pendant tout le mandat, sur cette question. J'avais envie aujourd'hui de répondre à Monsieur CHARBONNEAU, dont j'ai eu l'occasion d'étudier notamment les œuvres juridiques dans ces combats contre les coopérations territoriales, donc son autre cheval de bataille, ce sont nos langues régionales. Mais je vais commencer comme lui, par faire l'éloge du français.

Le français est une langue belle et généreuse. C'est aussi la langue des lumières, des droits de l'homme, de l'universalisme et de la république. Je suis certain que vous vous retrouvez dans toutes ses valeurs, Monsieur CHARBONNEAU.

Après, je vais essayer de reprendre vos codes. Charlemagne, l'Empire carolingien. Avoir une autre langue, c'est posséder une deuxième âme. Alors, pour certains c'est déjà compliqué d'en avoir une, mais je pensais qu'en appelant à vos codes, cela vous donnerait peut-être une petite appétence pour essayer de comprendre ce qui se passe sur nos territoires. Et pourquoi, dans un contexte républicain, nous voulons continuer à défendre notre patrimoine, ce patrimoine français et républicain que sont les langues minoritaires et régionales.

Non, pas la république à toutes les sauces. C'est constitutionnel, article 75.1 de la Constitution. Il y a un cadre juridique, c'est une compétence partagée entre toutes les

Collectivités territoriales. C'est vrai que la république manque de doctrines sur les langues régionales, et c'est pour cela que ma collègue a évoqué la nécessité justement d'amener à une doctrine républicaine, pour les langues régionales et c'est en cela que travaillent au quotidien les Collectivités territoriales et notamment dans les structures comme les Offices publics de la langue basque et de la langue occitane que nous avons eu le privilège de présider avec ma collègue Charline CLAVEAU.

Et c'est un projet républicain que de sauver nos langues régionales. Nous avons un projet pour nos langues minoritaires. Et c'est à l'école de la république que ces langues régionales, aujourd'hui, sont enseignées. Vous le savez, peut-être pas, mais le succès au niveau de la politique linguistique en Pays basque, 50 % des enfants qui étudient en langue basque étudient à l'école publique, loin du fantasme identitaire et nationaliste que vous imaginez. 50 % à l'école publique, 26 % dans les écoles immersives associatives et 24 % dans les écoles professionnelles. C'est cela notre réalité. C'est la réalité de notre territoire. C'est un consensus social et politique. Il n'y a pas un parti politique en Pays basque qui s'oppose à la politique publique en faveur de la langue basque. 80 % de la population souhaite que leurs enfants puissent étudier dans les deux langues.

Non, pas moi. Charlemagne essaye mais il n'a pas réussi, mais je vais essayer quand même malgré tout.

Enfin, pour terminer cette feuille de route est particulièrement intéressante parce que l'on parle de la transmission, par l'école, mais dans un contexte diglossique où il y a un déséquilibre, il faut favoriser également l'usage. On est passé de quoi avec nos langues régionales en France ? Deux langues parlées mais qui n'étaient pas enseignées à deux langues enseignées qui ne sont pas suffisamment parlées. L'objectif justement aujourd'hui, où l'on réussit à avoir une politique de transmission efficace, est de remettre au cœur de notre société nos langues régionales, d'où la politique avec les médias, d'où la politique de signalétique.

Si Charlemagne n'a pas réussi à vous convaincre, je ne pense pas que j'y serai arrivé, mais j'avais envie de vous le dire.

M.PUYJALON. - Monsieur le Président et chers collègues. Le Mouvement de la Ruralité votera cette délibération, car contrairement au Garde des Sceaux, Monsieur DUPONT-MORETTI qui considère les langues régionales comme du baragouinage, qualifiant ainsi celles et ceux qui ont le malheur, selon lui, mais l'honneur selon nous, de défendre leur patois, de parler les langues de leurs régions, nous pensons que la France est forte de ses régions, leurs langues parlées, écrites et chantées, à l'instar de l'alsacien, du basque, du breton, du catalan, de l'occitan, du corse, du provençal, du flamand, du créole et tant

d'autres encore. Elles ont droit au respect de la république, ne serait-ce qu'au nom de ces nombreuses vies humaines qui ont contribué au rayonnement de la France, à ses victoires militaires, sociétales, économiques, culturelles et forger son histoire. La France est forte de ses régions et de celles et ceux qui ont fait rayonner sa culture en autant de langues régionales, avec Frédéric Mistral, Pierre-Jacques HELIAZ, Ignace COLOMBANI, Germain MULLER, Aimé CESAIRE, et bien d'autres dont les écrits et poèmes sont autant de racines de la France historique, parfaitement illustrée par ces langues régionales. Nous en sommes très fiers. Merci.

M. AGUERRE. - Monsieur le Président, mes chers collègues. Je vais répéter ce qui a été dit par le plus grand nombre, mais je vais le dire avec mes mots. Ces orientations stratégiques en faveur des langues et cultures régionales en Nouvelle-Aquitaine prenant la forme d'une feuille de route est une bonne chose. Comme on le dit au travers de cette délibération, il existe une réelle volonté d'intervention du Conseil Régional en ce qui concerne la valorisation et le soutien aux langues régionales. Mais nous trouvons tout de même regrettable qu'elle arrive un peu tard, en fin de mandature.

Car, comme on le sait, suite à différents rapports, les situations des langues sont en danger. L'histoire n'est pas écrite à l'avance et avant de se résigner à leur disparition définitive, il faut tenir compte, comme le montrent de nombreux exemples en France et à l'Etranger, des locuteurs militants mais aussi de l'impact que peut avoir une politique de promotion et de valorisation de la langue, car si rien ne change, nos langues vivantes deviendront inévitablement des langues mortes, et n'auront plus de place que dans les livres d'histoire.

Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France. Elles sont même classées par l'UNESCO, mais elles sont aussi une réalité vivante, c'est pourquoi, il importe de mobiliser l'ensemble des programmes, fonds, dispositifs, appels à projets qui permettent de soutenir encore plus fortement dans toutes les disciplines concernées les créateurs qui ont recours totalement ou partiellement à l'une des trois langues régionales de la Nouvelle-Aquitaine.

Car en effet, une langue n'est pas seulement un moyen de communication qu'une autre langue pourrait suppléer sans dommage. Elle ne se réduit pas à une liste de mots que l'on pourrait traduire dans n'importe quelle autre langue sans perte de sens. Une langue est une vision du monde original, porteuse de valeurs, de cultures et d'identité. Elle n'existe pas en dehors des personnes qui choisissent de l'utiliser. Or, par le passé, notre pays n'a pas toujours été confiant, pour dire le moins, dans la nécessité de préserver la diversité de ce patrimoine culturel, immatériel et fragile que sont ces langues régionales.

Je tiens à rappeler que l'examen, comme cela a été dit, en deuxième lecture à l'Assemblée Nationale le 8 avril prochain de la proposition de loi relative à la protection patrimoniale des langues régionales et de leur promotion, a été enrichi par l'ensemble des Groupes politiques au Sénat, et cela va dans le bon sens.

Nous avons une grande responsabilité en tant qu'élus de cette Collectivité, aujourd'hui, c'est de pouvoir garantir et promouvoir la vitalité culturelle et patrimoniale de nos territoires.

[intervention en langue Basque]

M. LE PRÉSIDENT. - Bravo Barthélémy. Ce n'est pas depuis ce mois de mars, c'est depuis des années que l'on a recréé l'investissement de la Région sur les langues régionales. L'Académie occitane qui n'existait pas, l'Académie basque que l'on a accompagnée, des œuvres que l'on a propulsées.

Mme DUTARET-BORDAGARAY. - Cette délibération nous dresse un bilan de la politique linguistique de la région de 2011 à 2020 et nous montre le chemin à parcourir. Elle dresse aussi le bilan de cette période avec, d'après l'enquête socio linguistique concernant la langue occitane, la confirmation du nombre décroissant de locuteurs, une pratique en net recul. Contrairement aux résultats de l'enquête réalisée en Pays basque qui montre que malgré une situation jugée encore difficile, quelques traces de relance apparaissent. Il est donc important d'agir et vite.

Je tiens à souligner l'important travail des Offices publics dont l'Office public de la langue basque ainsi que des initiatives associatives civiles et institutionnelles. Il est important de valoriser et s'inspirer de cet important travail. Travail aussi déployé par les communes qui sont de plus en plus nombreuses à constituer des Commissions extra-municipales en faveur de la langue basque, tout comme Biarritz qui possède une Commission composée d'élus et de représentants d'associations œuvrant pour la langue basque, d'autres municipalités sont dotées ou vont se doter de telles Commissions, comme Bayonne, Ustaritz, Saint-Jean-de-Luz ou encore tout récemment Ciboure et donc certaines recrutent ou s'approprient à recruter des techniciens chargés de la promotion de la langue basque. De telles mesures méritent d'être valorisées et aidées. Je ne sais pas si quelque chose est prévu sur la feuille de route ou peut-être mis en place.

N'oublions pas que les langues régionales ont besoin de politique linguistique efficace mais aussi d'un pouvoir de la société civile active et une activation forte de la rue sans quoi la Région serait un relais inefficace.

Notre Groupe votera favorablement cette délibération.

Mme LEICIAGUEÇAHAR. - Nous nous félicitons de cette feuille de route qui prolonge un soutien fort de la Région à la préservation et au développement des langues régionales. C'est une ambition forte pour le patrimoine immatériel de nos terroirs. J'ai été témoin direct de l'évolution des politiques publiques en faveur des langues régionales, ayant connu l'introduction de l'enseignement en langue basque au sein de l'école publique, comme parent d'abord, comme enseignant ensuite. Je lis dans cette feuille de route que la Région est légitime à intervenir auprès du législateur - je cite - « pour obtenir l'inscription de droits opposables en faveur des langues de France dans la Constitution, la ratification de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires et l'adoption d'une loi cadre pour les langues de France. ». Nous ne pouvons que l'y encourager.

En effet, il est insupportable qu'après plus de 35 ans d'enseignement en langue régionale, pour ne parler que de l'école publique, une réforme du lycée n'en tienne aucun cas et vienne fragiliser des acquis patiemment élaborés. Les langues régionales font partie de notre patrimoine. Ce sont elles qui ont fait de notre pays ce qu'il est aujourd'hui. Patrimoine ne veut pas dire fossilisé, mais bien vivant. L'apprentissage d'une de ces langues dès le plus jeune âge permet aux enfants de se construire dans une ouverture au monde. C'est un beau signal pour la postérité, afin d'enrayer la diminution du nombre de locuteurs. Cette feuille de route porte un héritage aux générations nouvelles qui ont bien besoin de notre considération et notre bienveillance. Nous leur transmettons un patrimoine vivant dont elles pourront être fières.

Bien sûr, nous voterons cette délibération.

M. BITEAU. – [*intervention en patois Charentais* - Bein sûr que je causans encore en charentais, o lé pas une bande de mouhassons qui allons nous en empêcher. Avons pas un pour].

Voilà. Je ne l'ai pas fait complètement en saintongeais pour que tout le monde comprenne parce que l'on nous a reproché de ne pas tous comprendre. Maire dire qu'effectivement, je l'ai dit ce matin, je fais sûrement partie de cette population vieillissante qui parle le saintongeais, mais cette langue existe bel et bien. Je ne vais pas raconter mon histoire mais mon père avait des salariés qui ne parlaient pas le français académique. Mon grand-père le parlait très bien, et le seul moyen d'échanger avec ces gens-là, c'était de parler le saintongeais, et je suis tellement heureux cet apprentissage de pouvoir continuer de parler avec ces personnes, qui avaient des choses particulièrement intéressantes à nous raconter, et qui étaient frappées par le bon sens paysan.

Et donc, je suis désolé, mais ce raisonnement qui consiste à dire que l'un peut empêcher l'autre, c'est insupportable. Bien sûr que les deux peuvent cohabiter, et ce n'est pas l'un ou l'autre, c'est l'un et l'autre, et cela fait partie de notre culture.

M. LE PRESIDENT. - Charline.

Mme CLAVEAU-ABBADIE. - Si les multiples interventions sont terminées, je souhaiterais dire quelques mots en conclusion. D'abord, vous dire que pendant ces quelques années de mandat, je n'ai eu de cesse que d'entendre autour de moi « ça, c'est une vraie langue », « ça c'est du patois ». « Ah oui, mais le basque c'est pas pareil, le poitevin-saintongeais non plus », etc.

Souvent derrière ces débats qui se veulent linguistiques, tout un chacun devenant soudain expert, se cachent plutôt des vraies questions politiques. Je suis heureuse ce soir parce que la plupart des interventions de mes collègues tend à me laisser penser que la plupart d'entre vous ne considèrent pas que l'identité est un jeu à somme nulle, que l'on n'est pas moins français parce que l'on parle aussi basque, occitan, ou espagnol, par exemple.

Je crois que vous avez évoqué la peur vis-à-vis d'une dégradation de ce qui serait une idée de l'identité nationale ; bien sûr que vous l'avez dit. En tout cas, cela suinte de tous vos propos.

M. LE PRESIDENT. - Jacques accepte que l'on puisse critiquer les positions qui sont extrêmement paradoxales de l'Extrême Droite, que vous représentez, qui se bat contre les traditions. Charline à la parole. On respecte la parole de Charline.

Mme CLAVEAU-ABBADIE. - Je suis désolée parce que je ne voulais pas tant insister sur une position minoritaire que sur un consensus manifestement majoritaire en faveur des langues et cultures régionales qui sont les nôtres.

Pour terminer, cette feuille de route est votée assez tardivement dans le mandat, pour autant nous n'avons pas attendu évidemment ce mois de mars pour agir, et cette feuille de route vient plutôt formaliser les axes que nous avons tachés de formaliser pendant ce mandat, et essayer aussi de donner une impulsion pour les nouvelles réflexions qui se sont fait jour pendant ces quelques années. Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT. - A la fois sur le plan statistique et intellectuel, je redis, pour l'avoir expérimenté dans la commune dont j'étais Maire, que l'immersion en occitan donnait des résultats après, en français et dans toutes les matières, de meilleurs résultats. Et à la limite, on apprenait mieux l'anglais ou l'espagnol après avoir appris l'occitan ou le basque. C'est le premier point. Cela ouvre l'ouverture des jeunes et les jeunes sont emballés par cela.

Le deuxième point, il est vrai que l'on a une difficulté que l'on a rencontrée dans l'ex-Aquitaine pour avoir les résultats que l'on a au niveau des jeunes au Pays basque, en basque. C'est un travail que l'on mène avec la Région Occitanie et je pense que l'on y parviendra. Ce sont de tels moments de joie et de fête autour de l'occitan que je crois qu'il faut que l'on continue. Ce n'est pas facile. Ce n'est pas compris par Paris. C'est très paradoxal. C'est pour des raisons budgétaires. On ne met pas les profs.

Cela dit, une information qu'aurait pu dire Jean-Louis NEMBRINI, on a ouvert une école française à San Sébastian, et le succès de cette école, 40 enfants sont immergés en

français, en Espagne, au Pays basque sud, et cela ne pose aucun problème d'ailleurs au Pays basque sud.

Ensuite, quelque chose qui m'a toujours un peu ému, je ne sais pas si vous connaissez la chanson du béret. Est-ce que quelqu'un connaît la chanson du béret, ici. Mathieu la connaît. Je la connais en occitan ou je la connais en français.

Non, je suis incapable de le faire. Ce n'est pas parce que c'est la dernière Assemblée plénière...

M. OXIBAR. - C'est dommage, on avait cinq minutes à perdre. Vous auriez pu chanter, Président.

M. LE PRESIDENT. - On peut se décontracter un peu, mon cher.

M. DE LACOSTE-LAREYMONDIE. - Il faut inviter Jean LASSALLE avec son patois béarnais.

M. LE PRESIDENT. - Mais, il ne la connaît pas. Le problème, c'est que Jean Lassalle, en dehors du « Beth Ceu de Pau », et de « Se canto », je ne suis pas sûr qu'il connaisse beaucoup d'autres chansons.

Je reviens sur la chanson du béret. Je le dis parce que, je veux dire on a des oppositions structurelles fondamentales avec le Rassemblement National, mais cette chanson du béret, elle se termine par une phrase qui devrait vous être sensible. « Ces petits gars qui portaient le béret » pendant la guerre de 14, et qui ont sauvé la France.

Merci. Nous nous sommes engagés quand on a pris la responsabilité de l'Exécutif de la Région à ressourcer les langues régionales. On n'a pas atteint l'objectif. Le Pays basque, par exemple, il existe plus de jeunes aujourd'hui, même si les anciens s'éteignent, qui reprennent la langue, et c'est très positif. C'est un engagement. Et il y a une formule en basque, très simple. (*intervention en langue Basque*) « La parole est la parole ». Et on l'a tenue.

Je mets aux voix ce rapport.

Qui est contre ?

Pas d'abstentions ?

Ce rapport est donc adopté.

N° 32

Vote sur la «Langues et Cultures Régionales : Feuille de route 2021-2024»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Non Inscrit (2)**

▪ **CONTRE : Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTE A LA MAJORITE

33 - CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

Mme LANZI. - Il s'agit de plusieurs conventions pluriannuelles que l'on a l'habitude de voter. La première sur le CNAREP, c'est-à-dire le Centre National des Arts de la Rue et de la convention avec Grand Rue qui est située à La Rochelle, qui est reconnue dans la France entière pour son travail justement sur les arts de la rue.

Une deuxième convention concerne le Pays d'Art et d'Histoire de Vézère-Ardoise. C'est le seul porteur du label « ville et pays d'art et d'histoire » en Nouvelle-Aquitaine, sous le statut associatif qui concerne de nombreuses communes.

Une autre convention avec la scène de musiques actuelles, la NEF à Angoulême.

Et enfin, une très belle convention avec l'Association Eclats d'Email de Limoges. Eclats d'Email est un festival de jazz.

Ces conventions, vous le savez, permettent de signer avec les partenaires. Elles nous permettent de belles collaborations sur le territoire et avec l'État.

Je vous remercie.

J'ai oublié l'Association Einstein on the Beach - spécialement pour Monsieur CHARBONNEAU - les musiques expérimentales et des pratiques sonores expérimentales.

M. CHARBONNEAU - Comme vous l'a rappelé Jacques COLOMBIER, lors de notre Commission Permanente, à la mi-mars, vous nous aviez enjoint de ne pas commenter les programmes inscrits dans les conventions de musique, de spectacles divers et avariés, donc dans cette délibération 33, il n'est pas possible de ne pas commenter et rassurez-vous ce sera court.

Dans le cas dont vous parliez, chère Madame LANZI, avec l'Association Einstein on the Beach, il est fait la promotion d'Angela DAVIS, communiste, militante féministe, membre du Black Panther Party, mouvement marxiste, léniniste et maoïste. Je suis assez ouvert aux différentes doctrines que j'ai étudiées, que j'ai combattues, je peux vous chanter tout ce que vous voulez comme chants révolutionnaires en italien, en espagnol et en américain. Je ne me moque pas de vous. Et là, vous savez où est-ce que j'ai entendu mieux parler espagnol, c'est à Mexico Distrito Fédéral où je suis resté assez longtemps. J'étais allé, à côté, avec les étudiants de l'Université de Querétaro, j'ai vécu étant enfant trois années au Pays basque espagnol, et comme vous le savez, j'ai habité longtemps en Espagne. Donc, je parle plusieurs langues également, et j'ai fait un petit tour en Afrique, et j'ai vu un certain nombre

de choses et d'éléments dont je peux parler avec beaucoup d'honneur. Je peux parler d'Angela DAVIS et tout. Je suis plutôt un mec de cultures ouvert, d'une famille où l'on a été plutôt ouvert.

Je ne raconte pas ma vie, mais elle est aussi passionnante que celle...

Ah oui, j'ai oublié, Benoît, je parle le patois saintongeais avec mes fils, et cela nous amuse tous les six quand on est ensemble, on se parle en patois. Cela horrifie un peu ma femme, mais c'est toujours amusant de nous entendre parler patois. Cela dit, ils parlent plutôt bien français, et ce sont des bons ouvriers.

Monsieur le Président, je continue mais ce sera peut-être la dernière intervention de la séance, donc des revendications et je cite « la place de l'autonomie des femmes noire américaines », je ne vois pas en quoi cela peut être financé par les Néo-aquitains. Nous refusons cette forme de séparatisme contre lequel nos gouvernants se sont opposés récemment.

Monsieur le Président, non seulement, la trame de certains de ces spectacles n'est pas conforme avec l'esprit de la république, ce dont vous vous gobergez en permanence, mais il procède de la déconstruction de l'art, j'ai pu l'expliquer, et c'est ma façon de voir les choses, de l'harmonie artistique, de la critique sévère des fondements de notre société qui pratique l'inversion de nos valeurs. Nous vivons dans une période de déconstruction sociétale, de critiques sans fondement de sérieux, et approfondie de notre passé, visant la contestation de nos commémorations, de la destruction de notre patrimoine, par exemple, les nombreuses rues, plaques, avenues, statues de Colbert, c'était il y a trois, quatre mois, qui s'entend pas s'être rebaptisé, aujourd'hui, c'est Napoléon Bonaparte. Je n'ai jamais été bonapartiste contrairement à mon collègue Jean-Marc avec qui nous discutons beaucoup de cela. Et comme Napoléon Bonaparte n'est pas venu en Aquitaine, on va faire bref. Il a gardé le dernier souvenir de sa vie française en partant de l'île d'Aix vers l'Amérique.

Dans cette Assemblée, me semble-t-il, mes camarades de combat, tous ceux qui nous ont précédés, avant, en Aquitaine ou en Poitou, Nous, élus de cette Assemblée, ne voulons pas gommer notre histoire, déboulonner nos statues, et voir aujourd'hui, l'histoire révisée.

Attention, et là, je ne vais pas choquer mes collègues socialistes, mais en effet, attention aux droits d'inventaire sélectifs qui avaient été mis en place, vous vous rappelez Monsieur le Président, par les successeurs du Président Mitterrand qui visent à ne garder que la part d'histoire qui les arrangent. Le passé appartient à l'histoire et à la France, et aux Français qui ont fait sa grandeur à ce titre.

Quand vous parliez que vous faisiez chanter ce petit enfant qui portait le béret de ceux qui vont mourir sur ces terres abominables des tranchées, nous subventionnons son

patrimoine et nous votons les conventions quand elles valorisent ce patrimoine. Nous élus, et citoyens, nous sommes les payeurs de vos choix culturels et des conventions auxquelles on a le droit de s'opposer, parce que tout cela nous ne pouvons pas accepter, en plus, et là, je conclus, cette forfaiture de voter dans une seule délibération sept conventions qui comportent le pire et le meilleur. Nous aurions aimé voter convention par convention car certains projets proposés sont bons pour nous et emportent tous nos suffrages. Cela n'étant pas permis par votre Exécutif et par vos collègues, et par l'Administration, nous voterons donc contre ce dossier. J'ai terminé. Je suis à la disposition ...

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. CHARBONNEAU. - ... pour vous répondre pour d'autres...

M. LE PRESIDENT. - Non. Vous n'allez pas faire...

M. CHARBONNEAU. - Non, c'est bon. Cela va. Parfait.

M. LE PRESIDENT. - Oui. Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas d'autres,

On a l'opposition du Rassemblement National.

Que fait DINA ?

Mme LE GUEN. - Je reste fidèle à ce que nous avons dit ce matin. Culture = imposture chez vous. Donc, contre.

M. LE PRESIDENT. - Pas d'abstentions ?

Ce dossier est donc adopté.

N° 33

Vote sur les «Conventions Pluriannuelles d'Objectifs dans le domaine de la Culture et du Patrimoine»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Non Inscrit (2)**

▪ **CONTRE : Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTE A LA MAJORITE

**34 - CONVENTIONS DE DELEGATION ET DE TRANSFERT DE LA COMPETENCE
DU TRANSPORT SCOLAIRE AVEC L'AUTORITE ORGANISATRICE DE MOBILITE
(AOM) DE TULLE ET CONVENTION D'AFFRETEMENT AVEC L'AUTORITE
ORGANISATRICE DE MOBILITE (AOM) DU BASSIN DE BRIVE**

M. LE PRESIDENT. - Renaud, on a les conventions de délégation de transfert du transport scolaire avec l'autorité organisatrice de mobilité de Tulle et de Brive.

M. LAGRAVE. - Président, c'est la dernière délibération de ce type que vous verrez puisqu'en l'occurrence, comme je vous l'avais annoncé à la dernière plénière, il s'agit de régulariser les transferts de la compétence mobilité, notamment sur les transports scolaires et interurbains, auprès des AOM qui sont donc les Agglomérations. Nous terminons le tour de Nouvelle-Aquitaine avec Tulle et Brive. Et c'est mon dernier mot, Jean-Pierre.

M. LE PRESIDENT. - Merci Renaud. Pas de soucis. Pas d'observations.

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

Il en est ainsi décidé.

N° 34

Vote sur la «Conventions de transfert et de délégation de la compétence du transport scolaire avec l'Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM) de Tulle et convention d'affrètement avec l'Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM) du Bassin de Brive.»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, Non Inscrit (1)**

ADOpte A L'UNANIMITE

**35 - ENTREE AU CAPITAL DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DE TRANSPORTS
TRANS- LANDES DU SYNDICAT DES MOBILITES DU PAYS BASQUE ADOUR**

M. LE PRESIDENT. - On a l'entrée au capital de la société publique de Trans-Landes.

M. LAGRAVE. - Il s'agit de la SPL Trans-Landes, donc dans le département des Landes, qui comptait parmi ses membres la commune d'Ondres pour le ramassage scolaire et quelques navettes estivales. Cette commune vient d'adhérer au Syndicat mixte du Pays basque, ainsi que la commune de Saint-Martin-de-Seignanx.

Il a été proposé au Syndicat des mobilités du Pays basque d'adhérer à la SPL pour continuer les services sur Ondres et le Seignanx. Le Conseil d'Administration ayant voté valablement, le Syndicat mixte Pays basque Adour et tous les actionnaires de la SPL. Il manquait notre délibération. C'est maintenant, c'est l'instant.

M. LE PRESIDENT. - Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

Il en est ainsi décidé.

N° 35

Vote sur l' «Entrée au capital de la Société Publique Locale de transports Trans- Landes
du Syndicat des Mobilités du Pays Basque Adour»

▪ POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, Non Inscrit (1)

ADOPTE A L'UNANIMITE

**36 - SUIVI DES OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
INSCRITES DANS SON RAPPORT DE CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION
DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE (TRANSPORTS EXPRESS REGIONAUX)**

M. LE PRESIDENT. - On a les observations de la Chambre Régionale des Comptes.

M. LAGRAVE. - Il y en a quatre, Président.

La première concerne la question d'avoir un Plan rails au niveau régional.

La seconde, d'inviter à ce que la nouvelle convention TER hausse le niveau d'exigences à l'égard de l'exploitant.

La troisième, la Région est invitée à veiller à ce que la nouvelle convention lui garantisse une information améliorée sur l'organisation, la gestion, la performance du service.

La quatrième, la Région est invitée à veiller à ce que la SNCF Mobilités lui produise toute information financière qui lui est due en application du Code des transports.

Sur la première, le Plan rails a donc été adopté en plénière en 2019.

La convention TER, on peut dire que l'on peut aller au-delà de 95 % de régularité et 1 % de suppression. Je crois pouvoir dire que c'est la seule convention en France qui a mis ce niveau d'exigences, mais, le contrôle avait lieu avant le vote de la convention, donc on va donc adresser le Plan rails et la nouvelle convention à la CRC, sans aucun problème.

Sur le 3 et le 4, il y a encore beaucoup de travail, tout simplement parce qu'effectivement, nous avons encore besoin d'un certain nombre d'informations qui sont d'ailleurs comprises dans la convention que nous avons signée. On a essayé un peu d'éclaircir le sujet sur la convention que l'on a signée. Malheureusement, il y a encore un peu de travail à faire en matière de transparence, et de retours d'informations de la part de SNCF Mobilités. Mais on y travaille.

M. OXIBAR. - Monsieur le Président. Juste avant d'intervenir, parce que j'ai complètement oublié, et je manquerais à toutes mes obligations, sur la feuille de route, sur la langue occitane, si les Commissions sanitaires le permettent, le 12 juin dans le beau village d'Ogeu-les-Bains, il y aura un concert de Nadau. J'invite tous ceux qui seraient dans le coin, mais on verra si cela sera possible.

Monsieur LAGRAVE, pardon, je vais encore vous fâcher, mais sur les éléments de satisfaction que vous venez d'évoquer sur les recommandations de la CRC, je vais être obligé d'apporter quelques bémols. Sur la définition du Plan Rails, je voudrais quand même souligner le fait la CRC demande des précisions sur la Bedous/Canfranc, et sur l'intégration

de la Bedous/Canfranc dans ce Plan Rails, et invite la Région à définir au préalable, ses priorités en matière d'investissement ferroviaire, ce qui laisse à penser évidemment, vous vous en doutez, que la Bedous/Canfranc n'est peut-être pas la priorité.

Vous avez répondu effectivement que la Bedous/Canfranc avait une singularité incontestable et qu'il fallait apprécier sa nécessité au regard de l'ensemble des besoins du réseau ferroviaire régional, une fois réalisées les différentes études permettant d'éclairer les décideurs sur la rentabilité socio-économique du projet. Évidemment, vous vous doutez bien que nous avons toujours de sérieux doutes sur la rentabilité socio-économique de ce projet.

D'ailleurs - alors là, ce ne sont plus des doutes - juste sur 2018-2019, je rappellerai un chiffre sur la ligne Oloron/Bedous, 8 personnes par train. Je rappelle à notre Assemblée que cette réouverture de ligne Oloron/Bedous a coûté 110 M€ à la Région Nouvelle-Aquitaine, et que nous entendons continuer, vous entendez, votre Exécutif entend continuer ce projet, pour, a priori, plus de 400 M€ avec aucune certitude de financement, si ce n'est pour les études, mais évidemment pas pour les travaux. Je ne serai pas plus long sur ce sujet, mais je voulais quand même le préciser.

Concernant le Plan rails, nous avons déjà, ici, indiqué et la Chambre Régionale des Comptes le relève aussi, ce Plan rails n'a de plan que le nom. Vous avez pris conscience tardivement au niveau de la Région, de l'état lamentable du réseau ferroviaire régional et vous avez tenté de contraindre l'État à financer la rénovation des voies ferrées régionales. Et l'État n'a jamais souhaité participer au financement. Donc, aujourd'hui, le Plan Rails, pardon Monsieur LAGRAVE, de vous dire que le Plan Rails est à l'arrêt faute d'un accord à long terme, et en aucun cas, il est opérationnel.

Sur la deuxième recommandation, et hausser le niveau d'exigences, au niveau de la SNCF, la CRC conforte les réflexions que nous avons pu vous faire lors de l'adoption de cette convention en 2019. Je ne serai pas plus long sur ces éléments-là.

Quelques réserves, vous ne parlez pas des points les moins favorables. Vous ne parlez pas de la baisse nominale des charges de 10 %. Peut-être que vous le préciserez.

Sur le taux de régularité des 92,5 %, il est à relativiser ; si l'on regarde que sur la Bordeaux/Sarlat, on est à 83,7 %, sur Bordeaux/Pau, on est 85,3 %. Sur Bayonne/Pau, on est à 83,3 %. Peut-être que le chiffre paraît très joli et que vous êtes très content, c'est possible, vous avez raison de l'être, content, certainement, mais nous nous devons de le relativiser aussi.

Enfin, un dernier point qui est un peu en marge de ce rapport de la CRC, mais lors du vote de la convention TER, il était prévu la possibilité d'ouvrir à la concurrence, un à deux lots géographiques, seulement sur les cinq lots actuels, et en même temps, la convention

prévoyait l'exclusivité du périmètre confié à SNCF Mobilités en disant que la Région s'engageait à ne pas conclure de contrat portant sur les mêmes services que ceux de la convention. Tout cela pour dire que l'ouverture à la concurrence n'a absolument pas avancé. Et pourquoi, la Région n'avance-t-elle pas sur cette ouverture à la concurrence ? J'ai peut-être une idée de réponse, c'est qu'il y a des élections dans quelques semaines, mais dans tous les cas, je vous pose la question. Merci.

M. LAGRAVE. - A priori, Monsieur OXIBAR, je ne me souviens ce que vous aviez voté sur le Plan Rails. Vous allez certainement vous en rappeler, mais je crois qu'il n'avait pas été loin de l'unanimité. Non ! Il n'y avait pas l'unanimité ? Bon. Enfin, si vous ne l'aviez pas voté peut-être que vous en avez pris connaissance comme tout le monde. Dans ce Plan Rails de l'époque, vous dites que l'on ne s'est pas occupé du réseau. On aurait certainement pu aller plus vite mais en même temps, on l'a voté assez tôt puisque l'on avait demandé dès notre arrivée à l'Exécutif, une étude à SNCF Réseau, que nous donnons en réponse à l'ensemble des questionnements qui peuvent y avoir depuis maintenant quatre ans même cinq, qui faisait état de 1,2 Mrd€ de travaux pour mettre à niveau le réseau ferroviaire de Nouvelle-Aquitaine. Ce chiffre-là, on le répète inlassablement. Et dans le Plan Rails, c'est exactement le montant qui a été indiqué, ligne par ligne, je vous invite à le reprendre, pour dire quels étaient les travaux qui étaient à faire dans les prochaines années et en l'occurrence, on était plutôt parti sur deux CPER.

Vous nous dites que l'on n'a pas l'État. Ce n'est pas moi qui vais défendre l'État, je ne suis pas forcément le premier défenseur, en même temps, il faut dire ce qu'il en est, dans les CPER qui étaient signés par les trois anciennes Régions, il y avait déjà des engagements financiers dans le cadre de ce Plan Rails que nous avons repris dès notre arrivée à l'Exécutif en 2016, pour travailler sur ce que je disais il y a un instant, et la vérité c'est que dans le Plan Rails, vous retrouverez effectivement les engagements dans les futurs CPER que l'on avait en tout cas prévus dans celui qui s'achève et y compris dans le Plan de relance pour les deux prochaines années. Vous avez la continuité de notre Plan Rails, de ce que nous avons voté ici. Il n'y a finalement pas grand-chose de nouveau, si ce n'est que l'on a accéléré avec le Plan de relance quelques travaux, et puis il faut le dire, depuis deux ans, on avait fait les avances de l'État sur un certain nombre de travaux, Bergerac/Libourne, j'y reviens pas, on a déjà eu ces discussions.

Cela veut dire que dans le Plan Rails, vous aviez effectivement Bedous/Canfranc qui était déjà indiqué dans le Plan Rails. Il n'y a rien de secret, ici. C'est d'autant moins secret, Monsieur OXIBAR, que vous avez peut-être vu, je ne sais pas si tout le monde l'a vu parce que ce n'est pas trop passé au niveau régional, mais il y a eu un sommet franco-espagnol, il n'y a pas très longtemps dans lequel, il y a eu des expressions assez positives, me semble-t-

il, de la part du Gouvernement espagnol qui même, d'après ce que j'ai compris, ont été reprises au niveau français, sur cette idée qu'il fallait véritablement une traversée des Pyrénées, et notamment sur cette partie-là. Celui qui est le plus avancé, je suis désolé de le dire, c'est notre côté, c'est-à-dire que l'on va déjà jusqu'à Bedous, et que l'on est engagé jusqu'à Canfranc. Et en plus, cerise sur le gâteau, qui s'est invité à la fête, la Commission Européenne qui effectivement vient de donner son accord pour que l'on continue non seulement les études, mais aussi que l'on puisse enclencher les travaux au plus tôt.

Vous parlez de rentabilité des lignes. Monsieur OXIBAR, il faut que, pour le coup, dans le rapport de la CRC, celui-là ou bien d'autres et à la limite si vous ne nous croyez pas, ne prenez pas celui de la Nouvelle-Aquitaine, prenez quelqu'un que vous aimez bien dans une autre Région, prenez les rapports de la CRC ou même d'ailleurs de la Cour des Comptes sur la rentabilité des lignes ferroviaires. C'est le point d'arrivée du rapport SPINETTA. Fermons 9000 lignes. Je rappelle, c'était juste au début du mandat du Président de la République actuel. On va fermer 9000 kms de lignes. Maintenant, on en est à signer des protocoles, on le verra donc vendredi, pour sauver les lignes ferroviaires, les petites lignes. Comprenez qui pourra. Nous, on essaye de jongler avec et l'on essaye d'avoir une ligne qui est extrêmement simple, le Plan Rails dont je vous ai parlé tout à l'heure et qui est connu maintenant de tout le monde, non seulement de SNCF Réseau, mais aussi de l'État et des Collectivités territoriales. J'en veux pour preuve, qu'il y a beaucoup de Collectivités qui, voyant que nous nous engageons dans la rénovation et la régénération d'un certain nombre de voies, nous appellent pour nous dire que cela les intéresse, qu'elles veulent y aller, y compris avec nous, pour certains.

Vous dites, la participation de l'État n'est pas au rendez-vous. Je viens de vous répondre. Elle n'y était pas effectivement ces dernières années. Maintenant on a signé et l'on a voté dans cette enceinte, le 17 décembre dans le cadre du Plan de relance un certain nombre de travaux qui doivent être faits dans les deux ans. Je ne sais pas si l'État ne sera pas au rendez-vous. Peut-être que vous en savez plus que moi. Mais en tout cas, il y a un engagement qui est pris dans le cadre du Plan de relance.

Vous dites, la convention n'est pas à la hauteur. C'est une vision des choses. La convention que nous avons signée le 31 décembre 2019 avec SNCF part jusqu'à 2024. Dans cette convention, vous citez des taux de régularité qui sont des taux de régularité au moment du contrôle de la CRC, c'est-à-dire il y a quelques années. Et effectivement, je partage votre avis, selon lequel il n'était pas au bon niveau. C'est la raison pour laquelle on s'est engagé dans un contrat et dans une convention avec la SNCF pour avoir 95 % de régularité, et 1 %, pas plus de 1 % de suppression de trains, ce qui est extrêmement important pour les voyageurs de notre région.

J'ai la faiblesse de croire, le Président pourra le dire, que d'autres Régions qui n'avaient pas signé avant nous, sont venues regarder ce que l'on avait signé pour faire de même. Et puis, il y avait des Régions qui avaient signé juste avant nous, et qui ont dit, mais pourquoi on n'a pas eu cela. Vous avez raison, on aurait pu faire mieux, on aurait pu mettre 98 % de régularité et 0 % de suppression de trains. On n'est pas allé jusque-là, c'était un compromis, mais on a, je crois, signé une convention qui, je l'espère, et c'est là où, là-dessus, il faudra de toute façon regarder cela à l'aune de la fin de la convention, que les chiffres seront tenus par l'opérateur qu'est la SNCF.

Vous nous interrogez sur la mise en concurrence. Dans cette même convention, Monsieur OXIBAR, je vous le rappelle, parce que je crois que c'est parfois passé sous silence. Nous avons effectivement délibéré avec cinq lots. Que disait la convention ? Elle disait nous demandons à la SNCF d'appliquer un programme qui s'appelle OptimTer, lot par lot - pour résumer - mieux et plus de TER. Et donc, sur l'Etoile de Périgueux, le 15 novembre dernier, il y a, en ajoutant les lignes du péri-urbain de Bordeaux, 1 Mkm train, vous avez bien entendu, 1 Mkm train qui a été créé le 13 décembre dernier. Nous sommes en train de travailler sur l'Etoile de Limoges. Nous avons travaillé sur l'Etoile de Bordeaux, ce sera la réalité du service 2022, et juste après, il y aura le Sud Aquitaine. Vous me direz, pourquoi pas Poitou-Charentes ? Tout simplement parce que l'on a beaucoup de travaux sur les lignes de l'ancien Poitou-Charentes. Cela veut dire que sur cette ouverture, nous avons laissé dans la convention le fait que si les résultats n'étaient pas atteints par la SNCF, nous nous réservions le droit d'ouvrir à la concurrence avant la fin de la convention. Et c'est exactement, ce que nous avons délibéré dans cette enceinte, fin 2019, au moment où nous avons délibéré.

Voilà, où l'on en est, en toute transparence avec vous. C'est public, c'est sur étagère, cela a été voté. Vous n'avez pas voté la convention, mais relisez la, tout ce que je suis en train de vous dire est dedans.

M. OXIBAR. - Merci d'avoir répondu aux questions que je n'ai pas posées, et l'on verra pour le reste.

M. LE PRESIDENT. - Merci. On est dans un paradoxe. Tout le monde souhaite que la régularité des trains, la régénération des lignes, l'usage du train se développe. La position d'autorité de transport de la Région n'est pas celle d'une agglomération qui met en place un tramway où un réseau de bus. Et c'est cela que nous attendons. Tant que nous n'aurons pas réellement cette autorité, on se retrouvera handicapé. Je n'apprécie pas plus que vous, que pour des faits de mouvements sociaux, pour des faits d'autres choses, voire de problèmes d'intempéries, etc., on ait des trains qui ne marchent pas. Je n'accepte pas, nous

n'acceptons pas qu'entre Limoges et Angoulême par exemple, la ligne soit fermée. Entre Limoges et Brive par Nexon, la ligne soit fermée.

Renaud l'évoquait un peu tout à l'heure. Entre Saint-Jean-Pied-de-Port et Bayonne, c'est la Région qui a fait l'avance et qui a organisé les travaux. Entre Bergerac et Libourne, c'est la Région - on a été remboursé - qui a fait l'avance. Donc, deux choses.

L'honnêteté intellectuelle et la connaissance du dossier supposent de dire que l'on a fait le job, notre Assemblée a fait le job, d'ailleurs vous avez dû voter tout cela, mais il y a un problème national par rapport aux petites lignes ferroviaires. Je le prends.

Critiquer l'intervention de la Région, je peux vous dire vraiment que la négociation avec la SNCF a été plus que virile. On peut faire confiance à Renaud de l'être - pardon Renaud - c'est un travail. Le jour où vous voulez venir, cher Monsieur OXIBAR, dans des discussions Région/SNCF, on vous accueille les bras ouverts, avec l'apéro, le café, le dessert, tout ce que vous voulez.

M. OXIBAR. - On attendra la prochaine mandature. C'est peut-être nous qui vous inviterons.

M. LE PRESIDENT. - Ne vous faites pas trop d'illusions, vu ce que vous avez vécu à Oloron.

M. OXIBAR. - Ogeu-les-Bains, Président.

M. LE PRESIDENT. - C'est une communication, alors on prend acte.

Vous prenez acte ?

Tout le monde prend acte.

N° 36

Vote sur le «Suivi des observations de la Chambre Régionale des Comptes inscrites dans son rapport de contrôle des comptes et de la gestion de la région Nouvelle-Aquitaine (transports express régionaux)»

L'ASSEMBLEE DONNE ACTE

37 - HOMMAGE A SAMUEL PATY : PLAQUES COMMEMORATIVES AU LYCEE DES GRAVES A GRADIGNAN ET AU LYCEE ALBERT CLAVEILLE A PERIGUEUX

M. LE PRESIDENT. - On a maintenant, Jean-Louis, l'hommage à Samuel PATY.

M. NEMBRINI. - Président, chers collègues. Après tout ce que nous venons d'entendre, finalement c'était un hommage à Samuel PATY. Depuis ce matin, nous vivons la liberté d'expression et rappelons-nous que Samuel PATY est né pour transmettre cette valeur aux élèves.

Ici, dans cette salle, à la place que vous occupez, le 16 décembre, nous avons réuni des professeurs, des syndicalistes, tous des personnes de la grande région qui ont voulu rendre hommage, deux mois après le décès de Samuel PATY, à sa mémoire déjà et nous écoutions trois grands spécialistes que vous connaissez, Jean-Pierre AUBIN, mon ami, qui est sans doute le meilleur connaisseur de la réalité scolaire aujourd'hui et des difficultés qu'il y a à exercer son métier aujourd'hui. Jean-Noël JEANNENEY, un historien que l'on ne présente plus, et qui effectivement sur ces sujets-là, est capable de donner toute la profondeur historique et l'évolution nécessaire de notre pensée sur la laïcité, et bien sûr, François DUBET également. C'était notre façon de rendre hommage au professeur en situant le débat au bon niveau.

Aujourd'hui, il y a dans des établissements, des équipes qui souhaitent rendre hommage à Samuel PATY, deux établissements. C'est l'objet de la délibération que je vous présente aujourd'hui au nom de notre Région : le Lycée des Graves à Gradignan qui désire apposer une plaque commémorative avec les mots suivant : « En hommage à Samuel PATY, professeur, et à tous ceux qui ont perdu la vie pour défendre la liberté d'expression ». Et puis le Lycée Albert Claveille à Périgueux, qui souhaite donner le nom de Samuel PATY par une simple plaque dénomminative à une salle polyvalente.

Voilà la délibération qui vous est proposée.

Mme LE GUEN. - J'ai une question Monsieur NEMBRINI, s'il vous plaît. Madame MARTY qui est en visioconférence souhaiterait intervenir mais son intervention concerne le vœu formulé par le PRG. Par conséquent, quand peut-elle intervenir ? Est-ce maintenant ?

M. LE PRESIDENT. - On va prendre la délibération, Madame LE GUEN, et ensuite on passera aux vœux.

M. MALHERBE. - Monsieur le Président, mes chers collègues. Depuis moins de dix ans, la France a subi sur son territoire national une quarantaine d'attentats faisant près de 300 morts, plus de 1000 blessés et autant de familles endeuillées et meurtries dans leur âme.

Samuel PATY fut l'une de ces victimes. Alors qu'il avait alerté sa Direction sur les menaces qui pesaient sur lui, alors qu'il se savait en danger, Samuel PATY n'a été protégé ni par la République, ni par l'Éducation Nationale.

Le vendredi 16 octobre, alors qu'il était déjà presque en vacances, il sera lâchement assassiné en sortant de son collège d'une façon des plus barbares, égorgé et décapité au couteau. Que la Nation, que la Région et que nos établissements scolaires lui rendent hommage, et bien la moindre des choses, comme à toutes les victimes du terrorisme.

Nous voterons donc favorablement cette délibération, dont je me félicite aujourd'hui, vous qui, hier, aviez tous unanimement fait bloc contre notre proposition d'honorer la mémoire de Jonathan SANDLER en donnant son nom à l'un de nos lycées.

Voter pour cette délibération ne nous empêchera pas néanmoins de vous faire part de nos objections quant à la plaque proposée dans cette délibération, d'une part, parce qu'elle créait une forme de discrimination entre les victimes du terrorisme, ne rendant hommage qu'à celles qui seraient mortes pour défendre la liberté d'expression, d'autre part, parce que quitte à faire une plaque commémorative, autant y inscrire quelque chose qui est un sens. Car non, la liberté d'expression si tant est qu'elle existe encore en France ne tue pas. Ce qui tue, c'est une idéologie que vous refusez de nommer, c'est un fondamentalisme que vous semblez ignorer, c'est un ennemi que vous vous interdisez de voir et qui s'appelle l'islam radical.

Je salue d'ailleurs le talent d'équilibriste du rédacteur de cette délibération ainsi que du Parti Radical de Gauche qui ont réussi l'exploit de ne pas citer une seule fois, et vous-mêmes, Monsieur NEMBRINI, dans votre présentation, le mot « islamisme » dans le texte. Car oui, c'est bien l'islam radical et rien d'autre qui a fait près de 300 victimes depuis 2015 en France. Et les mêmes politiques produisant les mêmes effets, tant qu'il existera la moindre complaisance directe ou indirecte avec des associations radicalisées, tant que les élus de la République refuseront de faire preuve de fermeté à l'égard de cet ennemi intérieur qui nous a déclaré la guerre, tant que l'islamo-gauchisme continuera d'exister, le sang de nos compatriotes continuera malheureusement de couler.

Que n'avez-vous pas écouté, il y a quarante ans, Jean-Marie LE PEN, qui alertait déjà du danger de l'expansion de l'islam radical en France. Vos belles intentions, vos plaques commémoratives, vos incantations de vivre ensemble, de liberté d'expression, de solidarité, n'y changeront rien, si elles ne sont suivies dans les faits de mesures concrètes pour contrer les terroristes islamistes. Oui, que cela vous plaise ou non, l'islamo-gauchisme porte une lourde responsabilité dans la présence d'un islam conquérant et barbare sur le territoire national.

Dans l'un de ces ouvrages remarquables de véracité et de bon sens, le journaliste Éric ZEMMOUR expliquait, je cite : « La France continue à psalmodier ces dogmes, république, laïcité, citoyenneté, raison ». Liberté d'expression aurait-il rajouté, sans voir qu'ils sont pourris de l'intérieur, qu'ils sont retournés, dessoudés, vérolés. Les mots s'imposent dans les débats publics, mais ils sont vidés de leur substance. Assez de mots, mes chers collègues. Ce sont les actes qui ont leur importance, ce sont les actes que le temps retiendra. C'est aux conséquences de ces actes que l'histoire nous jugera.

M. LE PRESIDENT. - Je vais vous demander si l'histoire a jugé Tiaroye. Cela vous dit quelque chose ? Quand des soldats français ont tiré sur des tirailleurs sénégalais. C'est un pur scandale ce que vous dites. TIAROYE. C'est un scandale. Je ne supporte pas ce genre de discours.

M. COLOMBIER. - Ne t'excite pas.

M. LE PRESIDENT. - Je ne supporte pas ce genre de discours.

M. COLOMBIER. - Je connais tes colères colériques publiques.

M. LE PRESIDENT. - 20 000 morts à Madagascar.

M. COLOMBIER. - Cela ne nous impressionne pas.

M. LE PRESIDENT. - Je le sais bien.

M. COLOMBIER. - Je voudrais que tu arrêtes de laisser bombarder une minorité comme tu as fait depuis deux heures de temps.

M. LE PRESIDENT. - Je n'arrêterai pas.

M. COLOMBIER. - C'est absolument scandaleux. Tu n'es pas un démocrate.

M. LE PRESIDENT. - L'histoire de France, c'est à Tiaroye, qu'elle a eu lieu. Tiaroye, pour votre information, c'était un camp de prisonniers des tirailleurs sénégalais qui avaient fait moins de quinze ans de service militaire, donc qui ne pouvaient pas avoir leur pension, et qui ont été fusillés à bout portant parce qu'ils réclamaient leur pension par les gendarmes. Et ce sont eux qui nous avaient permis de gagner dans le...

M. COLOMBIER. - ...On te parle d'islamisme et de terrorisme et tu nous réponds Charonne !

M. LE PRESIDENT. - Je te parle de l'Histoire de France.

M. COLOMBIER. - Et tu opposes les uns aux autres.

M. LE PRESIDENT. - Peut-être que si la France avait eu une autre...

M. COLOMBIER. - ...Arrête tes leçons de morale. Tous les Ministres socialistes, Mitterrand en premier, ont toujours déclaré les guerres et les ont jamais finies. Alors arrête. Et je parle des deux dernières.

M. LE PRESIDENT. - Je n'ai jamais été Ministre.

M. COLOMBIER. - Et l'Indochine, et l'Algérie, et la Guerre 40. Alors, s'il te plaît. Pas de leçon de morale de la part des Socialistes.

M. LE PRESIDENT. - J'ai le droit d'en donner de là où je viens.

M. COLOMBIER. - Alors, moi, je vais te répondre sur l'histoire dans ce cas-là.

M. LE PRESIDENT. - Non.

M. COLOMBIER. - Il vaut mieux. Un peu de modestie.

M. LE PRESIDENT. - Est-ce que l'on est d'accord ?

M. COLOMBIER. - On va voter ton dossier, mais je ne vois pas pourquoi, on ne met pas sur la plaque « victime du terrorisme islamique ».

M. LE PRESIDENT. - Est-ce que tout le monde est d'accord sur cette délibération ?

M. COLOMBIER. - Ton autosatisfaction, on commence à en avoir marre. Je le dis. Vous êtes à 80 à nous hurler dessus, c'est un peu facile. Arrêtez les leçons.

M. LE PRESIDENT. - Quand on vous met l'histoire devant vous.

M. COLOMBIER. - C'est insupportable, Alain.

M. LE PRESIDENT. - Venus de là où vous venez.

M. COLOMBIER. - L'autosatisfaction. Il n'y a que vous qui avez raison. Mais qu'est-ce que cela veut dire cela ? C'est comme cela que tu termines la mandature. Eh bien, très bien.

M. LE PRESIDENT. - Ce dossier est adopté à l'unanimité.

On a un vœu que l'on me demande de présenter en même temps, est-il maintenu ?

M. BITEAU. - Est-ce que c'est le vœu sur Samuel PATY ? Je vais faire très bref. Au-delà de cette délibération qu'a très bien présentée Jean-Louis NEMBRINI, ce vœu vise à permettre à des Conseils d'Administration de lycées qui voudraient aller au-delà de la simple plaque sur une salle, de pouvoir baptiser éventuellement un lycée, en tout cas de pouvoir faire la demande à la Région de pouvoir baptiser un lycée Samuel PATY. Donc, autoriser des Conseils d'Administration à pouvoir faire cette démarche-là.

M. NEMBRINI. - Oui, je crois que c'est une bonne réponse. Chaque établissement qui souhaiterait peut-être changer le nom de son établissement, qui a un nom géographique et

qui souhaiterait prendre le nom de Samuel PATY, peut faire une proposition. C'est la loi. On respecte les lois, ici.

M. LE PRESIDENT. - C'est la loi, Benoît.

M. NEMBRINI. - Donc, il faut consulter les Conseils d'Administration, la commune dans laquelle est l'établissement, et la Région vote en dernier ressort. Évidemment, c'est tout à fait possible, et rédiger comme il est, ce vœu me paraît tout à fait intéressant.

M. LE PRESIDENT. - Pas d'oppositions ?

Mme LE GUEN. - Nous votons pour la délibération, mais nous vous rappelons que Madame MARTY souhaiterait parler sur ce vœu, s'il vous plaît.

Mme MARTY. - Président, chers collègues. A notre grande surprise, le PRG formule un vœu que nous n'aurions même pas envisagé dans nos rêves les plus fous. Tous les vœux de bon sens et d'émotion proposés par les élus de la famille nationale sont tellement systématiquement rejetés par réflexe pavlovien. Aussi, nous félicitons le Groupe le Parti Radical de Gauche de souhaiter que les établissements puissent mettre des plaques en mémoire de ce professeur supplicié.

Mais à ce vœu, il manque cette petite dose de courage, sans doute en rapport avec le pas de vague qui sévit au sein de l'Éducation Nationale. Il aurait été en effet, important de préciser que sur les plaques commémoratives qui seraient apposées dans les établissements, soit indiqué non pas que « Monsieur PATY a perdu pour défendre la liberté d'expression » comme souhaite le faire le Lycée de Gradignan mais est mort non pas seulement en raison de l'obscurantisme mais bien à cause du terrorisme islamique. Je remarque qu'à aucun moment, ni dans la délibération 37, ni dans ce vœu, ces deux mots sont utilisés. A trop vouloir se cacher derrière le mot de laïcité, doux euphémisme bien arrangeant du mot lâcheté, notre société nie ses maux et cache sa peur de nommer l'ennemi qu'elle nourrit en son sein. Vous le voyez, donc, pas de réflexe politicien conditionné dans notre Groupe, car nous voterons avec beaucoup d'enthousiasme ce vœu en espérant que si la demande est validée, le moment venu, par notre Assemblée, elle aura le courage d'aller jusqu'au bout de la démarche d'information de la communauté éducative sur les raisons exactes de la mort de cet enseignant et les motifs de son assassinat. Je vous remercie.

Mme REQUENNA. - Monsieur le Président. J'ai une question. Pour que cela soit possible, il faut que nous votions un vœu ?

M. LE PRESIDENT. - Non, pas du tout.

Mme REQUENNA. - D'accord. Je m'interrogeais. On va voter le vœu pour ne pas que qui que ce soit pense que nous sommes défavorables à cette mesure, mais franchement, c'est du principe, cela n'a pas grand intérêt parce que chaque établissement est libre de faire une proposition.

M. BITEAU. - Pascale. Cela permet d'exhumer une possibilité qui existe dans le règlement mais qui la met en lumière en lien avec la délibération qu'a proposée Jean-Louis NEMBRINI. C'est tout. Il faut faire simple.

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président, je ne comprends pas bien. Il y a un dossier principal et il y a un vœu qui se rattache à ce dossier. Nous, on vote le dossier, point barre. Je n'ai rien contre ton vœu, mais...

M. LE PRESIDENT. - C'est ce qui avait été préparé par les Services parce qu'il y a un vœu qui correspond. J'ai un peu râlé tout à l'heure quand j'ai vu la façon avec laquelle le déroulement s'était passé, mais on m'a préparé comme cela.

Est-ce qu'il y a des oppositions à ce vœu ?

M. OXIBAR. - Juste Président. Dans la lignée de toutes les propositions de vœux et de motions, nous ne participerons pas, même si évidemment, bon.

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président. Nous votons le dossier principal. Le vœu, on ne connaît pas.

M. LE PRESIDENT. - Vous ne participez pas au vote du vœu.

M. COLOMBIER. - Voilà, on ne vote pas le vœu, on vote le dossier principal tel qu'il nous est présenté, malgré les réserves que nous avons émises.

M. LE PRESIDENT. - Mais, ce vœu est adopté à la majorité.

Vote sur le vœu «Pour un hommage régional à la mémoire de Samuel PATY »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et ApparentésLe Mouvement de la Ruralité, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine,**

VŒU ADOPTE A L'UNANIMITE

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE : Les Républicains-CPNT, Rassemblement National,**

N° 37

Vote sur l' «Hommage à Samuel Paty : plaques commémoratives au lycée des Graves à Gradignan et au lycée Albert Claveille à Périgueux

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche , Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, Non Inscrit (1)**

ADOPTE A L'UNANIMITE

38 - FONCTIONNEMENT DU CESER.

M. LE PRESIDENT. - Sur le fonctionnement du CESER, est-ce qu'il y a des observations ?

Ce dossier est donc adopté.

N° 38

Vote sur le «Fonctionnement du Conseil Économique Social et Environnemental Régional, assemblée consultative du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Rassemblement National, Non Inscrit (1)**

-CONTRE : Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

ADOPTE A LA MAJORITE

39 - TABLEAU DES EMPLOIS

M. LE PRESIDENT. - Ensuite, il y a le tableau des emplois, qui est à ajuster à chaque fois. Je ne pense pas qu'il y ait de problème particulier.

Non-participation au vote du Rassemblement National.

Mme LE GUEN. - Contre le 38 et le 39.

M. LE PRESIDENT. - Madame LE GUEN est contre le 38 et le 39.

M. OXIBAR. - Un vote contre de LR.

M. LE PRESIDENT. - Ce dossier est donc adopté à la majorité.

N° 39

Vote sur le « Tableau des emplois »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Le Mouvement de la Ruralité, Non Inscrit (1)**

-CONTRE : Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

ADOPTE A LA MAJORITE

NON-PARTICIPATION : Rassemblement National

40 - DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION DES AGENTS DE LA COLLECTIVITE POUR L'ANNEE 2021

M. LE PRESIDENT. - Sur les taux de promotion, puisqu'il faut que l'on le passe. Est-ce qu'il y a des remarques ?

Non-participation

Mme LE GUEN. - Abstention.

M. LE PRESIDENT. - Abstention de Madame Nathalie LE GUEN.

Mme MOTOMAN. - Monsieur le Président, mes chers collègues, Monsieur le Questeur. Lors du Comité Technique du 25 janvier, cette délibération relative aux ratios d'avancement de grade a reçu un avis défavorable à l'unanimité des représentants des agents obligeant la Collectivité à convoqué un nouveau Comité Technique le 5 février.

En 2020, les taux de promotions avaient été baissés par la Région de 50 à 30 % en catégorie C et de 40 à 30 % dans plusieurs grades en A, privant ainsi plusieurs centaines d'agents d'un avancement.

Pour 2021, les ratios sont maintenus au même niveau qu'en 2020, c'est-à-dire très défavorables par rapport aux années antérieures, en particulier pour les catégories C, à savoir tout de même qu'elles sont composées à 62 % de femmes au Siège et 55 % de femmes dans les lycées. Même si des améliorations sont observables, la dernière enquête du baromètre social des Sièges révèlent que seulement 32 % des agents estiment avoir des perspectives d'évolution professionnelle, et que 42 % envisagent de quitter la Collectivité.

La stratégie annuelle de pilotage des Ressources Humaines a inscrit dans les lignes directrices de gestion, la valorisation et l'accompagnement des parcours professionnels en favorisant l'évolution professionnelle des agents et leur accès à des responsabilités supérieures. Afin de répondre à ces ambitions, il serait nécessaire de revenir aux ratios appliqués jusqu'en 2019, 50 % au sein de la catégorie C et 30 ou 40 % au sein de la catégorie A. La Collectivité doit appliquer le taux maximum permis par les ratios et les quotas de promotion interne. Le nombre de postes ouvert à l'avancement de grade est déterminé par un ratio fixé librement par la Collectivité. Il est donc possible de réviser ces ratios

Ne souhaitant pas cautionner une dégradation des conditions de déroulement de carrière privant de nombreux agents d'un avancement ou d'une promotion interne, notre Groupe s'abstiendra sur cette délibération.

M. LE PRESIDENT. - Je vous rappelle que quand on gère une Collectivité, il faut maîtriser la masse salariale. Et l'on ne peut pas être open bar. Je vous rappelle aussi, et je donne la parole à Pierre CHERET, que nous avons un niveau de rémunération notamment pour les agents de catégorie C, notamment dans les lycées qui ont permis d'aller bien au-delà du SMIC alors que ce n'était pas du tout le cas sous l'Education Nationale. Je sais bien que l'on est à l'approche des élections, mais ce n'est pas comme cela, que l'on ramasse des voix.

Mme MOTOMAN. - Ce n'est pas du tout mon objet.

M. LE PRESIDENT. - Oh que si.

M. CHERET. - Très simplement et pour essayer de faire preuve d'objectivité, et de sérénité dans des débats qui parfois débordent, je donnerai deux éléments.

Le premier, il a été fait allusion dans les propos de notre collègue que je respecte et qui participe au Comité Technique et donc elle sait de quoi elle parle à ce niveau-là, au niveau du bilan social, il y a une nette amélioration de la situation par rapport aux précédentes mesures afin une participation beaucoup plus forte. Cela s'améliore.

Ensuite, le fait que des gens veuillent partir de la Collectivité, c'est assez naturel. Les gens peuvent aspirer. D'ailleurs entre ceux qui souhaitent partir et ceux qui partent la différence est assez notoire, parce que quand ils vont vers d'autres Collectivités et qu'ils font des simulations salariales, ils font souvent du rétropédalage. Premier point.

Deuxième point, comme l'a dit le Président, nous avons au cours de ce mandat, un effort - je vais arrondir - de l'ordre de 20 M€ sur les salaires dans le cadre de l'harmonisation des régimes indemnitaires. Sur ces 20 M€, il y en a plus de 15 qui ont été consacrés à la catégorie C, ce qui fait qu'aujourd'hui, le salaire de départ d'un agent de lycée ou d'un agent adjoint technique du Siège est de 1 520 € nets. Dans le contexte actuel, excusez-moi, c'est quelque chose d'important, d'autant que l'on était de l'ordre de 1 200 € pour le salaire le plus bas avant la fusion. Deuxième point.

Troisième point, enfin, sur le GVT. Je vais le démystifier très vite, puisque c'est un acronyme, le gain vieillissement technicité. C'est quoi, le GVT ? Ce sont les avancements d'échelon et les avancements de grade. Cela coûte à peu près 5 M€ par an à la Collectivité. Les choix que nous avons faits en termes de maîtrise salariale, notamment sur les changements de grade et sur la promotion interne, font que, grosso modo, l'économie est de l'ordre de 500 000 €. Donc, l'effort de la Collectivité, chaque année, demeure malgré ce choix qui est considéré comme restrictif par certains, de 4,5 M€. Alors, ne pensez pas de toute façon que l'on peut faire beaucoup plus parce que les avancements d'échelon qui sont automatiques, c'est déjà 3,5 M€.

Tout cela pour vous dire que c'est dans un cadre de sobriété salariale et sur le fait qu'aussi nous considérons qu'une carrière doit se dérouler sur un temps long et pas sur un temps très court qu'il est important de maîtriser les taux de promotion et les taux d'avancement de grade dans notre Collectivité. Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Je pense que tous ceux qui sont à la tête de mairie sont parfaitement conscients de cela, y compris à la Mairie de Bordeaux.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

Abstention de Mme LE GUEN

Abstention d'EELV

Ce dossier est donc adopté.

N° 40

Vote sur le Détermination des taux de promotion des agents de la collectivité pour l'année 2021»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Rassemblement National, Non Inscrit (1)**

-ABSTENTION : Ecologiste et Citoyen-EELV, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**41 - MODALITES D'ATTRIBUTION DES INDEMNITES D'ASTREINTE, DE
PERMANENCE ET DES INTERVENTIONS EN CAS D'ASTREINTE - DELIBERATION
MODIFICATIVE**

M. LE PRESIDENT. - On a les modalités d'attribution des indemnités d'astreinte. Je pense que tout cela a été vu. Pierre.

M. CHERET. - Oui. Cela a été voté à l'unanimité du Comité Technique. C'est dans le cadre notamment de la crise sanitaire. On s'est rendu compte de nouvelles nécessités d'astreintes de week-end, et donc il faut délibérer pour pouvoir les mettre en place au sein de certains Services de la Collectivités, la DRH notamment qui a été fortement sollicitée pour maintenir le service public d'éducation dans les établissements.

M. LE PRESIDENT. - Pas de problème particulier ? Merci.

N° 41

Vote sur les « Modalités d'attribution des indemnités d'astreinte, de permanence et des interventions en cas d'astreinte - Délibération modificative »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, Non Inscrit (1)**

ADOpte A L'UNANIMITE

**42 - COMMUNICATION : DELEGATION DU PRESIDENT POUR ESTER EN JUSTICE
AU NOM DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE**

M. CHERET. - C'est le tableau habituel avec le suivi comme cela doit être fait des délégations d'ester en justice, du Président. Donc, à chaque plénière, on doit faire un point. Il y a toutes les informations dans le tableau qui est joint, des démarches que nous faisons en termes de justice.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Mme SEGUINAU. - Excusez-moi, Président. Sur la dernière délibération, je crois qu'il y avait Jean-François BLANCO qui veut s'exprimer depuis chez lui.

M. LE PRESIDENT. - Quelle délibération ? C'était une communication.

Mme SEGUINAU. - C'est une communication sur la dernière, sur les actions de justice.

M. BLANCO. - Quelques mots, malgré l'heure tardive, à propos du jugement du Tribunal Administratif de Bordeaux qui a rejeté le recours du Rassemblement National qui avait tenté d'obtenir l'annulation de la délibération de notre Conseil Régional, qui avait accordé à l'Association SOS Méditerranée, une subvention de 50 000 € à l'automne 2018. Le Rassemblement National a échoué dans sa tentative d'annulation de cette délibération. Je voulais saluer le jugement du Tribunal Administratif pour deux raisons.

La première raison est que cette délibération répondait à un devoir humanitaire évident et notre Région s'était honorée en l'assumant.

La deuxième raison est que ce jugement va consolider sur le plan juridique la capacité de notre Région à aider les associations humanitaires qui portent secours aux exilés.

Je tenais donc à saluer ce jugement en disant aussi et je me réfère aux débats qui ont précédé cette intervention que, finalement, l'Extrême Droite, dans l'histoire...

M. COLOMBIER. - Maître. Pas de propos politiques. Rassemblement National nous l'acceptons. Extrême Droite, nous ne l'acceptons pas. Vous êtes un avocat, vous n'êtes pas un homme politique. Maître. Attention.

M. BLANCO. - ...a prouvé son caractère un peu néfaste.

M. LE PRESIDENT. - Monsieur BLANCO, c'est bon ?

M. BLANCO. - Je termine, en disant simplement que sur la question des exilés du droit d'asile, l'histoire nous jugera, c'est certain. Mais ce qui est certain aussi c'est que l'histoire a toujours condamné l'Extrême Droite. Et je suis persuadé que ce jugement....

M. COLOMBIER. - Maître. Vous êtes ridicule et grotesque. Vous pouvez m'attaquer maintenant. Vous êtes ridicule et grotesque. Vous êtes un avocat socialiste apparemment, pour nous traiter comme cela. Restez dans votre rôle.

M. LE PRESIDENT. - Je voudrais saluer le travail, la compétence du Service juridique de la Région. Je ne sais pas si vous avez regardé, mais la plupart des décisions sont favorables aux positions de la Région. Il y a des désistements et un certain nombre sont en cours d'instruction. Donc, je voudrais avoir un petit coucou à Souad LOULIDI, il est au Service Juridique de la Région.

N° 42

Vote sur la «Communication : délégation du Président pour ester en justice au nom de la région Nouvelle-Aquitaine

L'ASSEMBLEE DONNE ACTE

VŒUX ET MOTIONS

MOTION « OUI AU RETOUR DU TRAIN DE NUIT LA PALOMBE BLEUE AVEC SON TRACE D'ORIGINE »

*Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, 1^{ère} Vice-présidente
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET*

Mme BROUILLE. - La motion 1, portée par le Groupe PEPS, Groupe écologiste et citoyen EELV, PS et apparentés, sur le Oui, au retour du train de nuit « La Palombe bleue » avec son tracé d'origine.

M. BERGÉ. - Extrêmement rapidement, j'imagine que vous avez lu le projet de motion. C'est simplement le train historique « La Palombe bleue », le train de nuit qui faisait Hendaye/Paris. Dans le cadre du Plan de relance le Gouvernement a prévu de relancer les trains de nuit, mais pas celui-là. Il propose une desserte en passant par Toulouse et Tarbes mais qui rend totalement inefficace ce train. Du coup, nous demandons au Gouvernement de réactiver la Palombe bleue sur ces propres moyens. Un courrier a été transmis par l'ensemble des Présidents des Collectivités territoriales et par notre Président au Ministre. Nous attendons encore la réponse. J'ai essayé d'être rapide.

Mme BROUILLE. - Merci Mathieu.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

M. COLOMBIER. - On ne participe pas au vote.

Mme BROUILLE. - Non-participation du RN sur la totalité ? Au cas par cas.

Mme REQUENNA. - Abstention.

M. OXIBAR. - Nous, on ne participe pas. On ne participe à rien.

Mme BROUILLE. - Cette motion est adoptée à la majorité.

Mme LE GUEN. - DINA est pour, Madame la Présidente.

Mme BROUILLE. - Alors DINA, pour.

RN, ne participe pas au vote.

MODEM, abstention.

LR, ne participe pas du tout.

Mme LAPOUGE, abstention.

Mme BROUILLE. - Cette motion est adoptée à la majorité.

Vote sur la Motion «Oui au retour du train de nuit La Palombe Bleue
avec son tracé d'origine »

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche , Ecologiste et Citoyen-EELV, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine,**
- **ABSTENTION : Modem-Union Centriste, Non Inscrit (1)**

MOTION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

- **NON PARTICIPATION AU VOTE : Les Républicains-CPNT, Rassemblement National**

MOTION ON NE SAUVE PAS LE CLIMAT EN RASANT DES FORETS : LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE S'OPPOSE AU PROJET HORIZEO A SAUCATS (33) »

Mme BROUILLE. - 2^{ème} motion. On ne sauve pas le climat en rasant des forêts. La Région Nouvelle-Aquitaine s'oppose au projet ».

Mme MOTOMAN. - Nous proposons par cette motion de vous positionner contre un projet incompatible avec l'aménagement du territoire et la transition énergétique portés par la Région. Ce projet pharaonique ne répond ni aux exigences du SRADDET, ni à celle des enjeux climatiques. Le développement des énergies renouvelables doit se mener sans impacter excessivement les sols agricoles, les espaces boisés et la biodiversité. Pour toutes les raisons mentionnées dans le texte que vous avez sur vos tablettes, nous demandons à l'Assemblée de se prononcer contre ces projets de centrales photovoltaïques, surdimensionnées, en votant cette motion car on ne sauve pas le climat en rasant les forêts et encore moins des coupes rases de 1000 ha. Merci.

Mme BROUILLE. - Merci. Y a-t-il des contre sur cette motion ?

M. SABAROT. - Explication de vote. Nous voterons cette motion sur ce projet qui est totalement démesuré et qui ne correspond pas à la stratégie, la philosophie de protection du massif forestier aquitain pas plus qu'aux énergies renouvelables.

Mme BROUILLE. - Merci.

RN, pas de participation.

DINA, pour.

MODEM, abstention.

Cette motion est adoptée, je vous remercie.

Vote sur la Motion «On ne sauve pas le climat en rasant des forêts : la Région Nouvelle-Aquitaine s'oppose au projet HORIZEO à SAUCATS (33) »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, Non Inscrit (1)**

▪ **ABSTENTION : Modem-Union Centriste**

MOTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE : Les Républicains-CPNT, Rassemblement National**

VOEU « VERS LA FIN DES COUPES RASES EN NOUVELLE-AQUITAINE »

Mme BROUILLE. - Vœu du Groupe UDI et Territoires. Vers la fin des coupes rases en Nouvelle-Aquitaine.

M. SEBTON. - C'est un vœu rédigé par notre collègue Sally CHADJAA. J'ai envie de dire, tout est dans le texte. C'est un vœu qui vise à sensibiliser les uns et les autres sur la pratique des coupes rases qui, vous en conviendrez, ne correspond à aucune politique responsable. Je crois que certains Groupes ont aidé à rédiger cette motion avec Sally. Il me semble que le Groupe des Verts s'y est associé, le Groupe socialiste s'y est associé. J'invite les autres à le voter.

Mme MOTOMAN. - Les Socialistes ne sont pas associés. Ce sont les Ecologistes qui ont participé.

M. SABAROT. - Explication de vote, sur ce dossier qui est totalement différent par rapport à la première motion que nous avons soutenue. La Nouvelle-Aquitaine est riche de plusieurs structures forestières. Dire non aux coupes rases c'est dire non au reboisement. Je crois que sur un sujet comme cela, il faut être pragmatique et territorialisé. En plus, n'oublions pas que les coupes rases sont quelquefois synonymes de maintien de la biodiversité. Le fadet des laïches, la fauvette pitchou et plein d'autres choses n'existeraient pas. Je prends bien en compte certaines idées qui sont présentées par notre collègue, mais on ne peut pas faire une délibération générique comme cela, par rapport à toute notre diversité territoriale. Donc, nous voterons contre cette motion.

Mme BROUILLE. - Merci Henri. Y a-t-il d'autres interventions ?

Y a-t-il des votes contre ?

PS, PEPS

Abstention ?

MODEM, Mme LAPOUGE

Pour ?

DINA

M. COLOMBIER. - Non-participation pour le RN.

Mme BROUILLE. - Ce vœu n'est donc pas adopté. Je vous remercie.

Vote sur le Voeu «Vers la fin des coupes rases en Nouvelle-Aquitaine »

- **POUR : Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Ecologiste et Citoyen-EELV, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**
- **CONTRE : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche,**
- **ABSTENTION : Modem-Union Centriste, Non Inscrit (1)**

VOEU REPOUSSE

- **NON PARTICIPATION AU VOTE : Les Républicains-CPNT, Rassemblement National**

**VOEU « POUR PRESERVER L'OBSERVATION ET LA RECHERCHE SPATIALE,
NOUS EXPRIMONS NOTRE OPPOSITION ENVERS LES CONSTELLATIONS DE
SATELLITES »**

Mme BROUILLE. - Vœu du Groupe Parti Radical de Gauche, pour préserver l'observation et la recherche spatiale, nous exprimons notre opposition envers les constellations

M. COLOMBIER. - C'est très régional.

M. BITEAU. - Absolument, Monsieur COLOMBIER, puisque l'on a une station à Villenave d'Ornon, qui s'appelle Starlink Villenave d'Ornon, rappelez-moi bien. C'est en Nouvelle-Aquitaine ? Nous avons décidé de ne pas aller jusqu'au dépôt de ce vœu parce qu'il mérite d'être affiné. En revanche, nous aimerions beaucoup, avec les Groupes politiques que cela intéresse, pouvoir continuer de travailler sur ce sujet, parce que l'on a un vrai sujet d'encombrement des orbites autour de notre planète, qui peuvent nuire à la recherche spatiale. Ce sont des orbites qui sont utilisées à des fins commerciales, par Elon MUSK par exemple, pour envoyer une tesla en orbite. Je ne vois pas trop l'intérêt de continuer sur des démarches comme cela. Donc, nous aimerions avec la Majorité pouvoir travailler sur cette thématique de manière à ce que, si des orbites sont utilisées autour de la planète, elles soient utilisées à des fins qui servent l'intérêt commun et non pas des délires ou des fins commerciales sans intérêt.

M. COLOMBIER. - Et c'est la Région qui va régler le problème ?

M. BITEAU. - Potentiellement, la Région est engagée sur la recherche spatiale, avec des entreprises impliquées dans la région, Monsieur COLOMBIER, sur la recherche spatiale. C'est un sujet qui intéresse le développement économique de cette région.

Mme BROUILLE. - Donc, si je comprends bien, pour l'instant, c'est une demande de retrait pour pouvoir travailler au mieux.

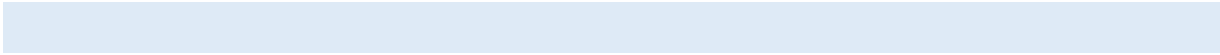
M. BITEAU. - On a discuté avec Mathieu HAZOUARD, notamment, et l'idée est que l'on puisse reboucler avec lui pour affiner le travail sur ce sujet.

M. HAZOUARD. - Je confirme ce que dit Benoit.

VOEU « POUR L'INSTALLATION DE PURIFICATEURS D'AIR DANS LES RESTAURANTS SCOLAIRES DES LYCEES DE NOUVELLE-AQUITAINE »

Mme BROUILLE. -Vœu du Groupe Parti Radical de Gauche, pour l'installation de purificateurs d'air dans les restaurants scolaires des lycées de Nouvelle- Aquitaine.

M. BITEAU. - On l'a retiré celui-ci.



**MOTION « POUR UNE FILIERE GRAS ET VOLAILLE LANDAISE RESILIENTE FACE
A L'INFLUENZA AVIAIRE »**

Mme BROUILLE. - Motion du Groupe MODEM Union Centriste, pour une filière gras et volaille landaise plus résiliente face à l'influenza aviaire.

Mme REQUENNA. - Madame la Présidente. Cette motion finalement est cosignée par le Groupe Socialiste. Elle reprend les événements d'influenza aviaire, l'épisode qui a été vécu très douloureusement sur nos territoires, et la situation s'est complexifiée avec la Covid-19. Je ne reprends pas la lecture des quatre pages qui vous sont proposées. Je vous laisse la mettre aux voix sachant que l'objectif est de rappeler l'attachement à cette filière et réaffirmer l'engagement envers la filière dans le cadre de nos compétences pour continuer à soutenir les investissements en biosécurité des exploitations.

Mme BEYRIS. - Juste pour ajouter quelques mots, pour relayer l'inquiétude des producteurs, que ce soit Landes ou Pyrénées Atlantiques. L'expérimentation de la vaccination pour l'accentuer aussi et la faire assez vite, pour que l'on puisse sortir de ce problème. Et ensuite, je vais laisser la parole à Andde qui va parler de la race basque. C'est lui qui suit le protocole de cela, et c'est inédit que l'État le signe ce protocole. Donc, il va en parler. Et je vais revenir sur les indemnisations parce que contrairement aussi à ce qui est dit, nous sommes nombreux, puisque je suis dans ce cas-là, à ne pas avoir touché encore un euro depuis le mois de janvier. Donc, c'est pour demander une accélération et ensuite quand les forfaits seront retenus pour les nouveaux calculs pour l'activité économique, la Région sera là pour que les banques puissent avancer l'argent et la Région prendra en charge les frais bancaires. C'est donc pour assurer aussi tous les producteurs pour que cela aille assez vite, parce que l'on est au mois de mars, ce protocole ne sera pas validé avant le mois de juin. On est sans salaire depuis quelques mois. Avec l'aide de la Région, on espère pouvoir avoir une avance bancaire. Voilà, ce que je voulais signaler, et je laisse la parole à Andde.

M. SAINTE-MARIE. - Très chère Présidente de séance et chers collègues. Très courtement, ce protocole de sauvegarde de la race Kriaxera en langue basque et Cridassé en langue gasconne, a trois objectifs. Le premier est de garantir le maintien des reproducteurs dès lors qu'ils ne sont plus porteurs du virus. Le deuxième, d'assurer la pérennité de l'activité du couvoir de la Bidouze à Bidache, et la survie de tous les éleveurs de toute la filière Kriaxera. Troisième, d'assurer un suivi technique et scientifique à long terme des animaux qui seront devenus viro-négatifs.

Je tiens à souligner l'état d'esprit constructif qui a prévalu pendant les discussions, parfois âpres sur des visions syndicales et sanitaires au départ plutôt à l'opposé. Pour être complet, vous dire également que ce protocole est validé par un ensemble de parties prenantes : l'État par le biais du Préfet des Pyrénées Atlantiques, des éleveurs évidemment du couvoir de la Bidouze, Conservatoire des races d'aquitaine, la profession vétérinaire et sanitaire, et les représentants de diverses syndicales agricoles. Et aussi donc, des Collectivités territoriales, possibles financeurs de ce Plan de sauvegarde. Merci.

Mme LEICIAGUEÇAHAR. - Bien sûr, nous adhérons à tout ce que vient de nous dire Andde Sainte-Marie concernant la race Kriaxera. Par contre, je voudrais donner une explication de vote concernant la motion, parce que nous sommes sûrs que la cause de ces épizooties est dans le système d'élevage des volailles, c'est-à-dire les acouvoirs d'un côté, ailleurs les prêts à gaver, et encore ailleurs les ateliers de gavage, et cela fait circuler le virus d'autant plus. On pense que la solution est dans l'autarcie et dans l'élevage extensif. Donc, nous nous abstenons sur cette motion.

Mme BROUILLE. - Donc, abstention du Groupe EELV. Y a-t-il d'autres abstentions ?

M. TAUZIN. - Très rapidement. Je voudrais redire ici en plénière quelques propositions que j'ai pu faire au Comité stratégique de la filière Canards gras qui s'est réuni à l'Institution le 11 février. N'oublions pas et ce n'est pas précisé dans cette motion qu'il nous faut des nouveaux moyens d'euthanasie des foyers. La Région a un rôle à jouer pour avoir un équipement et des équipes permettant d'aller tuer les animaux quand il y a des arrivées de maladies, directement sur les exploitations, sur place, pour éviter la propagation du virus lié aux mouvements des animaux. Et deuxièmement il nous faudra, et ce n'est pas dans cette motion, repositionner le produit. Le foie gras doit être un produit de luxe, à produire en moindre quantité et à un prix beaucoup plus haut. Il faudra pour cela au-delà d'une campagne de communication, travailler avec la filière et prévoir une reconversion de certains outils industriels qui vont être en surcapacité.

Mme BROUILLE. - Merci Monsieur TAUZIN. Vous pourrez noter ma générosité en cette fin de séance, de vous avoir laissé la parole malgré que votre Groupe ne participe pas au vote sur les motions et les vœux.

M. TAUZIN - Je vous remercie.

Mme BROUILLE. - Donc abstention pour EELV

PRG, abstention

Qui vote pour ?

Groupe socialiste, PEPS, MODEM.

Mme BROUILLE. - Rassemblement National, ne participe pas.

DINA, pour.

Je vous remercie.

Vote sur la Motion «Pour une filière gras et volaille landaise résiliente
face à l'influenza aviaire »

▪ **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

▪ **ABSTENTION** : Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV,

MOTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE** : Les Républicains-CPNT, Rassemblement National

QUESTION ORALE»

Mme BROUILLE. - Question orale, posée par le Groupe Rassemblement National. La perte du contrat de maintenance des Falcons de la Marine Nationale.

M. MALHERBE. - Je vais la poser, ne vous inquiétez pas. C'est dommage, Monsieur le Président n'est pas là pour y répondre, mais je pense que Bernard UTHURRY va pouvoir me répondre. Cette question fait suite à l'annonce dans la presse par le Maire de Mérignac de la perte du contrat de maintenance qu'avait l'entreprise Sabena Technics qui s'occupait de la gestion de la maintenance des Falcons de la Marine Nationale. Cette perte de la maintenance de ces Falcons se fait au détriment de Sabena Technics, entreprise française, pour aller vers une entreprise suisse à capitaux américains Jet Aviation, ce qui est un peu une aberration économique. De même que le Maire de Mérignac a alerté le Ministère des Armées, est-ce que vous cautionner d'une part le fait que le Gouvernement français, qui actuellement nous explique soutenir les entreprises française, choisisse dans le même temps une entreprise étrangère pour la gestion de ces avions de la Marine ? Est-ce que vous envisagez d'alerter le Ministère de la Défense sur la perte des emplois que cette décision génère, en demandant notamment au Ministère de réarbitrer sa décision ? Je vous remercie.

M. UTHURRY. - Je crois que c'est la dernière question de la journée. Poser la question c'est y répondre. En tous les cas, c'est une bonne question et c'est une question d'actualité. Tout d'abord, je vous invite à visualiser ces débats, de manière à savoir si les uns et les autres on n'est pas responsable de quelques longueurs qui font qu'en fin de soirée, devant un problème aussi important que l'influenza et que la crise aviaire, on ne bâcle pas cela, mais enfin que l'on en débattre sous des brouhahas et des soupirs qui témoignent d'un certain agacement. L'agacement doit venir des longueurs dont on est responsable les uns et les autres avants.

Alors, pour répondre à votre question, vous posez là une bonne question d'actualité, je le répète. La Direction du maintien - je vous demande d'écouter, cela a du retentissement sur des salariés, ici notamment en Gironde - de la maintenance aéronautique a en effet placé la Société Sabena Technics en seconde position de son appel d'offres et pour la maintenance et les Falcons 200 et 50 de la Marine nationale. L'entreprise qui emploie 3000 personnes en France et plusieurs centaines ici à Mérignac, était titulaire de ces deux marchés nationaux depuis 96 et 2015. Elle avait organisée tout un dispositif industriel de maintenance dans le Pacifique pour honorer ses contrats. Sabena avait serré ces prix dans cette compétition au point de présenter une offre équivalente à son contrat en cours. Les Services techniques du Ministère de la Défense ont placé Sabena en seconde position lui

préférant Jet Aviation, une entreprise déclarée en France, moins-disante de 34 %, un écart qui est incompréhensible et peu crédible, sauf que Jet Aviation qui emploie moins de 30 personnes en France prévoit de confier ce marché, s'il est confirmé par la Ministre à sa maison mère Jet Aviation basée en Suisse. Ce qui en soit est déjà une aberration pour un marché militaire français. Pire, si l'on peut dire, l'actionnaire de référence de la Société Jet Aviation est américain. Il s'agit de la Société Général Dynamics qui n'est autre que le principal concurrent de Dassault sur ce type d'avions. Il s'agit sans contexte d'une opération de dumping, totalement incompatible avec nos intérêts nationaux.

Alain ROUSSET s'est entretenu à propos de cette question avec Éric TRAPPIER, le PDG de Dassault qui n'est pas, vous l'imaginez favorable, lui non plus à cette option. Difficile pour lui de l'exprimer publiquement, vous en conviendrez. Par ailleurs, Alain ROUSSET a écrit à la Ministre Florence PARLY, il y a dix jours pour lui demander instamment de ne pas entériner cette décision de ses Services. Un nouvel appel d'offres équitable nous semble indispensable. On n'imaginerait même pas Dassault désigné lauréat d'un contrat de maintenance par l'Armée de l'air américaine. En plein débat politique, sur la reconquête de notre souveraineté industrielle, une telle décision serait une faute majeure. A notre connaissance la décision n'est pas prise par le Gouvernement. J'invite tous ceux qui peuvent avoir une approche efficace avec la Ministre des Armées ou sa Secrétaire d'État à obtenir des observations voire une influence sur ce dossier.

Voilà ce que je pouvais répondre à une question qui effectivement est une question d'actualités.

M. MALHERBE. - Je vous remercie au nom des employés de Sabena Technics, dont je vais partie.

M. COLOMBIER. - Peut-être que Madame DARRIEUSSECQ pourrait prendre position. Mais enfin, on ne remercie pas Madame PARLY, quand même, parce que j'avoue que c'est gros comme ficelle. Mais enfin bon. On va peut-être interpellier Madame DARRIEUSSECQ, elle est la Secrétaire d'État, c'est ça ?

Mme BROUILLE. - Mes chers collègues. Pour les plus courageux, je vous souhaite une belle soirée à vous tous et à très bientôt.

Mme METTE. - Juste une intervention. Par rapport à la question posée par Monsieur COLOMBIER. Madame DARRIEUSSECQ, bien sûr, sera capable de répondre à cette question. Nous n'avons pas tous les éléments. Je me charge de faire un courrier à Madame DARRIEUSSECQ et à Madame PARLY, à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

ANNEXE

Liste des Conseillers Régionaux avec groupes politiques d'appartenance

Répartition des groupes politiques au sein de l'Assemblée Régionale :

106	- Parti Socialiste et Apparentés (79)
	- Ecologiste et Citoyen – EELV (16)
	- Pour une Ecologie Populaire et Sociale (7)
	- Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine (4)
25	- Les Républicains - CPNT (25)
4	- Le Mouvement de la Ruralité (4)
5	- Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés (5)
12	- Mouvement Démocrate – Union Centriste (12)
22	- Rassemblement National (22)
7	- Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine (7)
2	- Non inscrit à un groupe (2)
183	TOTAL :
	183

CONSEIL REGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE**Liste des Conseillers Régionaux avec les groupes politiques du Conseil Régional****CONSEILLERS REGIONAUX****GROUPES POLITIQUES**

ABELIN Véronique	Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés
AGUERRE Barthélémy	Mouvement Démocrate – Union Centriste
ALCORTA Martine	Pour une Ecologie Populaire et Sociale
ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie	Parti Socialiste et Apparentés
AMMOUCHE Soraya	Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine
ARGENTON Xavier	Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés
ASTIER Dominique	Parti Socialiste et Apparentés
AUDI Antoine	Les Républicains - CPNT
AVERLAN Joëlle	Parti Socialiste et Apparentés
BARAT Geneviève	Parti Socialiste et Apparentés
BAUDE Vital	Ecologiste et Citoyen - EELV
BAYLE Josie	Mouvement Démocrate – Union Centriste
BEDU Anne-Laure	Parti Socialiste et Apparentés
BEGUIER Vincent	Parti Socialiste et Apparentés
BELOT Nicolas	Les Républicains - CPNT
BERGÉ Mathieu	Pour une Ecologie Populaire et Sociale
BERROYER Jean-Paul	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

BEYRIS Maryline	Parti Socialiste et Apparentés
BEZIAT Françoise	Les Républicains - CPNT
BITEAU Benoît	Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine
BLANCHARD Gérard	Parti Socialiste et Apparentés
BLANCHÉ Hervé	Les Républicains - CPNT
BLANCO Jean-François	Ecologiste et Citoyen - EELV
BONJEAN Elisabeth	Parti Socialiste et Apparentés
BONNEFONT Xavier	Les Républicains - CPNT
BOUDIÉ Florent	Non inscrit à un groupe
BOUDINEAU Isabelle	Parti Socialiste et Apparentés
BOULTAM Yasmina	Parti Socialiste et Apparentés
BOURDIN Katia	Ecologiste et Citoyen - EELV
BOUSQUET-CASSAGNE Etienne	Rassemblement National
BROUILLE Andréa	Parti Socialiste et Apparentés
BRUN Yveline	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
CASSIN Armelle	Les Républicains - CPNT
CATHUS Christophe	Parti Socialiste et Apparentés
CAVITTE Pascal	Parti Socialiste et Apparentés
CHADJAA Sally	Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés
CHADOURNE Sandrine	Rassemblement National
CHARAÏ Naïma	Pour une Ecologie Populaire et Sociale
CHARBONNEAU Jean-Romée	Rassemblement National

CHARTIER Olivier	Les Républicains - CPNT
CHASSAGNE Christelle	Mouvement Démocrate – Union Centriste
CHAUMERON Lucie	Rassemblement National
CHERET Pierre	Parti Socialiste et Apparentés
CHEYROUX Claudie	Rassemblement National
CIBERT Cyril	Parti Socialiste et Apparentés
CLAVEAU-ABBADIE Charline	Parti Socialiste et Apparentés
COINAUD Pierre	Les Républicains - CPNT
COLOMBIER Jacques	Rassemblement National
COMBRES Maryse	Ecologiste et Citoyen - EELV
CORREIA Eric	Parti Socialiste et Apparentés
CORSAN Jean-Jacques	Parti Socialiste et Apparentés
COSTES Marie	Les Républicains - CPNT
COUTANT Françoise	Ecologiste et Citoyen - EELV
D'AMÉCOURT Yves	Le Mouvement de la Ruralité
DARBON Alain	Parti Socialiste et Apparentés
DAURÉ Jean-François	Parti Socialiste et Apparentés
DE AZEVEDO Aurélie	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
DE LACOSTE-LAREYMONDIE Jean-Marc	Rassemblement National
DEGUILHEM Pascal	Parti Socialiste et Apparentés
DELCOUDERC-JUILLARD Nathalie	Parti Socialiste et Apparentés
DELPEYRAT-VINCENT Stéphane	Pour une Ecologie Populaire et Sociale

DELRIEUX Benjamin	Parti Socialiste et Apparentés
DERVILLE Sandrine	Parti Socialiste et Apparentés
DESHAYES Maurice-Claude	Parti Socialiste et Apparentés
DIAZ Edwige	Rassemblement National
DINUCCI José	Rassemblement National
DIONIS DU SÉJOUR Jean	Mouvement Démocrate – Union Centriste
DORTHE Philippe	Parti Socialiste et Apparentés
DRAPRON Bruno	Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés
DUBOIS Robert	Rassemblement National
DUFORESTEL Pascal	Parti Socialiste et Apparentés
DURAND Pierre	Les Républicains - CPNT
DURRUTY Sylvie	Les Républicains - CPNT
DUTARET-BORDAGARAY Claire	Les Républicains - CPNT
DUTOYA Emilie	Parti Socialiste et Apparentés
EMON Jacky	Parti Socialiste et Apparentés
ESPAGNAC Frédérique	Parti Socialiste et Apparentés
ESTRADE Hélène	Les Républicains - CPNT
FEKL Matthias	Parti Socialiste et Apparentés
FELTESSE Vincent	Parti Socialiste et Apparentés
FERREIRA Otilia	Mouvement Démocrate – Union Centriste
FLORIAN Nicolas	Les Républicains - CPNT
FONTALIRAN Nathalie	Les Républicains - CPNT

FRANCQ Natalie	Parti Socialiste et Apparentés
FREL Lionel	Ecologiste et Citoyen - EELV
FROPOS Sabine	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
FROUSTEY Pierre	Parti Socialiste et Apparentés
GAMACHE Nicolas	Ecologiste et Citoyen - EELV
GENDREAU Béatrice	Parti Socialiste et Apparentés
GÉRARD Anne	Parti Socialiste et Apparentés
GERARD Vincent	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
GUERIN Guillaume	Les Républicains - CPNT
GUILLEMOTEAU Patrick	Parti Socialiste et Apparentés
HARRIBEY Laurence	Parti Socialiste et Apparentés
HAZOUARD Mathieu	Parti Socialiste et Apparentés
HÉNAUT Christelle	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
HÉRAUD Lydia	Parti Socialiste et Apparentés
HOUDET Christian	Rassemblement National
HUSTAIX Gilles	Rassemblement National
IRATCHET Jean-Michel	Rassemblement National
JACQUILLARD William	Pour une Ecologie Populaire et Sociale
JEANSON Françoise	Parti Socialiste et Apparentés
JOUBERT Florence	Rassemblement National
JUTEL Elisabeth	Pour une Ecologie Populaire et Sociale
KASRI Shamira	Parti Socialiste et Apparentés

LAFFORE Sandrine	Parti Socialiste et Apparentés
LAGRAVE Renaud	Parti Socialiste et Apparentés
LAINÉZ Marie-Claude	Mouvement Démocrate – Union Centriste
LAMARA Laurent	Rassemblement National
LAMARQUE Gisèle	Parti Socialiste et Apparentés
LANZI Nathalie	Parti Socialiste et Apparentés
LAOUANI Tarik	Parti Socialiste et Apparentés
LAPORTE Héléne	Rassemblement National
LAPOUGE Christelle	Non inscrite à un groupe
LAPRÉE Véronique	Les Républicains - CPNT
LATOURNERIE Marie-Angélique	Le Mouvement de la Ruralité
LAURENT Patrice	Parti Socialiste et Apparentés
LE GUEN Nathalie	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
LE YONDRE Nathalie	Parti Socialiste et Apparentés
LEICIAGUEÇAHAR Alice	Ecologiste et Citoyen - EELV
LENFANT Julie	Parti Socialiste et Apparentés
LUMMEAUX BERNARD	Les Républicains - CPNT
MALHERBE Gonzague	Rassemblement National
MARCHAND Régine	Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine
MARENDAT Véronique	Mouvement Démocrate – Union Centriste
MARTY Christine	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
MESNARD Françoise	Parti Socialiste et Apparentés

METTE Sophie	Mouvement Démocrate – Union Centriste
MINVIELLE Michel	Pour une Ecologie Populaire et Sociale
MOGA Martine	Mouvement Démocrate – Union Centriste
MOLIÉRAC Guillaume	Parti Socialiste et Apparentés
MOREAU Guy	Parti Socialiste et Apparentés
MOTOMAN Laurence	Ecologiste et Citoyen - EELV
MUÑOZ Jonathan	Parti Socialiste et Apparentés
NADAU Marie-Françoise	Les Républicains - CPNT
NAUCHE Philippe	Parti Socialiste et Apparentés
NAYACH Laure	Parti Socialiste et Apparentés
NEMBRINI Jean-Louis	Parti Socialiste et Apparentés
ORVAIN Jérôme	Ecologiste et Citoyen - EELV
OXIBAR Marc	Les Républicains - CPNT
OZSOY Mumine	Ecologiste et Citoyen - EELV
PAGÈS Jean-Louis	Ecologiste et Citoyen - EELV
PALUTEAU Bruno	Rassemblement National
PATIER Christophe	Les Républicains - CPNT
PERREAU Thierry	Ecologiste et Citoyen - EELV
PIEUCHOT Christelle	Parti Socialiste et Apparentés
PINVILLE Martine	Parti Socialiste et Apparentés
PUYJALON Eddie	Le Mouvement de la Ruralité
RABIT Philippe	Le Mouvement de la Ruralité

RAYNAUD Jean-Pierre	Parti Socialiste et Apparentés
REQUENNA Pascale	Mouvement Démocrate – Union Centriste
ROGISTER Thierry	Rassemblement National
ROUÈDE Laurence	Parti Socialiste et Apparentés
ROUSSET Alain - Président -	Parti Socialiste et Apparentés
SABAROT Henri	Parti Socialiste et Apparentés
SABOURIN-BENELHADJ Muriel	Parti Socialiste et Apparentés
SAINTE-MARIE Andde	Parti Socialiste et Apparentés
SAINT-PÉ Denise	Mouvement Démocrate – Union Centriste
SAUVAITRE Daniel	Les Républicains - CPNT
SEBTON Aurélien	Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés
SEGUINAU Christine	Ecologiste et Citoyen - EELV
SIARRI Alexandra	Les Républicains - CPNT
SIMONÉ Maryline	Parti Socialiste et Apparentés
SORE Serge	Parti Socialiste et Apparentés
TAUZIN Arnaud	Les Républicains - CPNT
THIERRY Nicolas	Ecologiste et Citoyen - EELV
TIRANT Benoît	Parti Socialiste et Apparentés
TORTOSA Huguette	Parti Socialiste et Apparentés
TRAPY Nathalie	Parti Socialiste et Apparentés
TRIFILETTI Stéphane	Ecologiste et Citoyen - EELV
TRIJOLET Thierry	Parti Socialiste et Apparentés

TYTGAT Catherine	Parti Socialiste et Apparentés
UTHURRY Bernard	Parti Socialiste et Apparentés
VALKO Odile	Parti Socialiste et Apparentés
VERDIN Alain	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
VEUNAC Michel	Mouvement Démocrate – Union Centriste
VEYSSY Catherine	Parti Socialiste et Apparentés
VICTOR Cyril	Les Républicains - CPNT
VINCENT François	Parti Socialiste et Apparentés
VOLPATO Mireille	Parti Socialiste et Apparentés
WASZAK Reine-Marie	Parti Socialiste et Apparentés
WERBROUCK Séverine	Rassemblement National
WILSIUS Francis	Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine